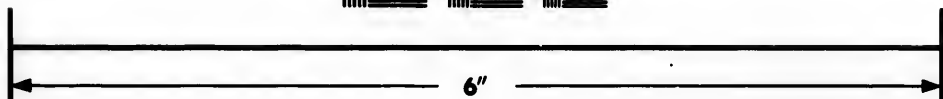
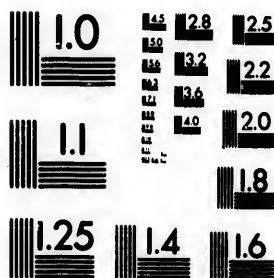


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

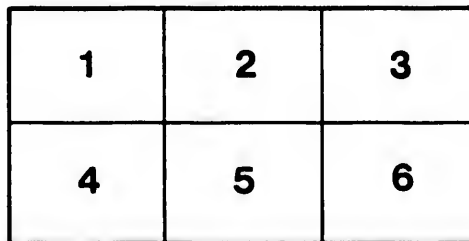
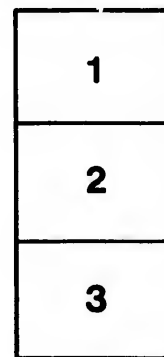
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
o

elure,
h à

32X

H.

TO

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE.

TOME VINGT-TROISIÈME.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.

2

I

P

TO

DE

ju

Che

LA

C

H

Av

237

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE



DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé DE BERAULT-
BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de
l'Eglise de Noyon.

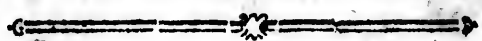
TOME VINGT-TROISIEME.

DEPUIS l'élection d'Innocent XI, en 1676,
jusqu'au pontificat de Clément XI, en 1700.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de
LA REINE, DE MADAME, & de Madame
Comtesse d'ARTOIS, rue des Mathurins,
Hôtel de Cluni.



M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

HISTOIRE
DE LA
REPUBLICQUE

DE VENISE

Par M. de Montesquieu
Avec des Remarques de M. de Voltaire
Par M. de Montesquieu

TOME PREMIER

Paris chez la Citoyenne Lesclapart
au Salon de la Librairie, vis-à-vis
le Palais National, par le Boulevard



1755

chez la Citoyenne Lesclapart
au Salon de la Librairie, vis-à-vis
le Palais National, par le Boulevard

D
—
I
M
A
con
con
sup
sup
pla
du
Ze
Pég
Reg
sou
cin
par
bab
sén
55.
pro

SOMMAIRES

DU VINGT-TROISIEME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGTIEME.

LA solitaire des Pyrénées, page 1.
Monumens qui nous en restent 24.
Abolition du congrès 33. Innocent XI
confond les ennemis de l'immaculée
conception de Marie 35. Sévérité des
supérieurs de l'Oratoire contre leurs
sujets jansénistes 36. Conduite exem-
plaire du pere Thomassin 37. Retraite
du pere Quesnel hors de France 39.
Zeile des Supérieurs de l'Oratoire à
l'égard des Oratoriens des Pays-bas 40.
Regles données pour la communion
sous l'aveu du Pape 45. Soixante-
cinq propositions de morale condamnées
par Innocent XI 47. Examen du Pro-
babilisme 53. Differens ouvrages jan-
sénistes, condamnés par Innocent XI
55. Ouvrage du docteur Gerbais,
protégé par le clergé de France 62.

vj S O M M A I R E S.

Milord Stafford, mis à mort en haine
 de la religion catholique 63. Catherine
 Tegacouita, Vierge Iroquoise 65.
 Martyre du P. Jogues, premier apôtre
 des Iroquois 67. Mission de S. Xavier
 du Saut 76. Généreux martyrs, Iro-
 quois de Nation 91. Vie des missio-
 naires du Canada 102. Conversion
 des Amalingans 106. Attachement des
 sauvages Chrétiens pour les François 110.
 Prédicans confondus par les sauvages
 catholiques 112. Affaire de la Régale
 114. Affaire du couvent de la congré-
 gation 125. Assemblée du clergé de France
 en 1681 & 1682, 126. Maximes du
 Clergé 131. Testament politique de
 Colbert 136. Observations sur les quatre
 articles du Clergé de France 138. Ecrits
 étrangers contre les quatre articles 147.
 Les Jansénistes forment le projet de
 se faire comprendre dans la treve de
 Ratisbone 149. Arrêts & Déclarations
 rendus contre les Huguenots 154. Aver-
 tissement Pastoral du clergé de France
 aux Religionnaires 158. Soulèvement
 des Huguenots 159. Missionnaires Bottés
 160. Doctrine de l'Eglise, opposée
 aux calomnies des Huguenots 162.
 Révocation de l'Edit de Nantes 163.

S O M M A I R E S. vij

Nombre des Religioneux fugitifs ,
absurdement exagé 167. Le tort fait
au commerce par la désertion des Re-
ligioneux 172. Justice de la révocation
de l'Edit de Nantes 181. Mémoire
raisonné du duc de Bourgogne 187.
Lettre de l'évêque d'Agen au Contrô-
leur-général 202. Mémoires du Clergé
par rapport aux Huguenots 206.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

V A R I A T I O N du duc de Savoie
dans sa conduite à l'égard des Reli-
gioneux 213. Heureux commencement
du roi Jaque II d'Angleterre 216. Il
accorde la liberté de conscience à tous
ses sujets 217. Résistance des Epis-
copaux 218. Le prince d'Orange s'ap-
plique à corrompre les seigneurs An-
glois 222. Naissance du prince de
Galles 224. Politique odieuse du prince
d'Orange 225. Le roi d'Angleterre re-
fuse les secours de la France 228.
Défection des seigneurs & des troupes
d'Angleterre 234. Évasion de la reine
d'Angleterre , avec le prince de Galles

viiij S O M M A I R E S.

236. Le Roi va les rejoindre à la cour de France 237. Le prince d'Orange, proclamé roi d'Angleterre 239. Jaque II perd en Irlande la bataille de la Boine, & retourne en France 240. Chagrins du prince d'Orange sur le trône d'Angleterre 242. Erreurs de Molinos 243. Sa condamnation 246. Innocent XI abolit les franchises des Ambassadeurs à Rome 247. Affaire du marquis de Lavardin 248. Innocent XI refuse les bulles aux évêques de France 252. Il est accusé de favoriser les Jansénistes 254. Suites funestes de la roideur de ce Pape 258. Louis XIV se saisit du Comtat Venaisin 259. Mort d'Innocent XI 260. Justification de sa foi 261. Election d'Alexandre VIII 262. Condamnation du péché philosophique 263. Trente-une propositions tirées d'ouvrages Jansénistes, sont notées d'hérésie 267. Zele généreux de l'université de Douay contre les nouveautés profrites 276. Innocent XII succede à Alexandre VIII, & abolit juridiquement le népotisme 279. Histoire du faux Arnaud 281. Vaines tentatives pour concilier en Allemagne les différends de religion 296. Callinique, pa-

via
de
da
30
raf
chr
la
nois
nain
d'y
Op
Ed
fave
cem
Auf
gers
Mœ
rieu
ferv
du
prin
pere
cour
post
titut
365
gues
Mon
l'ab

SOMMAIRES. in

ariarche de C. P. condamne les écrits de Jean Cariophile 299. Persecution dans la province Chinoise du Chekiam 300. Confession du medecin Tchirasen 307. Le prince Sofan protege les chrétiens 310. Progrès des Russes dans la Grande-Tartarie 311. Paix des Chinois avec les Russes 315. Les missionnaires de Chine sollicitent la liberté d'y prêcher hautement l'évangile 323. Opposition du tribunal des Rites 325. Edit solennel rendu à la Chine en faveur du christianisme 330. Commencement de la mission du Maduré 334. Austerité des missionnaires 335. Dangers & fatigues de ces missions 338. Mœurs des habitans des contrées intérieures de l'Inde 344. Innocence & ferveur des Néophytes 345. Travaux du pere de Britto 352. Conversion du prince Tériadeven 355. Martyre du pere de Britto 357. Réconciliation des cours de Rome & de France 361. Impostures du ministre Jurieu 363. Institution de l'ordre militaire de S. Louis 365. Brefs d'Innocent XII aux évêques & aux docteurs des Pays-bas 366. Mort d'Antoine Arnaud. Réflexion de l'abbé de la Trappe, à ce sujet 371.

* S O M M A I R E S.

Caractere d'Arnaud 372. Le pere Quesnel lui succede dans la qualite de chef du parti 377.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIEME.

QUIÉTISME renouvelé en France 379. Œuvres mystiques du pere La Combe & de Madame Guyon 380. Conduite & caractere de cette Dame 384. Conférences d'Issy 390. Articles d'Issy 392. Attestation de M. Bossuet en faveur de Madame Guyon 396. Déclaration de cette Dame, au lit de la mort 399. Fanatiques appellés Chevaliers de l'Apocalypse 400. L'Année Chrétienne de Letourneux & la Dévotion à la Sainte Vierge par Baillet, mises à l'Index 402. Querelle des Bollandistes avec les Carmes 408. Prétentions d'un religieux de la Charité 410. Décrets de l'Inquisition d'Espagne & du S. Siège 412. Louis XIV confirme la révocation de l'édit de Nantes 413. Edit de 1695, par le même Monarque 415. Quelques évêques François déferent au Pape un ouvrage posthume du cardinal Sphondrat 416. Le Pon-

est
ble
ref
da
Re
me
sur
des
Jés
lée
pos
110
ron
tiqu
de
vra
Bo
au
San
45
45
Ou
46
Le
Sie
par
Br
xi
M

S O M M A I R E S. 2

ise refuse de prononcer 419. L'assemblée du clergé de France fait le même refus 421. Exposition de la foi, condamnée par le cardinal de Noailles 423. Remarques du pere Gerberon 427. Lâches mensonges du pere Quesnel 429. Censure portée par M. le Tellier contre des theses soutenues au college des Jésuites de Reims 430. Satyre intitulée, Maurolique 433. Problème proposé à l'abbé Boileau 436. Justification des Jésuites par le pere Gerberon 442. Traité de la Théologie Mystique par Bossuet 445. Fénelon refuse de donner son approbation à cet ouvrage 446. Causes de la brouillerie de Bossuet & de Fénelon 450. On met au jour l'explication des Maximes des Saints composée par M. de Cambray 457. Réclamations de M. de Meaux 458. Disgrace de M. de Cambray 462. Ouvrages nombreux de M. de Meaux 466. Répliques de M. de Cambray 467. Les Maximes des Saints déferées au S. Siégé 469. Censure dressée & supprimée par la faculté de Théologie de Paris 472. Bref donné contre le livre des Maximes 475. Soumission exemplaire de M. de Cambray 480. Improbations

xij **SOMMAIRES.**

& calomnies des sectaires 483. Propagation merveilleuse de l'évangile dans ce dernier âge 488. Comparaison des apôtres de l'hérésie avec ceux de la foi Romaine 490. Voyages & missions dans les trois Thibets 492. Missions d'Ethiopie 500. Progrès de la foi dans l'Amérique septentrionale 512. Belle chrétienté des Illinois 515. Fidélité des Illinois & des Akensas à l'égard des François 518. Etablissement des missions de Californie 519. Admirable conversion des Canistens 524. Propagation de la foi, d'un bout à l'autre du nouveau monde 530.

Fin des Sommaires.

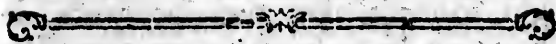
HISTOIRE

T
prog
sauv
simp
pein
dom
trion
& p
chose
T

Pro-
dans
n des
de la
issions
issions
i dans
Belle
ité des
rd des
s mis-
mirable
Propa-
l'autre



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

DEPUIS le commencement du pontificat d'Innocent XI en 1676, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

TANDIS que l'évangile faisoit les progrès les plus merveilleux parmi les sauvages & les anthropophages ; une simple fille, une vierge délicate, & à peine sortie de l'enfance, donna aux domestiques de la foi le spectacle d'un triomphe de la grace aussi merveilleux, & pour le moins aussi touchant. La chose est si extraordinaire, & présente

Tome XXIII.

A

TOIRE

une face d'abord si romanesque, que si quantité de personnes d'un sens exquis, & l'un de nos grands magistrats en particulier n'en avoient pas été persuadés, après de très-exactes recherches; nous n'aurions jamais pu nous déterminer à lui donner place, dans un ouvrage aussi grave que celui-ci. Mais au moyen de ces perquisitions, on a rassemblé jusqu'à trente-huit lettres, qui forment une correspondance de huit ans bien suivis entre cette fille admirable & son directeur, le pere Luc de Bray, & qui d'ailleurs portent un caractère à l'épreuve de la plus sévère critique. Le caractère même de ce directeur, Cordelier desservant de la paroisse de la Trinité, à Château-Fort, près Versailles, connu généralement de son temps pour un homme très-intérieur & très-sage, le met également à l'abri de tout soupçon.

Cette fille extraordinaire naquit à Paris, en 1649, de parens illustres, qui occupoient les premiers rangs à la Cour, sans qu'on puisse, avec une certitude absolue, articuler leur nom: mais on a prétendu avec assez de vraisemblance, que c'étoit le grand nom

c
c
a
d
ju
m
qu
qu
m
à l
de
plu
son
la
que
elle
nité
de M
secr
& j
La f
perq
vir,
brité
jugea
jama
leurs
liere,

de Montmorenci. Vers l'an 1666, cette maison perdit une demoiselle âgée d'environ quinze ans, qu'elle crut avoir été enlevée & mise hors d'état de donner de ses nouvelles; & ce fut justement à cette époque, que la vierge magnanime dont il est ici question, & qui avoit le même âge de quatorze à quinze ans, s'échappa du sein de sa famille, pour éviter un mariage contraire à la consécration qu'elle avoit déjà faite de sa personne au divin époux. Bien plus, on voit par sa correspondance avec son directeur, & particulièrement par la cinquième lettre du pere de Bray, que toutes les personnes qui tenoient à elle par les liens du sang ou de l'affinité, tenoient pareillement à la maison de Montmorenci. Mais ce pere avoit le secret sous le sceau de la confession; & jamais il ne crut pouvoir le révéler. La famille, après avoir fait toutes les perquisitions possibles, sans rien découvrir, craignit de donner plus de célébrité à cet enlèvement prétendu, & jugea que le mieux étoit d'étouffer à jamais une affaire de cette nature. D'ailleurs, on ne parla de cette fille singulière, au moins à la Cour, qu'en 1694,

A ij

c'est-à-dire trente-quatre ans après sa disparution; sans qu'on fût encore où elle habitoit. Il est néanmoins constant, qu'alors elle y fit du bruit. La Baumelle, peu crédule ou peu croyant, en fait mention lui-même, dans la vie de Madame de Maintenon. Il est vrai qu'il plaisante beaucoup sur ces lettres; mais Protestant, & Protestant sans mœurs, il n'étoit pas fait pour les goûter: aussi voit-on, par la manière même dont il en parle, qu'il ne les avoit pas lues.

Après le sacrifice de son nom de famille, elle n'en voulut point porter d'autre que celui de Jeanne - Marguerite, qu'elle avoit reçu avec la grace du baptême. Elle s'en tint même au nom de Jeanne, dont son pere l'appelloit dans son enfance, comme elle nous le dit dans sa septième lettre. Dès les premières lueurs de la raison, Dieu prévint cette amé privilégiée des bénédictions les plus abondantes. Elle y correspondit avec tant de fidélité, qu'elle avoit acquis, non seulement une vraie piété, mais une vertu mâle & magnanime, à l'âge où les autres enfans sont à peine instruits des premiers devoirs du

ch
l'e
fac
Au
ve
l'on
On
ces
l'en
une
&
son
avoit
tance
ceper
piété
La ra
l'espé
son e
bur.
qu'à l
au M
en effe
dû par
âge &
bien o
quel i
La j
vellié f

chrétien. Elle n'eut pas plutôt connu l'excellence de la virginité, qu'elle consacra pour toujours la sienne au Seigneur. Au moins est-il sûr qu'elle en fit le vœu, avant l'âge de quatorze ans, où l'on commença à lui parler de mariage. On pressent bien que toutes les instances de ses parens furent inutiles. Ils l'envoyerent passer quelque temps chez une tante dont elle respectoit la vertu, & qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit. La jeune personne, qui avoit ses vues, montra moins de résistance à ces nouvelles sollicitations; & cependant elle pratiquoit ses exercices de piété, avec plus d'assiduité que jamais. La tante ne la contrarioit point, dans l'espérance de s'insinuer peu à peu dans son esprit, & de l'amener enfin à son but. Elle poussa la complaisance jusqu'à lui permettre d'aller en pèlerinage au Mont-Valérien. Ce pèlerinage se fit en effet: mais tout singulier qu'il auroit dû paroître pour une personne de cet âge & de cette qualité, il s'en falloit bien qu'il présentât l'idée de celui auquel il préludoit.

La jeune vierge, après avoir renouvelé son vœu au pied de la croix,

pria le divin époux , avec une grande effusion de larmes , & de la soustraire au danger de lui devenir jamais infidèle , & de lui suggérer les moyens de vivre désormais en épouse inconnue & crucifiée avec lui ; remettant son corps & son ame entre ses mains , & s'abandonnant pour toujours aux soins de sa providence. L'esprit tout plein de ces pensées , & le cœur embrasé des ardeurs qu'elles allumoient , elle quitte les stations sacrées , & reporte ses pas , encore incertains , vers le bois de Boulogne. Mais elle ne fut pas à l'abbaye de Longchamp , qu'elle se sentit fortement inspirée d'entrer dans l'Eglise. Là , elle congédie pour quelque heure les gens de sa fuite , sous prétexte qu'il lui restoit encore beaucoup de prières à réciter ; & dès qu'elle les voit disparaître , elle s'enfonce d'un autre côté , dans la partie la moins fréquentée du bois. Elle suivoit à tout hasard un sentier détourné , quand elle rencontra une pauvre femme , qui lui demanda l'aumône. Elle forme son plan , & le met sur le champ à exécution. Elle changea de vêtemens avec cette mendicante , lui laissa ses habits & tous ses bijoux ,

se
ter
gro
qu
du
fain
che
gne
de
par
tout
que
ses
une
C
dans
gide
vêch
tre &
ni lac
guer
qu'en
le pi
comm
cette
de qu
cham
même
& la

se revêtit de ses haillons, barbouilla de terre ses mains & son visage, pour se grossir les traits & se défigurer, autant qu'il étoit possible. Elle tourne ensuite du côté opposé à celui où se devoient faire les premières recherches, & marche nuit & jour, jusqu'à une campagne située près de la Seine, au dessus de Paris. Cependant elle fut rencontrée par des ecclésiastiques charitables, qui touchés de sa jeunesse, & des dangers que lui faisoit courir sa figure malgré ses haillons, la mirent en service chez une femme riche & sûre pour les mœurs.

C'étoit une dévote, fort régulière dans sa propre conduite; mais plus rigide encore à l'égard des autres, revêche, impérieuse, d'humeur acariâtre & tracassière, qui ne pouvoit garder ni laquais, ni servante. Jeanne ou Marguerite, puisque nous n'avons à choisir qu'entre ses noms de baptême, entra sur le pied de femme de chambre. Mais comme aucun domestique ne tenoit dans cette maison; bientôt elle seule, à l'âge de quinze ans, tint lieu de femme de chambre, de cuisinière & de laquais même. Outre son ardeur pour la croix & la pénitence, elle goûtoit d'autant

mieux celle-ci, qu'elle ne laissoit, ni curieux, ni curieuse autour d'elle, & mettoit son secret plus à couvert. Elle soutint avec une douceur inaltérable jusqu'à la mort de sa maîtresse, c'est-à-dire pendant neuf à dix ans, tous les travaux, toutes les contradictions, tous les caprices & toutes les rebuffades imaginables. De manière que l'intraitable maîtresse en fut à la fin si confuse, qu'elle lui en demanda publiquement pardon à l'article de la mort, & voulut absolument l'en dédommager par une gratification de quatre mille francs, outre le paiement de ses gages dont elle n'avoit jusque-là presque rien touché. Jeanne confuse elle-même, ne savoit quelle contenance faire, pendant cette réparation. Mais elle eut beau réclamer, & refuser cette largesse, la mourante insista plus fortement encore, & commanda formellement à son héritier de forcer Jeanne à recevoir la somme entière, qui, avec les gages, montoit à six mille francs. Il la contraignit en effet à tout recevoir : mais dès le même jour, elle la distribua aux pauvres, à la réserve d'une modique partie de ses gages.

L'attrait même de la vertu peut nous rendre inconsiderés. A peine la vertueuse inconnue eut-elle réfléchi sur les suites d'une libéralité si extraordinaire pour une domestique, qu'elle sentit vivement le danger qui en résul-
toit contre l'obscurité où elle avoit à cœur, sur toute chose, de se tenir ensevelie, & résolut de s'en tirer au plutôt. Comme elle revenoit de l'enterrement de sa maîtresse, & ne songeoit plus qu'aux moyens d'exécuter sa résolution, elle vit passer le coche d'eau pour Auxerre. Elle s'y jette à l'instant, arrive dans cette ville, & cherche une condition, que son heureuse physionomie & son attrait pour l'abjection lui eurent bientôt fait trouver. Elle tomba néanmoins chez un artisan distingué & fort honnête homme, qui étoit tout à la fois menuisier & sculpteur. Le Ciel menoit, pour ainsi dire, par la main cette ame privilégiée; & dans chacun des séjours qu'il lui assignoit, il la dis-
posoit successivement à remplir toutes les vues qu'il avoit sur elle.

Déjà elle savoit assez bien le dessein, pour se rendre utile à son nouveau maître: mais elle en apprit à manier le

rabor & le ciseau, par le conseil d'un sage confesseur de l'ordre de S. Benoît, à qui elle avoit communiqué son projet de vivre à jamais éloignée du commerce des hommes, & qui lui fit sentir de quelle ressource lui seroient ces exercices manuels. Elle apprit encore au même lieu, à faire des horloges de bois. Elle ne demeura néanmoins qu'une année à Auxerre, au bout de laquelle son confesseur étant mort, elle n'en retrouva point à qui elle pût s'ouvrir, & revint à Paris, où elle espéroit trouver plus de secours pour la piété. Elle se croyoit assez changée enfin, pour n'y être pas reconnue. Avant son départ, elle avoit encore donné aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, & fit ce second voyage en demandant l'aumône. Elle demeura quelque temps à Paris, confondue avec les pauvres mendiants, & uniquement occupée des pratiques de la piété & de la pénitence. Elle ne demandoit chaque jour, que ce qui lui étoit nécessaire pour vivre ce jour-là. Un jour qu'elle étoit à la porte d'une église, elle demanda humblement l'aumône à la maîtresse d'école de Château-Fort, fille

pie
Lu
fy
à
jeu
tue
sen
ch
ell
tio
d'i
rép
cro
ain
&
jeu
foi
can
pro
con
per
tem
priv
on
édif
de
sui
J
diff

pieuse & charitable, formée par le pere Luc de Bray. Il y a une espece de sympathie entre les ames qui sont unies à Dieu. Au premier aspect de cette jeune & modeste mendiante, la vertueuse maîtresse sentit un vif attendrissement, & crut voir en elle quelque chose d'extraordinaire. Elle s'arrêta, elle l'interrogea, & entre autres questions, lui demanda si c'étoit pour cause d'infirmité qu'elle mendoit. Jeanne ne répondit autre chose, sinon qu'elle se croyoit dans l'ordre de Dieu, en agissant ainsi. Cette réponse plut à la maîtresse, & redoubla son intérêt: elle dit à la jeune mendiante, que dans l'état de foiblesse où elle la voyoit, l'air de la campagne lui feroit du bien, & lui proposa de l'y emmener avec elle. Jeanne connoissoit de réputation le mérite du pere de Bray, qui venoit de temps en temps à Paris, faire des exhortations privées à des religieuses, avec une onction dont elles étoient singulièrement édifiées. Dans le désir de l'entendre, & de prendre ses conseils, elle consentit à suivre la maîtresse d'école.

Jusqu'ici surtout, on trouvera de la différence entre notre récit & la vie



imprimée de cette illustre inconnue ; non pas toutefois pour le fond des choses , mais pour l'ordre des faits , & dans quelques circonstances qui n'ôtent rien à la vérité de l'histoire même. C'est que nous avons cru devoir ajouter foi aux collections manuscrites d'observateurs actifs , circonspects , judicieux , & qui n'ont d'autre intérêt que celui de la vérité , plutôt qu'à un livre qui n'inspire pas à beaucoup près la même confiance. Quiconque ment en un point , peut mentir en bien d'autres , & ne mérite plus de croyance que dans les choses où il se trouve d'accord avec des auteurs plus croyables. Or le moindre reproche qu'on puisse faire à l'auteur de celui-ci , c'est qu'il a travaillé d'imagination. Malheureusement encore , il ne l'a pas noble. Eh qui pourroit , sans porter ce jugement , l'entendre placer une jeune demoiselle , qu'il suppose de la maison de Montmorenci , dans une voiture publique , au bureau des coches de Versailles ; non pas après qu'elle se fut dérobée aux grandeurs du siècle , mais quand il étoit question de la produire à la Cour , pour un établissement assorti à sa naissance ? Mais ce n'est

là
gi
de
no
de
teu
le
l'a
leu
la
rai
adr
cog
Jac
élev
con
exc
tout
on
du
nant
grap
de P
avoi
de l
n'abj
la fo
leur
de le

là qu'un ridicule , indifférent à la religion : en voici d'une autre espece. Quoi de plus suspect , & de plus analogue à la nouveauté , que de lui faire dénigrer , par de pieux gémissemens , tant les directeurs d'une Société poursuivie jusqu'après le trépas par certains novateurs , que l'auteur des *Maximes des Saints* , qui leur est pareillement odieux , & pour la même cause ? Quoi de plus téméraire , & en même temps de plus mal-adroit , ou de plus propre à trahir *l'incognito* que prétend garder l'anonyme Jacobin dans son livre , que de s'y élever lui-même contre l'immaculée conception de Marie ? Le voici , cet excès de témérité & de vertige , qui toutefois ne doit pas surprendre : quand on fronde en un point les anathêmes du siège apostolique , il n'est pas étonnant qu'on les fronde en tout. Le biographe anonyme canonise les religieuses de Port-royal , qui au lit de la mort *avoient plus d'éloignement que jamais de la signature du formulaire ; & n'abjurant pas moins le bon sens que la foi* , il applaudit au fanatisme qui leur fit déposer sur la poitrine de l'une de leurs sœurs qui venoit de mourir ,

Vie de la Solitaire des Rochers , imprimée en 1787, p. 13 & 58.

un appel à J. C. contre les pasteurs de son Eglise, avec charge de le présenter dans l'autre monde à son tribunal redoutable. Ainsi tendoit-il sourdement à faire honneur à son hérétique parti, d'un prodige d'abnégation, le plus étonnant de son siècle. C'eût été en effet un assez beau sujet de triomphe, qu'une jeune Montmorenci, qui se déroboit à toutes les grandeurs du siècle, & va s'enterrer dans un désert inconnu, pour s'y faire Janséniste. Mais qui seroit assez dépourvu de bon sens, pour croire à cette chimère ? Il la faut reléguer avec tant d'autres fictions de même espèce, dans l'Eglise de Port-royal & d'Utrecht, qui avouant par-là l'impuissance où elle est de produire les vrais saints, s'efforce en toute rencontre de les ravir à l'Eglise Romaine.

Ce fut à Château-Fort que l'illustre Jeanne prit la résolution de vivre, non seulement inconnue au monde, mais crucifiée au monde, & déjà retranchée du commerce du monde. Cependant le pere de Bray désaprouva d'abord que la maîtresse d'école se fût chargée de cette inconnue ; qui peut-être, lui dit-il, vous jouera, comme vous l'avez

déjà été par d'autres aventurieres. Non, mon pere, lui répondit-elle, il n'y a sûrement rien à craindre pour celle-ci : vous en serez content, quand vous l'aurez vue. Elle a quelque chose de surnaturel dans la physionomie ; c'est la figure & l'air de recueillement d'un ange. Il est impossible que vous n'en soyez pas frappé, comme je l'ai été moi-même. En effet, dès qu'il lui eut parlé, il la regarda comme un ange revêtu d'un corps mortel, prit tous les sentimens d'un pere pour sa fille en J. C. & se chargea de sa conduite, en s'humiliant devant le Seigneur, qui commettoit à ses soins une ame si précieuse.

On ne fait pas combien de temps elle fut à Château-Fort, ou dans le voisinage : mais elle y passa un temps assez long, pour apprécier le mérite du pere de Bray, à qui elle accorda une entiere confiance, que ne diminua point sa fuite au désert, & qui dura autant que vécut ce vertueux directeur. Long-temps elle lui parla de son attrait pour une solitude ignorée de tous les humains, sans pouvoir jamais l'amener à lui donner son approbation. Mais il fut

attaqué d'une maladie, que tout le monde crut mortelle, & qui dura longtemps; en sorte qu'elle fut obligée de prendre un autre confesseur. Indépendante alors du pere de Bray, & plus attirée que jamais par l'esprit de Dieu, qui vouloit en pleine liberté, pour ainsi dire, lui parler au cœur, elle partit pour aller chercher une solitude ignorée de tous les hommes. Elle fut environ deux années sans en trouver une qui la fixât: elle parcourut différentes provinces, où depuis on a fait rechercher le lieu de sa retraite. Mais si l'on avoit mieux lu ses lettres, déjà tombées entre les mains de plusieurs personnes, on ne se seroit pas donné tous ces mouvemens inutiles, qui occasionnerent même une dépense considérable. On y auroit vu, que les deux solitudes qu'elle a occupées successivement, n'étoient qu'à trente lieues de distance l'une de l'autre; que la dernière étoit à dix lieues des limites d'Espagne, & à quarante de Notre-Dame de Mont-Serrat, pèlerinage célèbre que fit cette solitaire, & qui est en Catalogne: sur quoi l'on auroit conclu nécessairement, que ce désert ne pouvoit être que dans les monts Pyrénées, vers

la partie orientale de leur vaste chaîne.

La solitaire des Pyrénées avoit environ quarante-cinq ans, lorsqu'elle se fixa dans le réduit sauvage, qu'elle nomme dans ses lettres la solitude des Rochers. C'étoit un petit espace, de forme pentagone, environné de cinq rochers qui formoient une espece de croix, & qui en rendoient le centre inaccessible, ou du moins invisible. Du pied de l'un de ces rochers, plus élevé que les autres, sortoit une source de très-bonne eau; & son sommet formoit comme un observatoire, pour découvrir les curieux qui voudroient s'en approcher. Il y avoit au bas trois grottes, dont l'une étoit un souterrain tortueux & fort profond, qu'elle choisit pour sa cellule; les autres lui tinrent lieu de chapelles. Cette solitude étoit éloignée d'une grande demilieu de tout chemin, & environnée d'une épaisse forêt, ou plutôt d'un hallier si fourré, que pour y parvenir, il falloit se traîner long-temps sous les ronces & les épines, par un sentier qui ne sembloit praticable qu'aux animaux sauvages. L'intrépide solitaire n'y rencontra cependant point de bêtes féroces, si ce n'est un ours, qui eut plus peur

qu'elle. Mais il y avoit beaucoup de cerfs, de charmois & de lapins. Il y avoit aussi des arbrisseaux, qui portoient des fruits assez ressemblans, pour le goût & la couleur, à des prunes de damas violet. Les rochers étoient couverts de néfliers, dont les fruits étoient fort gros & fort bons. Le froid y étoit supportable, au cœur même de l'hiver; & la chaleur s'y trouvoit tempérée par la fraîcheur des rochers, ou des bois qui les environnoient.

Ce fut-là que cette fervente épouse de J. C. se trouvant absolument seule avec son divin époux, tous les vœux de son cœur furent enfin satisfaits. Affranchie de la captivité du monde, elle chantoit les bienfaits de son libérateur, avec tous les transports d'Israël tiré de la terre barbare d'Egypte, ou de Babylone. Toutes ses pensées, tous les mouvemens de son cœur n'étoient que des élans d'amour & des effusions de tendresse, pour le Seigneur qui remplissoit toute la capacité de son ame. On ne peut revoir l'expression de ces sentimens dans ses lettres, sans ressentir au moins quelque étincelle du feu divin qui la consumoit.

Il lui restoit cependant quelque em-

ba
me
pré
inc
rét
d'h
de
que
tan
l'of
pos
l'ab
ce d
mèn
lett
d'ab
la su
à l'u
nier
nou
cant
huit
n'en
rit a
& r
Bray
trem
dans
Cett

barras , pour la fréquentation des sacre-
mens , & pour la messe des jours de
précepte. Ce dernier article fut le moins
inquiétant. Dans le voisinage de sa fo-
rêt , il y avoit deux abbayes , l'une
d'hommes d'un côté , & de l'autre une
de filles. Pour se faire moins remar-
quer , elle alloit tantôt dans l'une , &
tantôt dans l'autre , pour la messe &
l'office des jours de fêtes. Elle se pro-
posoit aussi de prendre un confesseur dans
l'abbaye d'hommes : mais elle y trouva
ce qu'elle ne cherchoit point , c'est elle-
même qui s'en exprime ainsi dans ses
lettres , & n'y trouva pas , au moins
d'abord , ce qu'elle cherchoit. Car par
la suite elle s'adressa de temps en temps
à l'un de ces religieux , nommé Laumo-
nier , & en fut très-contente. Elle fit de
nouvelles recherches , & trouva dans le
canton un bon curé , âgé de cinquante-
huit ans , qui entendoit ses fautes , &
n'en demandoit pas davantage. Elle sen-
tit alors qu'elle avoit besoin de conseils ,
& recourut aux lumières du pere de
Bray , à qui toutefois elle n'écrivit qu'en
tremblant , & par une voie indirecte ,
dans la crainte qu'il ne fût plus en vie.
Cette lettre , datée du 12 janvier 1693 ,

est la première de leur correspondance ; qui a duré jusqu'à la fin de l'année 1699 , où mourut le pere de Bray. La solitaire se servoit d'un voiturier , homme simple & sûr , pour porter ses lettres & rapporter les réponses ; & de quelque peu d'argent que son charitable directeur avoit l'attention de lui envoyer de temps en temps , pour acheter les choses indispensablement nécessaires , qu'elle ne pouvoit se procurer autrement. Telles étoient quelques outils de menuisier & de sculpteur , qui servoient à diversifier ses occupations , des aiguilles , du fil & quelques morceaux de toile , ou d'étoffe , pour entretenir ses vêtemens , bien simples sans doute , mais toujours propres , quand elle paroissoit à l'église. Pour ce qui est de la nourriture , elle alloit deux fois la semaine demander l'aumône dans les deux abbayes de son voisinage , jusqu'à ce qu'elle se fût accoutumée à ne plus manger de pain. Elle ne vécut plus alors que de racines & de fruits sauvages , comme prunes , cornouilles , nefles , cormes , fênes , châtaignes & noisettes. Encore se reprochoit-elle ces chétives provisions , comme une abondance qui lui ôtoit le mérite de la pauvreté.

ter
fra
lum
rén
rêt
cou
vag
que
sem
rier
qua
la c
anir
Die
& c
purs
pass
quel
com
plat
mer
B
ter l
fave
nem
ord
lem
amo

Ce n'est pas-là ce qui paroîtra le plus terrible : mais quelle situation plus effrayante, que celle d'une femme absolument seule, & sans abri, durant les ténèbres sur-tout, au milieu d'une forêt, où l'oreille n'est frappée que des courses & des cris de mille animaux sauvages ! Et dans les plus beaux jours même, quel tourment que l'ennui, durant les semaines, les mois & les années entières ! Que faire chaque jour entre quatre rochers, depuis l'aurore jusqu'à la chute du soleil ? Mais si l'homme animal ne conçoit pas les choses de Dieu ; affranchie de l'illusion des sens, & déjà participant à la condition des purs immortels, notre divine solitaire passoit des trois & quatre heures, & quelquefois les journées entières, abîmée, comme un séraphin, dans la contemplation du bien suprême, & l'ame submergée dans un océan de délices.

Bien éloignée toutefois de jamais tenter le Seigneur, & de compter sur des faveurs dont elle se réputoit souverainement indigne, elle s'étoit prescrit un ordre du jour, qu'elle suivoit ponctuellement, lorsque les transports du divin amour ne ravissoient pas son ame, jus-

Lettre du 17
Oct. 1694.

qu'à lui ôter sa présence d'esprit. Elle se levoit à cinq heures en toute saison, faisoit la priere du matin jusqu'à six, & la terminoit par l'heure de primes; après quoi, si elle n'alloit pas à la messe, elle l'entendoit en esprit, & lisoit quelques chapitres de l'écriture sainte jusqu'à huit heures. Elle donnoit ensuite environ deux heures au travail des mains, soit à raccommoder ses hardes, soit à la menuiserie & à la sculpture, soit à la culture d'un petit jardin qu'elle s'étoit fait près de son habitation. Sur les dix heures, elle récitoit tierce, sexte & none, puis se mettoit en la présence de Dieu aux pieds de son crucifix, pour examiner ses fautes & ses moindres négligences, ses intentions, sa correspondance à la grace, & ses progrès dans les voies de Dieu, avec toute l'exactitude & la sévérité que l'on peut présumer d'une ame si pure. Elle s'imposoit des pénitences, pour tout ce qui lui paroissoit faute. Ces exercices duroient deux heures. A midi, elle prenoit sa réfection, qui étoit la seule de la journée, puis une sorte de récréation, qui consistoit, quand il faisoit beau, à se promener sur ses rochers, en admirant la grandeur de

Di
&
fai
ven
pri
Di
ma
bon
ma
dis
éto
tati
me
elle
prat
qu'e
elle
teno
dire
de l
soir
cienc
jusqu
pour
cœur
pler
choit
régle
s'étoi

Dieu dans les ouvrages de la nature, & en chantant quelques cantiques. Elle faisoit ensuite une lecture, le plus souvent dans l'Imitation de J. C. puis une priere affectueuse où elle exposoit à Dieu ses besoins, sans lui rien demander que l'accomplissement de son bon plaisir, & reprenoit le travail des mains jusqu'à quatre heures. Alors elle disoit les vêpres, puis le chapelet, qui étoit accompagné & suivi de méditations, ou de contemplations, qui la menoiert jusqu'à huit heures; temps où elle visitoit un calvaire qu'elle s'étoit pratiqué, & acquittoit les pénitences qu'elle s'étoit imposées. A neuf heures, elle se retiroit dans la grotte qui lui tenoit lieu de cellule, & qu'entfin son directeur l'obligea de boiser, à cause de l'humidité. Elle faisoit la priere du soir, & l'examen ordinaire de conscience, puis se couchoit pour reposer jusqu'à onze heures. Elle se relevoit alors, pour dire les matines qu'elle savoit par cœur, & pour méditer, ou contempler jusqu'à deux heures. Elle se recouchoit ensuite jusqu'à cinq heures. Pour régler ainsi l'emploi de son temps, elle s'étoit fait une horloge, dont le timbre

même étoit de bois. Son habileté pour tous les ouvrages de main étoit prodigieuse.

Madame de Maintenon, qui avoit beaucoup d'estime pour le pere de Bray, & qui s'adressoit quelquefois à lui pour la confession, en hérita un crucifix de bois de cormier, tout d'une piece, que cette solitaire merveilleuse s'étoit plu à finir pour son directeur, & qui fit l'admiration des plus habiles ouvriers. Cette piece inestimable à tant d'égards fut donnée aux Capucines de Paris, où elle se voit encore, avec le titre de son authenticité, appliqué en caracteres fort lisibles au revers de la croix. Il n'en est pas ainsi des lettres de la solitaire, dont avoit pareillement hérité Madame de Maintenon. Quelques recherches qu'on ait faites pour en découvrir les originaux, on n'y est point encore parvenu. Mais on en a des copies, qui portent presque en tout un caractere de vérité, qui persuade les plus difficiles critiques, & que le plus habile imposteur n'auroit jamais pu contrefaire. Il falloit nécessairement avoir passé par les voies extraordinaires & sublimes qui sont expliquées dans ces lettres, pour les rendre avec l'onction

&

&
tit
No
&
tifi
rec
sect
la
qu'
sain
jesu
pua
tous
il m
buer
qu'o
mati
livre
sur l
la th
cham
mom
ges d
glise,
qui n
proscr
pas e
que r
T

& l'énergie, & tout à la fois l'exac-
 titude & la simplicité qui s'y rencontrent
 Nous avons mis quelque restriction ;
 & le simple bon sens suffit pour jus-
 tifier ce point de critique. Et qui ne
 reconnoîtroit point l'imposture, & la
 secte même d'où part l'imposture, ou
 la supposition, dans les impertinences
 qu'on fait écrire par une personne si
 sainte, sur le compte du pere Guilloré,
 jésuite, qui a joui de la plus haute ré-
 putation de sagesse & de vertu, parmi
 tous les orthodoxes de son temps ? Est-
 il moins contraire au bon sens, d'attri-
 buer à une simple fille la longue lettre,
 qu'on pourroit appeller un traité dog-
 matique & critique, sur le trop fameux
 livre de l'infortuné Fénelon, c'est-à-dire
 sur les profondeurs & les subtilités de
 la théologie la plus abstruse ? Mais ce
 champ étoit propre à receler, jusqu'au
 moment d'éclater avec avantage, les éloges
 de quelques dévots rebelles à l'E-
 glise, & quelques assertions entortillées,
 qui ne sentent que trop les nouveautés
 prosrites, & que nous n'entreprendrons
 pas de débrouiller. Ici l'on ne doit
 que nourrir la piété du lecteur, qui

Tome XXIII.

B

&

attend avec impatience la suite d'un article si propre à l'édifier.

Outre le crucifix travaillé pour le pere de Bray, la solitaire en fit trois autres pour sa solitude ; un petit de six pouces, qu'elle portoit en tous lieux, caché sur sa poitrine; un de trois pieds, qu'elle avoit placé dans sa cellule, pour faire à ses pieds ses exercices journaliers de dévotion ; & un troisieme haut de six pieds, fait du bois d'un tilleul què le tonnerre avoit abattu dans la forêt. Elle avoit érigé celui-ci sur une plateforme, environnée de rochers, qui lui représentoient le calvaire. Le reste de ses effets n'est pas moins intéressant ; & l'on ne sauroit guere douter que le dénombrement n'en soit aussi bien reçu. Voici donc l'inventaire exact de ce pauvre & inappréciable mobilier. C'est le compte même que la solitaire en rendit au depositaire de toutes ses pensées. Une bible, avec un abrégé de la vie des saints. Une imitation de J. C. avec un petit livre intitulé, l'Horloge du Cœur, & quelques feuilles sur la dévotion au S. sacrement. Un bréviaire Romain, qu'elle récitoit habituellement, & qu'elle avoit la sa-

Lettre III au
P. de Bray.

riss
lari
qui
deu
tari
teau
ping
du f
dez
& u
haire
Voic
toile
pour
touve
juppe
coiffe
six gra
deux
soulie
toile,
cuir.
sa sol
pieds.
toile,
S. Fran
un voi
fil, po
fort lo

ratisfaction d'entendre , ayant appris le latin. Un petit couteau , & un grand qui ser voit de serpe. Deux ciseaux , deux gouges , deux villebrequins , deux tarières , deux rabots , une scie , un marteau & un établi. Quelques cents d'épingles , des aiguilles , du fil blanc & du fil gris , une paire de ciseaux & un dez de cuivre. Deux écuelles , un pot & un gobelet , le tout de bois. Une haire , un cilice & deux disciplines. Voici la garde-robe : sept chemises de toile blanche , qu'elle ne mettoit que pour sortir ; deux chemises de toile d'étroupe , & une de serge grise. Deux jupes , deux corps , un manteau , deux coiffes de taffetas , six coiffes blanches , six grandes cornettes , une paire de gants , deux paires de bas gris , deux paires de souliers , cinq bonnets , dont trois de toile , un de serge blanche , & un de cuir. Elle ne portoit que celui-ci dans sa solitude , & y alloit toujours nuds pieds. Un fichu noir , six mouchoirs de toile , un scapulaire du tiers-ordre de S. François , dont elle étoit ; une guimpe , un voile , quelques aunes de ruban de fil , pour lier ses cheveux qui étoient fort longs , deux peignes , & un petit

miroir, pour se coiffer quand elle devoit sortir.

Voilà toute sa fortune, qu'elle préféroit à celle des rois, plus jalouse de privations, que la mollesse & la cupidité ne sont affamées des faux biens qui les tourmentent en les assouvissant. Elle jouissoit de la pleine satisfaction de ses désirs, dans la sainte obscurité de sa solitude; quand le ciel, pour détacher son cœur de la jouissance même la plus innocente, permit que le lieu de sa retraite fût presque entièrement découvert. Ses apparitions dans les églises du voisinage, où on la voyoit absorbée toute en Dieu, & plus semblable à un ange qu'à une mortelle, avoient inspiré le plus vif désir de la connoître. Long-temps on l'avoit prise, tantôt pour une étrangere infortunée & réduite à quitter son pays, tantôt pour une servante de quelque village voisin, tantôt pour une touriere de religieuses: mais le temps & les enquêtes avoient à la fin levé ces préventions. Plus le mystere devenoit obscur, plus la curiosité s'augmentoit. On fit épier la sainte étrangere au sortir de sa forêt, & quand elle y rentrait. Comme elle alloit tou-

jo
tô
écl
tar
gie
rie
cur
pas
qui
diff
dav
A
pied
sée,
à tre
Pyré
avoit
Roch
celle-
ruisse
en e
Ce n
sortoi
de g
truen
gens
disoie
avoit
vissan

jours par des chemins détournés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, elle échapa long-temps à l'espionnage. Enfin tant de gens s'en mêlerent, & les religieux de l'abbaye voisine, & les tourières du monastere de filles, & tant de curieux, qu'on parvint à découvrir, non pas sa demeure même, mais les rochers qui l'environnoient; & on ne le lui dissimula point. Il ne lui en fallut pas davantage pour prendre son parti.

Après avoir consulté le Seigneur au pied du crucifix, elle se transporta, poussée, dit-elle, par une force irrésistible, à trente lieues de là, toujours dans les Pyrénées, près des terres d'Espagne. Elle avoit habité quatre ans la solitude des Rochers, & elle demeura trois ans dans celle-ci, qu'elle nomma l'Abyme des ruisseaux. Tout son contour annonçoit en effet un abyme, & un lieu sinistre. Ce n'étoit que rochers & cavernes, d'où sortoient quantité d'animaux sauvages, de gros serpens, des lézards monstrueux, qui imprimoient la terreur aux gens du voisinage, & leur en interdisoient les approches. Mais quand on avoit franchi ces rochers, plus en gravissant qu'en marchant, on trouvoit un

Lettre III, du
4 Nov. 1696.

petit vallon , émaillé de fleurs & de verdure , & entrecoupé de ruisseaux que formoient différentes fontaines. On y trouvoit aussi plusieurs sortes de fruits très-bons , & quantité de miel sauvage qui étoit excellent. Tout l'inconvénient de cette solitude se réduisoit aux reptiles venimeux , dont elle fourmillait : mais la solitaire savoit ce que le Seigneur avoit promis , contre ces dangers , à ceux qui ne s'y exposoient que par ses ordres ; & la fermeté de son courage égaloit la vivacité de sa foi. Du reste , elle n'irritoit point ces monstres , qui de leur côté la laissoient fort tranquille , aussi bien qu'un écureuil , & quelques autres petits animaux qu'elle avoit apprivoisés. D'où elle tiroit un sujet nouveau de célébrer les bienfaits du Créateur , pourvoyeur libéral & nourricier universel de toutes ses créatures.

Elle trouva , comme au voisinage de son premier asyle , un monastere de religieux ; mais à une distance plus considérable. Elle avoit trois lieues & demie à faire pour s'y rendre ; & toujours par les bois , au moins en sortant de son précipice , qui étoit au centre d'une forêt immense & d'une épaisseur extraor-

dinai
nitent
pour
terrest
voyoit
mond
dressa
qui la
pauvre
fit po
minist
core,
côté d
toine,
tendre
pour
chemi
gorges
couver
voit pa
ni où
Là,
ses pr
cellules
voisins
chapel
verdure
trois g
levant

dinaire. Ce qui eût rebuté tout pénitent même, fut ce qui déterminâ, pour le choix d'un confesseur, l'ange terrestre, ou la céleste mortelle, qui ne voyoit point de plus grand danger en ce monde que d'y être connue. Elle s'adressa au supérieur de ce monastere, qui la reçut avec charité, la crut une pauvre fille de la campagne, & ne lui fit point de questions étrangères à son ministère. Pour la messe, il y avoit encore, à une lieue & demie de l'autre côté du bois, un ermitage de S. Antoine, où elle alloit quelquefois l'entendre. Mais soit pour l'ermitage, soit pour le monastere, il y avoit tant de chemins, ou de faux-fuyans, par les gorges & les défilés, dans un pays couvert & montueux, qu'on ne pouvoit pas savoir d'où venoit une personne, ni où elle alloit.

Là, notre solitaire reprit paisiblement ses premiers exercices, s'arrangea deux cellules dans le creux de deux rochers voisins, & forma entre deux une petite chapelle, qu'elle se plaisoit à orner de verdure & de fleurs champêtres. Ces trois grottes étoient exposées au soleil levant : il y faisoit moins froid que dans

sa premiere habitation ; & l'air y étoit moins épais , comme étant moins couvertes , & un peu plus éloignées des bois qui les environnoient. L'oraïson , la contemplation , les raviffemens & les extases furent encore plus sublimes qu'auparavant ; & cependant elle s'astreignoit toujours à son réglement de vie , & à ses exercices accoutumés , s'attachant aux routes battues , & se refusant aux voies extraordinaires , autant que l'esprit de Dieu lui en laissoit la liberté. Ainsi avançoit-elle à pas de géant dans la carrière des vertus , quand sa dix-neuvieme lettre au pere de Bray demeurant sans réponse , elle ne douta point que la mort de ce charitable directeur n'en fût la cause. Elle lui marquoit par cette lettre du 17 septembre 1699 , qu'elle se sentoit un désir extraordinaire d'aller à Rome , dans le cours de l'année suivante , afin de recueillir avec plus d'abondance les graces du jubilé : elle soumettoit néanmoins son projet à la décision de celui qu'elle regardoit comme l'organe du ciel à son égard. Quand elle fut persuadée que ce pere étoit mort , elle se crut libre de partir , & partit en effet pour Rome : mais on ne fait plus

rien
a con
En co
à la r
on a
dre m
de dé
au mo
ration
n'a rie
parenc
Le cie
dans to
mortel
gne, e
nue.

Com
n'auro
si notre
ceux qu
que da
de J. C
la divi
soient
ordres
toient
bunaux
der la
jusque-

rien d'elle , depuis cette époque. On a conjecturé qu'elle étoit morte en route. En conséquence , & vraisemblablement à la requisition de son illustre famille , on a fait bien des recherches , par ordre même des premiers magistrats , afin de découvrir sa sépulture , & de rendre au moins à ses restes précieux la vénération qu'ils méritoient. Jusqu'ici l'on n'a rien découvert , & il y a peu d'apparence qu'on soit jamais plus heureux. Le ciel aura sans doute voulu remplir , dans toute leur étendue , les vœux d'une mortelle dont le monde n'étoit pas digne , en la lui tenant à jamais inconnue.

Combien d'autres prodiges de la grace n'aurions-nous pas encore à rapporter , si notre plan comportoit le détail de tous ceux qui s'operent , & qui ne s'operent que dans le sein de la véritable Eglise de J. C ! Les pures lumieres qui depuis la divine assemblée de Trente ne cessent point de se répandre dans les ordres divers du peuple chrétien , éclairent dans les arrêts même des tribunaux séculiers. Ainsi doit-on regarder la réformation d'un abus négligé jusque-là , c'est-à-dire l'arrêt à jamais

recommandable , par lequel le premier parlement de France , sensible enfin aux gémiffemens de la pudeur , abolit le 28 février 1677 , les honteuses épreuves du congrès, introduites , a-t-on fort bien dit , par l'effronterie des femmes , & autorifées par la simplicité des hommes.

Le dix-fept février de l'année suivante , le pere Capifucci , Dominicain , maître du facré palais , censura & défendit de lire , débiter , ou garder un petit livre , imprimé fous ce titre : Office de l'immaculée conception , approuvé par le pape Paul V , qui accorda cent jours d'indulgence à ceux qui le réciteroient dévotement. Cette censure , qui donnoit atteinte , au moins indirectement , à la conception immaculée de Marie , & par conféquent à la perfuafion commune de l'Eglife , mit en rumeur toute l'Europe catholique. Bayle dit lui-même , tout aguerri qu'il étoit contre les fcandales , qu'elle fcandalifa une infinité de perfonnes ; & qu'en France , il n'y eut que les Janseniftes qui en furent édifiés. Ils l'honorèrent en effet de magnifiques éloges ; fans fe fouvenir qu'ils n'avoient

Bayle, Diction. art. Innocent XI.

rien omis depuis cinquante ans , pour faire mépriser tout ce qui pouvoit sortir du tribunal de l'inquisition. L'Empereur adressa directement ses plaintes , sur le même sujet , au Souverain Pontife.

Innocent , sur la parole du Dominicain , répondit qu'on avoit défendu l'office en question , parce qu'on y attachoit une indulgence apocryphe , & qu'on assuroit faussement qu'il avoit été approuvé par Paul V ; mais que la défense ne tomboit pas sur l'office même , qui depuis long-temps se récitoit dans l'Eglise avec la permission du S. Siège. Il ajoutoit qu'on n'avoit nullement prétendu affoiblir le culte de la mere de Dieu , mais plutôt l'augmenter , autant qu'il seroit possible. Cette explication étoit assurément nécessaire : car , à s'en tenir aux termes de la censure , elle tomboit à plomb sur l'office , dont elle interdisoit la lecture ; & non pas sur la publication de l'indulgence , dont elle ne faisoit aucune mention. Le Pontife parut enfin douter de la droiture du Dominicain , & pensa qu'il falloit rassurer autrement la piété des fideles. A cette fin , il ordonna que dans les nouvelles éditions qui se fe-

roient de l'office ainsi rendu suspect, on ajouteroit dans l'oraison un mot qui marquoit bien ce qu'il pensoit lui-même de la conception de Marie, c'est-à-dire qu'aux termes de *Conception sainte*, on ajouteroit celui d'*immaculée*. Ainsi la joie de ceux qui avoient intrigué pour faire supprimer cet office, se convertit bientôt en des clameurs chagrines, qu'ils firent exprimer en ces termes par un auteur célèbre : Quels biens Innocent XI n'eût-il pas procurés à la religion, s'il ne se fût pas laissé obséder par les ennemis de la France ? Quelle espérance n'en donna-t-il point, lorsqu'il abolit l'office de la conception ? La belle espérance en effet, si le sentiment le plus honorable pour la conception de la Vierge est celui de toutes les universités, de toutes les écoles, à une seule près, & de presque tous les docteurs catholiques ! Si les papes & les évêques empêchent, sous peine d'anathème, de prêcher & d'enseigner le sentiment contraire !

La prédilection funeste des auteurs de la nouvelle doctrine pour les peres de l'Oratoire, avoit enfin produit sou

Valesiana, p.
45 & 46.

effet. En vain les supérieurs qui l'avoient prévu, s'étoient élevés des premiers contre ces nouveautés scandaleuses. Dès le vingt-neuf de juin 1657, le pere Bourgoïn, supérieur général, avoit donné une lettre circulaire, pour obliger tous les peres de la congrégation à signer la bulle d'Alexandre VII, & le formulaire du clergé de France. Il y marquoit qu'on ne pouvoit refuser de le faire, sans mériter de perdre la qualité de catholique, de chrétien, d'enfant de l'Eglise, & par conséquent de l'Oratoire. Tout ce que cette lettre produisit, selon l'historien des Jansénistes, ce fut de bouleverser la congrégation, d'où les sujets les plus estimables, au dire du même auteur, sortirent, ou furent retranchés. On voit par ces paroles, quels fruits y avoit déjà produits la malheureuse amitié de l'abbé de S. Cyran & de ses premiers coopérateurs. C'est toutefois une imposture, que de faire passer pour Jansénistes les meilleurs sujets qu'eût alors cette congrégation.

Le pere Thomassin, l'un de ses plus dignes sujets sans contredit, ne doit pas se compter parmi les sectateurs des nouveautés prosrites. Il est vrai qu'é-

Hist. du Jans.
an. 1657.

tant encore jeune , & n'ayant étudié S. Augustin que dans les compilations infidèles du parti , il avoit donné dans les nouvelles opinions. Mais s'il put commettre une légèreté , pardonnable à son âge , il n'eut point l'orgueil & l'opiniâtreté qui convertit l'erreur en hérésie formelle. Non moins recommandable par sa candeur & sa piété que par son savoir , dès qu'il eut reconnu par la lecture des œuvres mêmes de S. Augustin , combien Jansénius impositoit à ce saint docteur , ainsi qu'à l'Eglise qui en avoit confirmé la doctrine sur la grace ; nul respect humain ne put l'empêcher d'en faire une confession, pour le moins aussi éclatante que l'avoient été les préventions de sa jeunesse. Il alla trouver chacun de ceux qu'il craignoit d'avoir engagés dans les premières opinions , & leur protesta qu'il en étoit parfaitement revenu , comme d'autant d'erreurs essentiellement contraires à la foi. Les ouvrages qu'il nous a transmis attesteront à jamais , & la réalité , & la sincérité de sa déclaration. Le savant pere Morin , son confrere & son contemporain , sans parler de bien d'autres , n'étoit pas

m
su
de
de
ren
de
six
gré
qu
de
au
faif
un
ses
féni
Ora
qui
tres
ques
roya
du n
l'arc
vre
tira
volta
ses f
trine
féniu

moins soumis aux décisions du S. Siège sur ces matieres.

Ceux même qu'avoit séduits l'amour de la nouveauté, ne sortirent pas tous de l'Oratoire, ou du moins ils y furent bientôt remplacés, par des sujets de même croyance. C'est pourquoi la sixieme assemblée générale de la congrégation, de concert avec l'archevêque de Paris, où elle se tint au mois de décembre 1678, résolut de mettre au moins des bornes aux progrès qu'y faisoient les erreurs du temps : elle fit un statut formel, pour défendre à tous ses sujets d'enseigner la doctrine de Jansenius. Il fut souscrit par la plupart des Oratoriens. Il y eut des politiques qui s'absenterent pour un temps; d'autres se retirerent pour toujours; quelques-uns même abandonnerent le royaume. Le fameux père Quésnel fut du nombre de ces derniers. Averti que l'archevêque se dispoisoit à le poursuivre par les voies canoniques, il se retira d'abord à Bruxelles. Ce qui le révolta, c'est, de son propre aveu, que ses supérieurs interdissoient toute doctrine suspecte des sentimens de Jansenius & de Baius; c'est qu'ils em-

pêchoient d'enseigner que les bonnes actions des infideles , telles que d'aimer & révéler leurs parens , sont des péchés ; qu'ils admettoient des graces suffisantes , que la résistance de la volonté peut rendre inutiles. Une fois retiré de France , il s'abandonna sans gêne à sa passion pour la nouvelle doctrine , & signala tellement à ce sujet la chaleur & l'amertume de son zele , qu'entre tous les disciples d'Arnaud, il fut trouvé dans la suite le plus digne de lui succéder , en qualité de chef du parti.

Le statut de la congrégation de l'Oratoire éprouva plus de contradictions encore dans les provinces Beligues , qu'au sein de la France. Les peres Bahier & Thorenier , celui-ci assistant , & l'autre secrétaire général , presserent long-temps , & toujours en vain , leurs confreres de Mons , de se soumettre à un décret si religieux. Ils allerent jusqu'à menacer les indociles , de les traiter en hérétiques incorrigibles. Les coupables répondirent ; & le pere Quesnel leur servit de secrétaire : d'où l'on peut juger de tout ce qu'énonçoit la réponse. Elle portoit , entre autres choses , que , si on les pouvoit à bout ,

es bonnes
 que d'ai-
 , sont des
 des graces
 de la vo-
 ne fois re-
 a sans gêne
 doctrine,
 jet la cha-
 e, qu'entre
 l fut trouvé
 de lui suc-
 u parti.
 ion de l'O-
 contradictions
 Beligiques,
 s peres Ba-
 ti assistant,
 , presserent
 vain, leurs
 soumettre
 allerent jus-
 s, de les
 gibles. Les
 pere Ques-
 : d'où l'on
 énonçoit la
 tre autres
 bit à bout,

on devoit s'attendre à voir démembler
 la congrégation. Le pere Thorentier ne
 laissa pas de revenir à la charge, &
 marqua son mécontentement en ces
 termes au pere Piqueri, supérieur à
 Mons : Quoi de plus chagrinant que
 de vous voir déclamer contre un for-
 mulaire de doctrine, approuvé par
 tant de personnages respectables, &
 reçu de toute notre congrégation, à la
 réserve de deux ou trois personnes, qui,
 pour se faire un mérite auprès d'un
 misérable parti, se sont attachés du
 sein de l'Eglise leur mere, où l'on peut
 uniquement trouver le salut ! Il leur
 représente ensuite, & il en prend Dieu
 à témoin, que ces particuliers ont
 soulevé contre leur congrégation les
 évêques & les officiaux, les commu-
 nautés & les universités ; qu'au grand
 scandale du public, ils ont fait croire
 toute la congrégation janséniste, en
 publiant qu'on n'y suçoit pas un autre
 lait que celui d'Arnaud ; qu'un homme
 intrigant & faux, parvenu à l'office
 de visiteur, avoit employé les plus
 odieuses manœuvres pour répandre les
 nouveautés proscrites dans les maisons
 de l'Oratoire ; qu'il avoit dressé pour

les colleges une forme de doctrine, où l'on défendoit en général d'enseigner celle de Jansénius, & l'on prescrivoit en détail le crud jansénisme; que ce fourbe audacieux avoit combattu lui-même dans plusieurs conférences la grace suffisante, & réduit la liberté au simple volontaire.

Les Oratoriens Flamands ayant encore répondu qu'ils étoient fort éloignés des erreurs que portent les cinq propositions, le pere Assistant répliqua, qu'en parlant ainsi, l'or. se justifioit moins, qu'on ne passoit condamnation; qu'il n'y avoit point de janséniste si outré, qui ne fît très-volontiers ce vague désaveu: défaite misérable, ajoutoit-il, depuis que ces imposteurs en ont fait leur langage ordinaire, afin d'abuser le public. On voit que le pere Thorentier connoissoit les ruses & toutes les incohérences du parti. En effet, condamner les cinq propositions, sans condamner la doctrine de Jansénius, que l'Eglise y a précisément condamnée; c'est tenir que l'hérésie du jansénisme est un fantôme, qu'il n'y a point d'hérétiques jansénistes, ou simplement qu'il n'y a point de jan-

fé-
pa
d'u
est
jan
évi
c'e
de
l'au
glis
du
me
avo
Aut
mèn
inju
enti
men
T
d'im
des
prin
signa
ne le
une
naud
de c
avec
avou

fénelistes : cette manière illusoire de parler , devenue le langage ordinaire d'une secte qui n'en craint que le nom , est la profession la mieux marquée du jansénisme ; & par une conséquence évidemment sentie par eux-mêmes , c'est la marque certaine du schisme & de l'hérésie : c'est un mépris déclaré de l'autorité & de toutes les décisions de l'Église. On doit conclure encore des lettres du pere Thorentier , qu'au moins les membres gangrenés de l'Oratoire n'en avoient pas infecté les parties nobles. Aussi , par rapport aux communautés même les plus suspectes , ce seroit une injustice que d'imputer , soit au corps entier , soit aux supérieurs , les égaremens des particuliers.

Toutes ces remontrances firent peu d'impression sur le pere Piquery : mais des motifs humains lui tinrent lieu des principes de la foi & de l'obéissance. Il signa le statut , quoique persuadé qu'il ne le devoit pas. Le fait est constant , par une lettre qu'il écrivit au docteur Arnaud , en date du vingt-un septembre de cette même année 1678. J'ai signé avec peine , lui-marquoit-il ; & je vous avoue que l'éclat qu'eût fait mon refus ,

la joie qu'en eussent eue nos ennemis, & la ruine de notre maison n'ont pas peu contribué à m'aveugler & à m'affoiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, & suis tout disposé à révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en soit glorifié. Etoit-il donc besoin de conseil ? L'Oratorien timoré convient qu'il s'étoit aveuglé par des craintes humaines, qu'il avoit signé lâchement une formule contraire aux dogmes de la foi ; & il demande s'il est de la gloire de Dieu, qu'il révoque cette signature ! On ignore quelle fut la décision du docteur : mais il n'est aucun indice que la signature du consultant n'ait pas tenu autant que celle des autres Oratoriens, qui presque tous soucrivirent le statut.

Tandis que les supérieurs ordinaires prémunissoient ainsi leurs sujets propres contre les nouvelles doctrines, le Pasteur chargé de surveiller toutes les parties de l'Eglise apprit qu'en certains diocèses il s'étoit introduit, sur des principes tout opposés, différens abus dans l'administration de l'eucharistie. On y avoit établi, comme nécessaire, la pratique de communier tous les

jours, & le vendredi-saint même. On y recevoit le plus saint de nos sacrements, non pas seulement dans les églises, mais dans les chapelles privées, dans les habitations communes, & quelquefois dans le lit, sans y être arrêté par une maladie sérieuse. Certains prêtres le portoient secrètement à ces sortes de dévots. D'autres, sans être approuvés, les entendoient à confesse, & leur donnoient l'absolution, au moins des péchés véniels. Ils leur donnoient aussi, en les communiant, ou plusieurs hosties, ou des hosties plus grandes qu'il n'étoit d'usage. La sacrée Congrégation, interprete du concile de Trente, porta contre ces dévotions bizarres, un décret qui fut expressément approuvé par le Souverain Pontife. Elle ajouta, sur la fréquentation de cet auguste sacrement, des regles si sages, si solides, si éloignées des deux extrémités également vicieuses, qu'on ne peut que nous savoir gré de les rapporter au moins en substance.

On y observe d'abord que les peres & les saints docteurs, quoiqu'ils aient constamment approuvé l'usage de communier souvent, & même tous les

jours, n'ont toutefois déterminé aucun jour par mois, ni par semaine, où l'on fût obligé; soit de participer à la table du seigneur, soit de s'en abstenir; que le saint concile de Trente n'a pareillement rien prescrit là-dessus, & s'est contenté de déclarer en général, qu'il souhaiteroit que tous les fideles fussent en état de communier à chaque messe qu'ils entendent; qu'en cela il a usé d'une grande sagesse, parce qu'il y a bien des plis & des replis impénétrables dans les consciences, & que d'un autre côté, Dieu répand bien des graces sur les plus foibles. Les yeux des hommes, poursuit-on, ne perçant point dans ces ombres, ils ne sauroient prononcer touchant la pureté de conscience d'un chacun, ni par conséquent décider, s'il doit recevoir le pain de vie, souvent, ou chaque jour. Cet office regarde les directeurs de conscience, qui doivent prescrire à chaque pénitent ce qu'ils reconnoîtront lui être utile, par la pureté de son cœur, & par le fruit qu'il retirera de la communion: telle en doit être la regle & la mesure. On doit donc, non pas interdire généralement à certaines personnes la com-

munion fréquente, ou même quotidienne, ni marquer des jours particuliers où l'on soit tenu de communier ; mais s'appliquer à connoître ce qui est expédient à chacun. Les prédicateurs, de leur côté, après avoir exhorté les fideles à s'approcher souvent de la sainte table, doivent aussi-tôt leur parler de la préparation nécessaire pour y participer. Ceux qui se sentent de l'attrait pour prendre, souvent, ou tous les jours, cet aliment sacré ; on les avertira de bien considérer, & la dignité de celui qu'ils reçoivent, & leur propre misere, afin que ces deux points de vue les portent à s'approcher avec autant de respect que de confiance, de la table où la chair du fils de Dieu devient leur nourriture. Il seroit difficile de rien ajouter sagement de plus particulier sur cette matiere délicate.

Innocent XI condamna, dans la même année 1679, soixante-cinq propositions de morale relâchée, & défendit de jamais les soutenir, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. Elles avoient été dénoncées par les partisans des erreurs courantes, qui avoient plus de besoin que jamais de

faire diversion, dans l'attaque plus sérieuse qu'alors ils avoient eux-mêmes à soutenir. L'archevêque de Malines, & plus de cinquante docteurs des principaux du clergé séculier & régulier des Pays-Bas, poursuivoient la censure de trente-une autres propositions, extraites pour la plupart d'ouvrages mis au jour par les oracles du parti; lorsque les délégués arriverent à Rome. Ce qui fit dire au confesseur d'Innocent XI: Voilà des gens qu'une maligne intrigue amène ici, afin de rendre suspecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Cependant comme ils avoient de puissans protecteurs, ils vinrent à bout de faire condamner les soixante-cinq propositions. Quoiqu'elles fussent véritablement condamnables en elles-mêmes, le décret de condamnation fut rejeté en France, par un arrêt exprès du Parlement de Paris; soit à raison de la mésintelligence qui étoit alors entre les deux cours, soit parce qu'il donnoit lieu à des imputations calomnieuses. Le ministre Jurieu, qui avoit en ceci le même intérêt que les Jansénistes, attribue cet arrêt au crédit du père de la Chaise, confesseur du Roi. La chose

Foliot. du
Clergé. En-
tretien I.

ne vaut pas la peine d'une discussion. Cependant Innocent XI parut si peu animé contre ce pere & contre sa société, qu'il flétrit trois libelles publiés coup sur coup, tendans à prouver que les soixante-cinq propositions étoient tirées d'écrivains Jésuites. Ces religieux, de leur côté, firent imprimer un écrit, qui les démontroit opposées à la doctrine commune de leurs moralistes.

En effet, ces propositions, au moins pour la plupart, étoient citées, sans autre examen, d'après les lettres de Pascal, ou de pareilles satyres. Il n'y a pas lieu de douter, que les dénonciateurs n'aient fait l'attribution de la douzieme, par exemple, d'après la sixieme lettre au Provincial, où elle est rapportée comme extraite du jésuite Vasquez, mais tronquée avec la malignité qu'on a vue dans le compte que nous avons rendu de ces lettres. Il y est question de l'aumône, & des fonds qui doivent y fournir. Sur quoi, au moyen d'une réticence qui change totalement la proposition, Pascal & ses échos font dire à son auteur, précisément le contraire de ce qu'il dit en effet. La quarante-cinquieme proposi-

tion dénoncée, qui regarde la simonie, & qu'on attribue avec la même falsification au pere Valentia, est encore citée manifestement d'après la sixieme lettre de Pascal. La soixante-deuxieme, la soixante-troisieme & la soixante-quatrieme, concernant le délai de l'absolution, paroissent copiées, tant de la cinquieme Provinciale, que de la *Théologie morale*, autre ouvrage de même fabrique, où l'on accuse le pere Bauni d'avoir enseigné qu'on ne doit pas refuser l'absolution aux personnes qui demeurent dans l'occasion prochaine du péché. Le Pape condamna sans doute, & très-justement, cette doctrine, mais non pas l'auteur, à qui on l'attribuoit faussement. D'où l'on doit apprendre à se tenir en garde contre une cabale, à qui la calomnie ne coûte rien, quand il s'agit de décrier la morale de ceux qui combattent son hérésie. On peut dire de la plupart des autres propositions dénoncées, & avec bien plus de raison que ces faux zélateurs ne l'on dit des propositions fameuses qui ont mis l'Eglise en feu, qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou du moins tellement falsifiées, qu'aucun des théo-

logiens à qui on les attribuoit, ne les a jamais reconnus. Et voilà pourquoi le Souverain Pontife ne les voulut condamner qu'en elles-mêmes, sans défendre la lecture des auteurs à qui on les imputoit.

Quant à la mauvaise doctrine qui réduisoit presque à rien l'obligation de faire des actes formels de charité ou d'amour de Dieu, & qui fut réprouvée si justement, avec la cinquième, la sixième & la septième de ces propositions dénoncées; l'impartialité demandoit au moins qu'on nommât indistinctement les écrivains de tout ordre & de tout état, qui avoient donné quelque atteinte à ce premier précepte de la loi de grace; tels que Bannez & le cardinal Cajétan, tous deux Dominicains, Molanus, docteur de Louvain, & Jansenius, évêque de Gand, sans compter ceux qui ont moins de célébrité. Pascal cependant, ni aucun de ses compilateurs n'en a fait mention. C'est qu'il importoit au parti, de n'avoir pas tant d'ennemis à la fois sur les bras. Mais il lui convenoit de charger les peres Annar, le Moine & Simmond, dont toutefois les deux premiers n'ont rien

dit de ce qu'on leur fait dire. Il est vrai que le troisieme s'est fort égaré, en avançant que l'amour affectif est un commandement de douceur, dont l'observation ne fait point encourir les peines éternelles. Encore l'équité & la probité même demandoient-elles de ne pas faire entendre au lecteur, comme on l'a fait dans les Provinciales, que ce pere Sirmond étoit le même que le célèbre Sirmond; Jésuite aussi digne de sa renommée, que l'autre fut obscur.

Le probabilisme poussé trop loin, ou mal appliqué, fut condamné dans les quatre premieres propositions, qu'on avoit dénoncées en ces termes : I. Il n'est point illicite de suivre, dans l'administration des sacremens, une opinion probable rouchant la validité du sacrement en abandonnant la plus sûre; à moins que quelque loi, quelque pacte, ou quelque danger d'un grand dommage ne le défende. Ainsi l'on ne doit s'abstenir d'user de l'opinion probable, que dans l'administration du bapteme, ou quand on confere l'ordre de la prêtrise, & celui de l'épiscopat. II. Je crois probablement qu'un juge peut juger selon l'opinion la moins pro-

bab
den
pro
pro
trin
poin
Un
nion
lire
V
a con
jama
& g
press
fend
mens
plus
certai
ou le
occaf
C'est
chem
diavan
quelq
nous
visible
s'appu
ou de
nonce

nable. III. En général, c'est agir prudemment que de suivre une opinion probable, quelque foible qu'en soit la probabilité, soit intrinseque, soit extrinseque; pourvu que l'opinion ne sorte point des bornes de la probabilité. IV. Un infidèle qui s'appuie sur une opinion probable, sera excusé de son infidélité, en ne croyant pas nos mysteres.

Voilà précisément ce qu'Innocent XI a condamné du probabilisme, sans avoir jamais voulu le condamner absolument & généralement, quoiqu'il en ait été pressé bien des fois. Il s'est borné à défendre d'en user par rapport aux sacremens, & à lui prescrire des bornes plus étroites que ne lui en assignoient certains moralistes, dont les principes, ou les spéculations bizarres pouvoient occasionner bien des pratiques abusives. C'est ouvrir en effet la porte au relâchement, & au désordre même, que d'avancer qu'une opinion probable, quelque foible qu'en soit la probabilité, nous met en sûreté de conscience. Il est visible que, dès qu'on croira pouvoir s'appuyer de la sorte sur des raisons, ou des autorités quelconques, on prononcera toujours en faveur de la cupi-

dité. Aussi n'est-ce point cette probabilité fautive, qu'ont soutenue tant de casuistes renommés. Suivant eux, pour qu'un sentiment soit probable en morale, & sûr dans la pratique; il doit nécessairement avoir deux conditions: la première, qu'il porte sur des fondemens solides; & l'autre, qu'il ne soit contraire, ni à des raisons péremptoires, ni à l'écriture, ni à la tradition, ni aux décisions du S. Siege, ni à l'enseignement commun des docteurs.

La justice, ainsi que la vérité, demandoit cette exposition impartiale & scrupuleusement historique, touchant le probabilisme; quelque opposé qu'il puisse être à notre maniere de penser, fondée sur ce passage de l'apôtre: Tout ce qui n'est pas conforme à ce que dicte la conscience, est péché. Si c'est là le vrai principe, & la règle uniquement sûre, comme on n'en sauroit douter; il paroît impossible de justifier une ame, qui, dans le concours de deux opinions, dont la plus probable est pour la loi, & la moins probable seulement pour la liberté, ose agir selon cette dernière. Est-il même bien vrai qu'en pratique, & dans le juge-

ment d'une seule & même personne, une opinion soit encore probable, quand elle y est combattue par une plus probable? Mais considérés sous ce point de vue, le probabilisme & le probabiliorisme, après tous leurs débats, ne sembleront-ils pas se rapprocher, au point de se confondre & de s'identifier à tous égards?

Nous passerons sous silence le reste des soixante-cinq propositions, parce que la fausseté y saute aux yeux de tout le monde, & que personne ne les a jamais enseignées. Mais dans la seule année 1679, les cinq propositions de l'Augustin d'Ypres, malgré toute la hardiesse avec laquelle on défioit de montrer quelqu'un qui en soutint les erreurs, furent reconnues & condamnées par Innocent XI, dans quatre ouvrages différens. C'est justement parce qu'elles paroissent trop à découvert dans le nouveau testament de Mons, déjà réprouvé par Clément IX, que son successeur Innocent proscrivit de nouveau cet ouvrage favori du parti. Ce qui montre assez clairement que les éloges prodigués à Innocent XI, qu'il élève au dessus de tous les papes, est

moins l'effet de la reconnoissance, que d'un raffinement de politique & d'intérêt propre. Il leur importoit d'honorer un Pape, qui n'a point lancé d'anathème direct & général sur le corps de leur doctrine. Encore faut-il paroître n'avoir point contre soi toute la suite des successeurs de S. Pierre; & par conséquent compter pour amis, ceux dont les coups ont porté moins d'atteinte. Innocent XI lui-même a néanmoins déclaré assez hautement, ou du moins assez souvent, ce qu'il pensoit d'une doctrine si nouvelle à Rome.

Après le nouveau testament de Mons, il condamna la *Défense de la discipline de Sens*, concernant l'imposition de la pénitence publique: ouvrage où les erreurs du temps ne laissoient pas d'être déguisées, mais trop peu, pour échapper à la pénétration de ce pontife.

Quant à celui qu'il proscrivit en troisieme lieu, sous le titre de *Miroir de la piété chrétienne*, elles y étoient répandues avec si peu de ménagement, qu'il auroit fallu se boucher les yeux, pour ne les y point voir. L'auteur déguisé sous le nom de Flore de Sainte-Foi,

mais trahi par l'amertume unique de son style; le fougueux pere Gerberon y disoit en vingt manieres, que Dieu, sans nul égard aux mérites, ni aux démerites, a de toute éternité prédestiné la plupart des hommes aux supplices de l'enfer; que sa volonté seule fait l'affreuse destination de tant de malheureux; que depuis le péché originel, il n'a aucun dessein d'en sauver d'autres que le petit nombre de ceux que sa miséricorde a choisis pour le ciel; que si ceux qui restent dans la masse de perdition n'en sortent point, ce n'est pas toujours parce qu'ils ne veulent point se sauver, mais parce qu'il ne veut pas les sauver lui-même. Telle est la doctrine impie que l'auteur du Miroir de la piété avoit puisée, comme il en fait gloire, dans les livres troisieme & quatrieme du troisieme tome de Jansénius; & Jansénius, dans le livre des institutions & le traité de la prédestination de Calvin. Après cela, on ne sera pas étonné de lire dans l'Augustin d'Ypres, que sans une grace efficace qui fasse faire le bien d'une maniere invincible, l'homme, depuis la chute d'Adam, ne peut faire aucun

bien véritable, ni éviter aucun mal que par un autre mal, en un mot, qu'il n'est aucune grace purement suffisante.

Janf. Tome
III, lib 2,
cap. 3, pages
85, 83,
185.

Ces opinions sont une suite des précédentes, & de plus, elles se trouvent clairement développées dans le faux Augustin. Qu'on suppose encore ce mot de citation : s'il peut causer un moment d'ennui, il doit servir à confondre les défis de la secte soi-disant fantastique, sans compter qu'il met à découvert la vraie tête de l'hydre. Quoique l'homme, dit l'Augustin prétendu, soit destitué de grace, & selon ses propres expressions, dans la nécessité de pécher ; il peche néanmoins avec une entière liberté. Sa volonté, poursuit-il, fait nécessairement, quoiqu'avec sa pleine liberté, ce qui lui plaît davantage. Quand le plaisir que la grace nous inspire, c'est toujours lui qui parle, & qui marque précisément d'où part tout son venin ; quand le plaisir que la grace nous inspire, est plus grand que celui que la cupidité nous fait trouver à pécher, nous suivons nécessairement, quoique très-librement, son attrait : comme au contraire, lorsque le plaisir du péché est plus grand que celui de la

Ju
va
ai
l'e
m
de
tic
an
six
cer
des
qu
cin
vai
fa
un
Jan
I
con
titr
de
teu
de
tim
ram
Roi
ce f
vrag
plus

justice, nous sommes nécessairement vaincus, & entraînés au mal. C'est ainsi qu'on doit parler, quand pour l'essence de la liberté, quand pour mériter ou démériter ici-bas, on demande, après Calvin, que l'exemption de contrainte; ainsi que le fait plus amplement Jansénius, dans le livre sixieme de son troisieme tome. Après cette confession, peut-on sans impudence dénier encore de montrer quelqu'un, qui ait professé les erreurs des cinq propositions? Et les premiers écrivains du parti peuvent-ils crier, comme sa populace, que le Jansénisme est un fantôme, ou qu'il n'y a point de Jansénistes?

En quatrieme lieu, Innocent XI condamna le traité latin qui avoit pour titre, Essais de la morale chrétienne & de la morale diabolique; & pour auteur, le pere Gabrielis, du tiers-ordre de S. François. Bien éloigné des sentimens dont les Franciscains, si constamment attachés à la sainte Eglise Romaine, font une profession déclarée; ce faux frere avoit inséré dans son ouvrage le Baianisme & le Jansénisme le plus crud. D'abord, le tribunal de l'in-

quisition en défendit la lecture, en quelque langue qu'il fût, & qu'il pût être par la suite. Cette flétrissure ne parut qu'à animer l'audace du pere Gerberon, jaloux de se maintenir dans la possession de compter pour rien ces sortes de censures. Il le traduisit en François; toutefois après qu'il se fût mis en champ libre, c'est-à-dire, quand pour cloître il eut choisi la Hollande. On conçoit aisément qu'il ne chercha point à raboucir les sentimens de l'auteur, encore moins à les déguiser par des équivoques, dont sa dure franchise le rendoit incapable. Cependant, le reste du parti craignoit fort la censure itérative, à l'égard d'une seconde édition qu'avoit donnée l'auteur même. Quelle que fût la fermeté d'Arnaud, il témoigna ses alarmes à l'ami Valloni, nom de guerre de l'abbé du Vaucel, qui faisoit à Rome les affaires de la petite Eglise. Et affectant une indifférence, que son affectation même démentoit; voudriez-vous, lui écrivoit-il, qu'on se mît en peine de ce que pourroient faire de pareils censeurs? Tout de bon, je ne m'en soucie guere. Et que faire à des gens qui sont prêts à

co
sur
y a
du
an
ou
pro
V
fai
ceu
mon
prop
pour
les
d'ob
porte
ordre
inten
gyrist
tise?
faire
solic
le M
plutôt
congr
coré
l'exp
part d
To

condamner toutes sortes de vérités, sur la seule imagination qu'il pourroit y avoir quelque chose du Baïanisme ou du Jansénisme? Ce sont des idoles, auxquelles il faut que tout soit sacrifié; ou plutôt leur véritable idole est leur propre gloire.

Voilà ce que sa morale sévère lui faisoit penser charitablement de tous ceux qui se déclaroient contre ses opinions; que la vaine gloire, ou l'intérêt propre étoit leur regle unique; & que pour elle, ils fouloient aux pieds toutes les loix de la conscience. Il est bon d'observer qu'il s'agissoit des censures portées sous le pontificat & par les ordres d'Innocent XI. Là-dessus, quelle intention peut-on supposer à ces panégyristes emphatiques de ce même Pontife? Cependant, malgré tout le savoir-faire des agens du parti, & bien des sollicitations de leurs puissans fauteurs, le Miroir de la piété chrétienne, ou plutôt jansénienne, déjà flétri par la congrégation de l'inquisition, subit encore la censure la plus atroce, c'est l'expression de l'abbé du Vaucel, de la part de la congrégation du Saint Office.

Toutes ces décisions du pape Inno-

cent XI furent reçues de l'Eglise universelle, par le consentement au moins tacite des Eglises particulieres. Il n'en fut pas ainsi de ce qu'il prononça contre la dissertation que le Sieur Gerbais, docteur de Sorbonne, avoit publiée, par ordre du clergé de France, sur les causes majeures qui regardent les évêques. L'auteur s'y étoit attaché principalement à établir, premierement, que les évêques ont droit de prononcer sur les matieres, tant de foi que de discipline, & d'opposer l'autorité qu'ils ont reçue immédiatement de J. C. aux nouveautés qui peuvent s'élever dans leur diocese, & dans leur province; en second lieu, que selon la discipline du concile de Sardique, si souvent recommandée par les autres conciles & par les anciens Papes, les évêques doivent être jugés en premiere instance dans leur province. Du reste, il y avoit dans cet ouvrage plusieurs traits peu ménagés, par rapport à la Cour de Rome. C'est pourquoi le clergé en ordonna une seconde édition, où l'auteur devoit corriger ce qui avoit pu déplaire justement à cette Cour. Mais comme il n'est pas probable, dit le

clergé
Pape
maxi
blier
nous
rectio
coup
& fo
ciens
fame
entre
Da
laume
fut ce
d'une
roi C
protes
l'expé
confia
de sa
endroi
pliquo
d'Yorc
de l'om
ce n'é
fanatiq
le parle
bile au
qu'il p

clergé par ses commissaires, que le Pape ait voulu donner atteinte aux maximes mêmes qui s'y trouvent établies concernant les causes majeures; nous l'avons jugé digne de notre protection, comme établissant avec beaucoup d'érudition une doctrine saine, & fondée sur les canons les plus anciens. Ce ne fut-là que le prélude du fameux démêlé, qui éclata peu après entre Innocent XI & la France.

Dans l'intervalle, le vicomte Guillaume de Stafford, en Angleterre, fut condamné à la mort, sous prétexte d'une conspiration formée contre le roi Charles II, qui néanmoins, tout protestant qu'il étoit, mais instruit par l'expérience, avoit beaucoup plus de confiance aux catholiques qu'aux sujets de sa propre religion. Par mille autres endroits, cette accusation où l'on impliquoit la Reine même, avec le duc d'Yorck, frere du roi, étoit dépourvue de l'ombre même de la vraisemblance: ce n'étoit qu'une trame brassée par des fanatiques jaloux & très-accrédités dans le parlement, afin de rendre le duc inhabile au trône, en haine de la vraie foi qu'il professoit sans respect humain.

Révol. d'Angleterre, liv. XI.

Quantité de catholiques furent toutes-fois les victimes de cette absurde calomnie. Stafford, personnellement très-cher au roi, fut arrêté, sur la déposition de deux scélérats insignes, Oats & Bedlor; & après deux ans de prison, il fut condamné par le parlement à la peine des criminels de haute trahison. Le roi fit en vain tous ses efforts, pour lui sauver la vie: tout ce qu'il put obtenir, fut de commuer son supplice. Ce seigneur, à l'âge de soixantedix ans, eut la tête tranchée à Londres, le 8 janvier 1681. Monté sur l'échafaut, avec une fermeté digne de la foi qu'il professoit, il fit un discours pour justifier son innocence, & protesta qu'il mourroit volontiers pour la foi catholique, apostolique & Romaine. Plus heureux qu'autrefois le comte de Stafford, vice-roi d'Irlande, qui mourant dans l'hérésie, ne fut martyr que de sa fidélité pour son souverain. Le délateur Oats, & plusieurs complices de son homicide calomnie, condamnés quatre ans après comme parjurés par le parlement même, justifierent pleinement la mémoire de celui qu'ils avoient livré à la mort.

pal
fen
lis
terr
Iro
pha
don
fion
mèn
racl
Teg
mor
de f
dige
tant
son
la G
E
d'un
attac
fut
ans,
grace
meur
fideie
dans
vérol
fut q

La foi Romaine faisoit germer la palme du martyre ; & ce qui peut sembler ici plus merveilleux encore, le lis de la virginité, jusque dans les terres sauvages du Canada, parmi les Iroquois, les plus cruels des anthropophages, & tout à la fois les plus abandonnés aux fougues honteuses des passions animales. Le ciel a pris soin lui-même d'illustrer, par la voie du miracle, le nom barbare de Catherine Tegacouita, jeune vierge Iroquoise, morte, comme elle a vécu, en odeur de sainteté. Il s'est opéré tant de prodiges à son tombeau, & l'on a reçu tant de faveurs signalées d'en-haut par son intercession, qu'on l'a surnommée la Genevieve de la Nouvelle-France.

Elle naquit d'un pere infidele, & d'une mere chretienne qui étoit fort attachée à sa religion, mais qui mourut comme sa fille n'avoit que quatre ans, sans avoir pu lui procurer la grace du baptême. L'orpheline demeura sous la conduite de tantes infideles, & au pouvoir d'un oncle plongé dans le même aveuglement. La petite vérole lui ayant affoibli les yeux, elle fut quelques années sans pouvoir sou-

Lettr. Edif.
tom. VI, p.
40 & suiv.

renit le grand jour ; ce qui devint pour elle une voie de prédestination. Réduite à passer les journées entières dans sa cabane , elle s'accoutuma insensiblement à la retraite ; & fit enfin par goût ce qu'elle avoit d'abord souffert par nécessité. C'est par ce moyen , qu'au sein de la corruption , elle conserva toute l'innocence de ses mœurs. Jamais elle n'eut à se reprocher que l'usage des parures propres de son sexe : car il ne faut pas imaginer que ce genre de luxe soit le partage des seules nations civilisées. Les femmes , & sur-tout les filles des sauvages , s'étudient singulièrement à s'orner de ce qui peut les faire paroître avec avantage. Outre leurs belles fourures , & les étoffes à couleurs saillantes , qu'elles acquierent par échange dans le commerce des Européens ; elles se chamarent , depuis la tête jusqu'aux pieds , de coquillages de diverses couleurs : elles s'en font des colliers , des brasselets , des pendans d'oreilles , des ceintures , & des garnitures de souliers. La jeune Tegacouita , naturellement , avoit peu de goût pour ces frivolités : mais elle ne laissa pas d'en faire usage , afin de com-

plai
lieu
faï
de
pre
poir
s'en
reste
ses.
L
quel
ques
Jogu
pre
titre
son
chem
de s
dévo
dans
rent
mort
esclav
temp
Dès
pide
reaux
suppl
cics ;

plaire aux personnes qui lui tenoient lieu de pere & de mere, & qui s'en faisoient honneur dans les assemblées de leur peuplade, où ils tenoient les premiers rangs. Ce qui ne l'empêcha point, quand elle fut chrétienne, de s'en faire un crime: elle le pleura le reste de ses jours, & fit de rigoureuses pénitences, afin de l'expier.

Les Iroquois alors avoient déjà pris quelque teinture des vérités évangéliques; dans les prédications du pere Jogues, qui est regardé comme leur premier apôtre, à d'autant plus juste titre, qu'il féconda par l'effusion de son sang le sol ingrat, dont le défrichement lui avoit déjà coûté des torrens de sueurs. Pour premier prix de son dévouement, ces meurtriers outrageux, dans leurs jeux barbares, lui coupèrent d'abord les doigts; & différant sa mort, ils le retinrent dans un étroit esclavage, dont il n'échappa pour un temps que par une espece de miracle. Dès l'année suivante, son zele intrépide le ramena au milieu de ses bourreaux, qui lui firent endurer les derniers supplices. Deux autres Jésuites, associés à son apostolat, obtinrent pareil-

lement la couronne du martyr. Ces barbares désolant ensuite les colonies Françoises, le gouverneur de Québec fit marcher des troupes, pour les mettre à la raison. On porta la guerre au cœur de leur pays, on y brûla plusieurs villages; & la terreur ensuite prit la place de l'insolence. Ils firent des propositions de paix, qu'on trouva raisonnables. Leurs députés furent accueillis à Québec, avec beaucoup de bonté; & le traité se conclut, au contentement des deux partis.

Comme on avoit sur-tout à cœur que l'évangile s'établît chez eux, l'on choisit trois missionnaires pour accompagner leurs députés dans leur retour, sous prétexte de confirmer la paix qu'on venoit de leur accorder. Afin de procurer un accès plus favorable encore aux ministres de l'évangile, le gouverneur les chargea de présens pour les principaux de la nation. Ils arrivèrent, comme ces peuples dissolus, en réjouissance de la paix apparemment, se plongeoiént dans la débauche; de telle manière, qu'il ne se trouva personne en état de les recevoir, à l'exception de la jeune Tegacoûita, qui ne prenoit

aucun
Ainsi
de c
partie
les v
Elle a
geme
Franç
reté,
qui e
naires
d'accu
fut se
du sag
de leu
de leu
té à la
verru
Elle
baptême
séjour
de ses
grace.
Le
ces pe
village
un app
plus g
de leu

aucune part à ces plaisirs licencieux. Ainsi fut-elle particulièrement connue de ceux que la providence envoyoit, particulièrement, pour la conduire dans les voies du salut & de la vie parfaite. Elle avoit été chargée de pourvoir au logement & au traitement des ministres François; ce qu'elle fit avec une honnêteté, une modestie & une douceur, qui exciterent l'admiration des missionnaires, peu accoutumés à cette maniere d'accueil de la part des sauvages. Elle fut sensiblement touchée à son tour, du sage tempérament de leur gravité & de leur prévenance, de leur charité & de leur recueillement, de leur assiduité à la priere & à tous les exercices de vertu qui partageoient leur journée. Elle leur eût dès-lors demandé le baptême, s'ils eussent fait un plus long séjour en ce lieu: mais déjà la ferveur de ses desirs lui en avoit procuré la grace.

Le troisieme jour de leur arrivée, ces peres furent appellés dans un autre village, où leur réception se fit avec un appareil, qui leur fit concevoir la plus grande espérance pour le succès de leur mission. Deux d'entre eux s'éta-

blirent dans ce village. Le troisieme alla fonder une autre mission, dans une peuplade avancée de trente lieues par delà celle-ci. L'année suivante, on forma une troisieme mission, puis une quatrieme, & bientôt après une cinquieme. Dans la suite, les missionnaires appliqués au service de ceux des Iroquois qu'on appelle Agniez & Tfontouans, ne suffisant point à ces nations nombreuses & séparées en plusieurs bourgades; il fallut encore augmenter le nombre & les stations des ouvriers évangéliques.

Cependant, Tegacouita entroit dans l'âge nubile; & ses parens s'empreserent à lui chercher un époux. Le mariage d'une fille digne de recherche est une affaire d'intérêt pour toute une famille, parmi de pauvres sauvages qui tous, chefs & autres, n'ont guere pour bien que les animaux de leurs forêts, avec les poissons de leurs rivières. Or le gibier que le mari tue à la chasse, est au profit, non pas seulement de sa femme, mais de tout ce qu'elle a de proches parens. La jeune Iroquoise avoit des inclinations bien opposées aux vues de sa famille. Dirigée

par
enc
l'ex
pou
A l
cusa
nés
tran
man
& p
alla
Parm
toute
même
s'en m
lution
il n'y
est d'
bienfé
rigide
seroit
public
veut é
rier en
éviten
se ren
est ag
bientô
le soir

par l'Esprit Saint , sans le connoître encore , & ne connoissant pas davantage l'excellence de la virginité , elle avoit pour cette vertu un attrait invincible. A la proposition du mariage , elle s'excusa d'abord , sous des prétextes tournés avec tant d'esprit , qu'on la laissa tranquille pour un temps. Mais on ne manqua point de revenir à la charge ; & pour n'en avoir plus le démenti , on alla droit au fait , sans l'avoir prévenue. Parmi ces Indiens , les parens seuls ont toute la conduite d'un mariage , sans même qu'il soit libre aux deux parties de s'en mêler. Quoiqu'ils poussent la dissolution des mœurs aux derniers excès ; il n'y a point de nations , pour ce qui est d'un mariage projeté , chez qui les bienséances de la pudeur soient aussi rigides en public. Un jeune homme seroit diffamé à jamais , s'il conversoit publiquement avec une personne qu'il veut épouser. Il suffit qu'on parle de mariage ensemble deux jeunes gens , pour qu'ils évitent avec soin de s'entretenir & de se rencontrer. Mais quand le mariage est agréé par les deux familles , il est bientôt fait. Le jeune homme alors vient le soir dans la cabane de sa future

épouse, il s'affied près d'elle ; & si elle le souffre, il a tous les droits d'époux.

Les parens de Togacouita l'ayant donc proposée à un jeune Indien, dont l'alliance leur paroissoit avantageuse, & la proposition étant agréée du jeune homme ainsi que de sa famille ; il entra le soir dans la cabane de sa prétendue, & alla s'asseoir auprès d'elle. La vertueuse Indienne rougit, pâlit ; elle ne consulte que son effroi, fuit de sa cabane, & n'y voulut jamais rentrer, qu'il n'en fût sorti. Les deux familles se crurent outragées, & la chaste Iroquoise fut traitée comme la dernière des misérables. On peut juger de ce qu'elle eut à souffrir, par le caractere féroce de sa nation. Elle endura tout, avec une patience invincible : sans rien perdre de son égalité d'ame, de son angélique douceur, elle rendit à ses proches les services d'une esclave, avec une soumission, une exactitude, une confiance & des manieres, qui enfin les adoucirent.

Dans ces entrefaites, le pere de Lamberville fut conduit par la providence au village de la vertueuse Iroquoise, qui ne manqua point d'assister aux prieres

&
chaq
soit
elle
le de
se fa
bleff
au vi
femm
récol
ce ter
ment
caban
qui en
Elle n
cœur e
sonnes
à se vo
sans to
qu'elle
d'un o
mais es
n'atrem
ceur &
naturel
la solid
esprit,
rage, f
évangél
Ton

& aux instructions qui se faisoient chaque jour dans la chapelle : mais, soit discrétion, soit timidité naturelle, elle répugnoit à s'ouvrir en public, sur le dessein qu'elle avoit déjà formé de se faire chrétienne. Cependant, une blessure qu'elle se fit au pied la retint au village, tandis que la plupart des femmes faisoient dans les champs la récolte du maïs. Le missionnaire prit ce temps-là, pour instruire plus librement ceux qui étoient restés dans les cabanes; & il n'oublia point Tegacouita, qui en ressentit une joie extraordinaire. Elle ne balançoit plus à lui ouvrir son cœur en présence même de plusieurs personnes, sur l'empressement qu'elle avoit à se voir admise au nombre des fideles; sans toutefois lui dissimuler les obstacles qu'elle auroit à surmonter, de la part d'un oncle ennemi du christianisme, mais en montrant une résolution qu'on n'attendoit point de son air de douceur & de timidité. La beauté de son naturel, sa candeur & son ingénuité, la solidité, la vivacité même de son esprit, jointe à la fermeté de son courage, firent juger dès-lors au ministre évangélique, qu'elle feroit un jour la

gloire de l'évangile dans toutes ces contrées. Il s'appliqua particulièrement à l'instruire & à la former, sans néanmoins céder sitôt à ses instances redoublées pour obtenir la grace du baptême. Il est de règle, parmi ces volages barbares, de ne l'accorder qu'après de longues épreuves. Tout l'hiver fut employé à son instruction, & à une information rigoureuse de ses mœurs & de ses habitudes. Malgré tout le penchant qu'ont ces sauvages pour la médisance, & plus encore leurs femmes, au moins égales en babil à celles de nos places & de nos carrefours; il n'en fut aucune, qui ne fit l'éloge de la nouvelle catéchumène. Ceux même qui l'avoient persécutée le plus vivement, ne purent s'empêcher de rendre témoignage à l'intégrité de sa vertu. Sur quoi le missionnaire ne différa plus de lui administrer le baptême, qu'elle reçut, avec le nom de Catherine, le jour de pâque de l'année 1676.

Catherine, déjà si vertueuse, parut néanmoins depuis une tout autre personne. Peu contente des observances communes & des instructions publiques, auxquelles toutefois elle étoit la plus assidue, elle en demanda de particu-

lières
sentier
& tou
& ses
la regl
fut si
de tem
haut d
Sa f
sapprou
Mais ce
tout en
tiffemen
la tentat
vertu ex
sécutions
même de
une vie
tacite de
le desseir
aucune e
tendirent
cence. Sa
ble déflan
la simplic
dence du
faitement
firent trio
Tout ce

lières, afin de se conduire dans les sentiers de la vie parfaite. Ses prières & toutes ses dévotions, ses pénitences & ses macérations furent réglées; & la règle, de jour en jour plus étroite, fut si fidèlement observée, qu'en peu de temps la néophyte parvint au plus haut degré de la perfection.

Sa famille parut d'abord ne pas désapprouver son nouveau genre de vie. Mais comme une ame qui se donne tout entière à Dieu, doit, selon l'avertissement du S. Esprit, se préparer à la tentation; peu de temps après, sa vertu extraordinaire lui attira des persécutions toutes nouvelles, de la part même de ses admirateurs. Ils regardoient une vie si pure, comme un reproche tacite de leurs débordemens; & dans le dessein de la décrier, plutôt qu'avec aucune espérance de la corrompre, ils tendirent mille embûches à son innocence. Sa confiance en Dieu & l'humble défiance qu'elle avoit d'elle-même, la simplicité de la colombe & la prudence du serpent qu'elle fut allier parfaitement; & employer à propos, la firent triompher de toutes les attaques. Tout ce qu'elles produisirent, ce fut

D ij

d'augmenter en elle l'horreur du péché, le recours à l'oraison, la vigilance chrétienne, & sur-tout de lui faire acquérir une patience à toute épreuve.

Son humilité cependant la faisant trembler jusque dans ses victoires, il lui vint en pensée de quitter une habitation semée de tant de pierres d'achoppement, & de se transplanter dans une terre où les maximes de l'évangile fussent mieux établies. Depuis quelque temps, il s'étoit formé, parmi les établissemens françois, une colonie d'Iroquois. La paix faite entre les deux nations donnant à ces sauvages la liberté de venir chasser sur les terres Françoises, plusieurs d'entre eux s'étoient arrêtés dans la grande prairie de la Madeleine. Ils y furent rencontrés par des missionnaires, qui leur parlerent, en termes pleins d'onction, de la nécessité du salut. La grâce agit en même temps sur leurs cœurs, d'une manière si puissante, qu'ils se trouverent presque tout à coup changés. Ils se rendirent sans peine à la proposition qu'on leur fit de quitter une patrie, où leur vrai bonheur, autant que leur vertu, ne pouvoit plus rencontrer que des écueils. Après les épreuves accoutumées, ils reçurent le baptême,

qu'au
rus,
les.
leurs
la mi
ainsi
devina
& la
peu qu
il eu d
un par
la conc
dresse
chrétien
vie de r
charité
nouveau
voient
travaux
discours
faisoient
pressions
Ils pass
souvent
la nuit,
salut.
Peu sa
venoient
excursion

qu'aussi-tôt ils honorerent par des vertus, rares entre les plus anciens fidèles. Leur exemple attira plusieurs de leurs compatriotes ; & en peu d'années, la mission de S. Xavier du Saur, c'est ainsi qu'on nomma cet établissement, devint des plus célèbres par le nombre & la ferveur de ses néophytes. Pour peu qu'un infidèle y fît de séjour, n'eût-il eu d'autre dessein que d'y venir voir un parent, ou un ami ; la tranquillité, la concorde, la sincère & généreuse tendresse qui régnoient parmi ces nouveaux chrétiens, lui faisoient perdre toute envie de retourner dans sa peuplade. Leur charité alloit jusqu'à partager avec ces nouveau-venus les champs qu'ils n'avoient défrichés qu'avec les plus grands travaux. L'ardeur de leur zèle, & leurs discours animés de l'esprit de Dieu, faisoient en même temps de vives impressions sur le cœur de leurs hôtes. Ils passoient les jours entiers, & bien souvent encore la meilleure partie de la nuit, à leur inculquer les vérités du salut.

Peu satisfaits de convertir ceux qui venoient les trouver, ils faisoient des excursions dans les bourgades Iroquoises ;

& toujours ils revenoient accompagnés de quelques nouveaux profélytes. L'un de ces deux transfuges, qui avoit tenu le premier rang dans la nation des Agniez, y alla exercer avec tant de fruit cette espece d'apostolat, qu'il revint un jour avec trente personnes gagnées à J. C.

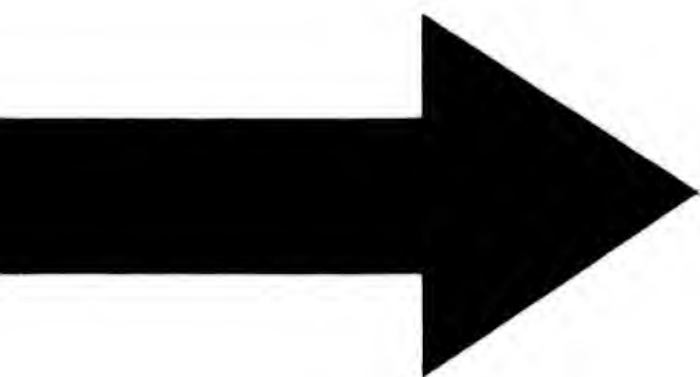
Ce fut dans cette belle chréienté, que la providence prépara un asyle à la vertu de Catherine. Elle avoit une sœur adoptive, qui déjà s'y étoit habituée, & qui engagea son mari, aussi bien que le zélé néophyte dont nous venons de parler, à l'y aller inviter. Ils partirent comme pour aller faire la traite des castors avec les Anglois, se répandirent dans les cantons Iroquois, & ne manquèrent pas de repasser par la peuplade de Catherine. Son oncle étoit alors absent : elle saisit un moment si favorable, & dès le lendemain elle se mit en route, avec les deux néophytes. On dépêcha sur le champ un courrier à son oncle, pour lui donner avis de cette évasion. Irrité de voir journellement décroître sa nation, & enfin sa propre famille, ce vieux capitaine chargea son fusil de trois balles, & courut après les fuyards, qu'il

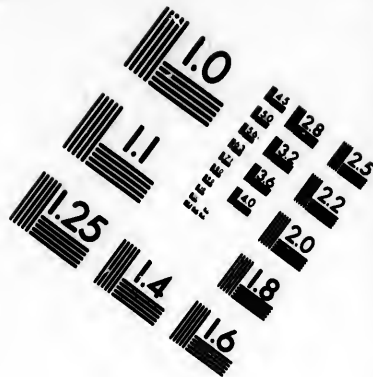
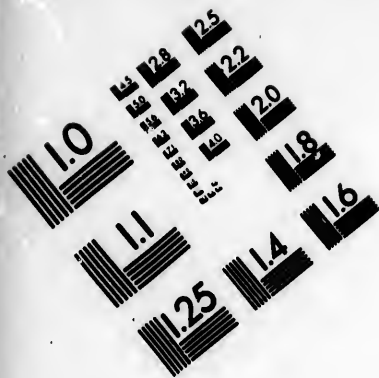
app
chré
mien
dans
un a
se re
traite
que
niece
pos i
pas,
un fa
prire
rine,
les tro
Cath
toient
dans l
& des
mission
avoit
de son
Ses inst
ples ch
joie fu
ferveur
com, of
Elle cor
à la vie

aperçut d'assez loin. Les deux sauvages chrétiens, qui l'avoient aperçu les premiers, & qui avoient caché Catherine dans un bois touffu, s'arrêtèrent avec un air tranquille & assuré, comme pour se remettre un peu des fatigues de leur traite. Le capitaine surpris, & en quelque sorte confus de ne pas trouver sa nièce avec eux, leur tint quelques propos indifférens, puis retourna sur ses pas, persuadé qu'il avoit cru légèrement un faux bruit. Les deux néophytes reprirent ensuite leur route avec Catherine, & arrivèrent heureusement tous les trois à la mission du Saur.

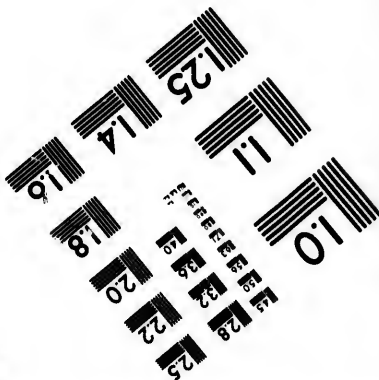
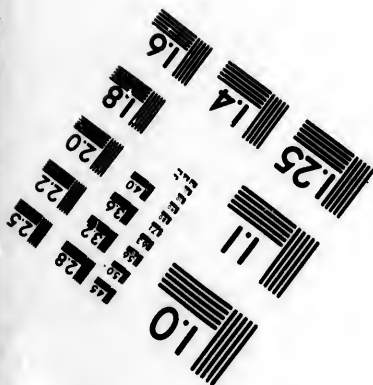
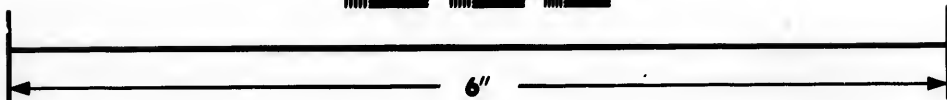
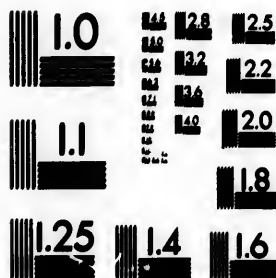
Catherine y fut logée, comme l'étoient déjà sa sœur & son beau-frère, dans la cabane de l'une des anciennes & des plus dignes chrétiennes de la mission. Elle se nommoit Anastasie, & avoit charge d'instruire les personnes de son sexe qu'on dispoit au baptême. Ses instructions, & plus encore ses exemples charmerent Catherine, dont la joie fut portée à son comble, par la ferveur générale de tous les fideles qui composoient cette chrétienté naissante. Elle comparoit leur conduite exemplaire à la vie licencieuse qu'elle avoit vu me-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4903

1.5 1.8
2.0 2.2
2.5 2.8
3.2 3.6
4.0 4.5

10
11
12
13
14
15

ner à plusieurs d'entre eux dans les lieux de leur origine, & reconnoissoit avec ravissement, que tel qui peu auparavant ne respiroit que le sang & la fange, que le meurtre & l'impudicité, étoit un modele de la pudeur & de la douceur évangélique. Pénétrée de reconnaissance envers le Dieu de bonté qui l'avoit conduite dans cette terre de bénédiction, elle prit la résolution, invariable à jamais, de se donner à lui sans réserve; & dès ce moment, elle montra tant de ferveur, que les missionnaires lui permirent peu après de faire sa première communion. C'est une grace qui ne s'accordoit aux Iroquois transfuges, qu'après des années d'épreuves: mais on crut devoir passer, pour elle, sur les regles communes; & la suite montra bien qu'on ne s'étoit pas trompé. Bientôt l'on reconnut dans cette jeune personne, non pas simplement une pieuse néophyte, mais l'une de ces âmes privilégiées que le ciel veut élever, dans la carrière même de la vie parfaite, au dessus de la classe ordinaire. Ses propres vertus cependant formèrent un nouvel obstacle au dessein qu'elle avoit de demeurer vierge. L'intérêt est

les lieux
soit avec
aupara-
& la fan-
pudicité,
& de la
de recon-
bonté qui
de béné-
on, inva-
ner à lui
nent, elle
les mis-
après de
C'est une
Iroquois
nées d'é-
asser, pour
nes; & la
s'étoit pas
dans cette
implemēt
une de ces
eur élever,
la vie par-
ordinaire.
ant forme-
sein qu'elle
l'intérêt est

un mobile bien fort pour toutes sortes de personnes, même vertueuses. La sœur de Catherine se persuadant qu'il n'y auroit point de jeune homme dans la mission du Saur, qui n'aspirât au bonheur d'épouser une fille si vertueuse, & qu'ayant à choisir dans toute l'habitation, elle auroit pour mari quelque habile chasseur, qui porteroit l'abondance dans toute la famille, elle se mit en tête de l'obliger à se marier. Elle la prit en particulier; & avec cette éloquence que l'intérêt propre donne aux sauvages, autant qu'à toute autre nation, elle lui parla du mariage, comme du moyen le plus sûr, tant pour prévenir les occasions du péché, que pour obvier aux extrémités de l'indigence, qui ne sont guere moins dangereuses pour le salut. La vertueuse transfuge ne s'attendoit point à trouver des tentations dans l'asyle même de la vertu: mais elle sut faire usage de toute la prudence évangélique. Sans trop marquer sa surprise, elle répondit que l'affaire étoit de premiere importance, & qu'elle y penseroit mûrement. La sœur entrevoyant qu'il ne lui seroit pas facile, au moins seule, de la déterminer,

trouva moyen de se faire appuyer par la respectable Anastasie, qu'elles regardoient l'une & l'autre comme leur mère. Ces dernières instances ne réussirent pas mieux que les premières : Anastasie, qui avoit trouvé jusque là dans Catherine une docilité sans réserve, fut si étonnée de sa résistance, qu'elle lui en fit des reproches amers, & la menaça d'en porter ses plaintes au missionnaire, leur pasteur & leur oracle.

Catherine la prévint : après avoir raconté au père les combats qu'on lui avoit livrés, & qu'on lui livroit encore journellement, elle lui déclara qu'elle étoit résolue à n'avoir jamais d'autre époux que J. C. & le conjura de l'aider de tout son pouvoir à consommer le sacrifice qu'elle méditeroit depuis longtemps. Le missionnaire, tout en louant sa résolution, ne parut pas à fait se rendre à ses desirs. Pour l'éprouver sans doute, il appuya sur les raisons qui pouvoient la faire pencher vers le mariage. Ah ! mon père, s'écria-t-elle, je me suis donnée tout entière à J. C. il ne m'est pas possible de me partager entre deux maîtres. Pour la pauvreté, dont on veut me faire peur, ce dan-

g
de
tra
je
co
lui
y
se
lui
fer
bor
mo
est
tion
rai
past
une
piré
conf
par
naite
cont
quie
dant
docil
terro
prise
éclair
comp

ger ne me regarde point : il faut si peu de chose pour me nourrir, que mon travail y suffira toujours ; & toujours je trouverai quelque haillon, pour me couvrir. Le missionnaire la congédia, en lui disant que la chose méritoit qu'elle y fît une attention sérieuse ; qu'elle se consultât bien elle-même, & qu'il lui donnoit trois jours pour y penser devant Dieu. Elle acquiesça d'abord à cette proposition ; mais peu de momens après, elle revint & dit : C'est fait, mon pere, il n'est plus question de délibérer ; non, jamais je n'aurai d'autre époux que J. C. Le sage pasteur ne s'opposa pas davantage à une résolution si vraisemblablement inspirée par le Saint-Esprit. Catherine se consacra irrévocablement au Seigneur par le vœu de virginité, & le missionnaire lui promit de prendre sa défense contre tous ceux qui voudroient l'inquiéter à l'avenir. Anastasie vint cependant lui porter ses plaintes, contre l'indocilité prétendue de Catherine. Il l'interrompit, en lui témoignant sa satisfaction de ce qu'une chrétienne, assez éclairée pour instruire les autres, ne comprit pas mieux le prix de la vir-

ginité, le prix d'une vertu qui rend l'homme semblable aux anges. A ces mots, la bonne Anastasie revint comme d'un profond assoupissement, se condamna elle-même, & ne pensa plus désormais qu'à fortifier la nouvelle épouse de J. C. dans ses dispositions angéliques.

La vierge Iroquoise, depuis sa consécration, sembla ne plus tenir à la terre, & déjà partager le sort des esprits célestes. Elle ne trouvoit de plaisir qu'au pied des autels, ou dans le saint calme de la solitude. Sa conversation étoit presque uniquement dans le ciel. Celle des hommes ne lui étoit supportable, qu'autant qu'ils lui parloient de Dieu. Elle le voyoit, le sentoit, pour ainsi dire, & l'entretenoit par-tout. Sa priere étoit continuelle, même au plus fort de son travail, qui toutefois n'en fut jamais ralenti. Mais la meilleure partie de ses nuits se passoit uniquement dans l'intimité de ses tendres communications avec le divin époux. Ses jeûnes, aussi bien que ses veilles, ses austérités de toute espece redoublèrent, à l'égal de sa piété.

Pénétrée de la foi & de la recon-

noir
l'avo
sang
en t
velle
alloit
voit
chauf
les g
froid
un jo
des ti
parser
couch
& l'et
de ses
de son
ne lui
scrupu
effet,
forte,
temps
attaqué
elle en
lente,
loin ce
passât j
cha de
ter l'é

i rend
 A ces
 comme
 e con-
 lus dé-
 épouse
 angéli-
 sa con-
 air à la
 des es-
 de plai-
 dans le
 conver-
 ent dans
 lui étoit
 lui par-
 le fen-
 retenoit
 rinuelle,
 rail, qui
 ti. Mais
 s se pas-
 té de ses
 le divin
 que ses
 pece re-
 é.
 a recon-

naissance la plus vive pour un Dieu qui
 l'avoit, & rachetée, & dotée de son
 sang, elle étoit ingénieuse à imaginer
 en toute rencontre des manieres nou-
 velles de crucifier sa chair. Quand elle
 alloit au bois pendant l'hiver, elle sui-
 voit de loin ses compagnes, ôtoit sa
 chaussure, & marchoit nu-pieds dans
 les glaces & les neiges. La douleur du
 froid ne lui paroissant point assez forte,
 un jour elle s'appliqua sous les pieds
 des rîsons ardens. Une autre fois, elle
 parfema d'épines la natte où elle
 couchoit, s'y roula trois nuits de suite,
 & l'eût fait plus long-temps, si l'une
 de ses amies, frappée de l'altération
 de son visage & de son attitude gênée,
 ne lui eût attaché son secret, & fait
 scrupule de sa ferveur indiscrete. En
 effet, sa complexion n'étoit pas assez
 forte, au moins pour soutenir long-
 temps de pareilles macérations. Elle fut
 attaquée d'une maladie violente; & si
 elle en releva, il lui en resta une fièvre
 lente, qui la consuma peu à peu. Bien
 loin cependant que la langueur du corps
 passât jusqu'à l'ame; plus elle appro-
 cha de son terme, plus on vit éclai-
 ter l'éminence des vertus qu'elle avoit

pratiquées dans la plénitude de ses forces. Jamais il ne lui échappa un mot de plainte, ni un signe même involontaire d'impatience; quoique ses souffrances, durant les deux derniers mois de sa vie fut-tout, fussent excessives. Quand ses douleurs étoient les plus aigées, c'étoit alors qu'elle paroissoit plus contente; se disant & s'estimant très-heureuse, de vivre & de mourir sur la croix.

Elle se trouva aux prises avec la mort, dans le temps où les sauvages font leur grande chasse de provision, & que leurs femmes sont occupées depuis le matin jusqu'au soir aux travaux de la campagne. Les malades alors restent seuls pendant toute la journée, avec un plat de blé d'Inde, & un vase d'eau qu'on met le matin auprès de leur natte. Ce fut dans cet abandon, que Catherine passa tout le temps de sa dernière maladie; & sa joie s'accrut, autant que son mérite. Elle tourna sensiblement à la mort, au commencement de la semaine sainte. Après avoir reçu les derniers sacremens, avec une chaleur de sentimens qui ne se ressentoit en rien de son extrême foiblesse, elle entra le mercredi soir dans une douce agonie, où elle perdit l'u-

sage
moins
bous
dernie
si elle
vingt
ciel fa
la grac
fourni
entière
par les
à ceux
cosp. si
voix du
Dieu. pt
part. Li
est passé
un rayo
foit de
Dottre
mités de
a voyant
sur sa na
tout le
autre
rend son
urité. M
étoit le
ouita, m

sage de la parole, en conservant néanmoins une connoissance parfaite. Au bout d'une demi-heure, elle rendit le dernier soupir, aussi tranquillement que si elle se fût endormie. Elle n'avoit pas vingt-quatre ans accomplis : mais le ciel faisant voir que, dans l'ordre de la grace & du mérite, elle avoit déjà fourni une longue carrière, son visage entièrement défiguré peu auparavant, par les effets de la maladie surajoutés à ceux de la pénitence, parut tout à coup si changé & si ravissant, que la voix du peuple, d'accord avec celle de Dieu, fit retentir ces mots de toute part : La Sainte est morte, la Sainte est passée au ciel. On eût dit qu'en effet un rayon de la gloire céleste réjaillissoit de son front.

Deux François, qui venoient des extrémités de la prairie de la Madeleine, la voyant si fraîche & si belle étendue sur sa natte, dans une cabane ouverte à tout le monde, ils se dirent l'un à l'autre : Voilà une jeune personne, qui prend son sommeil avec bien de la sûreté. Mais quand ils eurent appris que c'étoit le corps de Catherine Tegaouita, morte le jour précédent; un sen-

timent religieux repoussa bien loin toute autre pensée : ils se jetterent à ses pieds, ils se recommanderent à ses prières ; & aussi-tôt après, ils commanderent une chasse, en forme de cercueil, afin d'honorer son corps, comme de saintes reliques. Le ciel ne tarda point à honorer lui-même cet ange terrestre. Entre les guérisons miraculeuses qui s'opérèrent sans nombre à son tombeau, il seroit difficile à l'incrédulité même, de constater plausiblement la guérison particulière d'un grand-vicaire de Québec, & celle d'un commandant du fort de Frontenac, qui furent attestées par eux-mêmes, & vérifiées dans les formes les plus rigoureuses & les plus authentiques. Et quoi de plus croyable, pour peu qu'on ait connoissance du premier établissement de l'évangile, quoi de moins incroyable que des merveilles si propres à manifester le pouvoir de la grace, sur le cœur des peuples même les plus barbares ! Si Dieu est admirable dans ses saints, c'est principalement dans ceux qu'il forme parmi les Iroquois & les anthropophages, qu'éclate sa gloire.

Catherine, quoique très-distinguée

ent
y av
jusq
prit
de
essen
sella
disci
nies
cérat
tens y
nes.
des ho
ginati
tiques
chair.
le fron
çoient
dans le
remen
meuro
fle tra
les bon
glacée.
pu la g
jusques
ment le
autres
tives ; c
lente,

entre les chrétiens de la mission du Saut, y avoit néanmoins quantité d'imitateurs, jusque dans ses plus hautes vertus. L'esprit de pénitence en particulier, la haine de sa chair & l'amour de la croix, si essentiel à l'évangile, y régnoient universellement. Les jeûnes rigoureux, les disciplines sanglantes, les ceintures garnies de pointes de fer, toutes les macérations des monasteres les plus pénitens y étoient des observances communes. Les femmes ne se distinguoient des hommes, qu'en employant leur imagination plus vive à inventer des pratiques plus étranges pour crucifier leur chair. Plusieurs d'entre elles, lorsque le froid étoit le plus piquant, s'enfonçoient, s'ensevelissoient, pour ainsi dire, dans les neiges. D'autres presque entièrement nues, en des lieux écartés, demouroient long-temps exposées au souffle tranchant d'un vent de nord, sur les bords d'un lac, ou d'une rivière glacée. Quelques-unes, après avoir rompu la glace d'un étang, s'y plongeoiert jusques au cou, & y récitoient lentement leur chapelet tout entier. Une entre autres s'y enfonça trois nuits consécutives; ce qui lui causa une fièvre si violente, qu'elle en pensa mourir.

Par-là, aussi les missionnaires furent informés de ces ferveurs indiscrettes, que toute leur autorité n'arrêta pas sans peine. Mais la providence avoit ses vues, jusque dans ces sortes d'excès : c'étoit par ces tourmens volontaires, que les saints neophytes du Saut, à la veille d'une persécution, se dispoisoient à braver pour la foi les plus affreux supplices.

La guerre s'étoit rallumée entre la France & l'Angleterre. Les Iroquois, également jaloux au fond des progrès de ces deux couronnes, si près de leurs propres terres, penchoient en cette rencontre pour les Anglois, qu'ils craignoient, non pas sans raison, de voir écrasés par la France. Dans les cinq cantons, ou peuplades principales, qui formoient la confédération Iroquoise, c'étoit un point de politique, aussi bien suivi qu'on a peine à le croire de ces hordes grossières, de maintenir l'équilibre entre ces deux puissans voisins, comme le préservatif unique de leur propre liberté. En effet, & ils le sentoient parfaitement, ils ne pouvoient que succomber sous celui des deux qui prendroit l'ascendant sur l'autre. Au

pre
bar
forc
la c
cans
cette
foi
traix
toute
dres.
nemi
suivi
U
uns à
canc
feu.
des b
qui le
détob
nisme
tibles.
les r
lui-m
qui s
ment
restoit
son sa
hante
avec le

premier bruit de la guerre; ces ruses barbares voulant recueillir toutes leurs forces, inviterent leurs compatriotes de la colonie du Saur à revenir dans leurs cantons propres. Ceux-ci ne voyant dans cette réunion que des périls pour leur foi, malgré toutes les promesses du contraire, se refusèrent invinciblement à toutes les invitations & à tous les ordres. Sur quoi ils furent déclarés ennemis de la patrie, & incontinent poursuivis à toute ouurance.

Un parti qui en surprit quelques-uns à la chasse, les ramena garotés aux cantons, où ils furent brûlés à petit feu. Des généreux martyrs, au milieu des brasiers, prêchoient J. C. à ceux qui les torturoient, les exhortant à se dérober, par la profession du christianisme, à des feux infiniment plus terribles. Etienne, l'un d'entre eux, sous les rôtis & les fers ardents, s'oublioit lui-même, pour encourager sa femme qui souffroit le même supplice. Au moment d'expirer, il recueillit ce qui lui restoit de forces; & à l'exemple de son saint patron, il pria Dieu à voix haute, pour ceux qui le tourmentoient avec le plus d'acharnement. Sa prière

fut efficace : plusieurs de ces barbares , gagnés par les témoignages d'une bienveillance si nouvelle parmi eux , abandonnerent leurs dangereux cantons , & se réfugièrent à la mission du Saut , pour y pratiquer en paix les loix de l'évangile.

Un autre Etienne fut pris par une troupe de quatorze Iroquois , & conduit au bourg d'Onnontagué , où les sauvages s'étoient rassemblés en foule. Ainsi fut-il ménagé , pour ce nouveau martyr , un théâtre digne de son héroïsme. Au bruit de son approche , la multitude altérée de son sang , alla au devant de lui. Ils étoient armés de haches , de couteaux , de longs pieux , de massues ; & la fureur étincelloit dans leurs yeux. L'un d'eux l'aborda néanmoins assez tranquillement , & lui dit : Mon frere , tu es mort ; mais c'est toi qui t'es perdu , en nous quittant pour les chiens que tu nommes chrétiens. Il est vrai , répondit-il , que je suis chrétien ; & il est encore vrai que je fais gloire de l'être. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira : outrages & tourmens , je souffrirai tout volontiers pour mon Dieu , qui a souffert infiniment plus pour moi. Il n'eut

pas
roces
frent
ses,
en ur
lui an
article
lui di
l'oses.
ne ; &
il fit c
disant
gue in
rent, la
toient,
Prie en
veau l
tant il
doigts
puis le
en vom
il se mo
veau le
sanglans
rent les
le front
paulé ;
avoir m
ut.

pas fini de parler, que ces bêtes fé-
 roces se précipiterent sur lui, & lui
 firent mille incisions aux bras, aux cui-
 ses, à toutes les parties du corps, qui
 en un clin d'œil fut tout en sang. Ils
 lui arracherent les ongles, & plusieurs
 articles des doigts. L'un de ces forcenés
 lui dit ensuite : Prie ton Dieu, si tu
 l'oses. Oui, je le prierai, répondit Etien-
 ne; & levant ses mains liées ensemble,
 il fit de son mieux le signe de la croix,
 disant les paroles accoutumées en lan-
 gue iroquoise. Aussi-tôt ils lui coupe-
 rent la moitié des doigts qui lui res-
 toient, & lui crièrent une seconde fois :
 Prie encore maintenant. Il fit de nou-
 veau le signe de la croix, & à l'ins-
 tant ils lui couperent entièrement les
 doigts jusqu'à la paume de la main;
 puis le déferent encore de prier Dieu,
 en vomissant mille blasphèmes. Comme
 il se mettoit en devoir de faire de nou-
 veau le signe de la croix, avec les restes
 sanglans de ses mains, ils lui coupe-
 rent les poignets, & lui tailladerent
 le front, l'estomac, l'une & l'autre
 épaule; c'est-à-dire toutes les chairs qu'il
 avoit marquées du signe de notre sa-
 lut.

On le conduisit ensuite à un grand feu, où l'on avoit fait rongir plusieurs pierres. On lui mit ces pierres embrasées entre les cuisses, qu'on pressa l'une contre l'autre. Alors, on lui cria de chanter, à la façon de ces peuples barbares, chez qui les capifs font gloire de braver les plus horribles tourmens, & se croient dédommés de tout ce qu'ils peuvent souffrir, par la réputation de courage qu'ils laissent après leur mort. Etienne jugeant avec raison ces brava des contraires à l'humilité chrétienne, au lieu de ces chants d'ostentation, il recita quelques-unes des prieres convenables aux approches de la mort: L'un des plus furieux prit un tison ardent, le lui enfonça dans la bouche; & sans le laisser respirer, on l'attacha au poteau: Quand il se vit au milieu des fers rouges & des pieux étincellans, montrant une fermeté bien supérieure aux fougues de l'orgueil & du désespoir, il porta un regard tranquille sur tous les monstres acharnés contre lui, & leur tint ce discours: Repaissez-vous, mes freres, du plaisir que vous trouverez à me faire souffrir, sans craindre de commettre une injustice. Mes pé-

chés
que
vos j
ne m
tourn
bonh
Ces p
leur r
rouges
appliq
Le mar
sourir.
eût été
forces d
un mon
Ranima
sa dern
me au S
la mort
pour la
nouvel e
troces,
eaux de
tendit
créateur.
Une fé
aptême
es même
en ferve

chés méritent beaucoup , plus de peines , que vous ne m'en faites éprouver ; & vos jeux , quelle qu'en soit la cruauté , ne me sauroient nuire. Plus, vous me tourmentez , plus vous augmentez le bonheur qui m'est réservé dans le ciel. Ces paroles ne servirent qu'à redoubler leur rage. Chacun d'eux prit des fers rouges , ou des tisons ardens , qu'ils appliquèrent à chacun de ses membres. Le martyr endura tout , sans lâcher un soupir. Il étoit aussi tranquille , que s'il eût été insensible. Lorsqu'il sentit ses forces défaillir totalement , il demanda un moment de treve : on le lui accorda. Ranimant alors toute sa ferveur , il fit sa dernière oraison , recommanda son âme au Sauveur , & le pria de pardonner sa mort à ceux qui n'épargnoient rien pour la lui rendre méritoire. Après un nouvel emportement de ses meurtriers cruels , & des traits encore tout nouveaux de son incompréhensible patience , il rendit paisiblement son esprit à son créateur.

Une femme , nommée Françoise au baptême , montra la même force dans les mêmes supplices. Son mari , chrétien fervent aussi bien qu'elle , péchoit

à trois lieues du Saut, où elle étoit restée, lorsqu'on y eut nouvelle d'une incursion d'Iroquois dans le voisinage. Françoise monta sur le champ dans un canot, pour l'aller rechercher. Elle arriva heureusement à lui; & tous deux revinrent de même jusqu'à un quart de lieue du Saut, où se croyant en sûreté, ils tombèrent entre les mains des coureurs. On coupa sur le champ la tête au mari; & la femme, qu'on se promettoit apparemment de pervertir sans peine quand elle seroit seule, fut emmenée captive. On la jugeoit mal, & on le reconnoît bientôt. A peine arrivée à Ombontagué, où on la fit monter sur un échaffaud qui étoit au milieu de la bourgade, elle professa courageusement la foi chrétienne, en présence de sa famille, ainsi que de sa nation. Elle ajouta qu'elle s'estimoit heureuse de mourir par la main de ses compatriotes, à l'exemple de Jésus crucifié par ceux de sa nation qu'il avoit le plus chéris. Un de ses proches, qui étoit présent, avoit autrefois entrepris le voyage du Saut, afin de la ramener à sa peuplade. Il n'en avoit pu tirer que cette réponse: J'estime infiniment plus ma religion que ma

ma p
rien
un li
ril. C
rimen
ciné,
monte
sur l'é
qu'elle
la poitr
disant
res à ta
remerci
Je pouv
vous ma
dez une
vie.

Elle
nuits de
où elle f
effrénée.
cherent a
rante forc
les parties
més, &
feu. Ce t
rières, sa
de moindr
qui étoit

Tome

ma patrie, & que ma propre vie; pour rien au monde, je ne retournerai dans un lieu, où mon salut seroit en péril. Ce refus lui avoit causé un ressentiment, que le temps n'avoit qu'entrainé, & que la présence de l'objet fit monter à son comble. Furieux, il sauta sur l'échaffaud, lui arrache un crucifix qu'elle portoit au cou, & lui fait sur la poitrine une incision cruciale, en lui disant: Tiens, voilà ce que tu préfères à ta patrie & à ta famille. Je vous remercie, mon frere, lui dit François. Je pouvois perdre la croix, qu'en effet vous me ravissez; mais vous m'en rendez une, que je ne perdrai qu'avec la vie.

Elle fut ensuite promenée, trois nuits de suite, par toutes les cabanes, où elle servit de jouet à une jeunesse effrénée. Le quatrième jour, ils l'attachèrent au poteau fatal. Trente ou quarante forcenés lui appliquèrent sur toutes les parties du corps des risons enflammés, & des canons de fusil rougis au feu. Ce tourment dura des heures entières, sans que cette héroïne jetât le moindre cri. Le sieur de S. Michel, qui étoit alors captif à Onnontagué,

d'où il eut le bonheur de s'échapper au moment qu'il alloit être brûlé lui-même, a rapporté toutes les circonstances de cette exécution, qu'il n'avoit pu voir sans frémir. Quand ces atroces barbares se furent divertis long-temps à brûler peu à peu la martyre, ils lui cernerent au couteau la peau de la tête, selon leur coutume, lui enleverent la chevelure, & mirent en place de la cendre chaude; après quoi la tirant, la traînant, & la forçant de courir, ils la poursuivirent avec des huées épouvantables, & des nuées de pierres qu'ils faisoient fondre sur elle. Insensible à tout, elle se mit à genoux, dès qu'il lui fut libre, & offrit à Dieu les derniers souffles de sa vie, qu'elle perdit en un moment, sous un déluge de cailloux.

Une autre femme, appelée Marguerite, mourut gaîment dans les mêmes supplices, à l'âge de vingt-quatre ans. Depuis sa treizieme année, où elle avoit reçu le baptême, elle avoit été un exemple de toutes les vertus chrétiennes, & d'une vivacité de foi singuliere. Elle regardoit le martyre, comme une faveur insigne; &

c'éto
de s
fréqu
lace
pouil
se jet
victim
memb
corps,
Un Fr
cette h
un mi
sur l'he
tendri
paroles
il n'y a
de vie
jamais b
veur! c
préhend
Quelle d
j'ai enco
avec bon
ricorde,
qui en r
Priez-le
blement,
toutes ses
loit à feu

c'étoit-là, depuis son baptême, l'objet de ses vœux les plus ardens, & de ses fréquentes prieres. Livrée à la populace sauvage, elle fut à l'instant dépouillée de tous ses habits; & tous se jetant pêle mêle sur cette paisible victime, ils lui déchiqueterent chaque membre à coups de couteaux: tout son corps, en un moment, ne fut qu'une plaie. Un François, qui a été spectateur de cette horrible scene, regardoit comme un miracle, qu'elle n'eût pas expiré sur l'heure. Marguerite, qui le vit attendri jusqu'aux larmes, lui adressa ces paroles: Vous déplorez mon sort, & il n'y a plus en effet qu'un moment de vie pour moi. Mais Dieu soit à jamais béni, pour une si grande faveur! cessez de me plaindre: je n'appréhende, ni la mort, ni les tourmens. Quelle que soit la rigueur de ceux que j'ai encore à souffrir, Dieu me traite avec bonté, & selon sa grande miséricorde, en effaçant par-là mes péchés, qui en méritent infiniment davantage. Priez-le qu'il me les pardonne véritablement, & qu'il me soutienne dans toutes ses épreuves. Comme on la brûloit à feux lents, elle sentit à la fin

une soif extrême, & demanda un peu d'eau. Mais aussi tôt après; Mon Sauveur, dit-elle, eut soif en mourant pour moi: n'est-il pas juste que je supporte la même peine? Puis elle pria qu'on ne lui donnât point à boire, quand bien même il lui arriveroit encore d'en demander.

Ses féroces compatriotes la tourmenterent, depuis midi jusqu'au soleil couché. Ils observerent toutes leurs barbares pratiques, lui arracherent la chevelure, lui couvrirent le crâne sanglant de cendre chaude, la détacherent du poteau, & lui ordonnerent de courir. L'humble martyre, au contraire, se mit à genoux pour prier. Ils lui déchargèrent plusieurs coups de bâtons sur la tête, sans qu'elle interrompît sa prière. L'un d'entre eux enfin prit un grand couteau, & le lui enfonça dans le ventre: mais le couteau se rompit, au grand étonnement de la multitude. Un autre arracha le poteau où elle avoit été attachée, & lui en porta un coup mortel sur la tête. Comme elle respiroit encore, ils mirent le feu à un gros tas de bois sec, & y jetterent son corps, qui fut entièrement consumé.

E
qui
jeun
bûch
nocer
trois
ses n
l'appe
de ve
ge ne
aussi a
veilleu
mes,
en avo
& qu'
peur q
dans l'i
Il prie
cite à l
fant pa
pirouet
lui frac
coup d'a
vue de
qui en o
constanc
ceux qui
grand no
cabanes,

Elle avoit un enfant de deux ans, qui avoit été pris avec elle : son extrême jeunesse ne put lui sauver la vie. Le bûcher étant tout en feu, le petit innocent, près d'y être jetté, appella par trois fois sa mere déjà morte, & tendit ses mains vers le ciel où il sembloit l'appercevoir, comme pour la presser de venir à lui. Toute la férocité sauvage ne put tenir contre un spectacle aussi attendrissant, qu'il leur parut merveilleux. L'enfant fut soustrait aux flammes, mais non pas au martyre. Sa mere en avoit demandé la grace pour lui, & qu'il lui fût réuni au plutôt, de peur qu'en lui survivant il ne fût élevé dans l'idolâtrie, ou dans le libertinage. Il prit donc un accès nouveau de férocité à l'un des barbares, qui saisit l'enfant par un pied, & après l'avoir fait pirouetter quelques instans par les airs, lui fracassa la tête contre un mur. Beaucoup d'autres chrétiens Iroquois, à la vue de plusieurs témoins irréprochables qui en ont déposé, marquerent la même constance à confesser J. C. sans compter ceux qui furent immolés, en bien plus grand nombre, dans l'obscurité de leurs cabanes, & qui n'eurent, outre leurs

boureaux, que l'œil de Dieu pour témoin.

Tels sont les fruits du salut, que la semence évangélique a produit dans la terre sauvage, de toute la plus ingrate. Et quel triomphe pour la grace de J. C. qui les faisoit éclore ! Quelle force visiblement sur-humaine, en des sauvages à peine chrétiens, & qui avant d'être chrétiens, différoient à peine des brutes ! Dans leurs pasteurs même, & jusque dans les jours calmes où ils n'avoient à vaincre que les dégoûts & les répugnances naturelles, quelle autre vertu que celle d'en haut put les élever à ce point au dessus de la nature ? Un missionnaire arrivé nouvellement d'Europe, où il avoit passé son premier âge dans le sein du goût & de l'urbanité, étoit souvent transplanté à trois ou quatre cents lieues de toute habitation sociale, parmi des sauvages à qui la grace du baptême n'avoit pas ôté la rudesse & la grossièreté qu'ils tenoient du naturel, ou d'une longue habitude. La manière seule de prendre leur réfection faisoit bondir le cœur à un Européen qui commençoit à manger avec eux. Ils remplissent de viande &

1^{er} Edit. Edif.
tom. VI. P.
159 &c.

d'eau
quelq
ils re
qu'éch
écorce
& d'a
part,
la sale
nacier.
se born
n'est pa
gibier
pêche,
Il est de
rivée da
pour no
ainsi éc
tranché
les eût d
petits ca
d'une m
le courag
il marqu
& ne pe
L'humet
que sa n
pable de
pas de lu
mange po

d'eau une grande chaudiere, & après quelques bouillons où reste l'écume, ils retirent la viande, moins cuite qu'échaudée, & la distribuent sur des écorces qui leur tiennent lieu de plats & d'assiettes. Chacun mord dans sa part, sans couteau ni fourchette, avec la sale glotonnerie d'un animal carnacier. Il n'est pas à dire qu'on peut se borner à manger du pain, dont il n'est pas question parmi eux. Quand le gibier manque, ils ont recours à la pêche, & au poisson de toute espece. Il est des missionnaires, qui, à leur arrivée dans ces peuplades, ne trouverent pour nourriture, que des grenouilles ainsi échaudées, sans qu'on en eût retranché aucune partie, sans même qu'on les eût écorchées. Au seul aspect de ces petits cadavres entassés & refrognés d'une maniere hideuse, quel que soit le courage d'un ministre évangélique, il marque peu d'appétit sans doute, & ne peut guere se presser de manger. L'humeur bourrue du sauvage, autant que sa naïveté naturelle, le rend incapable de rien taire. Ils ne manquent pas de lui demander pourquoi il ne mange point. En vain se retrancheroit-il

sur sa répugnance. Eh quoi, Robenoire, c'est le nom qu'ils donnent aux Jésuites, & ils y attachent l'idée d'une vertu capable de tout; & quoi, Robenoire, lui diroient-ils, & ils l'ont dit quelquefois, tu déliberes pour vaincre ton goût! Cela est-il donc si difficile à un patriarche, qui fait parfaitement la prière? c'est-à-dire, qui observe en perfection les maximes de l'évangile. Nous nous vainquons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons pas. Alors, il n'y a plus à balancer, & toutes les excuses tourneroient en scandales.

Ibid. p. 222.

A cette abondance dégoûtante, succede souvent une disette extrême, parmi des peuples errans sans cesse, qui d'ailleurs ne savent pas ce que c'est que de pourvoir au lendemain. Après une course de longue haleine, où le pasteur & les ouailles avoient pensé périr de faim, de froid & de fatigue, ces bons sauvages, de retour à leur peuplade, entreprirent de régaler leur missionnaire, qui étoit le pere Râle, pour le remettre de ce long jeûne. Voici en quoi consistoit le repas, qui dans les circonstances étoit pour eux un riche festin. Ils

lui ser-
bouilli
service
de la
rôtis,
Enfin,
lieu de
même
feu, a
même
Cepend
la splen
pere, l
que tu r
bien just
nous en

Il y a
ment,
pour l'e
apostolic
sintéresse
impressio
cœur de
exemple
& qui tr
nous ant
ami que
supérieur
des capit

lui servirent , en premier lieu , une bouillie de blé d'Inde. Pour le second service , ils lui donnerent une galette de la même farine , avec des glands rôtis , & un petit morceau d'ours. Enfin , le troisieme service , qui tenoit lieu de dessert , consistoit en un épi du même blé , grillé ou séché devant le feu , avec une poignée de grains de même espece , cuits sous la cendre. Cependant le missionnaire se récriant sur la splendeur de ce festin ; Ah ! notre pere , lui dirent-ils , il y a deux jours que tu n'as rien mangé du tout : il étoit bien juste de te régaler. Que ne sommes-nous en état de recommencer bientôt !

Il y avoit sans doute un autre aliment , & souvent de vraies délices , pour l'esprit qui animoit ces hommes apostoliques. Leur charité & leur désintéressement faisoient quelquefois les impressions les plus inespérées sur le cœur de ces barbares. Pour en citer un exemple qui nous épargnera des redites , & qui trouve ici naturellement place , nous anticiperons de quelques années , ainsi que nous l'avons fait dans l'article supérieur , sur le cours des temps. Un des capitaines les plus renommés dans

Ibid. p. 190.

la nation chrétienne des Abnakis, ayant été tué par les Anglois, dont les colonies ne sont pas éloignées de cette mission; des Amalingans idolâtres qui s'établissoient dans le voisinage de ces néophytes, & qui vouloient vivre en paix avec eux, leur envoyèrent des députés, pour prendre part à leur deuil. Le pere Râle, instituteur à jamais mémorable de cette fervente mission, saisit l'occasion qui se présentoit, pour jeter dans le cœur des Amalingans les premières semences de l'évangile. Déjà les ministres de la religion Anglicane avoient tenté de la faire embrasser à ces pauvres sauvages: mais avec toute leur ignorance, que le ciel éclaira sans doute, ils ne reçurent la proposition qu'avec une indifférence qui tenoit du mépris. Il en fut bien autrement de l'invitation que leur fit le missionnaire catholique. Après la première ouverture, faite avec une éloquence & une onction tout apostolique, ils s'entretinrent quelques momens entre eux; puis leur orateur, au nom d'eux tous, donna cette réponse: Mon pere, je suis ravi de t'entendre. Ta voix a pénétré dans mon cœur,

comme
cœur
puis
renfer
nera.
nes &
sont a
ne. C
cœur.

Au
ne ma
ponse.
kis pl
cherche
pour e
paroles
pénétré
pere qu
& de
cessé d
vous ou
nous av
vées si
en peut
vainc q
bonheur
ce qu'il
lons ado
qu'ils n

comme la rosée du matin : mais ce cœur n'est pas encore ouvert ; & je ne puis te faire connoître à présent ce qu'il renferme , ni de quel côté il se tournera. Il faut que j'attende les capitaines & les sages de notre nation , qui sont absens jusqu'à l'automne prochaine. C'est alors que je t'ouvrirai mon cœur.

Au terme donné , le missionnaire ne manqua point de demander la réponse. Il commit pour cela un Abnakis plein d'intelligence , qui alloit chercher du blé chez les Amalingans , pour ensemençer ses terres. Voici les paroles qu'il lui rapporta : Nous sommes pénétrés de reconnoissance , pour un pere qui s'occupe de nous sans cesse ; & de notre côté , nous n'avons pas cessé de penser à lui. Nous ne pouvons oublier ses paroles , tandis que nous avons un cœur. Elles y sont gravées si profondément , que rien ne les en peut effacer. Notre pere nous convainc qu'il nous aime ; il veut notre bonheur , & nous voulons faire tout ce qu'il souhaite de nous. Nous voulons adorer le grand Génie , c'est ainsi qu'ils nomment le vrai Dieu ; nous

E vj

agréons la priere qu'il nous propose, & nous sommes tous résolus à l'embrasser. Déjà nous serions allés trouver notre pere dans son village, s'il y avoit des vivres suffisans, pour y subsister tandis qu'il nous instruiroit. Mais ce qui nous afflige doublement, c'est que la faim soit dans la cabane de notre pere, & que nous ne puissions pas y aller prendre ses leçons. Si notre pere pouvoit venir passer quelque temps chez nous; il n'auroit pas faim, & il nous instruiroit.

Comme la disette, qui affligeoit en effet les Abnakis, les eut obligés à s'éloigner pour quelque temps de leur bourgade, afin de chercher à vivre jusqu'à la récolte du maïs; le missionnaire, dans cet intervalle, se rendit aux invitations des Amalingans. Ils étoient à observer les chemins par où il arriveroit: ils l'apperçurent à une lieue de distance; & aulsi-tôt ils commencerent à le saluer, par la décharge de tous leurs fusils, qu'ils réitérerent de moment en moment, jusqu'à ce qu'il fût au milieu d'eux. Assuré de leurs dispositions par cet accueil, il fit sur le champ planter une croix. Quelques

sauva
const
pelle
écorc
leurs
autel.
naire
les p
qu'elle
rent a
contin
les pre
chapel
midi,
dant le
dans le
struction
suffisam
pour la
miers d
cevoir,
& cinq
tion,
femmes
deux tr
cune, r
grace.
baptisés
demain.

sauvages chrétiens qui l'accompagnoient, construisirent en même temps une chapelle avec des perches & de grandes écorces, en la maniere que se font leurs cabanes, & ils y dresserent un autel. Pendant ce travail, le missionnaire parcourut les cabanes, pour inviter les profélytes aux instructions. Sitôt qu'elles commencèrent, ils s'y rendirent avec un empressement, que la continuité ne parut que redoubler. Ils les prenoient trois fois le jour dans la chapelle, le matin après la messe, à midi, & le soir après la priere. Pendant le reste de la journée, le pere alloit dans les cabanes, faire encore des instructions particulieres. Lorsqu'ils furent suffisamment instruits, il fixa le jour pour la solennité du baptême. Les premiers qui se présenterent pour le recevoir, furent le capitaine, l'orateur, & cinq des plus considérables de la nation, dont trois hommes & deux femmes. Incontinent après ceux-ci, deux troupes, de vingt personnes chacune, reçurent successivement la même grace. Enfin, tous les autres furent baptisés, tant ce jour-là, que le lendemain.

Quand le pasteur fut obligé de retourner à son premier troupeau, l'orateur des nouveaux chrétiens, en présence de tous ses compatriotes solennellement assemblés, lui exprima leurs sentimens en ces termes : Notre pere, les paroles nous manquent, pour te rendre ce que nous sentons. Il nous semble avoir un autre cœur, depuis notre baptême. Tout ce qui nous faisoit peine, a disparu : notre courage n'a plus rien de chancelant, une force inconnue le soutient ; & nous sommes invinciblement résolus d'obéir au grand Génie, tout le temps que nous respirons. Le missionnaire leur répondit par un petit discours, où il les exhortoit avec onction & avec beaucoup de tendresse, non seulement à persévérer dans la foi, mais à ne jamais rien faire qui ne fût digne de la qualité d'enfans de Dieu, dont ils avoient été revêtus par le baptême.

Les colonies Angloises ne voyoient pas sans jalousie, des conquêtes spirituelles, qui affermissoient dans leur voisinage la domination Françoisise. Il n'est point d'avantage qu'elles n'aient proposés aux Abnakis, aussi bien

qu'aux
dans le
les en
France
de Bost
conf:re
eut épu
dre, les
seil entr
vança,
Tu me
point se
tu les a
François
lui & m
occupons
feux : il
entres da
frere le
je t'obse
couché s
une hach
veut faire
sur ma n
S'il tire
de fraper
faifis la
l'Anglois.
fraper mo

qu'aux Amalingans, pour les attirer dans leurs intérêts, ou du moins pour les engager à l'indifférence entre la France & l'Angleterre. Le gouverneur de Boston eut avec eux, sur ce sujet, une conférence digne de remarque. Quand il eut épuisé toute sa finesse pour les surprendre, les principaux sauvages tinrent conseil entre eux; puis leur orateur s'avança, & fit cette réponse en leur nom: Tu me dis, capitaine Anglois, de ne point secourir les François, en cas que tu les attaques. Mais ignores-tu que le François est mon frere? Nous avons, lui & moi, une même priere; & nous occupons une même cabane, à deux feux: il en a un, & moi l'autre. Si tu entres dans la cabane, du côté où mon frere le François est assis à son feu, je t'observe de l'autre feu, où je suis couché sur ma natte. Et si je te vois une hache, j'aurai cette pensée: Que veut faire l'Anglois? je me leve alors sur ma natte, pour le mieux observer. S'il tire sa hache, & qu'il fasse mine de frapper mon frere le François; je saisis la mienne, & je cours frapper l'Anglois. Est-ce que je pourrois voir frapper mon frere dans notre cabane,

& demeurer lâchement sur ma natte ? Ainsi donc je te réponds, capitaine Anglois : Ne fais rien à mon frere, & je ne te ferai rien; demeure en paix sur ta natte, & je demeurerai tranquille sur la mienne.

Les Anglois bien convaincus que c'étoit le lien de la religion qui attachoit si fortement ces braves sauvages aux François, employèrent toutes sortes d'artifices pour les faire passer dans la leur. Ce piège, couvert d'un grand avantage temporel, étoit naturellement inévitable pour des hommes qui n'avoient guere de la nature humaine que la partie animale. Mais le Seigneur se plait sur-tout à faire éclater la vertu de sa grace, & la profondeur même de sa sagesse, dans les nations les plus brutes, si l'on peut s'exprimer ainsi, & les plus abandonnées en apparence. Voici comment ces catholiques sauvages, par l'organe de leur orateur, répondirent au premier prédicant qui fut envoyé pour les séduire : Tes propositions m'étonnent, & j'admire ta confiance à me les faire. Tu es venu ici, longtemps avant que j'eusse vu les François. Ni toi, ni personne des tiens ne

Bid. p. 210.

m'ont
grand
peaux
quoi i
ont rec
ne pou
je leur
leur g
Mais u
chemin
dans un
seigno
entré,
joindre.
& il ne
garder.
parler d
tuné où
cachot b
mis, &
moyen
l'autre. S
restai lo
tendre.
j'embr
baptême
de mon
mille, &
porte en

m'ont alors parlé de la priere, ni du grand Génie. Ils ont considéré mes peaux de castor & d'orignac : c'est à quoi ils ont uniquement pensé. Ils les ont recherchées avec empressement ; je ne pouvois leur en fournir assez. Quand je leur en apportois beaucoup, j'étois leur grand ami ; & c'étoit-là tout. Mais un jour que j'avois perdu mon chemin, je tombai près de Quebec, dans un village où les Robes-noires enseignoient la priere. A peine y fus-je entré, qu'une Robe-noire vint me joindre. J'étois chargé de pelleteries, & il ne daigna pas seulement les regarder. Il s'empressa au contraire à me parler du grand Génie, du séjour fortuné où il attend ses adorateurs, du cachot brûlant qui consume ses ennemis, & de la priere, qui est le seul moyen d'éviter l'un & de parvenir à l'autre. Ses paroles me plurent, & je restai long-temps en ce lieu pour l'entendre. Enfin mes yeux s'ouvrirent ; j'embrassai la priere, & je reçus le baptême. Je retournai ensuite faire part de mon bonheur, aux gens de ma famille, & à toute ma nation. On me porte envie, on va trouver la Robe-

noire, & l'on se prépare au bapême. C'est ainsi qu'en a usé avec moi le François. Si au premier moment que tu m'as vu, tu m'avois de même parlé de la priere; comme alors j'ignorois si ta priere étoit bonne ou mauvaise, peut-être aurois je eu le malheur de prier comme toi. Mais je te dis à présent: La priere que je tiens du François est bonne, la tienne est mauvaise; & je tiendrai ferme, jusqu'à ce que la terre brûle au fond des fleuves, & que tout se dissipe en fumée.

Sous la même domination, cependant, qui portoit des lumieres si merveilleuses dans les réduits sauvages du Canada, la timide piété, au sein de la métropole, au foyer d'où jaillissoient des rayons si purs, la tendre piété eut toutes les alarmes que peut causer la perspective d'un schisme prochain. Et qui dira qu'elle en eût été quitte pour la peur, sous un prince qui n'eût pas eu toute la sagesse & la religion de Louis le Grand? Ce danger provint du différend qui s'éleva entre la cour de Rome & celle de France, au sujet de la régale, c'est-à-dire de l'usage immémorial où sont les Rois très-chré-

tiens, t
ecclésiast
siège à
ordinaire
venus du
1673,
d'étendre
du royau
en étoien
édit reg
vinces. v
renées,
pour lors
s'y oppo
lement: r
1675 un
soumiren
serment
contraire
tenant ser
ordres du
leurs chap
tes; & ils
sentence d
que exila
pitre d'Al
à cause d
pour sa
que cette

tiens, tant de conférer les bénéfices ecclésiastiques, durant la vacance du siège à qui en appartient la collation ordinaire, que de disposer de leurs revenus durant le même temps. Dès l'an 1673, le Monarque avoit ordonné d'étendre cet usage à tous les diocèses du royaume, à la réserve de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Cet édit regardoit principalement les provinces voisines des Alpes & des Pyrénées, où la régale n'avoit pas lieu pour lors. Les évêques de ces contrées s'y opposerent, d'abord assez généralement : mais le Roi ayant donné en 1675 un second édit, la plupart s'y soumirent, & firent enrégistrer leur serment de fidélité. Celui d'Alat au contraire, & celui de Pamiers son tenant servile, se roidirent contre les ordres du Prince, jusqu'à défendre à leurs chapitres de recevoir les régalistes; & ils prononcèrent contre ceux-ci la sentence d'excommunication. Le Monarque exila les principaux officiers du chapitre d'Alat; & il en épargna l'évêque, à cause de son grand âge. Ce prélat, pour sa tranquillité, mourut avant que cette affaire eût été poussée avec

la chaleur qu'y mit enfin la cour, soit excitée, soit secondée par le clergé en corps, pendant la fameuse & longue assemblée de mil six cent quatre-vingt-un & quatre-vingt-deux.

L'évêque de Pamiers ne vécut plus longtemps, que pour prolonger des troubles, qui ne finirent pas même avec sa vie. Son premier coup d'éclat fut de refuser l'entrée de son chapitre à deux sujets pourvus en régle, & de publier un mandement contre eux. L'archevêque de Toulouse, en sa qualité de métropolitain, ayant cassé cette ordonnance, l'évêque interjeta un appel en cour de Rome; persuadé qu'il y trouveroit de l'appui, au moyen des protecteurs qu'y avoient les partisans de la nouvelle doctrine, & qui avoient surpris la confiance d'Innocent XI. Encouragé par-là, & de jour en jour plus hardi, il excommunia un troisieme chanoine, que le Roi venoit de nommer pour la cathédrale de Pamiers. En vain le conseil donna, dans ces entrefaites, un arrêt itératif, pour obliger le prélat opposant, par la faïtie de son temporel, à faire enregistrer sous deux mois au plus tard son serment de fidélité. Il comptoit sur

d'autres
noissoit
nes alim
que sa
quatriem
jesté ave
qu'un ar
joignoit
un excom
noines de
excommu
demande
térer avo
& le chap
timens qu
duite. Cep
des reven
chanoines
n'avoient
le prélat
terribles
main sur
avoit rega
assurée,
le parlem
l'évêque à
voir casser
d'obéir, il
gale, pou

d'autres fonds que ceux qu'on lui connoissoit, & ces ressources clandestines alimenterent autant son opiniâtreté que sa maison. Enfin, il rejetta un quatrième ecclésiastique, à qui Sa Majesté avoit donné une prébende, & qu'un arrêt exprès du conseil lui enjoignoit de recevoir : il le traita comme un excommunié, & défendit à ses chanoines de l'admettre, sous peine d'être excommuniés eux-mêmes. Une simple demande eût suffi : l'intrigue & l'intérêt avoient enfin mis entre l'évêque & le chapitre, une conformité de sentimens qui garantissoit celle de la conduite. Cependant, pour obvier à la faisie des revenus, moins indifférente aux chanoines qu'à l'évêque, parce qu'ils n'avoient pas les mêmes supplémens, le prélat fulmina les censures les plus terribles contre ceux qui porteroient la main sur ces biens d'église. Ce qu'il avoit regardé comme une sauve-garde assurée, fut qualifié d'attentat par le parlement du ressort, qui assigna l'évêque à comparoître au palais, pour y voir casser son ordonnance : mais loin d'obéir, il publia un traité de la régale, pour montrer l'injustice, tant

du Roi, que de ses officiers; & de rechef, il déclara séparés de la communion des fideles, tous ceux qui, à titre de régalistes, avoient obtenu, ou obtiendroient à l'avenir pour eux, ou pour autrui, quelque bénéfice dans son diocèse. Heureusement, si ce mot peut s'employer ici, il mourut dans ces entrefaites; sans toutefois déconcerter l'obstination de ses partisans.

Quelques religieux qui se prétendoient chanoines, en vertu des provisions qu'il leur avoit données par dévolu, élurent des grands-vicaires, sans appeler aucun des chanoines pourvus en régale. Sur quoi le procureur général de Toulouse appella comme d'abus, & le parlement ordonna que le chapitre entier s'assembleroit, pour nommer d'autres grands-vicaires sous trois jours; faute de quoi, le métropolitain y pourvoiroit. Les régalistes avoient grand besoin d'être soutenus. Comme ils entroient dans l'église, le pere d'Aubarede, l'un des grands-vicaires nommés par les chanoines de la faction, somma les autres de se retirer: sur le refus qu'ils en firent, il monta menaçant en chaire, les déclara séparés

de l'E
aussi-rô
confutio
tranche
un tel
province
troupes
L'exil q
ne mit
Cerle,
bale, fit
sentences
littain, e
le promo
més en c
lement;
s'alla cac
retenue à
me. En u
loin, que
minel con
comme p
& crimine
traîné par
qui fut ex
La par
affaire, fu
dans l'Egl
tendit si o

de l'Eglise, & livrés à Satan. Tout fut aussi-tôt en rumeur, en tumulte, en confusion dans le lieu saint; & pour trancher court, le désordre en vint à un tel point, que l'intendant de la province fut obligé d'accourir avec des troupes, pour réprimer la sédition. L'exil que subit le pere d'Aubarede, ne mit pas fin au scandale. Le pere Cerle, qui lui fut substitué par la cabale, fit encore pis. Il cassa toutes les sentences qu'avoit rendues le métropolitain, excommunia le grand-vicaire & le promoteur que ce prélat avoit nommés en conséquence de l'arrêt du parlement; & du fond des ténèbres où il s'alla cacher, il insulta sans aucune retenue à toutes les puissances du royaume. En un mot, son audace alla si loin, que le parlement procéda au criminel contre lui, & le condamna, comme perturbateur du repos public & criminel de leze-majesté, à être traîné par les rues, puis décapité; ce qui fut exécuté en effigie.

La part qu'Innocent XI prit à cette affaire, fut ce qui alluma l'incendie dans l'Eglise de France; & ce qui le rendit si opiniâtre, ce furent les brefs

qui lui servoient sans cesse d'aliment. Ce Pontife en adressa trois au Monarque, deux à l'archevêque de Toulouſe, autant à l'évêque de Pamiers; & après la mort de l'évêque, trois encore au chapitre de cette cathédrale, & aux grands-vicaires qu'avoit nommés la faction. Dans les uns, il parloit de l'extension de la régale, comme d'un attentat qui tendoit à renverſer la religion de fond en comble; & il ſe déclaroit prêt à tout riſquer, plutôt que de tolérer un déſordre ſi funeſte. Dans les autres, il animoit l'évêque & le chapitre de Pamiers, & applaudissoit à tous leurs procédés. Quant au métropolitain, Innocent annulloit toutes ſes ordonnances, celles même qu'il n'avoit pas encore faites, mais qu'il pourroit faire; avec excommunication majeure, qu'on encourroit ſans autre déclaration par le ſeul fait, contre quiconque ſoutiendrait ce prélat, ou les grands-vicaires qu'il avoit nommés pour Pamiers. La rigueur du Pontife étoit manifeſtement outrée. Il s'agiſſoit tout au plus d'une innovation, qui ne touchoit qu'à un point arbitraire de diſcipline, & qui étoit analogue

aux

aux di
quité,
présen
fondate
du moi
plupart
recteurs
exceptio
à nomm
de leurs
la poſſeſ
dans pre
royaume
Le bre
au fameu
Pamiers,
avoir tra
tous ceu
dans les
déſant, il
ni modifi
ou ſe pour
pris, ou p
vicaires ſu
liſtes, &
défendoit
titre, &
n'étoit élu
d'excomm

Tome

aux dispositions canoniques de l'antiquité, suivant lesquelles le droit de présenter à un bénéfice est réservé à son fondateur. Nos Rois fondateurs, ou du moins bienfaiteurs insignes de la plupart des Eglises de leurs États, protecteurs & défenseurs de toutes sans exception, pouvoient donc prétendre à nommer au moins à quelques-unes de leurs prébendes. Ils avoient d'ailleurs la possession impémoriale pour eux, dans presque toutes les provinces du royaume.

Le bref du 20 janvier 1681, adressé au fameux pere Cerle & au chapitre de Pamiers, fut le plus violent: Après avoir traité d'enfans de perdition, tous ceux qui n'avoient pas donné dans les idées audacieuses de l'évêque défunt, il caisoit sans nulle exception, ni modification, ce qui s'étoit fait, ou se pourroit faire par ceux qui avoient pris, ou prendroient le titre de grands-vicaires sur la nomination des régallistes, & du métropolitain même. Il défendoit à quiconque de prendre ce titre, & d'en faire les fonctions s'il n'étoit élu par le chapitre, sous peine d'excommunication, de privation de

ses bénéfices, d'incapacité d'en posséder jamais aucun ; & à tous les fideles, de leur obéir, ainsi que de leur donner aide, ou conseil. Bien plus, il invalidoit toutes les confessions faites aux prêtres approuvés par ces grands-vicaires, & tous les mariages contractés sur leur permission.

Ce bref n'eut pas plutôt paru à Paris, qu'à la requête du procureur général, la suppression en fut ordonnée par arrêt du parlement. Comme il étoit supposé dans la requête, que le bref pouvoit avoir été fabriqué par des esprits malfaisans & brouillons ; le Pape rejetant lui-même les ménagemens qu'on avoit pour lui, & ne voulant pas laisser l'ombre de l'incertitude sur l'authenticité de son bref, ordonna au général des Jésuites d'en adresser des copies en France aux supérieurs provinciaux de sa compagnie, avec un commandement exprès de rendre ce bref public dans les provinces de Paris & de Toulouse, & d'obliger leurs inférieurs à le certifier véritable. Procédé qui tendoit à mettre les sujets aux prises avec le Souverain, & qui

lui ren
pecte,
Paris a
vre,
opéré,
du pren
noir pas
corromp
toit un
Rome fu
aussi sag
cation fu
par une
écrivit au
Durant
du grand
me these
que le dro
ondé, ma
astiques a
qu'il ne p
es canons
n son po
d'impose
yaume ;
ieu leur ju
ec la pre
en, que les
au dess

lui rendit en effet leur fidélité suspecte, jusqu'à ce que le parlement de Paris ayant approfondi cette manœuvre, & reconnu qu'elle n'avoit rien opéré, dit à ces religieux, par l'organe du premier président, qu'on ne surprenoit pas plus leur prudence qu'on ne corrompoit leur fidélité; & que c'étoit un bonheur que les dépêches de Rome fussent tombées entre des mains aussi sages que les leurs. Leur justification fut portée jusqu'à l'évidence, par une lettre de reproches qu'on leur écrivit au nom du Pape.

Durant cette fermentation, un Carme du grand couvent de Paris soutint dans une these publique, non pas seulement que le droit de régale étoit solidement fondé, mais qu'il y avoit des loix ecclésiastiques auxquelles le Pape étoit soumis; qu'il ne peut pas toujours dispenser des canons; qu'il n'est point du tout en son pouvoir de déposer les Rois, d'imposer des tributs au clergé de leur royaume; que les évêques tiennent de Dieu leur juridiction; qu'on peut croire, avec la premiere école du monde chrétien, que les papes ne sont, ni infallibles, ni au dessus des conciles. En toute

autre circonstance, on eût peu fait d'attention à cet exercice monastique : mais dans la disposition où se trouvoient les esprits, ce fut une affaire de premier ordre, aux yeux de l'une & l'autre puissance. Le Pape fit ordonner au prieur des Carmes de signifier à son religieux, que Sa Sainteté l'avoit interdit. Le Roi, de son côté, fit défense d'exécuter cet ordre, qui le fut cependant : mais la signification n'empêcha point le religieux d'aller aussitôt après prêcher le carême à Lyon. La station n'étoit pas finie, que le Pontife adressa au prieur & au conseil du grand couvent un décret nouveau, qui déclaroit ce religieux déchu de tous les privilèges accordés aux réguliers par le S. Siege, incapable de toutes fonctions ecclésiastiques, privé de voix active & passive dans les élections, avec peine d'excommunication & de déposition contre les supérieurs, s'ils souffroient qu'il contrevînt à ce jugement. Le décret fut lu en plein chapitre, & enregistré dans les formes ordinaires : mais la communauté, & le prieur sur-tout eurent

bientôt
duite
parler
gieux
compa
qui lui
liant ;
nété p
défense
châtime

Une
ni à la
prérogati
pas moind
nocent X
fondé en
toine de
Congrega
le Bienhe
ses statuts
religieuses
parmi les
on, & q
riennale :
voit obte
supérieure
tant venue
pour la rem
que de G

bientôt lieu de se repentir d'une conduite si peu réfléchie. Il fut cité au parlement, avec deux de ses religieux, & ajourné personnellement à comparoître devant un des magistrats, qui lui fit subir un interrogatoire humiliant; après quoi il fut encore admonesté par le premier président, avec défense de récidiver, sous peine de châtimement exemplaire.

Une autre affaire qui ne touchoit, ni à la diversité de doctrine, ni aux prérogatives du pontificat, ne montra pas moins la roideur du caractère d'Innocent XI. La duchesse d'Orléans avoit fondé en 1646, au faux-bourg S. Antoine de Paris, un monastere de la Congrégation établie en Lorraine par le Bienheureux Pierre Fourier. L'un de ses statuts principaux étoit, que les religieuses choisissent leur supérieure parmi les sœurs qui composoient la maison, & que la supériorité ne fût que triennale: mais la fondatrice elle-même avoit obtenu ensuite que la premiere supérieure en seroit perpétuelle. Celle-ci étant venue à mourir, le Roi nomma pour la remplacer, la sœur Marie-Angélique de Grandchamp, à la requisition

de l'archevêque de Paris, qui la présenta comme la seule capable de rétablir le spirituel & le temporel, également délabrés dans cette maison. La communauté en porta ses plaintes au Pape. La réponse fut un bref impératif, à l'effet de procéder à l'élection d'une autre supérieure; & la sœur Lévêque fut élue sans délai. Le procureur général appella aussi-tôt comme d'abus; & la sœur de Grandchamp fut maintenue par arrêt. Un second bref confirma l'élection de la sœur Lévêque; un nouvel arrêt prononça la nullité du bref. Le Pape enfin, par un troisième bref en forme de bulle, défendit, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de garder aucun exemplaire du dernier arrêt, & ordonna de les rapporter, avec ceux du premier, afin d'être brûlés publiquement. Auffi-vif à la représaille, que le Pontife à l'attaque, le parlement ordonna la suppression, soit du bref, soit de la bulle.

Ce fut à l'occasion de ce violent conflit, que le clergé de France, non moins offensé que le Roi, s'assembla extraordinairement le dix-neuf de mai

non d'après et le, qu'on a vu de Grandchamp

(iii)

1681,
rante évê
che du
gieuses en
jurisdiction
trop confu
L'assemble
chevêque
tort qu'il e
roit pas du
religieuses
casser tout
supérieur c
pellé, sans
cune instanc
appel, soi
qui renverse
crites pour
nonique. O
Pamiers; &
versement,
sujet par le
persévérance
que la puis
plus terrible.
Comme c
ntéressoit p
que, on le
omit rien

1681, au nombre de plus de quarante évêques, ou archevêques. La marche du Pape, dans l'affaire des religieuses en particulier, parut faire à la juridiction des ordinaires une blessure trop considérable, pour être dissimulée. L'assemblée observa, que quand l'archevêque de Paris auroit eu autant de tort qu'il en avoit peu, le S. Pere n'auroit pas dû, sur le simple exposé des religieuses dans leur propre cause, casser tout ce qu'avoit décerné leur supérieur ordinaire, sans l'avoir appelé, sans même qu'il y eût eu aucune instance portée à Rome, soit par appel, soit par déni de justice; ce qui renverseroit toutes les regles prescrites pour les élections par le droit canonique. On revint sur les troubles de Pamiers; & l'on trouva le même renversement, dans les brefs donnés à ce sujet par le Pontife, ainsi que dans sa persévérance à les soutenir par tout ce que la puissance pontificale avoit de plus terrible.

Comme c'étoit le droit de régale qui intéressoit principalement le Monarque, on le traita fort au long, & l'on ommittit rien pour le bien établir. On

en fit remonter l'origine jusqu'à celle de la monarchie ; on le représenta comme un droit de la couronne , aussi inaliénable qu'elle , aussi imprescriptible que la loi Salique , indépendant de tout tribunal ecclésiastique , indépendant de la police , ou de la discipline arbitraire de l'Eglise. Différens prélats soutinrent que ce droit avoit été confirmé anciennement par les papes Alexandre III , Innocent III , Clément IV , Grégoire XI , & par plusieurs conciles. Quelle que fût , ou ne fût pas la justesse de cette érudition , ou plutôt de son application , il restoit , pour le fait présent , une difficulté toujours entière , dans l'extension de la régale aux Eglises où jusque-là elle n'avoit pas été en usage. Sur quoi l'on fut d'avis qu'un petit nombre d'Eglises particulières devoient sacrifier quelque chose même de leurs vrais droits , plutôt que d'occasionner des troubles dans tout un grand royaume , au moins quand il étoit possible d'acheter la paix , sans aucun préjudice pour la foi , ni les mœurs , par un simple changement de discipline ; que c'étoit-là précisément le cas où l'on se

trouvoit
affaire
sujette
cations
circonst
Sur
Reims ,
pour l'é
question
nocent
tiles , o
la convo
tional ,
de tout
que l'Ég
discuté la
sa voix ,
de faire a
& religie
l'assemblée
si fameux
lement po
cette année
L'ouve
& l'éloque
monça le
paroître la
pour l'Égl
la mere

trouvoit, puisque la régale n'est qu'une affaire de discipline, & par conséquent sujette aux variations & aux modifications analogues aux temps & aux circonstances diverses.

Sur le rapport de l'archevêque de Reims, l'un des six prélats commis pour l'éclaircissement de cette grande question, sans écrire de rechef à Innocent XI des lettres au moins inutiles, on conclut à demander au Roi la convocation, ou d'un concile national, ou d'une assemblée générale de tout le clergé du royaume; afin que l'Eglise de France, après avoir discuté la matière à fond, pût élever sa voix, d'une manière à obliger Rome de faire attention à ses plaintes. Le sage & religieux Monarque se décida pour l'assemblée générale, qui s'est rendue si fameuse, & qui fut convoquée finalement pour le neuf de novembre de cette année 1681.

L'ouverture s'en fit au jour marqué, & l'éloquent évêque de Meaux en prononça le sermon, où d'un côté il fit paroître la plus respectueuse déférence pour l'Eglise Romaine, & d'autre côté il y nomma la mère, la nourrice & la maîtresse

de toutes les Eglises ; & de l'autre , il insinua d'une maniere habile les résolutions que l'on prit quelques mois après. Il exalta l'application constante des rois très-chrétiens à maintenir dans leurs Etats , suivant la pragmatique sanction de S. Louis , *le droit commun , la puissance des ordinaires , selon les conciles généraux , & les institutions des saints peres*. C'est en effet dans ce peu de mots que le plus saint , & le plus instruit de nos Rois en ce genre , renfermoit tout ce qu'on appelle aujourd'hui Libertés de l'Eglise Gallicane , qui par-là consistent à se tenir sous l'autorité des anciens canons , & bien mieux encore à les observer religieusement , à ne laisser périr en aucune maniere les restes précieux de la sainte discipline de l'antiquité. L'orateur proposant ensuite les moyens d'obvier aux abus , cita l'exemple des conciles de Lyon & de Limoges , dont le premier refusa d'admettre , en 1025 , un privilège de Rome qu'il jugeoit contraire au bon ordre , & le second se plaignit dans le même siècle d'une sentence contraire aux canons , que

Jean
Le
suivant
se pro
deux ,
lement
nuation
un pré
tent av
tenir d
bertés a
sur la t
ver en
catholiqu
tions de
pontifica
cles suiv
Pierre &
sur les c
port au f
aucune
sur les c
séquent
poser les
du serm
tude de
apostoliqu
Pierre ,
déroge

Jean XVIII avoit rendue par surprise.

Le dix-neuvieme de mars de l'année suivante , car cette fameuse assemblée se prolongea jusques en quatre vingt-deux , d'où même elle date principalement , on vit enfin le but des insinuations du discours d'ouverture. Après un préambule , où les prélats protestent avoir purement en vue de maintenir dans l'Eglise Gallicane , des libertés appuyées sur les saints canons & sur la tradition des peres , de conserver en même temps l'unité de l'Eglise catholique , & d'arrêter les déclama-tions des hérétiques contre la puissance pontificale , viennent les quatre arti-cles suivans. I. J. C. a donné à S. Pierre & à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rap-port au salut : mais il ne leur en a donné aucune , soit directe , soit indirecte , sur les choses temporelles ; & par consé-quent ils n'ont pas le pouvoir de dé-poser les rois , ni de délier leurs sujets du serment de fidélité. II. La pléni-tude de puissance accordée au siège apostolique , & aux successeurs de S. Pierre , sur les choses spirituelles , ne déroge point à ce que le concile de

Constance, confirmé par les papes, par l'Eglise en général, & par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des conciles généraux, dans sa quatrième & sa cinquième session; & l'Eglise Gallicane n'approuve pas ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces décrets, ou qui en éludent la force, en disant que les pères de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme. III. L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, qui sont dressés par l'esprit de Dieu, & respectés par toute la terre; & les règles, ainsi que les pratiques, ou les usages reçus dans le royaume & l'Eglise de France, doivent avoir leur force. IV. Il appartient principalement au Pape de décider en matière de foi; & ses décrets obligent toutes les Eglises: ses décisions néanmoins ne sont absolument sûres, qu'après avoir été acceptées de l'Eglise.

Ces quatre articles ne furent pas plutôt dressés, que l'assemblée pria le Roi de les faire publier dans le royaume. L'ordre fut aussitôt donné, pour les

faire en
mens,
versités
droit ca
que,
écrire,
étoit en
souscrits
sciences
tion de
les unive
fesseurs
qu'ils en
gés de r
sujet aux
procureur
lier ne pou
teur, qu'ap
dans quel
que tous
gner dans
ceses. Pou
étoit enjo
facultés d
gneusemer
sonnellem
fut execut
aucun obst
La pub

faire enregistrer dans tous les parlemens, bailliages, sénéchaussées, universités, facultés de théologie & de droit canon; avec défense à quiconque, séculier ou régulier, de rien écrire, ni enseigner de contraire. Il étoit encore ordonné qu'ils seroient souscrits par tous les professeurs des sciences ecclésiastiques, avec obligation de les enseigner; que dans toutes les universités on désigneroit des professeurs pour le faire, lesquels, dès qu'ils en seroient requis, seroient obligés de représenter leurs écrits sur ce sujet aux prélats des lieux; ou aux procureurs généraux; qu'aucun bachelier ne pourroit être licencié, ni reçu docteur, qu'après avoir soutenu cette doctrine dans quelque-une de ses thèses; enfin que tous les évêques la seroient enseigner dans toute l'étendue de leurs diocèses. Pour la sûreté de l'exécution, il étoit enjoint aux syndics & doyens des facultés de théologie d'y veiller soigneusement, & on les en rendoit personnellement responsables. Tout cela fut exécuté, sans presque rencontrer aucun obstacle.

La publication de maximes si nou-

velles pour Rome, ne déplut pas moins sans doute à Innocent XI, que l'extension de la régale, qui l'avoit entraînée, & qui depuis parut à peine mériter attention; tant la diversion fut efficace. Cependant, à l'égard même de la régale, ou de ce qu'elle pouvoit avoir d'abusif, Louis, toujours digne du nom de Roi très-chrétien, tint une conduite qui fit bien connoître la droiture de ses vues. Depuis quelques années, le parlement de Paris, qui seul connoît de la régale, & qui redoubloit son zèle pour les droits de la couronne à mesure qu'ils étoient plus fortement attaqués, avoit extraordinairement étendu l'usage de celui-ci. De plus, & depuis long-temps, nos rois étoient en possession de conférer, dans les églises vacantes, les doyennés, les archidiaconés, & d'autres prébendes auxquelles sont attachées des fonctions spirituelles, sans que les sujets pourvus de la sorte fussent obligés de prendre des institutions canoniques. Le clergé députa vers le Prince, pour lui représenter que cet usage sembloit déroger à l'autorité spirituelle des évêques, & porter atteinte à la juridic-

tion q
Sa Ma
portant
thédral
personn
poutvu
rees q
quelque
quelque
il n'a l
qualités
ordonna
avoir ét
avant d'
se présen
blis pour
duroit en
avoir eu
l'approba
Quant au
depuis q
Majesté d
férer, en
bénéfices
sinon ce
en posses
Malgré
attentions
que du M

tion qui leur étoit propre. Sur quoi, Sa Majesté donna sans délai un édit, portant que dans toutes les églises cathédrales & collégiales du royaume, personne à l'avenir ne pourroit être pourvu en régale, d'aucun des bénéfices qui donnent le droit d'exercer quelque juridiction ecclésiastique, ou quelque fonction spirituelle, si d'abord il n'a l'âge, les degrés & les autres qualités prescrites par les canons & les ordonnances; & de plus, c'est après en avoir été pourvu, il seroit obligé, avant d'en faire aucune fonction, de se présenter aux vicaires généraux établis pour le temps de la vacance si elle durroit encore, & aux prélats s'il y en avoit eu d'institués, afin d'en obtenir l'approbation & la mission canonique. Quant au trop d'étendue qu'on donnoit depuis quelque temps à la régale, Sa Majesté déclara qu'elle n'entendoit conférer, en vertu de ce droit, aucun des bénéfices qu'on y prétendoit sujets, sinon ceux que les prélats étoient en possession légitime de conférer.

Malgré cette modération & mille attentions religieuses, tant du clergé que du Monarque, on vit paroître une

foule de libelles , contre les prélats de l'assemblée. Des gens qui frondoient toute l'autorité des papes & des évêques réunis pour la défense de la foi , qui bravoient , qui blasphémoient les bulles dogmatiques de l'Eglise Romaine , confirmées par l'adhésion de toutes les Eglises , crièrent à la ruine entière de la religion ; tout au plus pour une légère innovation dans un point de cette discipline qui ne tient pas au fond du christianisme, & qui peut varier selon les temps & les besoins. C'est que les évêques d'Aler & de Pamiers avoient combattu les décisions de l'Eglise , avec autant d'opiniâtreté que la régale ; & qu'Innocent XI , comme on l'a déjà vu , honoroit de sa confiance quelques auteurs déguisés de la nouvelle doctrine. Tant l'intérêt propre a d'influence , dans le zele de tout ce qui fait secte.

Le plus remarquable , ainsi que le plus violent de ces libelles , fut le Testament politique , attribué faussement au grand Colbert. On y dit en termes exprès , que les archevêques de Reims & de Paris , qui présiderent l'assemblée , n'avoient pas de grands sentimens de

religion
à peu pr
si dévor
s'il avoi
vangile
les main
font ser
vrage. D
on l'imp
imprude
ou arche
comptoir
nom , de
Ces prél
coup plu
pour la d
universel
nombre
ainsi que
mêmes di
depuis de
ils étoien
traduire
teurs , ce
bres sur la
Les dif
vin , com
lurent tire
schisme ,

religion ; & que les autres évêques , à peu près de même conscience , étoient si dévoués aux volontés du Roi , que s'il avoit voulu substituer l'alcoran à l'évangile , ils y auroient également donné les mains. Injures grossières , qui seules font sentir la supposition de cet ouvrage. D'ailleurs, le ministre sage à qui on l'impute , auroit-il parlé avec cette imprudence , de trente-cinq évêques , ou archevêques , parmi lesquels on en comptoit trois de son sang & de son nom , dont l'un étoit son propre fils ? Ces prélats auroient , si l'on veut , beaucoup plus loin qu'il n'étoit nécessaire pour la défense de la régale : mais la piété universellement reconnue d'un grand nombre d'entre eux , & les lumières , ainsi que la régularité , que les Italiens mêmes disoient alors croître chaque jour depuis deux regnes dans le corps dont ils étoient membres , ne peuvent que traduire en téméraires & en calomnieux , ceux qui répandroient des ombres sur la pureté de leurs vues.

Les disciples de Luther & de Calvin , comme ceux de Jansénius , voulurent tirer parti , en faveur de leur schisme , de cette espece de scission

Card. Ben.
tiovoglio Bre-
ve Relat. de
gli Ugonot.
de Franc.

entre les catholiques, ou pour mieux dire, de ce démêlé entre la personne, ou les ardélions d'un Pape & le clergé d'un royaume orthodoxe. Mais la courte réplique de l'assemblée même de 1682, ou du savant prélat qui en étoit l'ame, & qui en tenoit la plume, suffit pour les confondre. Qu'ils sachent, disoit-il, que le différend qui est entre les officiers du Pape & nous, ne regarde nullement les dogmes de la foi, ni les maximes de la morale chrétienne, que l'Eglise Gallicane conserve, avec autant de pureté que l'Eglise Romaine; mais simplement quelques points de discipline, laquelle, comme tout le monde le fait, est sujette à prendre des faces diverses.

Qu'y eut-il en effet de contraire à la foi Romaine, ou catholique, dans la sanction des quatre articles du clergé? On les peut réduire à deux chefs, dont l'un regarde l'indépendance temporelle des princes non feudataires du S. Siege, & l'autre concerne l'autorité spirituelle du Souverain Pontife. Sur le premier chef, les prélats François déclarerent que les princes souverains tenant leurs Etats de Dieu, & non de l'Eglise, au-

cune pu
les en dé
jets de
à la par
des pères
Les fond
sion que
verains lé
dans les
interpréti
riquité, &
fideles de
chrétiens
ceux des
exemple
idolâtre,
ou d'une
un des s
faits contr
postérieur
de la doc
de l'autori
la déclarat
de difficul
imbu jusq
tions trans
Ainsi e
qui subor
sance mêm

cune puissance ecclésiastique ne pouvoit les en dépouiller, ni dispenser leurs sujets de leur obéir. Doctrine conforme à la parole de Dieu, à la tradition des peres, & aux exemples des saints. Les fondemens de l'invariable soumission que les sujets doivent à leurs souverains légitimes, se trouvent clairement dans les divines écritures, dans les interprétations des saints docteurs de l'antiquité, & dans la pratique uniforme des fideles de l'Eglise primitive. Parmi des chrétiens si dignes de servir de modeles à ceux des âges suivans, est-il un seul exemple de révolte contre un empereur idolâtre, sous prétexte de son idolatrie, ou d'une sentence portée contre lui par un des successeurs de S. Pierre? Les faits contraires & si désastreux des temps postérieurs, font abhorrer l'introduction de la doctrine qui en fut la cause, loin de l'autoriser. Ainsi le premier chef de la déclaration Gallicane ne souffre point de difficulté, pour quiconque n'est pas imbu jusqu'à l'enivrement des préventions transalpines.

Ainsi en est-il encore de la maxime qui subordonne l'exercice de la puissance même spirituelle du pontife Ro-

main, à l'autorité des canons reçus de l'Eglise universelle, comme ayant été dressés par l'esprit de Dieu. Qui peut même sans scandale, entendre quelques Ultramontains oser attribuer au Pape une indépendance entière des canons, & le maniement arbitraire de ces loix sacrées, de telle manière qu'il en dispense quand & comme il lui plaît, & que sa volonté seule en rende la dispense valide ?

Quant au pouvoir de prononcer en matière de foi, avec une certitude qui oblige tout fidèle à soumettre son jugement, s'il ne veut être hérétique, cette prerogative de l'infaillibilité, absolument nécessaire pour la conservation du sacré dépôt, fut indubitablement accordée à l'Eglise. Mais dans le passage de l'évangile, qui marque l'infaillibilité avec le plus de précision, le Sauveur la promet à tous les apôtres en commun, & non pas seulement à Pierre leur chef. Allez, dit-il en usant du nombre pluriel, enseignez toutes les nations; voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles : *Euntes docet ecce ego vobiscum sum*. C'est qu'il étoit nécessaire pour la conservation de

la foi q
que cert
son che
le corps
l'Eglise
néanmo
les jours
siècles,
faillible
libilité
au chef
t-on qu'
elle lui
troit-il d
fut toujo

Reste l
en autori
cile sur le
temps de
qu'utile,
l'origine d
usage d'un
encore re
les vraime
cord avec
les concile
& dix-hu
sainte un
bres de l'

la foi que l'Eglise fût infallible, & que cette nécessité n'avoit pas lieu pour son chef en particulier : il suffisoit que le corps apostolique, ou le corps de l'Eglise enseignante, tant dispersée néanmoins qu'assemblée, fût dirigé tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, par l'oracle, nécessairement infallible, de la vérité. Que si l'infailibilité personnelle n'est pas nécessaire au chef de l'Eglise, d'où présumerait-on qu'elle lui ait été accordée ? Mais si elle lui est nécessaire, le ciel permettrait-il depuis dix-huit siècles, qu'elle fût toujours en problème ?

Reste la question si le Pape l'emporte en autorité sur le concile, ou le concile sur le Pape ; & cela hors même les temps de schisme. Question plus curieuse qu'utile, ou usuelle ; puisque depuis l'origine de l'Eglise, la nécessité de faire usage d'une pareille décision ne s'est pas encore rencontrée. Toujours les conciles vraiment œcuméniques ont été d'accord avec les Papes, & les Papes avec les conciles, touchant la foi & les mœurs ; & dix-huit siècles écoulés dans cette sainte unanimité du chef & des membres de l'apostolat, ou de l'épiscopat,

font sagement présumer qu'elle durera jusqu'à la consommation des siècles. Si toutefois il pouvoit arriver, qu'un Pape soutint opiniâtement ce que le concile auroit condamné comme hérétique, ou combattit avec la même opiniâtreté ce que le concile auroit décidé comme un article de foi; à qui des deux faudroit-il en croire? On peut encore répondre à cette supposition, qui n'est qu'un développement de la question précédente, que l'expérience du passé la fait raisonnablement présumer chimérique. On doit au moins convenir, indépendamment de toute opinion locale, que le Pape alors seroit tombé dans l'hérésie d'une manière inexcusable & notoire; puisque la multitude des premiers pasteurs, témoins nécessaires de la foi des Eglises diverses, rendent à la croyance unanime de l'Eglise universelle, un témoignage dont la malignité seule pourroit méconnoître la certitude. En effet, tous les Ultramontains sensés reconnoissent, que si le Pape venoit sans retour à professer l'hérésie, il en seroit de lui, comme d'un Pape déjà mort, auquel il ne seroit plus question que d'en substituer un autre.

Cependant comme l'Eglise n'est pas un corps acéphale, & que c'est à ce corps entier, composé du chef & des membres, que l'infailibilité fut incontestablement promise; les décisions prononcées contre le pontife qu'on suppose hérétique, devraient être confirmées par celui qu'on auroit mis en sa place. D'où il paroît que le fameux débat entre les partisans de la supériorité du Pape & ceux de la supériorité du concile, est une dispute sans objet, au moins pour ce qui regarde l'infailibilité; puisque cette prérogative ne fut assurée, ni au chef de l'Eglise en particulier, ni à ses membres séparés de leur chef, mais à l'Eglise entière, c'est-à-dire aux suffrages réunis du chef & des membres.

Sans nous étendre davantage sur cette matière, dont la discussion plus approfondie n'appartient pas à l'histoire, nous pouvons conclure, que l'infailibilité du Pape & la supériorité sur le concile sont encore des points de doctrine, sur lesquels chacun peut opiner en particulier selon ses lumières. En faire des points de croyance qui excluent jusqu'au doute, c'est s'arroger

le pouvoir de former des articles de foi que l'Eglise ne connoît point. Les auteurs même qui tiennent cette doctrine, à quelques enthousiastes près, conviennent que ce n'est point un dogme qu'on doive admettre pour être véritablement catholique. Pareillement, les défenseurs du sentiment contraire, tout en l'étayant des décrets du concile de Constance, ne le soutiennent que comme fondé sur des preuves plus fortes que celles de leurs contradicteurs. Les premiers prétendent, ou que le concile n'étoit pas encore œcuménique, lorsqu'il fit ces décrets, parce qu'alors il n'étoit composé que des prélats de l'obédience de Jean XXIII qu'on y déposa, ou qu'ils ne furent pas confirmés par Martin V qu'on élit en sa place, & même qu'ils avoient été corrompus depuis par les pères schismatiques de Bâle. C'est pourquoi le clergé de France n'a pas donné la doctrine de sa déclaration, comme une règle de foi dont il ne fût pas permis de s'écarter. Tout ce qu'il dit de plus fort, c'est qu'il s'est déclaré pour ce qu'il a regardé comme le vrai sentiment des catholiques. Du reste,

les p
lettre
ques c
lement
cent X
les dog
mêmes
lien,
s'en tie
Trente
l'autorit
vant de
le suppl
plus mûr
l'infaillib
rité sur
Il est c
en son pa
venable,
mais cha
extérieure
habite, d
Les souv
la concorc
Etats, on
bannir,
hérétodoxe
celles qu'i
autorité,
les

ses prélats de l'assemblée, dans la lettre qu'ils adresserent aux autres évêques du royaume, marquent formellement que leur démêlé avec Innocent XI ne concernoit point du tout les dogmes de la foi, qui sont les mêmes à Rome & en France. Soit Italien, soit François, tout catholique s'en tiendra sans doute au concile de Trente : or est-il que le canon touchant l'autorité du chef de l'Eglise s'y trouvant déjà dressé, on prit le parti de le supprimer après une délibération plus mûre; parce qu'il sembloit établir l'infailibilité du Pape, & sa supériorité sur les conciles œcuméniques.

Il est donc libre à chacun de penser en son particulier comme il le croit convenable, touchant la question présente : mais chacun doit aussi se conformer extérieurement à la police du lieu qu'il habite, & obéir aux édits du Prince. Les souverains chargés de maintenir la concorde & la tranquillité dans leurs Etats, ont un droit incontestable d'en bannir, non seulement les doctrines hérétiques & suspectes, mais encore celles qu'ils jugent préjudiciables à leur autorité, dès-là qu'elles ne font point

partie de la créance avérée de l'Eglise.

Dans l'année même où parut la déclaration du clergé, un simple bachelier, frere Malagola, Dominicain, en osa combattre le premier & le plus sage article, dans une these qu'il soutint à la face de la faculté de Paris. Il leva l'étendard dès le frontispice de la these, où entre autres choses, on lisoit ces paroles: A celui qui lie & délie tout sur la terre, c'est-à-dire qui possède éminemment l'une & l'autre puissance. L'auteur ne tarda point à être dénoncé: il comparut hardiment, & soutint sans détour que le pouvoir de lier & de délier, accordé par J. C. au prince des apôtres & à ses successeurs, devoit s'entendre de la puissance temporelle, aussi bien que de la spirituelle. C'est le principe dont s'étoit appuyé le jésuite Santarelli, autrefois condamné par la Sorbonne, qui ne se démentit point en cette dernière rencontre. Après avoir renouvelé son ancienne censure, elle chassa Malagola de l'assemblée, comme un parjure sans pudeur, qui fouloit publiquement aux pieds le serment qu'il avoit prêté dans ses actes précédens, & fit rayer son nom du catalogue des bacheliers. On ignore pour

quelle
refois
meura
premiè
tion d
Il p
de deu
passer
claratio
vêque d
& une
donnée
d'Exame
Ces étra
leur but
de juger
uniquem
ment, à
culièrem
prononce
purement
par confu
répondit
en tant q
même aux
voir qu'ils
Dieu pour
foi, étoit
opposée à

quelle raison le parlement, si vif autrefois contre la même doctrine, demeura tranquille, dans le cas d'une première atteinte, portée à la déclaration du clergé, qui l'avoit proscrire.

Il parut moins indifférent à l'égard de deux piéces qu'on fit peu après passer en France contre la même déclaration, savoir un décret de l'archevêque de Strigonie qui la condamnoit, & une autre sorte d'improbation donnée au même sujet, sous le titre d'Examen théologique & juridique. Ces étrangers passant au delà même de leur but, avançaient que le privilège de juger en matière de foi appartenoit uniquement au S. Siege. Le parlement, à qui cette assertion fut particulièrement dénoncée, ne voulut pas prononcer de son chef sur une matière purement ecclésiastique, & commença par consulter les docteurs. La faculté répondit que la proposition déférée, en tant qu'elle ôtoit aux évêques, & même aux conciles généraux, le pouvoir qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu pour juger des controverses de la foi, étoit fautive, téméraire, erronée, opposée à la pratique de l'Eglise, &

contraire à la parole de Dieu. Sur cette réponse, l'avocat général demanda la suppression du décret de Strigonie, ainsi que de l'Examen théologique, qui renfermoit, disoit-il, les mêmes erreurs. Il ajouta que ces deux ouvrages tendoient également à insinuer, que le Pape a la domination absolue dans l'Eglise universelle, & qu'il n'est point obligé d'en suivre les regles même les plus respectables par leur antiquité, ni de se soumettre en aucune maniere aux canons. Le lendemain, vingt-troisième de juin 1683, parut un arrêt pour supprimer ces deux ouvrages, qui, tout pros crits qu'ils étoient, mortifierent sensiblement le prélat qu'on regardoit comme l'auteur principal des quatre articles du clergé.

La treve qui se conclut, le dixième d'août de l'année suivante, entre la France & l'Espagne, donna lieu à des propositions, dont la nature & la forme, également originales, peuvent tempérer un moment le sérieux de l'histoire; d'autant mieux que cette sorte d'épisode n'est point étrangère à notre sujet: on y verra jusqu'où se portent les prétentions des gens de

sect
sou
com
pouv
négo
voud
à la
comp
ment
pour
tre év
on n'e
indulg
loix de
laire a
avoit,
diocese
universi
serment
d'autant
peaux,
des lou
& en ga
naires au
cret leur
prétendu
véritable
d'humeur
plus nuis

secte & de parti, à l'égard même de leurs souverains. Louis XIV avoit envoyé le comte d'Avaux à Ratisbone, avec plein pouvoir d'admettre à la treve qui s'y négocioit, toutes les puissances qui voudroient y accéder. Or, il prit envie à la puissance jansénienne de s'y faire comprendre. La paix fourée de Clément IX avoit bien fait cesser les poursuites contre l'escouade des quatre évêques réfractaires; mais comme on n'entendoit point donner par cette indulgence le droit d'entreindre les loix de l'Eglise, la signature du formulaire alloit toujours son train. Il n'y avoit, ni bénéfice à espérer dans les diocèses, ni degré à obtenir dans les universités, à moins de le souscrire avec serment. Les pasteurs veilloient avec d'autant plus de soin sur leurs troupeaux, qu'ils n'ignoroient pas que bien des loups se déguisoient en brebis, & en gardiens même; & que débonnaires au dehors, ils exerçoient en secret leurs ravages. Le Roi, qui avoit prétendu procurer à l'Eglise une paix véritable & vraiment utile, n'étoit pas d'humeur à souffrir qu'on la lui rendit plus nuisible que la guerre, en y ré-

pandant l'erreur avec plus de facilité. La vigilance & la fermeté du Monarque réduisirent les novateurs les plus inquiets à se retirer dans les Pays-bas, où ils se promettoient plus de liberté, & de parler, & d'écrire.

Sujets mécontents & à demi-rebelles, ces transfuges s'assimilant aux têtes couronnées, & traitant d'égal à égal avec leur propre souverain, dressèrent leurs articles, dans une offre de capitulation qui s'adressoit à son plénipotentiaire. Cette entreprise est si extraordinaire, ou plutôt si extravagante, qu'elle passeroit pour une rêverie, ou pour avoir été controuvée malignement, si le monument qui en constate la réalité ne se retrouvoit encore parmi les piéces du procès de Quesnel, imprimées sur l'original en 1704, par les ordres de l'archevêque de Malines. Le pere Quesnel convint lui-même que cette piéce n'étoit pas supposée; parce qu'il savoit très-bien que la minute en existoit, & qu'on étoit en état de la produire. Tout ce qu'il eut de mieux à répondre, c'est qu'on n'avoit pas eu intention de la publier, & qu'au fond ce n'étoit qu'une badinerie dont on

Anatomie de
la Sent. du R.
Quesnel, p.
131 & 132.

n'avo
que
sition
tentia
tout
écrite
parem
peller
temps
des C
traduir
qui se
une tre
conditi
que de
naud,
pour s'a
lettre si
articles
ils se tr
la persua
docteur
toujours
écrite pa
qui tous
certainem
Elle ét
& tres-ob
de S. Aug

n'avoit pas fait usage. On peut croire que la lettre qui contenoit ces propositions ne fut pas remise au plénipotentiaire, dont elle portoit l'adresse : tout bien examiné, ceux qui l'avoient écrite trouverent bon de la retenir, apparemment dans la crainte de rappeler à la mémoire les malheureux temps des Luthériens d'Allemagne & des Calvinistes de France, & de se traduire eux-mêmes en chefs de parti qui se croient assez forts pour proposer une treve au Roi, & lui imposer des conditions. Mais à qui persuadera-t-on que des hommes du caractère d'Arnaud, & de ses amis, uniquement pour s'amuser, aient conçu l'idée d'une lettre si étrange, & l'aient réduite en articles si convenables à la détresse où ils se trouvoient ? Si l'on nie, contre la persuasion commune, que ce grave docteur l'ait dictée au sieur Ernest ; toujours est-il incontestable qu'elle fut écrite par un des zélateurs du parti, qui tous dans ces conjonctures n'étoient certainement pas d'humeur à rire.

Elle étoit signée : *Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs les disciples de S. Augustin.* Et partant de ce titre,

on représentoit au Roi l'odieuse partialité dont il encourroit le blâme, s'il traitoit les disciples du plus illustre des peres de l'Eglise, avec plus de dureté que les pirates de Barbarie, auxquels il venoit d'accorder la paix; & s'il les excluoit d'une treve qu'il offroit à tous les peuples, sans distinction de religion, ni de mérite. Le secrétaire du parti marquoit ensuite, que tous ses commettans lui avoient donné ordre de manifester leurs vœux pacifiques, *par les conditions mêmes qu'ils avoient cru devoir proposer, pour ne rien faire contre les formes accoutumées de ces sortes de contrats publics.* Suivoient les articles de capitulation, au nombre de dix-huit, dont nous ne prétendons pas exposer le bizarre assemblage. Il suffira de quelques traits pris au hasard, pour en faire sentir l'impertinence. Non seulement on demandoit à Sa Majesté, sans restriction, ni modification quelconque, de faire cesser les exils & toutes les voies de fait; mais on lui disoit avec insolence, que ses procédés décrioient sa justice, & déshonoroient son nom au dedans & au dehors du royaume. On exigeoit

une e
& tou
des f
défens
la gra
damne
prescri
mesure
faire s
tiniens
lomnia
froid
apologi
leur cor
ce qu'o
leur ma
doctrine
parti, p
qu'auroi
absolue
ou plutô
de l'état
où il se
en main
qu'ils n'a
ont les r
attendre
C'est d
pris Loui

une entière liberté, malgré l'interdit & toutes les censures, pour l'exercice des fonctions ecclésiastiques, & pour défendre avec vigueur les vérités de la grace, c'est-à-dire la doctrine condamnée avec l'Augustin d'Ypres. Ils prescrivoient ensuite au Monarque les mesures qu'il avoit à prendre, pour faire subir aux accusateurs des Augustiniens les peines portées contre les calomnieux. Pour tout cela, ils offroient de se justifier par de bonnes apologies, où ils rendroient raison de leur conduite, & répondroient à tout ce qu'on avoit objecté, soit contre leur manière d'agir, soit contre leur doctrine. Voilà ce que proposoit le parti, pour accepter une simple trêve : qu'auroit-il donc exigé, pour une paix absolue ? Et que n'auroit-il pas prétendu, ou plutôt enfreint & violé, si au lieu de l'état de foiblesse & d'humiliation où il se trouvoit, il avoit eu la force en main ? Qu'ont pu les Huguenots, qu'ils n'aient point osé ? De sectes qui ont les mêmes principes, on ne peut attendre que les mêmes œuvres.

C'est ce qu'avoit parfaitement compris Louis le Grand, lorsqu'il résolut

enfin d'exterminer l'hydre à jamais re-
naissante qui s'obstinoit, depuis sept
à huit regnes, à ravager l'Eglise &
la monarchie Françoisse. Dès l'année
1661, les religionnaires outre-passant
les concessions de l'édit de Nantes,
tout exorbitantes qu'elles étoient, Louis
avoit donné une déclaration, portant
que des commissaires iroient dans toutes
les provinces du royaume, pour in-
former des contraventions, ou des
innovations qu'on y avoit faites, &
remettre au moins les choses sur le
pled de l'édit. Dix-huit ou vingt arrêts
donnés coup sur coup dans les pro-
vinces diverses, montrerent que le vœu
des parlemens avoit précédé les ordres
du Prince, ou du moins qu'un zele
unanime les porteroit à le seconder.

Guidé par ce genre pratique & sûr
de conseil, le Roi, en 1669, donna
une déclaration nouvelle & fort cir-
constanciée, qui devoit servir de ré-
glement pour l'avenir. Elle défendoit aux
religionnaires de faire des prêches hors des
lieux qu'on leur avoit marqués pour cela;
de rien dire contre la religion catholique;
de contracter des mariages avec les ca-
tholiques, s'il y avoit opposition; de ja-
mais juger de la validité d'un mariage, &

de
qui
cath
qu'i
de
vinc
sulat
conf
dans
jurisc
ne p
préfic
dans
tholiqu
pour
forme
que &
élevés
les pro
devant
le char
averti
tendroi
gionaire
enfin,
prescrit
ni trava
que pro
miner l

de punir, ou censurer ceux d'entre eux qui enverroient leurs enfans aux écoles catholiques. Il étoit de plus ordonné, qu'ils n'auroient point entrée aux Etats de Languedoc; que dans cette province & celle de Guyenne où les consuls étoient mi-partis, le premier consul seroit toujours catholique; que dans toutes les sénéchaussées & autres juridictions, les conseillers calvinistes ne pourroient, quoique plus anciens, présider en l'absence des chefs; & que dans les assemblées des villes, les catholiques seroient toujours en nombre pour le moins égal à ceux de la réforme; que les enfans d'un catholique & d'une calviniste seroient tous élevés dans la religion catholique; que les processions du S. Sacrement passant devant les temples, on y interromploit le chant, jusqu'à ce qu'on y eut été averti qu'elles étoient passées; qu'on rendroit devant les maisons des religieux, comme par-tout ailleurs; enfin, qu'ils observeroient les fêtes prescrites par l'Eglise, sans vendre, ni travailler à boutique ouverte. Quelle que propre que fût cette déclaration à miner l'édifice de la réforme, le par-

lement de Paris fut près de quatre mois sans vouloir l'enregistrer ; parce qu'elle supprimoit , ou adoucissoit quelques articles d'une ordonnance plus sévère , rendue trois ans auparavant.

Louis XIV continuant à miner l'hérétique réforme , interdit , le 10 de juin 1680 , l'entrée des fermes & des sous-fermes royales à ceux qui la professoient. Le six du mois suivant , il défendit aux catholiques , sous peine d'amende honorable & de bannissement , d'embrasser le calvinisme ; & aux Ministres , de les admettre à leurs assemblées , sous peine d'interdiction dans leur ministère , & de l'exercice de leur religion dans le lieu où un catholique l'auroit embrassée. Cette déclaration générale fut suivie d'ordonnances particulières , en conséquence desquelles on renversa un grand nombre de temples , bâtis contre les dispositions de l'édit de Nantes, dont la secte mutine n'avoit pu se contenter. Ce fut là comme l'éclair , qui annonça la foudre prête à tout ruiner. Ils en furent glacés d'effroi , & ne revinrent de leur stupeur , que pour prendre la fuite ; ce qui fit porter , en 1682 ,

défen
tier ,
peine
quicon
sous p
qui ne
trois m
ques pe
après un
naires c
le royaum
les contr
faits de
avant leu
ces biens
caution sa
acquéreurs
tir le faux
boliques s
immenses
avec les H
Tandis
fance extér
tablir dans
nationale ,
lui est prop
truction , n
qui se rassur
ou sur l'ex

défense aux gens de mer & de métier, d'abandonner le royaume, sous peine des galeres perpétuelles; & à quiconque, de favoriser leur évasion, sous peine d'une amende arbitraire, qui ne pourroit pas être au dessous de trois mille livres. La retraite de quelques personnes de marque attirera peu après une défense générale aux religieux de toute condition de quitter le royaume, à peine de nullité pour les contrats de vente qu'ils auroient faits de leurs immeubles une année avant leur fuite, & de confiscation de ces biens, si l'on fuyoit en effet. Précaution sage, qui contient l'avidité des acquéreurs, & qui peut déjà faire sentir le faux de tant de clameurs hyperboliques sur les sommes, prétendues immenses, qui sortirent du royaume avec les Huguenots.

Tandis que le Roi usoit de la puissance extérieure pour maintenir, ou rétablir dans tous ses droits la religion nationale, le clergé, par la voie qui lui est propre, par la prière & l'instruction, ne cessoit d'y rappeler ceux qui se rassuroient dans leur égarement, ou sur l'exemple de leurs peres aussi

aveugles qu'eux, ou sur la parole de leurs ministres intéressés & faux, qui ne les retenoient dans leur religion qu'en défigurant la nôtre. Occupés en 1682 de tant d'autres objets, nos prélats avoient néanmoins dressé sur celui-ci un avertissement pastoral, où ils se montroient presque uniquement sensibles à voir leurs freres, séparés d'eux, s'égarer de plus en plus chaque jour dans les voies de l'erreur & de la perdition. Et les passant par leurs préjugés mêmes contre les pasteurs Romains, ils leur représentoient que leur aversion pour la communion Romaine ne pouvoit plus avoir de fondement sous le pape Innocent XI, qui présentoit à tout le monde chrétien sur la chaire apostolique, un modele parfait de la régularité chrétienne & de la sainteté pontificale. Ainsi l'assemblée de 1682 donnoit-elle autant de louanges à Innocent XI, qu'elle lui causoit de chagrin : mais pour un chagrin si cuisant, que tout éloge est un foible appareil ! Avec son avertissement pastoral, cette assemblée publia un mémoire qui proposoit plusieurs méthodes, les plus simples & les plus con-

venab
gionai
Le
expédi
pour
intend
roit le
le ze
néatm
douceu
la forc
aucune
la tolér
lors Le
tenir au
quelque
qu'en c
d'en sap
& de
ment. M
factieux
procéder
Ils se
dans la
dans le
phiné, c
nérale,
solus d'
hommes

venables, pour la conversion des religieux.

Le Roi avoit en même temps fait expédier deux lettres circulaires, l'une pour les évêques, & l'autre pour les intendans de provinces, qu'il exhortoit les uns & les autres à seconder le zele de l'assemblée. Il recommançoit néanmoins de ménager les esprits avec douceur & sagesse, de n'employer que la force des raisons, & de ne donner aucune atteinte aux édits concernant la tolérance. Cette clause fait voir qu'alors Louis XIV vouloit encore s'en tenir au plan qui lui réussissoit depuis quelques années; savoir, de n'exécuter qu'en détail la ruine du calvinisme, d'en saper insensiblement les églises, & de ne les anéantir que successivement. Mais l'année suivante 1683, ces factieux sectaires forcerent la cour à procéder d'une tout autre maniere.

Ils se rassemblèrent dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guyenne, dans le Languedoc & dans le Dauphiné, dresserent un projet d'union générale, & déclarerent qu'ils étoient résolus d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes: langage accoutumé de la ré-

forme séditieuse , & connu de longuemain , comme exprimant leur détermination à prendre les armes pour leur religion contre leur souverain. Il n'y eut toutefois que les sectaires des montagnes du plus difficile accès , qui osèrent en venir à cette extrémité : les autres ne crurent pas devoir s'engager dans une affaire si hasardeuse , avant qu'elle eût pris un cours dont ils pussent bien espérer. Ce peu de concert fit avorter le complot ; & la révolte fût presque aussi-tôt punie que déclarée. Les plus coupables , parmi lesquels abondoient les ministres , furent condamnés à la mort. On fit grâce à la multitude abusée ; ou du moins ils en furent quittes pour la démolition de leurs temples , & pour loger les troupes qui les avoient soumis , & les contenoient dans la soumission.

Les écrivains protestans ont fort déclamé contre cette hospitalité militaire , peu commode en effet : mais des rebelles , dignes de mort , avoient-ils bonne grace à se plaindre d'un châtiement , si léger en comparaison de leur forfaiture , & d'ailleurs commandé par la nécessité manifeste de surveiller

un amas de
recourir aux a
que , zélée à
tionnaires hottés
dans la secte ,
cès tyranniques
ques aux conf
suites inévitable
religion est le p
ligionnaires , en
du prévoir. Ma
violence , l'ex
sans même resp
nature. Ils appre
connoître leurs
à renier leur p
aux maris à s'ab
menter réciproqu
amis à s'entr'ég
rompre tout com
religieuse deven
objet de haine p
on ne le connoit
mille , & dans to
l'insulter , pour l
famer. Tels étoie
leur suggéroient l
pendant répétoien
devoit employer a

un amas de mutins, toujours prêts à recourir aux armes? Si cette soldatesque, zélée à sa manière, si ces missionnaires hottés, comme on les nomma dans la secte, se portèrent à des excès tyranniques, & tyranniserent jusques aux consciences; ce sont-là les suites inévitables des guerres dont la religion est le prétexte, & que les religionnaires, en se révoltant, avoient dû prévoir. Mais ceux qui críoient à la violence, l'exerçoient les premiers, sans même respecter les droits de la nature. Ils apprenoient aux peres à méconnoître leurs enfans, & aux enfans à renier leur pere; aux femmes & aux maris à s'abandonner, à se tourmenter réciproquement; aux meilleurs amis à s'entr'égorger, ou du moins à rompre tout commerce entre eux. Un religionnaire devenu catholique étoit un objet de haine pour tous ses proches; on ne le connoissoit plus dans sa famille, & dans tout le parti, que pour l'insulter, pour le calomnier & le diffamer. Tels étoient les procédés que leur suggéroient les ministres, qui cependant répétoient sans cesse qu'on ne devoit employer à leur égard que les

voies de douceur & de persuasion ; sans jamais vouloir qu'on appellât les moyens humains au secours des moyens supérieurs ; tout insuffisans qu'ils rendoient ceux-ci.

L'an 1685 , le clergé se vit encore obligé de porter des plaintes au Roi , contre la licence obstinée de ces prédicans à calomnier la foi Romaine : ressource honteuse , mais la seule qui leur restât contre la décadence de leur secte , & les triomphes multipliés de la vraie foi. Pour sentir la justice de cette plainte , rendue le quatorzième de juillet , il ne faut que jeter les yeux sur le petit ouvrage que nos prélats assemblés publièrent alors sous ce titre : Doctrine de l'Eglise , contenue dans notre profession de foi , & dans les décrets du concile de Trente , opposée aux calomnies & aux injures répandues dans les ouvrages des prétendus réformés. On y voit que la doctrine catholique sur l'écriture & la tradition , sur la justification & les mérites , sur les sacrements , le sacrifice de la messe , l'adoration du Sauveur dans l'eucharistie , les satisfactions , le purgatoire & les indulgences , étoit défigurée par

les écrits
convainc
quement
fausses ,
En consé
Roi don
tense au
sonne de
mée , d
livres con
puter aux
ne tenoie
directeme
religion
étoit com
sujet ;
l'omnie.

Le clerg
loin : ma
M. le Tel
doux & m
de porter l
dernière t
dont la pi
talens ; re
comme le
à la vue de
âge & ses i
jour en jou

les écrivains protestans, de maniere à convaincre qu'ils s'étoient appliqués uniquement à la peindre des couleurs fausses, les plus propres à la décrier. En conséquence de cette requête, le Roi donna un édit, qui faisoit défense aux ministres & à toute personne de la religion prétendue réformée, de prêcher & de publier des livres contre la foi de l'Eglise, d'imputer aux catholiques des dogmes qu'ils ne tenoient pas, & même de parler, directement ou indirectement, de la religion catholique. C'est qu'il leur étoit comme impossible de toucher ce sujet, sans imposture & sans calomnie.

Le clergé satisfait ne poussa pas plus loin : mais le chancelier de France, M. le Tellier, quoique naturellement doux & modéré, pressa le Monarque de porter le coup qui devoit abattre la dernière tête de l'hydre. Ce ministre, dont la piété relevoit & dirigeoit les talens, regardoit l'unité de religion comme le plus ferme appui du trône : à la vue de la mort, que son grand âge & ses infirmités lui annonçoient de jour en jour plus prochaine, il sou-

haitoit passionément de voir la foi chrétienne recouvrer sans retard tous ses droits naturels dans le royaume très-chrétien. Les usurpations faites sur elles, & confirmées en quelque sorte par l'édit de Nantes, que les factions de l'hérésie & la nécessité des temps avoient arraché au premier des Bourbons, se trouvoient presque toutes réparées par le zele persévérant des Rois son fils & son petit-fils. Louis le Grand sur-tout, par la suite habilement combinée de ses édits, avoit tellement repris sur celui de Nantes, que des cent cinquante-huit articles qu'il comprenoit, il n'en restoit presque plus que le dangereux simulacre. Les Huguenots étoient exclus de la judicature & de beaucoup d'autres professions; la plupart des temples étoient à bas; les prédicans avoient disparu; on soustrayoit à la féduction des parens, la jeunesse qui marquoit de l'inclination pour la foi catholique; les chefs de famille eux-mêmes, ébranlés d'abord par les craintes ou les espérances humaines, puis défabusés par les controverses qui se faisoient dans toutes les provinces, rentroient en foule dans le sein de l'Eglise. S'il y

avoit de
en avoi
tout lieu
même d
tout sou
on enten
jurations
édifiantes
trop se p
On exig
d'une for
sion les p
catholiqu
à mener l
répondre
cela, on r
de résistan
chelle &
boulevarts
pas plus
lieux.

Les cho
l'édit de ré
octobre 16
tout ce qui
royaume en
tendue réfor
les temples
teurs, une

avoit des conversions équivoques, il y en avoit beaucoup plus qu'on avoit tout lieu de croire sinceres. Il y en eut même de généreuses, & au dessus de tout soupçon. De maniere ou d'autre, on entendoit parler en tout lieu d'abjurations étonnantes, & singulièrement édifiantes. On les reçut d'abord, sans trop se précautionner contre l'avenir. On exigea peu après la souscription d'une formule qui énonçoit avec précision les points essentiels de la doctrine catholique. Enfin, on obligea les peres à mener leurs enfans à l'église, & à répondre de leurs femmes; en tout cela, on n'éprouva nulle part un degré de résistance qui pût alarmer. La Rochelle & Montauban, autrefois les boulevarts de l'erreur, ne marquerent pas plus d'indocilité que les autres lieux.

Les choses en étoient là, quand enfin l'édit de révocation fut expédié, le 18 octobre 1685. Il portoit l'abolition de tout ce qui s'étoit jamais fait dans le royaume en faveur de la religion prétendue réformée, la démolition de tous les temples qui restoient à ses sectateurs, une défense expresse pour eux

de s'assembler en aucun lieu public, ni maison particulière, afin d'en pratiquer les observances; & pour tous leurs ministres qui refuseroient d'abjurer, un ordre absolu de sortir du royaume sous quinze jours, à compter de la publication de l'édit. Mais en expulsant les séducteurs, on défendoit à la multitude séduite de les suivre, c'est-à-dire de prendre eux-mêmes le parti de la désertion, ainsi que de transporter hors de France leurs biens & leurs effets, à peine de galère pour les hommes, & de confiscation, tant de corps que de biens, pour les femmes. Il intervint deux ordonnances nouvelles dans la même année, le 25 octobre & le 5 novembre, à l'effet d'interdire l'exercice du calvinisme dans les vaisseaux, & d'empêcher les gens de mer, de favoriser l'évasion de ceux qui le professoient. Cependant il n'est pas douteux que l'avarice des gardes, trop bien amorcée en ces sortes de rencontres, n'ait procuré l'évasion de plusieurs milliers d'individus, hommes & femmes, qui se réfugièrent principalement en Angleterre, en Hollande & en Prusse. Mais ni la multitude, ni l'opulence

fugitive
que l'o
patriote
patrie,
indiffère
Que
aient po
bre des
exagérati
maniere
le caract
l'autorisé
ment s'el
pas d'abor
bitante : o
on y ajou
pauidit de
la renomm
jours elle s
quand la p
opinion pu
classe pop
genre ; on
nion contra
eurent dés
tenir. Tel
du ridicule
que terrible
& telle est

fugitives ne furent aussi considérables que l'ont voulu persuader de prétendus patriotes, moins zélés au fond pour la patrie, que malveillans, ou du moins indifférens à l'égard de la religion.

Que les calculateurs de cette espece aient porté à plusieurs millions le nombre des religionnaires fugitifs; c'est une exagération non moins suspecte par la maniere dont elle s'est formée, que par le caractère de ceux qui cherchent à l'autoriser & à s'en prévaloir. Et comment s'est-elle formée? On n'en vint pas d'abord à cette multiplication exorbitante: on fit une première hyperbole, on y ajouta successivement, on la répandit de toute part; & semblable à la renommée qui lui donnoit l'être, toujours elle s'accrut en se répandant. Enfin quand la prévention se fut convertie en opinion publique, au moins dans la classe populaire si nombreuse en ce genre; on ridiculisa tellement l'opinion contraire, que peu de personnes eurent désormais le courage de la soutenir. Tel est trop souvent le pouvoir du ridicule, aussi méprisable à la raison, que terrible à la frivolité Française; & telle est encore parmi nous l'origi-

ne, aussi bien que la tyrannie des opinions factices. Mais cet artifice misérable peut-il étouffer la vérité en d'autres bouches, que dans celles des lâches? Après tout, que faut-il de courage pour la produire tout entière, quand on n'a rien à dire qui ne porte, comme en cette rencontre, sur la déposition des témoins les plus intéressés même à dire le contraire?

Basn. Unité
de l'Eglise,
page 120.

La Martin.
Histoire de
Louis XIV,
liv. 63, pag.
327.

Larr. Hist.
d'Angl. T.
IV, p. 564.
Ben. Hist. de
l'Edit de N.
T. III, part.
8, p. 2014.

C'est des écrivains Calvinistes seuls, qu'on prend ici le nombre des Calvinistes réfugiés. Or est-il que Basnage, le moins retenu entre les auteurs des premiers calculs, ne porte cependant ce nombre qu'à trois ou quatre cent mille; la Martinière, à trois cent mille simplement, & Larrey, à deux cent mille. Benoît, contemporain de l'émigration, dit généralement d'abord qu'il passa deux cent mille. Reprenant ensuite la chose en détail, & assignant à chaque lieu de refuge sa part de réfugiés, à l'exception de quelques articles faciles à évaluer par les autres, & que d'ailleurs on a soigneusement vérifiés; il ne peut pas même parvenir à son capital de deux cent mille. On peut voir, dès ce premier rapport,

comment

comme
le ton
comme
l'on
faite :
ge, tr
Martin
Benoît
des fug
moitié,
sur son
Quar
cet écri
été véri
de l'arti
se trou
réfugiés
teur Cal
cillon,
après les
gitifs dan
suspçon
nombre,
dit en te
Françoise
rable de to
munians ;
têtes par fa
à peu près
Tome

comment l'exagération s'est accrue avec le temps, ou, ce qui revient au même, comment elle décroît, à mesure que l'on remonte au temps où elle s'est faite : quatre cent mille suivant Basnage, trois cent mille au compte de la Martinière, deux cent mille selon Benoît, leur ancien, & le contemporain des fugitifs : voilà déjà une réduction de moitié, en faisant même grâce à celui-ci, sur son peu d'accord avec lui-même.

Quant aux points de détail omis par cet écrivain, & que nous disons avoir été vérifiés avec soin, la vérification de l'article de Berlin en particulier, se trouve parfaite dans l'histoire des réfugiés François de Brandebourg. L'auteur Calviniste de cet ouvrage, Ancillon, qui l'écrivoit immédiatement après les établissemens divers des fugitifs dans cet électorat, ne peut être soupçonné, ni d'en avoir ignoré le nombre, ni de l'avoir diminué. Or il dit en termes exprès, que la colonie Françoisise de Berlin, *la plus considérable de toutes*, étoit de deux mille communians ; ce qui, à raison de cinq têtes par famille, dont trois communians à peu près, donne trois mille trois à

quatre cents personnes. Et ce nombre ajouté à celui des réfugiés des autres lieux du Brandebourg, ne fournit, suivant le même Ancillon, qu'un total de neuf mille six cents & quelques personnes. Admettons néanmoins, nous le pouvons sans conséquence, les mémoires dressés à ce sujet, sous le regne du célèbre Frédéric, par une plume dont on ne sauroit méconnoître le coloris, ni dissimuler le goût pour la fiction : encore la totalité que nous aurons admise, ne montera-t-elle qu'à vingt mille ; & en nous relâchant de même à l'égard des autres pays de refuge, toujours nous restera-t-il une différence de plus de moitié, entre la somme avérée du nombre des transfuges, & celle de deux cent mille marquée par les religionnaires contemporains. Que devons-nous donc penser du front avec lequel on l'a si prodigieusement enflée de nos jours ? Mais sans qualifier les calculateurs qui nous égarent, prenons des guides plus sûrs. Déjà l'on a pu reconnoître, ou du moins présumer la justesse de l'état donné dans les commencemens de ce siècle par le Marcellus de la France, c'est-à-dire par le duc de Bourgogne, qui ne porte le

nombre
soixant
tout âg
Ce p
& d'une
est sans
sur un fa
profond
mancier,
mille : e
bien éloig
qui le por
à-dire à
celle de t
trouvoient
gration. Il
mêmes que
voquant la
sabeth d'Ar
bras contre
par leur dép
main, qu'e
personnes d
service ne lu
sile. Depuis
1680, qui
de cinq ans, l
accru ; puis
teintes qu'alo

nombre des Huguenots déferteurs, qu'à foixante-sept à huit mille personnes de tout âge & de tout sexe.

Ce prince, d'un génie, d'une sagesse & d'une candeur également renommée, est sans doute plus digne de foi, au moins sur un fait qu'il étoit plus à portée d'approfondir, que l'historien poète & romancier, qui les fait monter à huit cent mille : exagération cependant encore bien éloignée du délire anti-catholique qui le porte à plusieurs millions, c'est-à-dire à une quantité plus grande que celle de tous les religionnaires qui se trouvoient en France, avant leur émigration. Ils ne faisoient compte eux-mêmes que d'un seul million, lorsqu'invoquant la protection de la reine Elisabeth d'Angleterre, & lui offrant leurs bras contre leur patrie, ils lui disoient par leur député, le sieur de Saint-Germain, *qu'elle obligeroit un million de personnes de toute qualité, dont le service ne lui seroit peut-être pas inutile.* Depuis cette époque jusqu'à l'année 1682, qui ne précéda leur fuite que de cinq ans, leur nombre nes'étoit point accru; puisqu'en se plaignant des atteintes qu'alors on portoit à leurs monf-

Procès verb.
de l'assém.
de Chatele-
raud, année
1597.

Hist. de l'édit
de Nantes,
Tome IV,
part. 3. l. 16.
page 414.

trueux privilèges, ils ne comptoient encore qu'un million d'ames privées de ces concessions. Ce n'est donc plus une simple présomption, mais une conclusion exacte & certaine, que le nombre de soixante & quelque mille est le plus vrai, ou du moins le plus vraisemblable. Et quel vide ce nombre put-il faire dans un royaume de vingt-quatre millions d'ames?

Mais le tort fait au commerce & à l'industrie fut, dit-on, dans une proportion beaucoup plus forte. Sur quoi l'on fait encore des exagérations visiblement absurdes, & même contradictoires à celles de la dépopulation qu'on dit avoir eu la même cause. Je n'en releverai qu'un trait, par où l'on pourra juger des autres. Sur le rapport de l'intendant de Tours, on soutient qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit dans cette ville, pour les manufactures de soie, huit mille métiers & soixante mille ouvriers, en y comprenant les personnes occupées au dévidage; & qu'après la révocation il ne s'y trouva plus que douze cents métiers, & quatre mille ouvriers. A la seule inspection de cette partie du rapport, la contradiction faite aux yeux

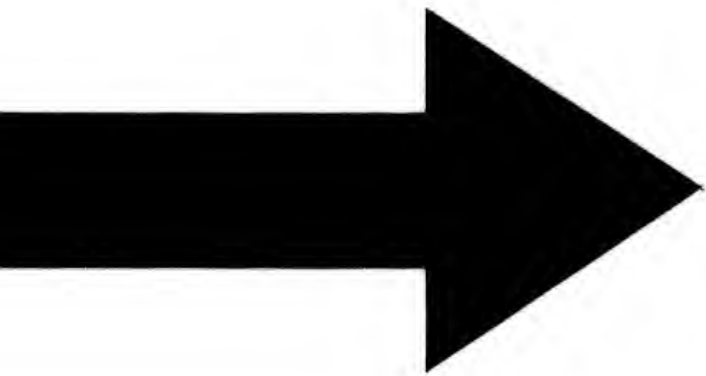
pour
posar
vraise
serteu
de tro
pendan
Franço
quatre
de pud
duire le
la prop
de quatr
Autre
contradi
porte qu
cation,
millions
nufacture
& quar
dévidage.
à confon
énorme
en balles
soixante-
qui est pr
les soies e
passoient
Lyon. Or
année com

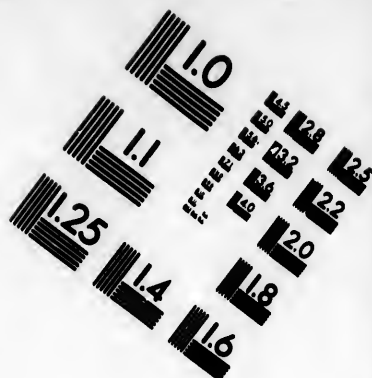
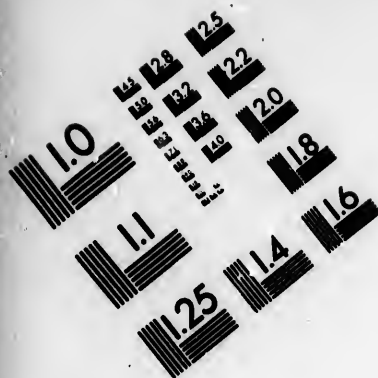
pour peu qu'on soit attentif. En supposant, contre toute vérité & toute vraisemblance, les religionnaires désertereurs de tout le royaume au nombre de trois millions; ils n'eussent fait cependant que la huitième partie des François, dont le total monte à quatre millions. C'est donc manque de pudeur, ou de bons sens, que de réduire le commerce du royaume, dans la proportion de quatre à soixante, ou de quatre mille ouvriers à soixante mille.

Autre fausseté palpable, & nouvelle contradiction dans ce même rapport. Il porte que le tarif de Tours, avant la révocation, montoit chaque année à dix millions de livres de soie; que cette manufacture employoit sept cents moulins, & quarante mille personnes pour le dévidage. D'abord, rien de plus facile à confondre, que la fiction de cette énorme quantité de soie, qui réduite en balles ordinaires, en auroit formé soixante-deux mille cinq cents. Voici qui est précis, & non contesté. Toutes les soies employées dans le royaume, passaient forcément par la douane de Lyon. Or le compte des soies qui, année commune, arrivoient alors à cette

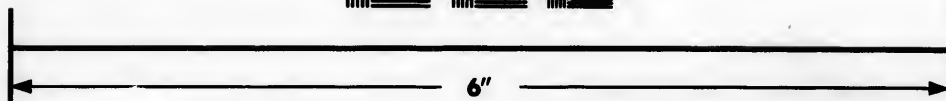
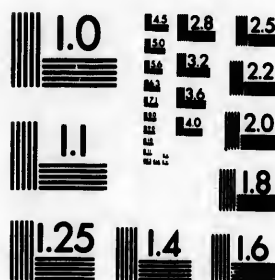
Mém. des
marchands
de Lyon, p.
101.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 873-4503

18
20
22
25

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

douane, ne montoit qu'à trois mille balles. Quand donc tout ce qui en seroit entré dans le royaume, auroit été pour Tours; quelle distance ne resteroit-il pas, de ce total de trois mille à la quantité prétendue de soixante-deux mille cinq cents? Quant aux sept cents moulins allégués, & aux quarante mille personnes employées au dévidage; si cette allégation fut l'ouvrage d'un intendant, elle ne peut servir qu'à le convaincre, comme bien d'autres, d'une impéritie honteuse. Pour ouvrir les dix millions prétendus de livres de soie, déduction même faite du tiers qui est pour la chaîne, & qui arrivoit tout ouvré; au lieu de sept cents moulins, il en auroit fallu, suivant le calcul des artistes les plus exacts, deux mille sept à huit cents; & au lieu des quarante mille dévideurs ou dévideuses, avant l'usage des rouets de Lyon, qui n'étoient pas encore inventés, il en auroit fallu plus de soixante-six mille, sans même compter huit mille femmes ou enfans, occupés à mettre la trame sur les canettes.

Voilà quel fond l'on peut faire sur ces rapports ou mémoires d'officiers

pu
ties
ou
vale
exa
étoi
Tou
en fa
sister
clam
exag
sions
de pl
tribue
génie
sectare
teurs
plus p
vases
prépare
servir?
faire i
montés
Nantes
tures?
nistes si
exclus p
rité pub
date du

publics, dont on ne relevoit pas les inep-
ties sans risque. Il en est encore quatre
ou cinq de même goût & de même
valeur que celui-ci : mais son seul
examen peut-être, tout nécessaire qu'il
étoit, n'a déjà paru que trop long.
Tous les monumens invoqués d'ailleurs
en faveur de la cause calvinienne, ne con-
sistent qu'en recueils de plaintes & de
clameurs vagues, où perce le chagrin,
exagératif de sa nature, sujet aux vi-
sions, & quelquefois au délire. Quoi
de plus extravagant en effet, que d'at-
tribuer, d'une manière exclusive, le
génie du commerce & des arts aux
sectateurs de Calvin, farouches destruc-
teurs dès leur origine, & beaucoup
plus propres à mettre en pièces nos
vases & nos ornemens sacrés, qu'à
préparer les matières qu'on y faisoit
servir ? Mais ignore-t-on, ou veut-on
faire ignorer comment se trouvoient
montés, avant la révocation de l'édit de
Nantes, nos ateliers & nos manufac-
tures ? On y croyoit les ouvriers Calvi-
nistes si peu nécessaires, qu'ils en étoient
exclus presque généralement par auto-
rité publique. Un arrêt du conseil, en
date du 24 avril 1667, en réduisit le

nombre, pour le Languedoc, au tiers des autres ouvriers. Le parlement de Normandie allant plus loin, dès l'an 1667, fixa leur nombre à un seul sur quinze catholiques. Dans la capitale du royaume, il leur fut défendu, pour la mercerie, d'être plus de vingt sur trois cents; & il y avoit des communautés, tant d'arts que de métiers, où l'on n'en recevoit point du tout. Les fabricans d'Amiens, de Dijon & d'Autun, par exemple, n'en admettoient aucun dans aucune de leurs fabriques. En toute province, ils étoient généralement exclus des nouvelles manufactures. On pouvoit donc s'y passer d'eux. Ils n'avoient donc pas seuls le talent des arts & des métiers; & ils ne pouvoient pas même l'avoir en grand nombre. Ils n'ont donc porté, par leur désertion, ni grand avantage à l'industrie de l'étranger, ni grand préjudice à celle de la patrie.

Dans le fond, quel prix & quelle consistance avoit chez nous l'industrie en 1685? Nos plus belles fabriques alors ne faisoient que de se former. Notre commerce, à peine sorti des mains de son créateur Colbert, n'avoit donc pas encore eu le temps de passer dans

celi
nos
finc
avo
l'avi
tion
vent
Beau
d'abo
dres
surpa
Holla
servir
viers
tira d
brocar
des ca
nous v
secret
la cli
moulin
les pre
draps
venu de
nos dé
d'une i
que no
Londri
cot,

celles qui auroient pu le transporter à nos rivaux. Mais que leur eût-on porté, sinon ce qu'ils avoient déjà, & ce qu'ils avoient eu avant nous, puisque nous l'avions appris d'eux? Le François perfectionne, ajoute, embellit; mais il invente peu. En effet, les tapisseries de Beauvais & des Gobelins même, se firent d'abord à l'imitation de celles de Flandres & d'Angleterre, qu'à la vérité elles surpasserent ensuite. Les beaux draps de Hollande, d'Angleterre & d'Espagne, servirent de modeles à ceux de Louviers, d'Abbeville & de Sedan. Rouen tira de la Flandre, la fabrication des brocatelles de laine; & Amiens celle des camelots de poil. Le métier à bas nous vient de l'Angleterre; le premier secret de l'écarlate, de la Hollande; & la clincaillerie, de l'Allemagne. Les moulins à foulons, les forces à rondeurs, les presses, la calendre, l'apprêt des draps & des toiles, tout cela nous est venu des lieux où l'on donne à croire que nos déserteurs l'ont porté. Le nom seul d'une infinité de fabrications annonce que nous les devons à l'étranger. Draps Londrins, serges de Londres & d'Ascot, damas & velours de Gênes,

Réglement
pour les draps
de Sedan,
dans les Lettres
patentes
du 20 Août
1681, art. 8.

H v

tafetas d'Angleterre, d'Italie, de Florence, gros de Naples, satinades de Turin, points, gazes & glaces de Venise, tous ces fonds de commerce, par leur dénomination, attestent encore leur origine.

Si embellis par nos mains, ils ont repassé dans leur sol natal, & s'ils ont décriu chez nous; sans recourir à l'émigration des religieux, combien de causes plus sensibles, & communément plus actives, ne peut-on pas assigner à cette révolution? Telles furent, & l'instabilité de la mode, mobile impérieux des François principalement; & la jalousie du commerce, qui n'agit pas sur les seuls François; & l'avidité du fabricant, qui en altérant la qualité des marchandises, les mit en décri; & la misere locale des temps, qui détruisit l'équilibre de la concurrence; & la surcharge des impôts, qui découragea l'industrie; & la longueur défastreuse des guerres, qui rendit les matieres plus rares, & l'exportation plus difficile; & les milices forcées, les armées innombrables de Louis XIV, la multiplication meurtriere des batailles, qui moissonnerent tant de travail-

le
de
fan
elle
ain
que
ven
dim
bail
pôt
fut
Q
roya
des
d'œil
trouv
nos b
ment
ties.
des pa
rues
dans P
tiers;
étincel
y verra
qu'il n
nos aie
maîtres
sets; p

leurs, ou occuperent du moins tant de bras nécessaires aux ateliers languissans. Pour ce qui est de l'émigration, elle porta si peu d'atteinte à la richesse, ainsi qu'à la population du royaume, que deux ans après cette fuite, les revenus de l'Etat, loin d'éprouver une diminution, furent augmentés par le bail de 1687; & la surcharge de l'impôt, si l'on peut la nommer ainsi, ne fut que d'un liard par tête.

Que si l'on imagine encore que le royaume se soit appauvri par la retraite des religieux; qu'on jette un coup d'œil sur ces amas de richesses, qui se trouvent dans la capitale, & dans toutes nos bonnes villes, richesses véritablement immenses, quoique mal réparties. Qu'on entre au hasard dans l'un des palais qui forment seuls de longues rues dans plusieurs de nos cités, qui dans Paris forment seuls de vastes quartiers; & l'on y verra l'or & l'azur étinceler jusque sous les portiques; on y verra plus de granite & de porphyre, qu'il n'y avoit de pierre appareillée chez nos aïeux; plus de tableaux des grands maîtres, qu'ils n'avoient de marmousets; plus de trumaux superbes, qu'ils

n'avoient de miroirs de poche ou de toilette ; plus de cristaux & de porcelaine , qu'ils n'avoient de poterie. On trouvera des tentures & des caroffes de rechange , chez ceux dont les peres n'avoient pour tapifferie qu'une triste bergame , & une mule pour équipage. Encore les attelages des fils sont-ils plus chamarés , que ne le fut aux plus grands jours de fête le pourpoint de leur pere. J'en appelle à ces François de l'autre siecle. Que diroient-ils , soit de la richesse , soit de l'appauvrissement de la France depuis l'émigration des religionnaires , s'ils voyoient ces lourdes masses d'argent cizelé , & ces monceaux de vaisselle plate ; eux , dont les cuillers étoient si minces , qu'on y appercevoit l'emprunte de la dent ? Que diroient nos meres , à la vue de ces boisseaux de pierreries , de ces vastes écrins , dont elles ne connoissoient pas l'usage , dont elles ignoroient peut-être le nom ? Que diroit la Reine , mere de Louis XIV , si elle voyoit à une dame de compagnie , que dis-je ? à une femme de service , des brasselers , des aigrettes , des girandoles , des rivieres de diamans ; elle à

qui
gnit
dian
garr
tes?
les C
la pr
la rév
la vé
révoq
dévot
pas m
Ou
ce qui
tout
au mo
pas les
justice
érigé
décesse
à ces
& en d
soient
mais sa
Mais C
des gen
dans le
rement
Que ce

qui Louis XIII, dans sa plus grande magnificence, ne donna que les minces diamans qui pouvoient entrer dans la garniture de douze ferrets d'aiguillettes? Qu'on ne dise donc plus, qu'avec les Calvinistes fugitifs, la richesse & la prospérité ont fui de la France, & que la révocation de l'édit de Nantes en a tari la véritable source. Non, le Prince qui le révoqua ne fut point entraîné par une dévotion mal-entendue: il ne consulta pas moins sa prudence que sa religion.

Oublions toutefois pour un moment ce qui regarde la politique, qui après tout n'est ici qu'un objet accessoire: au moins le Monarque n'enfreignit pas les loix de l'équité & de la rigide justice. Les sectaires, il est vrai, avoient érigé les concessions forcées de ses prédécesseurs; & les contraventions même à ces réglemens, en loix irrévocables & en obligations sacrées, à quoi, disoient-ils, on ne pouvoit plus désormais sans crime porter aucune atteinte. Mais Grotius, aussi versé dans le droit des gens, que peu suspect d'abonder dans le sens des catholiques, a parfaitement senti l'illusion de ces préjugés. Que ceux qui prennent le nom de Ré-

Rivotian.
Apol. Discus.
page 22.

formés, dit-il, n'oublient point que ces édits ne sont pas des traités d'alliance; mais de pures déclarations des Rois, qui les ont portés en vue du bien public, & qui pourront les révoquer, si le bien public le demande. Ainsi, en quelques mots, cet habile publiciste établissoit-il le principe fondamental en cette matière. Les monarches François, en accordant à leurs sujets hérétiques & factieux, ce qu'ils n'étoient pas en situation de leur refuser, ne traitoient point, circonstance à quoi sur-tout on doit faire attention, ne traitoient point avec des Princes, ou des Etats étrangers; mais avec des sujets que la rébellion seule autorisoit à s'arroger cette sorte d'égalité avec leurs Souverains.

Qu'on se rappelle de quelle manière le calvinisme s'est établi en France, & les vains efforts qu'on y a faits jusqu'au règne de Louis le Grand, soit pour l'y étouffer d'abord, soit pour l'en bannir ensuite. L'hérésie forcée s'y soutint, malgré ses énormes pertes; & les catholiques cessèrent de vaincre, pour ne pas consommer la ruine du royaume. Telle fut l'unique sanction des

édits
renco
& p
guer
cesse
il ne
le sou
leurs
pren
place
leur n
que fu
son m
à leur
ples,
Conte
de suj
de les
ne leur
avoient
tant il
à la re
le moi
derniers
La c
vaincue
pas tole
ment à
religion.

édits de tolérance ou de pacification, rendus par Charles IX., par Henri III., & par Henri IV lui-même, qui ne fut guere moins inquieté que ses prédécesseurs, par les factieux sectaires, dont il ne fut l'idole qu'autant qu'il en fut le soutien. Louis XIII., contraint par leurs soulèvemens interminables à reprendre les armes, leur enleva leurs places de sureté, & les dépouilla de leur monstrueuse puissance : mais quelle que fût la hauteur & la force du génie de son ministre, Richelieu n'osa toucher à leur privilége capital, à leurs temples, à leurs exercices de religion. Content de les avoir réduits au rang de sujets, il ne crut pas encore possible de les soumettre au joug de la foi. Il ne leur ôta pas même tout ce qu'ils avoient usurpé au delà des concessions : tant il paroissoit dangereux de rappeler à la regle, des gens accoutumés, sous le moindre prétexte, à se porter aux derniers excès.

La cour n'en étoit pas moins convaincue, que ce qu'elle toléroit n'étoit pas tolérable, & qu'il nuisoit infiniment à la monarchie, ainsi qu'à la religion. Cependant le premier devoir

du Prince, devoir indispensable, imprescriptible, à jamais inviolable, c'est de procurer sans relâche le bien de la religion, ainsi que de l'Etat, & d'en réparer les dommages, dès qu'il peut écarter les périls qui suspendoient la réparation. Tous les édits qu'il a pu rendre, s'ils contreviennent à cette règle immuable, posée de la main de Dieu, & non pas de l'homme, ne peuvent être que conditionnels, en quelques termes qu'ils soient conçus: la même raison de nécessité qui les a fait rendre, en détermine essentiellement la durée. Ainsi, Louis le Grand a pu & a dû imiter le grand Constantin, le grand Théodose, & tant de monarques religieux, que la crainte de manquer à ce genre d'engagement, contracté par eux, ou par leurs prédécesseurs, n'empêcha point de révoquer des grâces forcées & pernicieuses, qui ne servoient qu'à nourrir l'hérésie & la discorde dans le sein de l'Etat.

Mais de quel front les injustes & parjures sectateurs, soit de Calvin, soit de Luther, réclament-ils les engagements, quels qu'ils puissent être, eux qui canonisent les infractions faites,

en fav
au mo
promer
Les pri
Allema
lande,
ont éta
ruines
voient-i
& juré
Les Ho
ils bien
messes j
ventions
mes les p
gieuses;
& la pac
rent des
venoient
Non,
n'a rien
tion, où
engagem
pour le r
de ses pe
hérétiques
pour son
que omb
ja politiq

en faveur de nouveautés qui devoient au moins leur être suspectes, à des promesses incontestablement sacrées ? Les princes & les magistrats, qui, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Danemarck, ont établi le nouvel évangile sur les ruines de l'ancienne croyance, n'avoient-ils pas sucé celle-ci avec le lait, & juré solennellement de la maintenir ? Les Hollandois sur-tout se montrèrent-ils bien rigides observateurs des promesses jurées, des traités & des conventions patriotiques, revêtus des formes les plus solennelles & les plus religieuses ; lorsqu'après l'union d'Utrecht & la pacification de Gand, ils bannirent des Provinces-unies la foi dont ils venoient de jurer la conservation ?

Non, non, la probité la plus sévère n'a rien à reprendre dans une opération, où Louis XIV, sans violer aucun engagement légitime, ni réel, a fait pour le rétablissement de la religion de ses peres, ce que des puissances hérétiques & parjures avoient osé faire pour son extinction. Il ne reste quelque ombre de doute, qu'au sujet de la politique, que nous avons déjà tou-

ché, mais que nous avons craint d'approfondir, comme de notre chef. Car enfin nous ne disconvenons pas que la défection de nos religionnaires, quoiqu'infiniment moins considérable qu'on ne voudroit le persuader, n'ait porté quelque préjudice aux manufactures & au commerce du royaume. Au moins leur a-t-elle nui, selon la proportion du nombre des fugitifs avec la totalité des habitans de la France. Mais quelle est la proportion de soixante & quelques mille ames, à vingt-quatre, ou vingt-deux, ou vingt millions d'ames? elles en font tout au plus la centieme partie. D'un autre côté, combien d'avantages une perte si médiocre ne procura-t-elle point? Combien de troubles & de calamités, ou du moins de périls & d'alarmes, dont elle a tari la source? Au reste, ces dommages & ces avantages furent mûrement contre-balancés dans le conseil de Louis, dit le Grand, autant pour la sagesse de sa politique que pour l'éclat de ses victoires: eh! qui donc oseroit mieux présumer de ses propres lumieres, que de celles qui ont porté au plus haut point la puissance & la splendeur de

l'empire
qu'au
appréci
seils de
tient qu
autres f

Tais
un prin
quatre g
suasion a
ames qu
de la ve
gogne,
nelon, so
a laissé,
Nantes,
ne sauro
dans les
trouvons.
qu'on le
voit être
augustes
de son a
d'une éter
tance de la
pas qu'il
François,
& les idé
trancheront

l'empire François ! Mais craignons jusqu'au faux air d'une témérité, qui apprécierait comparativement les conseils des Dieux de la terre. Il n'appartient qu'à l'un d'eux, de présenter aux autres ses idées lumineuses.

Taisons-nous donc, & laissons parler un prince, dont le nom seul, après quatre générations, porte encore la persuasion avec le respect, dans toutes les ames qui font estime de la capacité & de la vertu réunies. Le duc de Bourgogne, formé par l'habile main de Fénelon, sous l'œil pénétrant de Louis XIV, a laissé, sur la révocation de l'édit de Nantes, un mémoire raisonné, qu'on ne sauroit trop répandre, au moins dans les conjonctures où nous nous retrouvons. Il y convient si parfaitement, qu'on le croiroit fait exprès, s'il n'avoit été transmis de mains en mains augustes jusqu'aux derniers descendans de son auguste auteur. Quoiqu'il soit d'une étendue proportionnée à l'importance de la matière ; nous ne craignons pas qu'il semble trop long à ceux des François, qui ont encore l'ame religieuse & les idées saines. Ainsi nous n'en retrancherons que très-peu de choses,

devenues moins intéressantes, par le cours des années & le changement de quelques légères circonstances. Le voici.

Vie du Duc
de Bourg.
depuis Dau-
phin, tome
2, pages 98
& suiv.

Je ne m'attacherai point à considérer les maux que l'hérésie a faits en Allemagne, dans les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, dans les Provinces-unies & ailleurs : c'est du royaume seul dont il est question. Je ne rappellerai pas même, dans le détail, cette chaîne de désordres consignés dans tant de monumens authentiques ; ces assemblées secrètes, ces sermens d'association, ces ligues avec l'étranger, ces refus de payer les tailles, ces pillages de deniers publics, ces menaces séditieuses, ces conjurations ouvertes, ces guerres opiniâtres, ces sacs de villes, ces incendies, ces massacres réfléchis, ces attentats contre les Rois, ces sacrilèges multipliés & jusque-là inouis : il me suffit de dire, que depuis François I jusqu'à nos jours, c'est-à-dire sous sept regnes différens, tous ces maux & d'autres encore ont désolé le royaume, avec plus ou moins de fureur. Voilà le fait historique, que l'on peut charger de divers incidens, mais que l'on ne peut contester subs-

tantiel
c'est c
envisa
cette a

Or

porte p
attribu
ment d
que le
les leur
d'un,
les. Il
si le co
vu, &
de conf
cause di
habituel
différens
de dire,
sans l'hé
compre
la sureté
pour tou
Cepen
crie à la
les princ
aux conf
pour le
c'est de

tantiellement & révoquer en doute. Et c'est ce point capital qu'il faut toujours envisager, dans l'examen politique de cette affaire.

Or partant du fait notoire, il importe peu de discuter, si tous les torts attribués aux Huguenots furent uniquement de leur côté. Il est hors de doute que les Catholiques auront eu aussi les leurs; & je leur en connois plus d'un, dans l'excès de leurs représailles. Il ne s'agit pas même de savoir, si le conseil des Rois a toujours bien vu, & sagement opéré, dans ces jours de confusion. Que l'hérésie ait été la cause directe, ou seulement l'occasion habituelle & toujours renaissante de ces différens désordres; toujours est-il vrai de dire, qu'ils n'auroient jamais eu lieu sans l'hérésie: ce qui suffit pour faire comprendre, combien il importoit à la sûreté de l'Etat qu'elle y fût éteinte pour toujours.

Cependant on fait grand bruit, on crie à la tyrannie, & l'on demande si les princes ont droit de commander aux consciences, & d'employer la force pour le fait de la religion. Comme c'est de la part des Huguenots que

viennent ces clameurs ; on pourroit, pour réponse, les renvoyer aux chefs de leur réforme. Luther pose pour principe, qu'il faut exterminer & jeter à la mer ceux qui ne sont pas de son avis, à commencer par le Pape & les Souverains qui le protegent ; & Calvin pense, à cet égard, comme Luther. Nos principes sont bien différens sans doute. Mais, sans donner au Prince des droits qui ne lui sont pas dus, nous lui laissons ceux qu'on ne sauroit lui contester ; & nous disons qu'il peut, qu'il doit même, comme pere de son peuple, s'opposer à ce qu'on le corrompe par l'erreur ; qu'il peut & qu'il doit, comme l'ont fait les plus grands princes de tous les temps, prêter son épée à la religion, non pas pour la propager, ce ne fut jamais l'esprit du christianisme, mais pour réprimer & châtier les méchans qui entreprennent de la détruire. Nous disons enfin, que s'il n'a pas le droit de commander aux consciences, il a celui de pourvoir à la sûreté de ses Etats, & d'enchaîner le fanatisme qui y jette le désordre & la confusion.

Que les ministres Huguenots com-

parent, modérée avec la teurs de paraison je dis qu'à proscri porté ceu trouble d tiens pay de l'Etat ; dans les : emplois p on en me tieres ; ils pelloient p ils ne crio ger les Em mer. Cepe la justice & parience a cause ; con sanguinaire l'injustice d Il est vra désordres éc que sous le moins la v manquoit,

parent, s'ils le veulent, la conduite modérée qu'on a tenue à leur égard, avec la cruauté des premiers persécuteurs de la religion : j'admets la comparaison, tout injuste qu'elle est ; & je dis que les Césars eussent été fondés à proscrire le christianisme, s'il eût porté ceux qui le professoient à jeter le trouble dans l'Empire. Mais les chrétiens payoient fidèlement les charges de l'Etat ; ils servoient avec affection dans les armées : on les éloignoit des emplois publics, on les emprisonnoit, on en mettoit à mort des légions entières ; ils ne résistoient point, ils n'appelloient point les ennemis de l'Etat, ils ne crioient point *qu'il falloit égorger les Empereurs & les jeter à la mer*. Cependant ils avoient pour eux la justice & la vérité. Leur invincible patience annonçoit la bonté de leur cause ; comme les révoltes & l'esprit sanguinaire des Huguenots prouvent l'injustice de la leur.

Il est vrai qu'ils ont causé moins de désordres éclatans, sous le regne actuel, que sous les précédens : mais c'étoit moins la volonté de remuer qui leur manquoit, que la puissance. Encore se

font-ils rendus coupables de quelques violences, & d'une infinité de contraventions, dont quelques-unes ont été dissimulées, & les autres punies par la suppression de quelques privilèges. Malgré leurs protestations magnifiques de fidélité, & leur soumission en apparence la plus parfaite à l'autorité, le même esprit, inquiet & factieux, subsistoit toujours, & se trahissoit quelquefois. Dans le temps que le parti faisoit au Roi des offres de services, & qu'il les réalisoit même, on apprenoit par des avis certains, qu'il remuoit sourdement dans les provinces éloignées, & qu'il entretenoit des intelligences avec l'ennemi du dehors. Nous avons en main les actes authentiques des synodes clandestins, dans lesquels ils arrêtoient de se mettre sous la protection de Cromwel, dans le temps où l'on pensoit le moins à les inquiéter; & les preuves de leurs liaisons criminelles avec le prince d'Orange, subsistent également.

L'animosité entre les Catholiques & les Huguenots étoit aussi toujours la même. Les plus sages réglemens ne pouvoient pacifier & rapprocher deux

partis

partis,
de susp
intention
parler d
démêlés
ne voulo
guenots
ceux-ci
aux charg
nauté. O
& les for
grissoit,
Les Hugu
où ils n
affectoient
jours de fê
par des attr
& par des
tholiques i
fois du lie
chasse à ce
les Huguen
ils manquoie
faillies.

Quoique
Huguenots
mordiaux de
justice & la v
elles contra

Tome X

partis, dont l'un avoit tant de raisons de suspecter la droiture & les bonnes intentions de l'autre. On n'entendoit parler dans le conseil, que de leurs démêlés particuliers. Les Catholiques ne vouloient point admettre les Huguenots aux assemblées de paroisses : ceux-ci ne vouloient point contribuer aux charges de fabrique & de communauté. On se disputoit les cimetières, & les fondations de charité ; on s'agrissoit, on s'insultoit réciproquement. Les Huguenots, dans les campagnes où ils n'avoient point de prêches, affectoient, dans le désœuvrement des jours de fêtes, de troubler l'office divin par des attroupemens autour des églises, & par des chants profanes. Les Catholiques indignés sortoient quelquefois du lieu saint, pour donner la chasse à ces perturbateurs ; & quand les Huguenots faisoient leurs prêches, ils manquoient rarement d'user de représailles.

Quoique le Roi fût assez que les Huguenots n'avoient, pour titres primordiaux de leurs privilèges, que l'injustice & la violence ; quoique les nouvelles contraventions aux ordonnances

lui parussent une raison suffisante pour les priver de l'existence légale qu'ils avoient envahie, les armes à la main; Sa Majesté néanmoins voulut encore consulter, avant de prendre un dernier parti. Elle eut des conférences sur cette affaire, avec les personnes les plus instruites & les mieux intentionnées du royaume; & dans un conseil de conscience particulier, où furent admis deux théologiens & deux jurisconsultes, il fut décidé deux choses: la première, que le Roi, pour toutes sortes de raisons, pouvoit révoquer l'édit de Henri IV, dont les Huguenots prétendoient se couvrir, comme d'un bouclier sacré: la seconde, que si Sa Majesté le pouvoit licitement, elle le devoit à la religion & au bien de ses peuples. Le Roi, de plus en plus confirmé par cette réponse, laissa mûrir encore son projet pendant plus d'un an, employant ce temps à concerter l'exécution par les moyens les plus doux. Lorsque Sa Majesté proposa dans le conseil de prendre une dernière résolution sur cette affaire; Monsieur, d'après un mémoire anonyme qui lui avoit été adressé la veille, re-

présent.
Huguen
prépar
craindre
comptan
de leur
n'osassent
fortiroit
au comm
par-là m
Le Ro
prévu de
à tout, q
plus dou
seule gou
mais qu'il
de bons
dans la m
qui voudro
Quant à la
peu digne
aux avanta
rendroit à
l'Etat sa tr
tous ses dr
sentiment u
sion de l'é
vouloit tou
même en p

présenta qu'il y avoit apparence que les Huguenots s'attendoient à ce qu'on leur préparoit ; qu'il y auroit peut-être à craindre qu'ils ne prissent les armes , comptant sur la protection des princes de leur religion ; & que supposé qu'ils n'osassent le faire , un grand nombre sortiroit du royaume : ce qui nuirait au commerce & à l'agriculture , & par-là même affoiblirait l'Etat.

Le Roi répondit, qu'il avoit tout prévu depuis long-temps , & pourvu à tout , que rien au monde ne lui seroit plus douloureux , que de répandre une seule goutte du sang de ses sujets ; mais qu'il avoit de bonnes armées & de bons généraux , qu'il emploieroit dans la nécessité contre les rebelles , qui voudroient eux-mêmes leur perte. Quant à la raison d'intérêt , il la jugea peu digne de considération , comparée aux avantages d'une opération , qui rendroit à la religion sa splendeur , à l'Etat sa tranquillité , & à l'autorité tous ses droits. Il fut conclu , d'un sentiment unanime , pour la suppression de l'édit de Nantes. Le Roi qui vouloit toujours traiter en pere , & même en pasteur , ses sujets les moins

affectionnés, ne négligea aucun des moyens qui pouvoient les gagner, en les éclairant. On accorda des pensions, on distribua des aumônes, on établit des missions, on répandit par-tout des livres, qui contenoient des instructions, à la portée des simples, aussi bien que des savans.

Le succès répondit à la sagesse des moyens; & quoiqu'il semble, d'après les déclamations emportées de quelques ministres Huguenots, que le Roi eût armé la moitié de ses sujets pour égorger l'autre; la vérité est que tout se passa, au grand contentement de Sa Majesté, sans effusion de sang, & sans désordre. Par-tout, les temples furent purifiés, ou démolis; le plus grand nombre des Huguenots fit abjuration; les autres s'y préparèrent, en assistant aux prières & aux instructions de l'Eglise: tous envoyèrent leurs enfans aux écoles catholiques. Les plus séditieux, étourdis par ce coup de vigueur, & voyant bien que l'on étoit en force pour les châtier, s'ils tentoient la rébellion, se montrèrent les plus traitables. Ceux de Paris, qui n'avoient plus Claude pour les amener, donnerent l'exemple

de la
l'hérésie
eux, la
Et l'Eur
ment de
avec laqu
avoit an
provoqué
prédécesse
de compo
On a
des Hugu
me à cert
être ainsi
les seuls q
affirment r
ministre qu
persé, pub
l'étranger.
qui avoit p
son calcul,
du royaume
que lui. Dix
où ils avoi
leurs amis,
ornit de leu
manquer de
Ce qu'il y
que plusieurs

de la soumission. Les plus entérés de l'hérésie sortoient du royaume ; & avec eux, la semence de tous les troubles. Et l'Europe entiere fut dans l'étonnement de la promptitude & de la facilité, avec laquelle le Roi, par un seul édit, avoit anéanti une hérésie, qui avoit provoqué les armes de six Rois, ses prédécesseurs, & qui les avoit forcés de composer avec elle.

On a exagéré infiniment le nombre des Huguenots qui sortirent du royaume à cette occasion ; & cela devoit être ainsi : comme les intéressés sont les seuls qui parlent & qui crient, ils affirment tout ce qu'il leur plaît. Un ministre qui voyoit son troupeau dispersé, publioit qu'il avoit passé chez l'étranger. Un chef de manufacture qui avoit perdu deux ouvriers, faisoit son calcul, comme si tous les fabricans du royaume avoient fait la même perte que lui. Dix ouvriers sortis d'une ville où ils avoient leurs connoissances & leurs amis, faisoient croire par le bruit de leur fuite, que la ville alloit manquer de bras pour tous ses ateliers. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que plusieurs maîtres des requêtes,

dans les instructions qu'ils m'adresserent sur leurs généralités, adopterent ces bruits populaires, & annoncerent par-là combien ils étoient instruits de ce qui devoit le plus les occuper. Aussi leur rapport se trouva-t-il contredit par d'autres, & démontré faux par la vérification faite en plusieurs endroits. Quand le nombre des Huguenots qui sortirent de France à cette époque, monteroit, selon le calcul le plus exagéré, à soixante-sept mille sept cent trente-deux personnes; il ne devoit pas se trouver parmi ce nombre, qui comprenoit tous les âges & tous les sexes, allez d'hommes utiles, pour laisser un grand vide dans les campagnes & dans les ateliers, & pour influer sur le royaume entier. Il est certain d'ailleurs, que ce vide ne dut jamais être plus sensible, qu'au moment où il se fit. On ne s'en apperçut point alors, & l'on s'en plaint aujourd'hui: il en faut donc chercher une autre cause. Elle existe en effet; & si on veut la savoir, c'est la guerre. Quant à la retraite des Huguenots, elle coûta moins d'hommes utiles à l'Etat, que ne lui en enlevoit une seule année de guerre civile.

Il est que certain
 ler par les
 point de
 un avanta
 l'ancien p
 l'on n'a p
 a faire. M
 fausse assu
 de faire ce
 que l'on au
 aujourd'hui
 se ruiner à
 qu'on se se
 des torts d
 des torts q
 que par de
 & cette op
 un, seroit
 Huguenots,
 Vous nous è
 avons fait u
 faisons excu
 démarche n
 reils sujers
 alors plus en
 poser avec le
 Etat de lui f
 Huguenots,

Il est bien surprenant après cela , que certaines personnes se laissent ébranler par les raisons les plus frivoles , au point de douter s'il n'y auroit point un avantage à rétablir les choses sur l'ancien pied ; & par conséquent , si l'on n'a pas eu tort de faire ce qu'on a fait. Mais dans la supposition , bien fautive assurément , que l'on ait eu tort de faire ce que l'on fit , je maintiens que l'on auroit un bien plus grand tort aujourd'hui de le défaire. Ce seroit se ruiner à démolir une forteresse , parce qu'on se seroit épuisé à l'élever. Il y a des torts dont il faut savoir profiter , des torts qui ne sauroient se réparer que par des torts encore plus grands ; & cette opération , si elle en étoit un , seroit de ce genre. Rappeller les Huguenots , ne seroit-ce pas leur dire : Vous nous êtes nécessaires , nous vous avons fait une injustice , nous vous en faisons excuse ? Quel orgueil une telle démarche n'inspireroit-elle pas à de pareils sujets ? Ne se croiroient-ils pas alors plus en droit que jamais de composer avec leur Souverain , & plus en état de lui faire la loi ? Rappeller les Huguenots , ne seroit-ce pas rappeller

les amis des ennemis de la France? Et ceux qui entretenoient des correspondances avec eux, dans le temps qu'on les laissoit tranquilles, leur seroient-ils moins dévoués, & nous seroient-ils plus fideles, quand ils auroient sous les yeux les auteurs de leurs disgraces, & que la reconnoissance leur rappelleroit ceux qui les ont accueillis dans leurs revers? Rappeller les Huguenots, ce seroit, dans une affaire qui dut être & qui fut en effet le résultat des plus mûres délibérations, offrir à toute l'Europe une variation pitoyable de principes. Ce seroit en un mot s'écarter de cette fermeté de politique, qui fait le soutien des Empires; ce seroit, en se donnant un grand ridicule, exposer l'Etat à je ne fais quelles sortes & quel nombre de dangers. Je ne parle point des intérêts de la religion: car ne seroit-ce pas en même temps exposer les nouveaux convertis aux raileries, aux persécutions, & à un danger évident de rechute? Ne seroit-ce pas exposer la religion à se trouver parmi nous, avant un demi-siècle, dans l'état malheureux où nous la voyons chez les peuples voisins?

Il n'est pas question de savoir ici

comme
compati
longue
prouvé
dans ce
quel il
doit jam
de Méd
l'idée tre
avoir pré
deux par
litique?
conduir
la Saint-E
cessaire p
fois des
solens &
ries. Mai
dans les C
faire touc
l'opération
la mainten
& les hor
guenots vi
guedoc,
maux qu'i
dans la gu
trouvés au
étoient en

comment les deux religions peuvent compatir ailleurs : l'expérience la plus longue & la plus funeste n'a que trop prouvé qu'elles étoient incompatibles dans ce royaume ; & c'est le point auquel il faut s'en tenir, & qu'on ne doit jamais perdre de vue. Catherine de Médicis, en suivant précisément l'idée trompeuse de cette conciliation, avoit prétendu ménager & contenir les deux partis. Que résulta-t-il de sa politique ? La plus grande confusion, qui conduisit enfin à la scène exécration de la Saint-Barthélemi, qu'elle crut nécessaire pour se débarasser une bonne fois des Huguenots, devenus plus insolens & plus factieux par ses flatte-ries. Mais ce qui vient de se passer dans les Cévennes, ne suffit-il pas pour faire toucher au doigt la sagesse de l'opération du Roi, & la nécessité de la maintenir ? C'est par les excès inouis & les horribles brigandages que les Huguenots viennent d'exercer dans le Lan-guedoc, qu'il faut juger des autres maux qu'ils eussent pu nous faire pendant la guerre actuelle, s'ils se fussent trouvés au point de puissance où ils étoient encore il y a vingt-cinq ans.

Et au moment où j'écris ceci , où le parti , par une modération feinte , semble défavouer les horreurs auxquelles se sont portés les Camisards , des papiers interceptés nous découvrent , que ses liaisons avec les Anglois subsistent toujours.

Tel est le mémoire du célèbre duc de Bourgogne , à quoi il est difficile de rien opposer d'une manière tant soit peu plausible , sinon que nous n'en sommes plus au terme où l'on en étoit alors avec les Huguenots. Ne répliquons point encore de notre chef ; & après les princes du siècle , faisons entendre ceux de l'Eglise , ceux d'entre nos évêques qui ont le mieux mérité d'elle , & la voix même unanime de nos évêques rassemblés. Les temps sont bien changés , leur disoit-on , dès le milieu de ce siècle : mais les disciples de Calvin , répliquoient-ils , sont toujours les mêmes ; ils ont été rebelles par principes , & ils le sont par habitude , ils sont républicains par système. Qui peut avoir oublié , ajoutoient-ils , que dans la malheureuse guerre de la succession d'Espagne , ils prirent pour brouiller le temps où le

Lettre de
l'Evêque d'An-
gen au Con-
seil Général
1. Mai 1751.

Monarq
plus for
cuperen
nos cé
troupes
leurs p
qu'ils a
nemis a
sans ?
Noailles
débarqu
guenots
dre , la
trois nat
par ses
violente
péril ?
sans Bien
rivés de
yeux ? M
mouvem
guertes
semblées
les faus
courir ?
dans nos
nos succé
La cou
entreteno

Monarque étoit le plus pressé par la plus formidable des ligueurs ; qu'ils occupèrent durant plusieurs années un de nos célèbres capitaines , avec des troupes nombreuses , si nécessaires ailleurs pour défendre nos frontières ; qu'ils appellerent nos plus grands ennemis au sein du royaume ; & que sans la célérité du maréchal de Noailles , qui se porta sur les Anglois débarqués à Cette , avant que les Huguenots des Cévennes les eussent pu joindre , la France attaquée au dehors par trois nations conjurées , & au dedans par ses propres sujets unis à la plus violente des trois , eût couru le dernier péril ? Qui n'a pas encore présents , des faits bien moins éloignés , des faits arrivés de nos jours & sous nos propres yeux ? N'avons-nous pas vu tous les mouvemens qu'ils ont faits dans les guerres du dernier regne ? leurs assemblées dans les provinces diverses ? les fausses nouvelles qu'ils faisoient courir ? la joie peinte sur leurs visages dans nos revers , & leur affliction dans nos succès ?

La cour fut instruite en 1742 , qu'ils entretenoient des intelligences avec les

Sentences Capit. rendues à Montauban & à Toulouse.

Anglois. Les ménagemens qu'on eut d'abord à ce sujet n'ayant servi qu'à leur inspirer plus d'audace, & leurs assemblées dégénérent deux ans après en séditions & en soulèvemens dans le Languedoc; on fit marcher des dragons à Montauban, afin de les contenir. Alors ils se révolterent ouvertement, coururent de toute part aux armes, livrèrent des combats; & il y eut plusieurs, tant dragons que huguenots, tués & blessés. En 1762, quelqu'un de leurs prédicans ayant été arrêté, à Caussade près de Montauban, ils prirent de nouveau les armes, & il y eut encore du sang répandu de part & d'autre.

Lettre de M.
d'Agén.

Mais ils sont en petit nombre, & par conséquent peu à craindre. Objection de mauvaise foi, & manifestement illusoire, comme le remarquent encore nos prélats. On les dit en petit nombre, ajoutent-ils, quand on veut calmer imprudemment les alarmes qui regardent la tranquillité publique; & quand on en veut donner d'autres, au sujet du commerce, par exemple, on porte ce nombre au delà de toute vraisemblance. Ils sont en petit nombre:

mais s'il
on l'a
temps,
nombre.
vais suje
y sont-ils
d'avantag
petit nom
sur des a
petit nom
aider à se
nombre:
breux enc
& néanmo
années qui
en état de
les successe
faites, ils
formidables
qui les mi
avantageuse
Ils sont e
voudra: ma
recrues, si l
pour prêts;
eurs drapeau
armes auro
angs. Il est e
été couvert

mais s'ils sont mauvais sujets, comme on l'a vu jusque dans ces derniers temps, ils sont toujours en trop grand nombre. Pour peu qu'il y ait de mauvais sujets dans un empire, toujours y sont-ils fort à craindre; & le peu d'avantages qu'on peut attendre de leur petit nombre, ne doit pas l'emporter sur des alarmes si justes. Ils sont en petit nombre: il ne faut donc pas les aider à se multiplier. Ils sont en petit nombre: mais ils étoient moins nombreux encore du temps d'Henri II; & néanmoins, dans l'espace des treize années qui suivirent sa mort, ils furent en état de livrer quatre batailles contre ses successeurs; & après autant de défaites, ils se trouverent encore assez formidables, pour attirer une paix, qui les mit dans une situation plus avantageuse qu'avant la guerre.

Ils sont en aussi petit nombre qu'on voudra: mais leurs auxiliaires & leurs recrues, si l'on peut ainsi parler, sont tout prêts; ils n'ont plus qu'à lever leurs drapeaux, & leurs compagnons d'armes auront bientôt rempli tous les vœux. Il est entre le calvinisme & l'impiété couverte du manteau de la phi-

Mém. du
Clergé de
France, af-
semblé en
1780.

lophilie, une confraternité que l'é-
tourdissement, ou la mauvaise foi peu-
vent seuls révoquer en doute. En sui-
vant, avec le clergé de France, la
route lumineuse qu'a tracée le grand
évêque de Meaux, tout œil observa-
teur ne verra, dans l'incrédulité mo-
derne, qu'un rejetton de la réforme
hérétique du seizième siècle. Qui ne
verra, par exemple, dans les écrits
du citoyen cynique de Genève, les
maximes élémentaires du sombre Cal-
vin, revêtues du coloris effronté de Bo-
cace? Du Luthéranisme, au moyen du
sens particulier, ou de l'interprétation
arbitraire des livres saints, sortirent
d'abord le Zuinglisme, l'Anabaptisme,
& le Calvinisme altier, qui affecta
aussi-tôt la supériorité sur le Zuing-
lisme qui lui avoit donné l'être, puis
le donna lui-même au Socinianisme.
Et sans invoquer les titres d'une filia-
tion si bien constatée, n'a-t-on pas vu
l'école de Genève, Vatican de l'hérési-
que réforme, donner en 1777 à l'Eu-
rope indignée, le scandaleux spectacle
d'une thèse publique & applaudie, où
l'on ne rougissoit pas de mettre en pro-
blème la divinité de J. C.?

Du
pressen-
nous de
jette un
né le D
& ne s
pelle ra
retenant
s'est pré
téalism
trueux pl
plus entr
pudeur &
& la vert
de sa m
penchans
corps da
dans tout
tout ceci
Il est de
transporté
ques, n'a
terre, dep
schisme &
tyrannie de
ritanisme,
y prévalut.
l'histoire,
vinces-unie

Du Socinianisme , comme l'avoit pressenti l'habile prélat que nous venons de citer , du Socinianisme qui rejette une partie de la révélation , est né le Déisme qui la sape tout entière , & ne s'en rapporte qu'à ce qu'il appelle raison. Et nul contre-poids ne retenant plus cette raison superbe , elle s'est précipitée dans les abîmes du matérialisme , de l'athéisme , de ce monstrueux philosophisme qui ne distingue plus entre l'honnête & l'utile , entre la pudeur & l'impudence , entre le vice & la vertu ; qui n'ayant pour principes de sa morale que l'impulsion de ses penchans brutaux , se vautre à plein corps dans l'obscénité , & la distille dans toutes ses productions. Rien de tout ceci qui ne porte sur les faits. Il est de fait , que le philosophisme transporté chez nous des îles Britanniques , n'a pris naissance dans l'Angleterre , depuis long-temps infectée du schisme & de l'hérésie ; que sous la tyrannie de Cromwel , lorsque le *Puritanisme* , ou un Calvinisme fanatique y prévalut. Il est de même constant par l'histoire , qu'après la révolte des Provinces-unies , aussi-tôt que le Calvi-

Discours
d'un Minis-
tre patriote ,
pag. 223 &
224.

nisme y devint la religion des révoltés ; on y adopta le système de la tolérance absolue , c'est-à-dire de l'indifférence entre toutes les especes de cultes , sans en excepter le Mahométisme , ni le Paganisme. Le grand principe de ce système est qu'on peut se sauver dans toutes les religions , ou pour dire plus vrai , qu'on ne doit s'embarasser du salut dans aucune ; de telle maniere , que toutes les observances de religion n'y sont plus qu'une affaire de police , ou plutôt de néant.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler que notre France , avec autant , ou plus de scandale peut-être que la Hollande & l'Angleterre , n'ait donné dans l'impudicité mal couverte du masque philosophique. On nous a même reproché , disent nos prélats , de lui avoir laissé faire plus de mal parmi nous , qu'elle n'en avoit commis dans tout l'univers depuis l'établissement du Christianisme. Au moins n'a-t-elle jamais affiché autant d'impudence , dans le sein même de l'idolâtrie. Pour s'en convaincre , il suffit de comparer les écrits de trois ou quatre de nos blasphémateurs , ap-

pollés pl
vains les
De là d
renforts
une foi
athée fu
pece de
pour tou
soit l'im
peu jusq
tout-à-fa
sitôt qu'à
pourront
légale &
ou du me
infamie ;
dehors un
ont dans
Sémi-calv
éternelle
tenir pour
catholique
fin ce pe
après tout
ment de l
en coûtera
sectaires p
sinceres ?

pollés philosophes, avec ceux des écri-
 vains les plus licencieux du paganisme.
 De là donc, quelle effroyable nuée de
 renforts, tout prêts pour le calvinisme
 une fois légitimé ! Un impie, un
 athée fut dans tous les temps une es-
 pece de monstre, un objet d'horreur
 pour toutes les nations ; & quelle que
 soit l'impudence des nôtres, il en est
 peu jusqu'ici, qui aient osé braver
 tout-à-fait l'exécration publique. Mais
 sitôt qu'à la faveur du nom de Calvin ils
 pourront être impies d'une manière
 légale & en quelque sorte honorable,
 ou du moins sans déshonneur & sans
 infamie ; balanceront-ils à professer au
 dehors une légère partie de ce qu'ils
 ont dans l'ame ? D'un autre côté, les
 Sémi-calvinistes gênés par la feinte
 éternelle qu'ils sont obligés de sou-
 tenir pour participer à la communion
 catholique, ne déposeront-ils pas en-
 fin ce personnage de duplicité, qui
 après tout répugne au premier senti-
 ment de l'honneur, quand il ne leur
 en coûtera que de se réunir à des
 sectaires plus outrés, mais aussi plus
 sincères ? Que si, entre tant de con-

fédérés divers , il restoit quelque diversité de sentiment , ou même quelque sujet de dispute & d'altercation ; au moins feroient-ils , comme les sectes les plus discordantes , cause & guerre commune contre le parti catholique. Et peut-on se promettre qu'alors celui-ci soit encore le plus nombreux , ou que la catholicité soit encore dans le royaume très-chrétien la religion dominante ?

Il est du moins hors de doute , que la dissension y renaitroit d'autant plus violente , que trois sectes liguées y voudroient venger à la fois leurs anciens affronts. Les animosités de religion , toujours & par-tout violentes , ne sont pas moins implacables. Mais si la diversité de culte est dans tous les Etats le foyer éternel du schisme & de la discorde ; le gouvernement monarchique de la France , le caractère ardent & mobile du François , tout y rendroit le choc de la diversité plus orageux que par-tout ailleurs. Qu'on se souvienne donc à jamais de ce qu'ont enseigné constamment , d'accord avec un protestant mal déguisé par la philosophie du jour ,

Mém. de l'assemblée du Clergé de 1780.

Calvin & que c'étoit un culier , & selon ce E qu'un ma vible au g termes de mandataire vin , l'exer la main d' effrénée ; loisible d qui ne ve réformée , que , selon un roi qu qu'il lui exalté par le prince e ils peuvem mort. Au égaremens sacré & l nisme , c' prendre les pour la dé ils ont eu duite si con

Calvin & tous les Calvinistes de quelque célébrité, les ministres en particulier, & les ministres en synode; que selon ce Huguenot travesti, un roi n'est qu'un magistrat, qu'un commis amovible au gré des peuples, & suivant les termes de son insolence ironique, leur mandataire couronné; que, selon Calvin, l'exercice du pouvoir absolu, dans la main des rois, n'est qu'une licence effrénée; que, selon du Rosier, il est loisible de se défaire d'un souverain qui ne veut point obéir à la religion réformée, & porter le parti protestant; que, selon Jurieu, on ne doit rien à un roi qui ne rend point à Dieu ce qu'il lui doit; que, selon Milton exalté par sa verve & son fanatisme, le prince étant comptable à ses sujets, ils peuvent le déposer & le mettre à mort. Au reste, ce ne sont pas-là des égaremens passagers: le dogme le plus sacré & le plus inviolable du calvinisme, c'est qu'on peut & qu'on doit prendre les armes contre le souverain, pour la défense de la religion: d'où ils ont eu le front d'inculper la conduite si constamment contraire des pre-

Grotius in
Calv. de jure
pacis & belli,
lib. 1, p. 58.
Biblioth.
Franc. page
173.

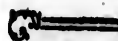
Jur. Tabl. du
Soc. L. IX,
p. 67.
Milton,
Droit des
Rois & des
Magistrats.

miers chrétiens, & n'ont pas rougi de soutenir qu'elle ne provenoit que d'erreur & d'une morale mal entendue. Tout intérêt de la religion mis à part, quel peut être celui de l'Etat à multiplier des gens imbus de pareilles maximes ?



H I

D E



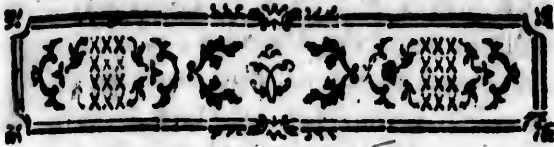
LIVRE C

DEPU

Nantes

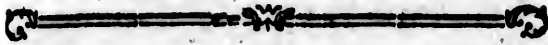
velleme

LES bo
rarement
le Grand
imité par
dée ne vir
à l'extinct
de la ban
qu'elle s'é
Les habita
de la Péro



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.



LIVRE QUATRE-VINGT-UNIEME.

*DEPUIS la révocation de l'édit de
Nantes en 1685, jusqu'au renou-
vellement du Quiétisme en 1694.*

LES bons exemples des princes sont rarement infructueux. Le zèle de Louis le Grand pour la foi de ses peres, fut imité par le duc de Savoie. Victor-Amédée ne vit pas plutôt procéder en France à l'extinction de l'hérésie, qu'il résolut de la bannir pareillement des refuges qu'elle s'étoit pratiqués dans ses Etats. Les habitans des vallées de Lucerne, de la Pérouse & de Saint-Martin, ap-

pellés communément Vaudois, & passés des erreurs de Valdo à celles de Calvin, avoient méprisé toutes les instructions les plus propres à les tirer de leurs égaremens. Leur opiniâreté s'étoit accrue, par leurs fréquens rapports avec les religionnaires de France; & leur insolence, aussi bien que leur nombre, par la multitude des réfugiés de ce royaume, qui venoient continuellement se joindre à eux. C'est ce qui engagea, dès le mois de novembre 1685, le duc de Savoie à donner un ordre qui obligeoit les étrangers à sortir des vallées dans quinze jours.

Cet ordre n'ayant pas remédié au mal, suivit un édit, qui défendoit sous peine de mort de s'assembler pour l'exercice de la religion prétendue réformée, & d'en tenir des écoles, avec injonction nouvelle, tant aux ministres qu'aux réfugiés qui n'abjureroient pas, de se retirer dans quinze jours. Les Sectaires eurent d'abord recours aux supplications, qui furent inutiles: après quoi, suivant le génie & les principes de leur secte, ils prirent les armes pour la maintenir. Les troupes de Piémont, secondées par celles de

France, les rebelles, chemens mille, & plus c. niers, commandans de la Suisse à ceux-ci à sortir d'abord restans les traites: n'en vou & que les se séparer

Enfin, point de on les vit route de sans avec Souverain cela ne s. parion. En d'étroites laume d'où il étoit & il ne animés q

France, s'avancèrent pour envelopper les rebelles, forcerent leurs retranchemens, en tuerent environ trois mille; au passage du Pré de la Tour; & plus de dix mille furent faits prisonniers, en différens endroits. A la recommandation des cantons protestans de la Suisse, le duc rendit la liberté à ceux-ci, en les obligeant néanmoins à sortir de ses Etats. Ils se retirèrent d'abord à Geneve. Différens Etats protestans leur offrirent ensuite des retraites; mais comme chacun d'eux n'en vouloit recevoir qu'une partie, & que les transfuges ne vouloient point se séparer, ils s'arrêterent dans la Suisse.

Enfin, comme on les croyoit sur le point de se répandre en Allemagne, on les vit se rassembler, & reprendre la route de leurs montagnes, en traversant avec assurance les terres de leur Souverain. On conçut aisément, que cela ne se faisoit pas sans sa participation. En effet, il venoit de prendre d'étroites liaisons avec le prince Guillaume d'Orange, dans la résolution où il étoit de rompre avec la France; & il ne voyoit point d'ennemis plus animés que les Vaudois contre cette

couronne. Il ne leur permit pas seulement de regagner leur patrie ; mais il leur rendit tous les privilèges dont il les avoit dépouillés. Telle est trop souvent la prépondérance de la politique, mise en balance avec la religion, qui ne retira qu'un médiocre avantage de l'affoiblissement de ces hérétiques ; si toutefois leur nouvelle animosité ne compensa pas même avec avantage la diminution de leur nombre.

Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne, où le roi Jacques II, qui avoit succédé, le seize de février 1685, à Charles II son frere, fit céder à la religion toutes les considérations politiques. Après avoir été presque déclaré juridiquement inhabile au trône, pour la foi Romaine qu'il professoit, il y monta aux acclamations de tous ses sujets, & avec plus d'applaudissemens que n'en avoient reçus la plupart de ses prédécesseurs. Les services réels égalèrent les signes d'attachement. Le duc de Monmouth, frere naturel du Roi, & le comte d'Argyle, son complice, s'étoient révoltés : ils furent poursuivis avec la plus grande vigueur, vaincus en bataille rangée,

faits

faits pr
ment au
le Roi f
fit souffr
mettoit
été en eff
été hérét
été catho
eu du to
pour la si
qui n'en
voir & d
prémices
sujets cath
gémissoien
Par la lo
tous des p
catholique
es, soit e
ans avoir p
pour eux u
que, aprè
u banc du
rpretes des
ue le pouvo
ales appart
oi, crut p
pour confère
n petit nom

Tome X

faits prisonniers, & livrés publiquement au dernier supplice. En un mot, le Roi fut servi avec une rigidité qui fit souffrir sa clémence. Tout lui promettoit un regne heureux, & il l'eût été en effet, si l'Angleterre n'eût point été hérétique, ou si le Roi n'eût point été catholique; si même il n'eût point eu du tout de religion, ou s'il eût eu pour la sienne l'indifférence des princes qui n'en ont point. Mais il crut pouvoir & devoir profiter des heureuses prémices de son regne, pour tirer ses sujets catholiques de l'oppression où ils gémissaient depuis si long-temps.

Par la loi du Test, il étoit défendu sous des peines rigoureuses, à tout catholique Romain, d'exercer les charges, soit ecclésiastiques, soit civiles, sans avoir prêté un serment, qui étoit pour eux un acte véritable d'apostasie. Chaque, après avoir consulté le tribunal du banc du Roi, & les douze juges interprètes des loix, qui tous déclarèrent que le pouvoir dispensatif des loix pénales appartenoit incontestablement au Roi, crut pouvoir en user, au moins pour conférer les charges publiques à un petit nombre de ceux qui les avoient

toutes possédées durant plus de douze siècles. Il croyoit d'ailleurs ne devoir pas se priver lui-même, ainsi que l'Etat, du service de ses sujets utiles & les plus fideles. On ne laissa pas d'en murmurer; les prédicans s'emporterent en quelques endroits, jusqu'à invectiver contre le Prince & les catholiques, avec une insolence que désapprouverent les protestans sensés. Le Monarque en reprima quelques-uns, méprisa les autres, & donna, l'an 1687, une déclaration qui accordoit la liberté de conscience, tant aux catholiques Romains, qu'à ix Anglicans non-conformistes. Elle fut d'abord adressée au conseil privé d'Ecosse, qui la reçut d'une voix unanime, avec abrogation de tous les sermens établis contre les catholiques. A cet exemple, le conseil privé d'Angleterre la reçut ensuite, sans néanmoins abroger les sermens; mais en les suspendant, & en exemptant des loix pénales ceux qui, sans les avoir prêtés, étoient entrés, ou entreroient dans les charges.

La part que les presbytériens avoient à cette grace, leur fit recevoir la proclamation, avec de grands témoignages

de joie de l'Eglise en conséquence quoique d'entre autres, il approuvé servés étoit leur mécontent & le voit cependant tous leurs promiss par l'Eglise établie par autres parties qu'une sim dans les charges défense de & assuranc terres enlev de leur en sible posses pour la re d'Elisabeth Edouard. Ni plications ne comme des é rhardis,

de joie : mais le corps proprement dit de l'Eglise Anglicane, les évêques en concurent un aigre chagrin ; & quoique pussent dire quelques-uns d'entre eux, plus modérés que les autres, ils ne purent jamais leur faire approuver la déclaration. Les plus réservés étoient ceux qui ne témoignent leur mécontentement que par leur chagrin & leur morne silence. Le Roi n'avoit cependant rien omis, pour prévenir tous leurs ombrages. Outre qu'il étoit promis par la déclaration, de maintenir l'Eglise Anglicane selon qu'elle étoit établie par les loix, on n'accordoit aux autres partis, même aux catholiques, qu'une simple permission de s'assembler dans les chapelles des particuliers, avec défense de s'emparer d'aucun temple, & assurance pour les possesseurs des terres enlevées aux Eglises catholiques, de leur en conserver l'entière & paisible possession. Mais on vouloit tout pour la religion d'Henri VIII, ou d'Elisabeth, & rien pour celle de S. Edouard. Ni ces restrictions, ni ces excommunications ne purent tempérer l'amerume des évêques, d'autant plus enhardis, que le parlement de son

côté refusoit d'abolir le Test , & de confirmer la liberté de conscience par une loi stable , qui en Angleterre ne se fait par le Roi qu'avec le concours de ce tribunal. Durant douze années d'instances & de sollicitations , le Roi ne put jamais vaincre la résistance de cette compagnie.

Comme il n'avoit pas besoin du parlement pour avoir un agent auprès du Pape ; il usa de sa liberté à ce sujet : il reçut même un nonce , avec le respect convenable à l'égard d'un ministre du vicaire de J. C. On trouvoit bon qu'il eût un agent auprès du Turc , qu'il reçut honorablement les ambassadeurs qui lui vinrent alors de Maroc ; & l'on s'indigna qu'il rendît dans sa maison quelques honneurs au nonce : le duc Grafon qui l'introduisit , fut accusé d'un attentat que ne put expier son bannissement volontaire. Il est vrai que le nonce , Ferdinand Dada , fit son entrée au palais de Windsor , en habits pontificaux , précédé de la croix & suivi de plusieurs religieux en habits de leur ordre : spectacle d'autant plus déplacé dans ces conjonctures délicates qu'il étoit inutile aux intérêts de la

ligion ,
 prits qu'
 Peu
 cité , ra
 les catho
 de faire
 berté de
 du Test
 de tout
 en Angle
 Etats chré
 ouverteme
 & consigr
 requête qu
 ils furent
 le refus d'y
 voyés à la
 tant pairs
 point soum
 tant de juri
 terent qu'i
 qu'enfin ils
 laider leur
 enfes parut
 furent rédu
 ût d'eux . C
 ment le cont
 bit trouvé
 qu'il l'avoit

ligion, & plus propre à irriter les esprits qu'à leur imposer.

Peu de temps après, le Roi sollicité, tant par les presbytériens que par les catholiques, ordonna aux évêques de faire publier dans leurs églises la liberté de conscience, avec la dispense du Test, selon qu'il s'étoit pratiqué de tout temps pour ce genre d'édits, en Angleterre comme dans les autres Etats chrétiens. Sept évêques refuserent ouvertement de faire cette publication, & consignerent leur refus dans une requête qu'ils présentèrent au Prince. Ils furent cités au banc du Roi; & sur le refus d'y comparoître, ils furent envoyés à la Tour. Ils prétendirent qu'étant pairs du royaume, ils n'étoient point soumis à cette juridiction: mais tant de jurisconsultes habiles leur montrèrent qu'ils ne pouvoient la décliner, qu'enfin ils y répondirent, & y firent valoir leur cause en regle. Leurs défenses parurent si offensantes, qu'ils furent réduits à nier que la requête fût d'eux. On ne put prouver légalement le contraire, parce que le Roi s'étoit trouvé seul dans son cabinet lorsqu'il l'avoit reçue, & que le Roi ne

peut être témoin , sur-tout dans sa propre cause : usage bien différent de l'ancienne coutume , où les Rois d'Angleterre concluoient leurs édits par ces mots : *Témoin moi-même*. Les sept évêques furent élargis au moyen de ce subterfuge , ou plutôt par la facilité du Prince qui se flatoit de les ramener par-là au devoir. Il y fut trompé. Sa justice les avoit aigris : sa clémence ne servit qu'à les énorgueillir.

D'un autre côté , les seigneurs laïcs , ou du moins grand nombre d'entre eux , qui avoient conspiré autrefois avec le comte Shaftsbury , pour exclure Jacques du trône lorsqu'il n'étoit que duc d'Yorck , persévéroient dans leurs mauvaises dispositions depuis qu'il étoit Roi. Shaftsbury , après la découverte de sa félonie , avoit fui en Hollande , où il étoit mort. Mais le cours de ses trames n'avoit pas fini avec celui de ses jours : déjà la partie étoit trop engagée. On dit qu'il avoit proposé depuis longtemps au prince d'Orange de se faire roi d'Angleterre , & l'on doute fort qu'il lui en ait suggéré le premier dessein. Car il y a grande apparence que ce prince à vues longues , s'il en fut

jamais ,
dès le t
de Jaqu
religion
dicioux.
qua con
contenter
leurs disp
régloit la
aile en l
habilemen
proscrits
choit par
dis que l
peu , dan
seigneurs.
contre le
de conscien
affaire des
de la naiss
& de la d
chester &
du Roi ,
tion ; il jug
temps san
chose que
le temps é
tuter.
Jusque-là

jamais, avoit cette couronne en but dès le temps qu'il épousa la fille aînée de Jaque alors duc d'Yorck, à qui sa religion mettoit à dos les Anglicans séditieux. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua constamment à fomenter les mécontentemens des Anglois. Il étudioit leurs dispositions & leurs démarches, régloit là-dessus les siennes, ouvroit un aîle en Hollande, sous des prétextes habilement tournés, à tous les factieux pros crits d'Angleterre, & se les atta-choit par ses entretiens séduisans; tandis que les autres corrompoient peu à peu, dans le royaume, le reste des seigneurs. Quand il vit l'orage formé contre le Roi à l'occasion de la liberté de conscience, & sur-tout par la fameuse affaire des évêques, qui accompagnée de la naissance d'un prince de Galles, & de la disgrâce des comtes de Rochester & de Clarendon, beaux-freres du Roi, donna le branle à la révolution; il jugea qu'après avoir été si longtemps sans presque rien faire autre chose que d'intriguer & de préméditer, le temps étoit venu d'opérer & d'exé-cuter.

Jusque-là les plus factieux sectaires

avoient souffert avec quelque sorte de patience le regne d'un Prince catholique, dans l'espérance qu'un héritier protestant lui succéderoit. Ils se consolent que Jaque eût ramené le regne de Marie, par l'espérance que la princesse d'Orange rameneroit celui d'Elisabeth. Mais à la naissance d'un nouvel héritier, qui ne manqueroit pas d'être élevé dans la religion du Roi son pere, ils ne purent supporter la perspective du pouvoir souverain, perpétué dans une race catholique. Le prince d'Orange, qui eût peut-être attendu la mort de son beau-pere, pour monter sur le trône dont sa femme étoit l'héritiere, parut lui-même perdre patience. Au moins est-il certain que cet événement, plus que tout autre chose, avança ses affaires, en augmentant le nombre de ceux qui favorisoient ses desseins. Il fit cependant complimenter le Roi son beau-pere sur la naissance du prince de Galles, & ajouta le nom de ce nouveau prince à ceux de ses proches, pour qui l'on prioit dans sa chapelle. Ce ne fut que par les suggestions tardives de cette politique qui s'accroche à tout, qu'il adopta la

fable de
parmi le
Galles é
dans le t
entretint
qu'il vou
des devo
tion pou
plus gran
agit avec
avoit été

Déjà s
de partisa
pliquoit à
mais en r
tié de ses
sant le cri
La sureté
la réductio
des loix é
servation
neurs dans
liberté des
du pouvoir
vitable si
tard; tels
qu'on prop
pas disposé
pas questio

fable des prédicans qui répandoient parmi le peuple, que le prince de Galles étoit un enfant supposé. Mais dans le temps qu'il lioit sa partie, il entretint un commerce assidu avec le Roi qu'il vouloit supplanter, n'omit aucun des devoirs d'un gendre plein d'affection pour son beau-pere, affecta le plus grand zele pour ses intérêts, & agit avec ses ministres, comme s'il en avoit été le plus fidele.

Déjà sûr de trouver un certain nombre de partisans dans le royaume, il s'appliquoit à séduire le gros de la nation; mais en ne leur proposant que la moitié de ses desseins, & leur en dénigrant le crime avec beaucoup d'artifice. La sureté de la religion protestante, la réduction des catholiques aux termes des loix établies contre eux, la conservation des charges & des honneurs dans les familles protestantes, la liberté des parlemens, & l'éloignement du pouvoir arbitraire, qu'on disoit inevitable si l'on ne s'y opposoit sans retard; tels étoient les vues & les motifs qu'on proposoit à ceux qui n'étoient pas disposés à tout enfreindre: il n'étoit pas question avec eux de chasser le Roi

du trône, mais précisément de l'obliger à gouverner selon les loix. Quelques traits d'autorité de la part du Monarque, en faveur de la religion catholique; & l'un des plus forts fut la suppression de la fête établie pour brûler le Pape avec le Diable; dix ou douze articles de cette espece, ordonnés dans l'étendue des trois royaumes, depuis quatre ans que Jaque y régnoit, mais rapprochés dans un même libelle, & envisagés du même coup-d'œil, causerent une émotion générale. Il se forma aussitôt une ligue où l'on s'engageoit avec d'autant plus de facilité, que le chef proposé pour la régir se montroit plus éloigné d'envahir le trône. Ainsi parvint l'usurpateur perfide, autant que dénaturé, non pas seulement à se faire suivre des seigneurs Anglois, mais à être invité de se mettre à leur tête, pour obliger le Monarque à mieux garder les loix.

Affuré des Anglois, le conjurateur ne s'occupa plus qu'à cerner, pour ainsi dire, l'Angleterre. Le Roi avoit fait alliance avec l'Espagne, & par-là pouvoit se promettre que la maison d'Autriche, au moins pour une affaire de

religion.
Jaque n
France ;
personne
pour n'e
tout en
également
Pour lui
d'Orange
dans la
France,
chie les
cas qu'elle
que les tr
seroient e
il rendit
pect aux A
opposé au
& contre
beau-pere
un traité
d'Espagne
tibles de
inutilemen
gleterre
eux & le
cette ligu
autre, fai
testans en

religion, ne lui seroit pas contraire. Jaque n'avoit point de traité avec la France : mais il étoit proche parent, & personnellement trop ami de Louis XIV, pour n'en pas obtenir du secours, surtout en faveur d'une religion, qui étoit également chere aux deux Monarques. Pour lui ôter ces deux appuis, le prince d'Orange fit entrer les Hollandois dans la ligue d'Ausbourg contre la France, afin d'attirer sur cette monarchie les forces des princes ligués, en cas qu'elle attaquât la Hollande, tandis que les troupes de cette république passeroient en Angleterre. De l'autre côté, il rendit le Roi son beau-pere, suspect aux Autrichiens, comme un prince opposé aux intérêts de cette maison ; & contre la vérité, il assura que son beau-pere étoit uni avec la France par un traité secret. L'Empereur & le Roi d'Espagne étoient d'autant plus susceptibles de ces ombrages, qu'ils avoient inutilement tenté d'engager le roi d'Angleterre dans la ligue formée entre eux & les princes Allemands. Comme cette ligue n'étoit que la suite d'une autre, faite à Magdebourg par les protestans en faveur des huguenots ; Jaque

avoit trouvé contraire au bon sens, de concourir à faire triompher les hérétiques en France, tandis qu'il s'efforçoit de tirer d'oppression les catholiques d'Angleterre. Il ne lui paroissoit pas moins contraire à la bonne politique, de quitter un parti solide, pour des princes qui, selon toutes les apparences, ne le serviroient qu'autant qu'ils auroient besoin de lui; puisque les protestans les avoient fascinés, au point de tourner leurs armes contre un prince catholique, en faveur des calvinistes qu'il avoit chassés de ses Etats.

Révol. d'Angleter. tom. 4.
liv. XI, pag.
336 & suiv.

Louis en effet lui donna une preuve peu douteuse de son attachement. Quand le prince d'Orange put compter sur la disposition générale des Anglois à seconder ses vues, il usa de toute son autorité, pour presser l'armement qu'il avoit déjà commencé, sous prétexte de mettre en bon état la flotte & les troupes de Hollande. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France près de cette république, ne soupçonna pas seulement que le Stadhouder avoit d'autres desseins que ceux d'un administrateur vigilant: mais il trouva moyen de découvrir que l'entreprise regardoit uni-

quement
le Roi
fit averti
pressa de
défendre
étoient
Jaque e
côté, sur
ses, & q
ne faisoit
se brassoit
d'Angleterre
cour d'en
faisant m
les mauva
à la charg
repos en
né lui-m
prête à éc
ses troupes
vaisseaux
le momen
la flotte q
n'étant poi
en mer.
Cette d
fort délicat
puisque'il s
ses Etats

quement l'Angleterre ; & il en avertit le Roi son maître. Sur quoi, Louis XIV fit avertir le roi d'Angleterre, & le pressa de prendre ses précautions, pour défendre ses Etats de l'invasion dont ils étoient menacés. Skelton, ministre de Jaque en Hollande, l'avertit de son côté, sur des lettres qu'il avoit surprises, & qui sans s'expliquer nettement, ne faisoient que trop entendre, qu'il se brasloit quelque trame contre le roi d'Angleterre. L'habitude où étoit cette cour d'entendre parler de trahison, lui faisant mépriser les bons avis, comme les mauvais, Louis, ami zélé, revint à la charge, envoya le sieur de Bonrepos en Angleterre ; & quoique menacé lui-même par la ligue d'Ausbourg, prête à éclater, il offrit généreusement ses troupes au Roi, son ami, avec des vaisseaux pour les transporter. C'étoit le moment de faire passer le secours, la flote qui auroit pu s'y opposer, n'étant point encore en état de se mettre en mer.

Cette démarche, à la vérité, étoit fort délicate pour un Roi d'Angleterre, puisqu'il s'agissoit d'introduire dans ses Etats une armée d'étrangers, de

catholiques, & qui pis est encore, de François: mais quand le mal est extrême, le remede violent est d'usage; & quand on risque tout, c'est vou'oïr périr, que de ne pas tout oser. L'infortuné Monarque avoit une bonne flotte, une armée beaucoup plus nombreuse & mieux disciplinée que celle des Hollandois. Il ne considéra que ces avantages, & ne craignit point la trahison, d'autant plus à craindre qu'elle avoit plus de forces à lui ravir, & à tourner contre lui. Le comte de Sunderland, son principal & presque unique ministre, soit perfidie, soit aveuglement, contribua plus que tout autre chose à nourrir son imprudente sécurité. Supposé même que Sunderland ne fût pas ici coupable de trahison, comme il en a été accusé; on ne peut guere excuser d'imprudence, un prince obstiné à suivre les conseils d'un ministre, qui avoit poussé autrefois l'affaire de son exclusion du trône, avec plus de chaleur que personne; qui avoit poussé de même l'affaire des sept évêques, appuyés sous main de son crédit; qui n'avoit recherché les bonnes grâces du Roi, qu'autant qu'il

lui avoit
rentré en
dès qu'il
valoir;
correspon
d'Orange
Sidnei,
en un mou
toujours c
minant,
ces auprès
Il étoit si
toujours d
que ce fau
clair par
embrassé
qu'afin de

Cepend
envoyé d'
Généraux,
un éclairc
qu'on ache
ports. Ava
avancé, Ci
à Londres,
avoit assu
dote ne re
& fait ente
beaucoup p

lui avoit vu prendre le dessus; qui étoit rentré en commerce avec ses ennemis, dès qu'ils avoient recommencé à prévaloir; dont la femme entretenoit une correspondance assidue avec la princesse d'Orange, & dont l'oncle, Henri Sidnei, étoit passé auprès du prince; en un mot, un ambitieux à double face, toujours déterminé à suivre le parti dominant, & toujours muni de ressources auprès des autres, en cas de revers; Il étoit si peu sûr que Sunderland fût toujours du parti dont il sembloit être, que ce faux converti, comme il étoit clair par une de ses lettres, n'avoit embrassé la religion des catholiques qu'afin de mieux servir les sectaires.

Cependant le marquis d'Albyville, envoyé d'Angleterre auprès des Etats-Généraux, eut ordre de leur demander un éclaircissement touchant la flote qu'on achevoit de préparer dans leurs ports. Avant que l'armement fût si avancé, Citers, ambassadeur des Etats à Londres, par une insigne fourberie, avoit assuré formellement que cette flote ne regardoit point l'Angleterre, & fait entendre que la France avoit beaucoup plus de raison de s'en alar-

mer. Les mêmes obstacles n'étant plus à craindre, on traita plus lestement avec Albyville : au lieu de lui répondre, on le chargea de demander lui-même réponse à son maître, touchant ses alliances avec ses voisins. Le comte de Sunderland ne se démentit point en cette rencontre : par ses conseils, on déclara aux Hollandois qu'on n'avoit point de traité avec la France ; & l'on fit revenir à Londres le fidele Skelton, pour le mettre à la Tour.

Enfin, tout étant préparé pour l'invasion, le ravisseur couvrant son attentat des apparences de la justice & de la générosité même, publia un manifeste, dans lequel il avoit recueilli tous les griefs des Etats, ou des protestans Britanniques contre leur Roi, & s'efforçoit de prouver que ce prince avoit dessein d'anéantir la religion, les loix & la liberté du pays. Il ajoutoit que les grands du royaume, ecclésiastiques & laïcs, l'ayant prié, comme un médiateur équitable, de les secourir contre la tyrannie, l'intérêt sincère qu'il prenoit à leur peine, l'avoit porté à tout risquer pour eux ; non pas dans le dessein d'envahir le royaume, mais

dans la
parleme
religion
qu'on n
que ce
confusio
terre, l
partir.

Il mi
jours d'o
vaisseaux
timens de
mille ho
flotte por
les armes
on lisoit
la liberté.
lente rem
dans ses p
sans oppo
vembre, a
le Devon
amiral d'A
Roi d'arrê
parut poin
de lui, que
dans la su
rent néan
sans qu'auc

dans la seule vue de faire assembler un parlement libre, capable d'assurer la religion & les loix, sur des fondemens qu'on ne pût désormais ébranler. Dès que ce signal de la révolte & de la confusion eut été répandu en Angleterre, le perturbateur s'empressa de partir.

Il mit à la voile, dans les derniers jours d'octobre 1688, avec cinquante vaisseaux de guerre, quatre cents bâtimens de transport, & douze à treize mille hommes de débarquement : la flotte portoit le pavillon blanc, avec les armes d'Orange, autour desquelles on lisoit ces mots : *Pour la religion & la liberté*. Elle fut assaillie d'une violente tempête, obligée de s'aller refaire dans ses ports, & débarqua néanmoins sans opposition, le quinzième de novembre, à Lime & à Torbais, dans le Devonshire. Milord Dartmouth, amiral d'Angleterre, avoit promis au Roi d'arrêter les ennemis ; mais il ne parut point, & ne fit dès-lors attendre de lui, que la défection qu'il consumma dans la suite. Quelques jours se passèrent néanmoins depuis la descente, sans qu'aucun des mécontents vint join-

dre l'usurpateur. Si le roi eût alors rassemblé ses troupes, & sans leur donner le temps de la réflexion, les eût menées à l'ennemi; il n'est guere douteux, qu'il ne l'eût obligé à se rembarquer. La défiance, très-juste sans doute, où il étoit de la fidélité de ses gens, le fit rester dans l'inaction: mais ce fut encore là une de ces rencontres, où il falloit hasarder le tout pour le tout.

Enfin la noblesse Britannique courut se rendre sous les drapeaux du Stadhouder. Milord Combury fut le premier qui donna l'exemple de la corruption dans l'armée royale: sous prétexte d'enlever un quartier des ennemis, il se mit à la tête d'un détachement, en débaucha tout ce qu'il put, & le conduisit à Exeter au prince d'Orange. Milord Churchill, Marlborong si généreux ailleurs, & si comblé des graces du Roi qu'on le regardoit comme son premier favori, ne se rendit pas seulement au Stadhouder, avec tout ce qu'il put engager d'Anglois à la désertion; mais il tenta d'enlever le Monarque, pour le livrer, selon toute apparence, à son ennemi. La défection devint générale après

ces exem
furent vi
des sujet
second g
la fille l
d'Orange
sous ses y
siperent.
soulèvem
grand no
ment déc
saisirent d
Dans c
d'entrer
prince; &
des seign
pouvoir d
jugeroient
des affaires
manifeste
tout un pa
choit à L
pendre sa
parlement
quer, cet
venu lui p
jusqu'ou
défenseur
Britannique

ces exemples ; les droits de la nature furent violés, aussi bien que les devoirs des sujets : le prince de Danemarck, second gendre du Roi, & la princesse sa fille l'abandonnerent pour le prince d'Orange. Ses troupes s'ébranlerent sous ses yeux, & quelques-unes se dissipèrent. Il se faisoit chaque jour des soulèvemens dans les provinces, où grand nombre de seigneurs, ouvertement déclarés pour le Stadhouder, se saisirent des postes les plus avantageux.

Dans cette détresse, on lui conseilla d'entrer en accommodement avec ce prince ; & il lui députa quelques-uns des seigneurs qui lui restoient, avec pouvoir de traiter aux conditions qu'ils jugeroient convenables à l'état présent des affaires. Comme le Prince, par son manifeste, avoit paru demander surtout un parlement libre, & qu'il marchoit à Londres ; on le pria de suspendre sa marche, afin de laisser au parlement, que le Roi alloit convoquer, cette liberté même qu'il étoit venu lui procurer. On put voir alors jusqu'où se portoit l'ambition de ce défenseur prétendu de la constitution Britannique. Embarassé de la convo-

cation d'un parlement, où le Monarque seroit à la vérité lié par les loix, mais en même temps affermi sur le trône, parce que les protestans n'auroient plus rien à craindre de lui; il continua sa marche, & ne répondit aux députés, que lorsqu'il fut assez près de Londres, pour intimider ceux qui n'avoient pas encore donné les mains à toute l'étendue de ses prétentions. Là, il répondit avec tant de hauteur, & proposa des conditions si révoltantes, que le Monarque, averti par l'un des trois députés, sentit qu'il n'y avoit plus de sûreté dans son royaume pour sa propre personne, & prit la résolution de chercher un asile en France.

Son premier soin fut d'y faire passer la Reine sa femme, avec le jeune prince de Galles; ce qui étoit d'une difficulté prodigieuse, dans un temps & des lieux où tout étoit suspect pour le moins, où un seul cri de l'enfant, qui n'avoit que cinq mois, faisoit tout manquer. On se déguisa, on s'évada par des escaliers & des chemins dérobés, on traversa la Tamise, par une nuit & un orage affreux. La Reine arrivée à l'autre bord, & mal parée de la

pluie par
tendit un
une hôtel
homme q
la lumiere
reconnue.
princesse,
heurta con
tomberent
mutuellem
ne pensa
l'on monta
tutélaire
même sur
Gravesand
& des pa
noient tou
tholiques f
qui leur é
vée au por
du vaisseau
qui retour
mille; & f
la chambre
avec la no
prince. Le
aborda heu
Le Roi
ment de L

pluie par les murs d'une église, attendit un carosse qu'on atteloit dans une hôtellerie voisine. La curiosité d'un homme qui s'avançoit vers elle avec de la lumière, fit craindre qu'elle ne fût reconnue. Riva, officier Italien de cette princesse, le suivit promptement, le heurta comme par hasard; & tous deux tomberent dans la boue, en se faisant mutuellement des excuses. Le curieux ne pensa plus qu'à s'aller décroter; & l'on monta incontinent en carosse. L'ange turc laire du jeune prince, veilla de même sur cette tête précieuse, jusqu'à Gravesand, au milieu des sentinelles & des payfans avides, qui soupçonnoient tous les inconnus d'être des catholiques fugitifs, & autant de proies qui leur échappoient. La Reine arrivée au port, fut présentée au capitaine du vaisseau, comme une dame Italienne qui retournoit en son pays avec sa famille; & sur le champ, elle entra dans la chambre qu'on lui avoit destinée, avec la nourrice qui portoit le petit prince. Le trajet fut tranquille, & l'on aborda heureusement à Calais.

Le Roi lui-même se tira heureusement de Londres, ainsi que des che-

mins qui menent à la mer, & s'embarqua pour suivre la Reine : mais son vaisseau mal lesté l'ayant obligé de reprendre terre pour y ajouter du lesté, il fut reconnu & arrêté près de Feversham. Sur le bruit de son évacion, les seigneurs s'étoient hautement déclarés pour le prince d'Orange. A la nouvelle de sa détention, ils se rassemblèrent, & s'empresserent à lui envoyer ses carrosses. & ses gardes, pour le ramener à Londres, où il fut reçu avec des honneurs & des signes de joie, dont personne ne se souvenoît d'avoir vu d'exemples. Tant il est vrai, comme on l'a dit avant nous, que les têtes Britanniques n'ont pas plus de stabilité, que les mers qui les environnent. Le prince Hollandois, qui le sentit parfaitement lui-même, résolut de ne pas leur donner le loisir de s'affermir dans les sentimens qui le faisoient trembler. Il fit marcher à Londres deux mille hommes de ses troupes, qui chasserent les gardes du Roi, & s'emparèrent tant des portes que des avenues de Withal : après quoi il lui fit dire, plus en despote qu'en gendre, de choisir entre Ham & Hamptoncourt, pour s'y retirer avec

sa maîs
le Roi d
qui vic
un lieu
souscriv
garder a
le mond
laissant f
cer cont
lences. E
roba par
porte qu
jetta dan
préparer
femme à
Le pri
entrée so
fut reçu
ce peuple
tions. Il f
vernemen
voqué les
en parlem
que par l
convention
plupart de
choses. L
cant, par
& la désen

sa maison. Au lieu de ces deux places, le Roi demanda Rochester ; & le Prince qui vit le motif de sa prédilection pour un lieu plus propre à s'évader par mer, souscrivit à la demande. Il le fit même garder avec si peu de soin, que tout le monde jugea qu'il vouloit, en le laissant fuir, s'épargner l'obligation d'exercer contre un pere les dernieres violences. En effet, le Monarque se déroba par un jardin, où il y avoit une porte qui conduisoit à la Tamise, se jeta dans une barque qu'il y avoit fait préparer, & alla rejoindre la Reine sa femme à la cour de France.

Le prince d'Orange fit alors son entrée solennelle dans Londres, où il fut reçu avec les applaudissemens que ce peuple donne toujours aux révolutions. Il fut prié de se charger du gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût convoqué les États du royaume, non pas en parlement, ce qui ne peut se faire que par le Roi, mais sous le nom de convention ; tant les mots, auprès de la plupart des hommes, prévalent sur les choses. Le trône y fut déclaré vacant, par la mauvaise administration & la désertion du Roi ; non toutefois

sans beaucoup d'oppositions de la part de la chambre haute. Les oppositions devinrent bien plus sérieuses encore, quand il fut question d'élire un nouveau Roi; tellement que la peur de manquer son coup, obligea le prince à lever entièrement le masque. On dit qu'il menaça les grands de se retirer en Hollande, & de les abandonner au juste ressentiment du Roi; en lui déclarant ceux d'entre eux qui l'avoient appelé en Angleterre. Ce qui suffit pour engager des gens qui avoient déjà fait tant de pas, à franchir ce qu'il en restoit.

Guillaume établi sur le trône, ne jouit pas du bonheur qu'il s'étoit promis. L'Irlande seule, mais presque toute catholique, & gouvernée par le comte de Tyrconel, qui honoroit sa foi pure par son inviolable fidélité envers son Souverain, rendit presque inutiles tous les autres succès de l'usurpateur. Cette brave & fidele nation rétablit si bien les espérances de son Roi, qu'il revint se mettre à sa tête. Il y remporta lui-même des avantages considérables; ce qui exalta son courage, jusqu'à lui persuader qu'il pourroit livrer

bataille

bataille
mille ho
d'Orang
réchal d
de la Fra
des Hu
plus de
cinq m
pressé pa
pu faire
sur les b
prit son
en tentan
Moins in
par la su
l'artillerie
droite, &
Roi, qua
que le con
rer. Le dé
persévérant
de bataille
de l'île en
plusieurs b
d'avoir in
perdre la
trône, qu
voit pas p
hommes d

bataille à une armée de quarante-cinq mille hommes, commandée par le prince d'Orange en personne, & par le maréchal de Schomberg, sorti mécontent de la France, à l'occasion de la disgrâce des Huguenots. Jaque n'avoit guere plus de quinze mille Irlandois, avec cinq mille François; Louis XIV. pressé par toute l'Europe, n'ayant rien pu faire d'avantage. La bataille se donna sur les bords de la Boyne, dont elle prit son nom; & Schomberg y fut tué, en tentant le passage de cette riviere. Moins impétueux, le prince d'Orange, par la supériorité du nombre, & de l'artillerie principalement, rompit l'aile droite, & se dispoit à envelopper le Roi, quand les officiers de ce monarque le contraignirent sagement à se retirer. Le désespoir seul pouvoit inspirer une persévérance plus longue sur le champ de bataille: mais il n'en étoit pas ainsi de l'île entière, où le Roi avoit encore plusieurs bonnes places; & on l'a blâmé d'avoir incontinent repassé la mer. C'est perdre la partie, quand il s'agit du trône, que de la quitter. Jaque n'avoit pas perdu plus de quinze cents hommes dans la bataille, & avec ce

qui lui restoit, il pouvoit se maintenir dans ses postes, jusqu'à ce que la France fût en état de lui fournir les secours nécessaires, pour se remettre en campagne avec avantage.

Quoi qu'il en soit, ou de sa générosité à épargner le sang de ses sujets, ou de sa précipitation à désespérer de la couronne, celui à qui elle resta n'en devint pas plus heureux. Les Anglois cessèrent entièrement de l'aimer, quand il fut entièrement leur maître. Sans cesse contre-carré par le parlement, également en bute aux deux factions des Wigs & des Torys, toutes contraires qu'elles étoient l'une à l'autre; bien des fois il se repentit d'avoir, au prix du crime & de l'infamie, acheté une couronne hérissée de tant d'épines. On le mortifia jusqu'à le contraindre à renvoyer sa garde Hollandoise; ce qui fut pour lui un des plus amers déboires. Il ne se consola depuis, que par les fréquens voyages qu'il faisoit en Hollande, où toutes ses volontés étoient reçues comme autant de loix; d'où l'on a dit, qu'il étoit roi de Hollande, & Stadhouder d'Angleterre. Guillaume d'Orange est néanmoins compté

au
Gra
Stu
tran
fure
rien
moy
A
prêtr
fame
tellen
dogm
des p
mystic
& ses
la dév
spiritua
parer s
docteur
blouisse
trueuse
dangere
gnéri je
en ayan
un écrit
poussé d
lomniate
censuré
près que

au nombre des rois légitimes de la Grande-Bretagne ; & les malheureux Stuarts, dont la couronne ne lui fut transférée que par la révolte & l'hérésie, furent à jamais réprouvés. Mais est-il rien que ses artifices ne trouvent moyen de légitimer dans ses partisans ?

A leur faveur, Michel Molinos, prêtre & docteur Espagnol, l'infame & fanatique Molinos, avoit tellement fasciné l'Italie même où il dogmatisoit, qu'on le mettoit au rang des plus sublimes & des plus saints mystiques. Son air composé, ses regards & ses discours qui ne respiroient que la dévotion, ses écrits remplis d'une spiritualité inintelligible, faisoient comparer ses œuvres à celles des plus pieux docteurs de l'Eglise. En un mot, l'éblouissement fut tel, que toute monstrueuse qu'étoit sa doctrine, il devint dangereux de l'attaquer. Le pere Seigneri jésuite, le Bourdaloue d'Italie, en ayant voulu découvrir le venin par un écrit imprimé, passa pour un homme poussé d'une basse envie, pour le calomniateur d'un saint ; & son livre fut censuré : on ne lui rendit justice, qu'après que l'hypocrite eut été démasqué.

Il suffisoit bien cependant, pour lever le charme, de lire sans prévention, entre les livres de cet illuminé, *la Guide spirituelle*, revêtue néanmoins de beaux dehors, qui en couvroient jusqu'à un certain point les abominations. L'homme parfait y est représenté, comme ne raisonnant point, comme languissant dans une inattention & une inaction entière. Il ne réfléchit, ni sur Dieu, ni sur lui-même; il ne souhaite, & n'appréhende rien; il ne désire point le salut, il ne craint pas l'enfer, il oublie ses péchés; & c'est pour lui le plus sûr moyen de les effacer. Il se conforme tellement à la volonté de Dieu, que rien de ce qui se passe en lui-même ne lui fait peine; ni les pensées impures, ni les blasphèmes, ni les révoltes contre la providence, ni l'incrédulité à l'égard des mystères, en un mot, aucune des tentations auxquelles il succombe. Molinos présentoit tout cela, comme des moyens dont Dieu se servoit pour purifier une ame, pour lui faire sentir sa misère, & toucher au doigt le mal des passions & des penchans défordonnés. Ainsi l'homme ne seroit pas comp-

ta
cri
ro
fa
Di
da
La
poi
qui
par
des
con
auc
Qui
que
tort
les
aux
par
post
& c
vellé
poin
qu'e
géné
de c
pabl
beau
M

table à Dieu, des actions les plus criminelles; parce que son corps pourroit devenir l'instrument du démon, sans que son ame, unie intimement à Dieu, participât à ce qui se passe dans la maison de chair qu'elle habite. La fornication, l'adultere, le désespoir même, péchés horribles pour ceux qui ne sont pas encore parvenus à l'état parfait de l'oraison de quiétude, seroient des actions indifférentes pour les vrais contemplatifs, qui n'en contracteroient aucune souillure. Telle est l'hérésie des Quiétistes, semblables à ces Gnostiques abominables, qui firent tant de tort aux premiers fideles, avec qui on les confondoit; & moins anciennement aux Bégards, qui furent condamnés par le concile général de Vienne. La postérité croira-t-elle que ces horreurs & ces extravagances se soient renouvelées, même à plusieurs reprises, au point le plus éclairé de notre âge? qu'elles en aient surpris les plus beaux génies, & les plus belles ames? Mais de quoi l'esprit humain n'est-il pas capable, sitôt qu'il perd de vue le flambeau de la foi?

Molinos, dans ses lettres & ses en-

trétiens particuliers, s'expliquoit plus crument encore que dans sa Guide spirituelle. Il comptoit sur sa renommée & sur ses admirateurs : mais bien des personnes ouvrirent enfin les yeux. Il fut dénoncé ; & les Protestans eux-mêmes conviennent aujourd'hui qu'il étoit coupable. On l'arrêta dans le palais de l'Inquisition, où il logeoit depuis plusieurs années, & on le renferma dans une prison du Saint-Office. Par l'instruction de son procès, qui se fit avec le plus grand soin, on lui trouva beaucoup plus d'erreurs encore qu'on ne lui en attribuoit. Soixante-huit propositions furent censurées ; & il en fit abjuration en habit de pénitent, en présence de toute la cour de Rome & du peuple. Le repentir qu'il témoigna, joint aux prières de ses amis, fit qu'après l'absolution on ne le condamna qu'à une prison perpétuelle, où en effet il finit ses jours. La sentence de l'inquisition fut confirmée le 20 novembre 1687, par une bulle, qui, outre les soixante-huit propositions, condamnoit tous les ouvrages du coupable. Après quoi il y eut encore trois censures de l'inquisition, contre différens

écri
est
&
fair
une
mê
du
chi
Rom
gra
voit
due
du
à R
pap
avo
mê
des
ceu
con
niye
loin
mer
exc
con
chif
un
d'E

écrits de plusieurs Quiétistes. Tant il est clair qu'il n'est point d'égaremens & d'extravagances, qui ne puissent faire secte, & nombre de sectaires.

Innocent XI donna la même année une autre bulle, qui ne mérita pas les mêmes applaudissemens que la censure du Quiétisme. Il y abolissoit les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome. Elles avoient, à la vérité, de grands inconvéniens; puisqu'on ne pouvoit arrêter aucun scélérat dans l'étendue, ni même aux environs des hôtels du grand nombre de ministres qu'ont à Rome les têtes couronnées. Aussi les papes Pie IV, Grégoire XIII & Sixte V avoient déjà publié des bulles contre les mêmes abus: mais on n'y décernoit que des peines temporelles, tant contre ceux qui recherchoient ces asiles, que contre les juges qui useroient de connivence. Innocent poussa beaucoup plus loin: contre l'avis de la plupart des membres du sacré college, il déclara excommunié quiconque voudroit se conserver dans la possession des franchises; usant du pouvoir spirituel, dans un objet purement temporel. Le roi d'Espagne & l'Empereur, contens de

l'intérêt qu'Innocent, né sujet de la maison d'Autriche, prenoit à leur ligue contre la France, subirent volontiers la loi commune, que reçurent pareillement tous les autres princes, à l'exception de Louis XIV. Pour ce monarque, piqué de la partialité du pere commun des fideles, & de la chaleur avec laquelle il en avoit été contrarié dans l'affaire de la régale, il refusa nettement de rien relâcher de ses prétentions. Ce violent démêlé, comme tant d'autres différends, même entre les plus grands hommes, fut de part & d'autre une affaire d'humeur, plutôt que d'intérêt. Car si Louis étoit mécontent d'Innocent, pour les raisons qu'on vient d'indiquer; Innocent ne l'étoit pas moins que Louis, pour les résolutions prises par le clergé de France, dans son assemblée de 1682.

Le Monarque envoya le marquis de Lavardin, ambassadeur à Rome, avec ordre de maintenir les franchises. A peine fut-il sur les terres du Pape, que le légat de Bologne, ainsi que les autres gouverneurs de l'Etat Ecclesiastique, reçut ordre exprès de lui refuser les honneurs d'usage. Dès qu'il

fut près de Rome, on défendit aux cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il ne laissa pas de continuer sa route ; & son entrée dans la ville eut plutôt l'air d'un triomphe, que d'une entrée d'ambassadeur. Il avoit à sa suite huit cents hommes bien armés, la plupart officiers. Peu de jours après, il demanda audience ; & comme il s'y attendoit bien, on la lui refusa. Une œuvre qui ne devoit qu'édifier, acheva, dans la disposition où étoient les esprits, de les aigrir à un point qui fit craindre les dernières extrémités. L'ambassadeur ayant fait ses dévotions, la nuit de Noël, dans l'église François de S. Louis ; dès qu'il fut jour, on vit un placard affiché, portant interdit contre cette église, parce qu'on y avoit admis à la participation des sacrements Henri de Baumanoir, marquis de Lavardin, excommunié notoire.

Dès le lendemain, l'ambassadeur fit placarder dans toutes les places, des protestations contre ce décret, & il ne changea rien à sa conduite. Il continua de paroître dans Rome, avec tout l'éclat que pouvoit comporter son caractère, & de visiter les églises quand

il en avoit la dévotion , ou tout autre motif. Il prenoit cependant des mesures extraordinaires, pour mettre sa personne à couvert des insultes ; quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'on pensât à y attenter. Il avoit plus de monde qu'il n'en falloit , pour écraser la soldatesque Romaine. Et contre les surprises , on faisoit chez lui une garde exacte , & même des rondes fréquentes pendant la nuit ; en sorte que son logis avoit plutôt l'air d'une citadelle menacée , que d'un hôtel d'ambassadeur.

Ces nouvelles furent bientôt portées en France. Aussi-tôt M. de Harlai, procureur-général , interjeta un appel comme d'abus de la bulle d'Innocent ; non pas au Pape mieux informé , qu'il accusoit d'une partialité peu digne du pere commun des fideles , de s'affervir à des gens indignes de sa confiance , & d'avoir des idées fausses de la puissance pontificale ; mais au premier concile œcuménique , comme au tribunal infailible & vraiment souverain ; tant du chef que des membres de l'Eglise. Il mettoit cette bulle en contraste avec celles des autres papes sur le même objet , où ils s'étoient abstenus sage-

ment
& de
qui e
tise ,
que
autres
le pr
recevo
modé
donne
fut pa
on tro
gué le
les vo
usé ;
chican
tant d
surann
mais
Le
chamb
l'avoc
les ge
veau ,
qu'Inn
comm
de sc
plus
qu'il

ment des menaces d'excommunication & de toute peine spirituelle. Pour ce qui est du pouvoir temporel du Pontife, il y opposoit le pouvoir souverain que les rois de France avoient exercé autrefois dans Rome; & il assuroit que le privilège des franchises ne pouvoit recevoir de diminution, que ce que la modération du Roi voudroit lui en donner. C'est pourquoi son discours ne fut pas approuvé sur tous les points: on trouva qu'il n'avoit pas assez distingué le fond du droit des papes, d'avec les voies de fait dont Innocent avoit usé; & qu'il s'étoit donné un air de chicane, en opposant à ce droit constant & de pleine vigueur, les droits surannés & prescrits, s'il en fut jamais, de nos anciens rois.

Le jour suivant, devant la grand-chambre & la Tournelle rassemblées, l'avocat général Talon, au nom de tous les gens du Roi, appelant de nouveau, dit qu'à peine il étoit croyable qu'Innocent XI eût menacé d'une excommunication, qui ne pouvoit donner de scrupule aux consciences même les plus timorées; qu'il est de maxime, qu'il est incontestable que nos rois &

leurs officiers ne peuvent encourir aucune censure pour le pur exercice de leurs pouvoirs ; que c'est un abus intolérable, qu'en une matière évidemment & purement profane, le Pape se fût servi des armes spirituelles, qui ne peuvent s'employer que pour le bien des âmes ; que cette licence à user de la puissance des clés pour détruire, doit être réprimée par l'autorité du concile auquel on avoit recours ; quoique d'ailleurs les droits de Sa Majesté ne puissent jamais être la matière d'une controverse sujette à la juridiction ecclésiastique.

Trente-cinq églises cathédrales, demeurées sans pasteurs, par l'obstination d'Innocent à refuser des bulles depuis l'assemblée de 1682, formoient un grief trop considérable, pour que l'avocat général ne le touchât dans son discours. Il proposa les moyens de faire cesser un mal, dont le remède étoit si facile ; puisqu'avant le concordat ceux qui étoient élus par le peuple & le clergé, & depuis par les chapitres en présence d'un commissaire du Roi, étoient ordonnés par les métropolitains. Il dit que rien n'empêchoit de

re
Pa
po
la
gli
fer
l'in
roi
not
ran
soit
Pap
on
en
con
pou
que
don
ce p
natu
suade
d'int
corda
aussi
Les r
des P
sême
& de
ils tre

rentrer dans cet ancien droit ; que le Pape refusant d'étendre sa sollicitude pontificale à tant d'Eglises gémissantes, la dévolution qui se fait en cas de négligence, & du supérieur même à l'inférieur, autorisoit les évêques à donner l'imposition des mains à ceux qui seroient présentés par le Roi, dont la nomination avoit eu de tout temps autant, ou plus d'effet que l'élection, soit du peuple, soit du clergé ; que le Pape n'exécutant point le concordat, on n'étoit plus obligé de l'exécuter en France, au préjudice des sommes considérables qu'on portoit à Rome pour les provisions des bénéfices. Quelle alarme que l'avocat général crût donner par ce projet à Innocent XI, ce pape ne perdit rien de sa fermeté naturelle, ni de sa tranquillité ; persuadé que le Roi n'avoit pas moins d'intérêt que lui à maintenir le concordat, où nos rois en effet trouvent aussi bien leur compte que les Papes. Les rois, sans ce traité & sans le concours des Papes, fussent-ils parvenus bien aisément à la nomination des évêchés, & de tant d'autres bénéfices ? Eussent-ils trouvé sur-tout autant de facilité à

mettre en commende tant de riches abbayes ? Si Louis XIV , l'un des plus absolus & des plus clairvoyans d'entre eux, y eût vu jour ; il est à présumer que le concordat , qui a ses charges aussi bien que ses avantages , ne subsisteroit plus.

Innocent XI fut apparemment plus sensible aux traits suivans , bien capables en effet de blesser un pape jusqu'au vif. Chose étrange , dit encore l'avocat général , qu'un pape dont le soin principal devoit être de conserver la pureté de la foi , & d'empêcher le progrès des opinions nouvelles , n'ait pas cessé depuis qu'il est assis sur la chaire de S. Pierre, d'entretenir commerce avec ceux qui s'étoient déclarés publiquement disciples de Jansénius , dont ses prédécesseurs ont condamné la doctrine ! Il les a comblés de ses graces , il a fait leur éloge , il s'est déclaré leur protecteur ; & cette faction dangereuse qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les puissances ecclésiastiques & séculières qui ne lui étoient pas favorables, érige aujourd'hui des autels au Pape ; parce qu'il appuie & fomenté leur cabale , qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise , si

la pro
d'un
pour
la foi
repro
de mê
au lieu
risme
égard
souffro
tence
mettoi
tifans.

Ce
les ge
lans de
Majeste
fance p
toute le
désordre
évêchés
d'envoy
quoi le
rendre
tous les

On j
cette pr
qu'Inno
tection ,

la prévoyance & les soins infatigables d'un prince que le ciel a fait naître pour être le défenseur & le bouclier de la foi, n'en avoit arrêté le cours. Ce reproche sanglant fut suivi d'un autre de même nature ; savoir que ce pape, au lieu de s'appliquer à étouffer le Quiétisme dès sa naissance, demuroit à cet égard dans une espece de léthargie, souffroit à peine qu'on exécutât la sentence portée contre Molinos, & ne permettoit pas d'informer contre ses partisans.

Ce discours finit par requérir que les gens du Roi fussent reçus appellans de la bulle en question, & que Sa Majesté fût suppliée d'user de sa puissance pour maintenir les franchises dans toute leur étendue, de mettre fin aux désordres que produisoit la vacance des évêchés, & de défendre à ses sujets d'envoyer aucun argent à Rome. Sur quoi le parlement ne manqua pas de rendre un arrêt, qui fut affiché dans tous les lieux publics.

On juge aisément de l'éclat que fit cette procédure, sur-tout parmi ceux qu'Innocent XI honoroit de sa protection, si l'on en croit l'avocat général.

Justification
de la bulle
d'Innocent
XI.

L'un d'entre eux vraisemblablement, dans un écrit François, soutient qu'appeler d'une bulle pontificale au futur concile, c'est une illusion manifeste, & une rebellion semblable à celle de Luther & de Calvin. Le langage de ces sortes de zélateurs est bien différent aujourd'hui. Mais les principes des novateurs ne tiennent qu'à l'intérêt du moment. Il est vrai qu'appeler au concile, contre une constitution dogmatique reçue du corps des pasteurs, c'est un appel évidemment illusoire; puisque c'est exactement la même chose, que si on appelloit du concile au concile, l'autorité de l'Eglise universelle étant la même, en tout temps & en toute rencontre. Il est encore vrai, qu'avant ces derniers temps, il étoit inoui qu'on eût interjetté aucun appel semblable. Mais la bulle d'Innocent XI n'avoit pour objet qu'une affaire temporelle; & il est bien des exemples d'appels formés en pareils cas, sans cesser d'être catholique; quoiqu'au fond les princes aient d'autres moyens, plus canoniques sans doute & non moins efficaces, pour se mettre à couvert des entreprises de la Cour de Rome contre les droits naturels de leur couronne.

L
flue,
l'aigre
Innoc
Dans
Franc
Germ
étoit
de fai
berg q
électo
le Roi
ne cra
des pu
fit-il b
miner
Pontife
voya a
fiance;
voir, n
propre
lettre;
plaignit
étoit fai
tres du
il attrib
soient a
dice de
que II:

La rigueur, quand elle est superflue, ne marque & ne produit que l'aigreur. Louis, après avoir mortifié Innocent, en fut chagriné à son tour. Dans la situation où se trouvoit la France, en bute à toutes les puissances Germaniques, & à bien d'autres, il étoit du plus grand intérêt pour elle, de faire placer le cardinal de Furstemberg qui lui étoit dévoué, sur le siège électoral de Cologne. Pour y réussir, le Roi avoit besoin du S. Pere, qu'il ne craignoit pas moins de voir à la tête des puissances liguées contre lui. Aussi fit-il bien des démarches, afin de terminer à l'amiable sa querelle avec ce Pontife : mais tout fut inutile. Il envoya au Pape une personne de confiance ; & le Pape ne voulut, ni la voir, ni l'entendre : il lui écrivit de sa propre main ; & le Pape rejetta la lettre, sans la vouloir lire. Le Roi se plaignit avec menaces de l'injure qui lui étoit faite, & des préventions opiniâtres du Pontife, à la partialité duquel il attribuoit les mouvemens qui se faisoient alors en Angleterre, au préjudice de l'Eglise, aussi bien que de Jacques II ; Innocent se moqua, & de ces

plaintes , & de ces menaces , dont il craignoit peu les suites , vu la disposition où il n'ignoroit pas qu'étoient la plupart des puissances de l'Europe à l'égard de la France. En un mot , il fut invinciblement contraire au cardinal de Furstemberg , qui manqua ainsi l'archevêché de Treves.

Les protestans , aussi bien que les catholiques , ont publié qu'Innocent XI ne pouvoit , ni mieux se venger que par-là du Roi de France , ni faire plus de tort à son propre siège. En effet , si la nomination du cardinal de Furstemberg , homme de tête & de mérite , avoit eu lieu ; les princes d'Allemagne ne se seroient pas déclarés si facilement , ou du moins si généralement contre Louis XIV ; & le Stadhouder n'auroit osé d'agarnir son pays de troupes , pour son expédition d'Angleterre. Bayle dit que la bonne fortune des protestans a voulu qu'en 1688 le siège de Rome fût occupé par un pape , ou peu éclairé sur ses intérêts , ou trop abandonné à la roideur de son caractère , pour profiter des conjonctures au préjudice de ses passions particulières. Il est certain qu'Innocent XI

fut si
confé
que d
d'Aur
étoit
par-là
surpre

Lou
ment ,
que le
au con
pourro
des dro
de Paris
cédure
des évê
capitale
& dans
pitres
nautés.
niversité
que lui
mouven
serent a
sinceres
poir &
que le f
en effet
Louis X

fut surpris, qu'il ne prévint point les conséquences, tant de son obstination que de son dévouement pour la maison d'Autriche. S'il n'étoit pas habile, il étoit assurément homme de bien; mais par-là même, d'autant plus facile à surprendre.

Louis XIV fit éclater son ressentiment, & se saisit du Comtat; après que le procureur général eut appelé au concile universel, de ce que le Pape pourroit faire au préjudice du Roi & des droits de sa couronne. L'archevêque de Paris entreprit de justifier cette procédure, d'abord dans une assemblée des évêques qui se trouvoient dans la capitale, puis dans une autre des curés, & dans une troisieme des chefs de chapitres & des supérieurs de communautés. Survint encore un appel de l'université, en conséquence d'un discours que lui fit le procureur général. Ces mouvemens & ces fermentations causerent autant d'alarmes aux zélateurs sinceres de l'unité sainte, que d'espoir & de joie à ceux qui ne respiroient que le schisme. Il y avoit tout à craindre en effet, sous un prince aussi ferme que Louis XIV, si la religion ne l'eût em-

porté sur tous les autres sentimens. Mais il rassura les fideles , en déclarant avec la franchise qu'on lui connoissoit , & dans les formes les plus authentiques , qu'il n'entendoit point donner atteinte à l'autorité spirituelle & divine du Souverain Pontife , ni se soustraire à la religieuse obéissance qui étoit due au vicaire de J. C. Indépendamment de sa foi pure & inébranlable , il avoit trop de sens & les vues trop justes , pour se livrer à une vengeance , qui auroit encore été plus funeste à lui & à son royaume , qu'à Rome & au pontife Romain.

Cependant comme les princes les mieux intentionnés sont souvent entraînés , par le cours des affaires & des intrigues , beaucoup plus loin qu'ils ne prétendoient d'abord ; la providence mit fin à ce violent & périlleux démêlé , en retirant du monde , l'année suivante 1689 , le Pontife qui ne s'étoit prêté à aucun moyen d'accommodement. Innocent XI mourut le douzieme d'août , dans la soixante-dix-septieme année de son âge , & la treizieme de son pontificat , durant lequel il donna bien des exemples des écarts où peut tomber

un hon
 prit qu
 de disc
 placer
 à la ré
 flexible
 gidité
 de Die
 qu'il a
 S'il
 ble que
 son sie
 régler
 n'y a p
 d'Alexa
 ses mo
 qui les
 louange
 Innocent
 bulle co
 fois qu
 censure
 testamen
 autres p
 en est u
 point d
 trouvé l
 en gagn
 avoient

un homme de bien , qui a plus d'esprit que de savoir , plus d'activité que de discernement , autant d'inhabileté à placer sa confiance , que de répugnance à la révoquer , avec une roideur inflexible dans le caractère , & une rigidité de vertu qui lui montre la gloire de Dieu , dans l'exécution de tout ce qu'il a une fois résolu.

S'il n'est point de Pape aussi estimable que celui-ci pour les novateurs de son siècle , c'est qu'il est naturel de régler son estime sur son intérêt. Il n'y a point de mal qu'ils n'aient dit d'Alexandre VII , irréprochable dans ses mœurs , ainsi que des autres papes qui les ont condamnés ; & point de louanges qu'ils n'aient prodiguées à Innocent XI , qui n'a publié aucune bulle contre eux. Ce n'est pas toutefois qu'il approuvât leur doctrine : la censure qu'il a faite de leur nouveau testament de Mons , & de plusieurs autres productions de même espece , en est une preuve qui n'en demande point d'autre. Mais ils avoient enfin trouvé le secret d'échapper à son zèle , en gagnant quelques personnes qui avoient surpris sa confiance. Ils veu-

lent même persuader qu'il ne tint qu'au docteur Arnaud d'être fait cardinal, & que son humilité seule s'opposa au dessein qu'en avoit ce Pontife. Quoi qu'il en soit de ce fait, qui n'intéresse que la personne d'un Pape, & non pas l'Eglise; c'eût été une chose curieuse de voir conférer la pourpre au plus ardent sectateur des opinions, tant de fois déclarées hérétiques par les papes, ainsi que par les évêques. Innocent XI n'eût certainement rien fait, qui rendît son pontificat plus célèbre: mais quel genre de célébrité!

Le cardinal Ottoboni, Vénitien, fut donné pour successeur à ce Pape, le 6 d'octobre, 1689, & prit le nom d'Alexandre VIII. Un aventurier obscur a donné des mémoires, qui l'accusent d'avoir tiré trois millions de France, pour acheter les voix du conclave. Il ajoute que la distribution qui s'en fit aux chefs des factions, les toucha tout autrement que l'éloquence du bon pere Recanati, Capucin, qui se tuoit à leur prêcher une impartiale droiture. Il paroît aussi peu de jugement que de vérité dans ces mémoires, ou plutôt dans ces rêveries, dont le plat auteur

Guerred'Esp.
de Bav. &
de Flandres,
ou Mém. du
Marquis
d'***.

ignor
pales
le plus
dre V
furatio
Louis
chises
Comtra
le Sain
damna
clergé
cesseur
aux pré
blée de
Le p
l'erreur
dire l'op
qu'il est
raison,
les lumi
n'offensé
qui les
Dieu, o
à Dieu.
noncé au
these so
de Dijon
courumé
point cap

ignore jusqu'aux circonstances principales des affaires, où il dit avoir eu le plus de part. La conduite d'Alexandre VIII est encore une meilleure réfutation de cette calomnie. Quoique Louis XIV se fût relâché sur les franchises, & qu'il eût même rendu le Comtat, afin de parvenir à la paix avec le Saint Siège; le nouveau Pape condamna les quatre fameux articles du clergé de France; & comme son prédécesseur, il refusa obstinément des bulles aux prélats qui avoient éré de l'assemblée de 1682.

Le pape Alexandre condamna aussi l'erreur du péché philosophique, c'est-à-dire l'opinion de ceux qui soutiendroient qu'il est des actions qui offensent la raison, parce qu'elles se font contre les lumieres de la conscience, & qui n'offensent pas Dieu, parce que celui qui les commet ignore entièrement Dieu, ou ne pense point actuellement à Dieu. C'est ce qu'Arnaud avoit dénoncé au Saint Siège, comme tiré d'une these soutenue au college des Jésuites de Dijon, & avec sa bienveillance accoutumée pour ces peres, comme un point capital de la doctrine des Jésuites.

Encore la dénonciation se fit-elle trois ans après que la these avoit été soutenue, lorsque cet acte obscur étoit tombé dans l'oubli, & que personne n'y pensoit plus. L'auteur de la these, il est vrai, s'étoit exprimé d'une maniere inexacte, ou insuffisante, usant de termes qui sembloient assurer, comme une chose positive & absolue, ce qu'il n'entendoit que dans le sens conditionnel; c'est-à-dire, que s'il se commettoit des péchés purement philosophiques, ils ne seroient point des offenses de Dieu, mais qu'il étoit impossible d'ignorer Dieu, au point d'en pouvoir commettre. C'étoit alors la manie des écoles, de traiter ces vaines spéculations, qui ont toujours mille inconvéniens. Du reste, ce théologien montra, par les cahiers d'où la these dénoncée avoit été prise, que loin d'enseigner qu'il y eût effectivement des péchés philosophiques dont Dieu ne fût pas offensé, il avoit réfuté cette proposition comme une erreur pernicieuse.

Sa compagnie fit voir d'ailleurs, non seulement que l'erreur du péché philosophique n'avoit jamais été enseignée par

par a
ne po
parce
princi
effet
posen
point
chés,
manie
admet
rance.
quelqu
ils sou
mérite
que c
viole
mais q
lumier
conscie
d'habit
moins
parce c
qu'il pu
l'effet d
dans un
force d
en sont
neste;

Ton

par aucun de ses auteurs ; mais qu'elle ne pouvoit être l'erreur de la société, parce qu'elle est incompatible avec les principes ordinaires de son école. En effet, la plupart de ses théologiens posent pour un fait constant, qu'il n'est point de barbares si sauvages & si bouchés, qu'ils ignorent la divinité d'une manière invincible. Si quelques autres admettent la possibilité de cette ignorance, au moins pour un temps, dans quelques sauvages des plus stupides ; ils soutiennent que pour qu'une action mérite l'Enfer, il n'est pas nécessaire que celui qui la commet sache qu'il viole un commandement de Dieu, mais qu'il suffit d'agir pour cela contre les lumières de la raison & la voix de la conscience. Ils tiennent que les pécheurs d'habitude & les endurcis sont encore moins excusables que les barbares ; parce que leur oubli de Dieu, quel qu'il puisse être quand ils péchent, est l'effet de leurs désordres : il a sa source dans une volonté libre, puisque c'est à force de pécher volontairement qu'ils en sont venus à cet aveuglement funeste ; & par conséquent il ne sauroit

Tome XXIII.

M

empêcher que tous leurs crimes ne leur soient imputés justement.

Malgré de si claires défenses, Arnaud & ses aboyeurs n'en continuerent pas moins leur vacarme. Tandis que lui-même combattoit en prose le fantôme qu'il s'étoit forgé, tel qu'il le lui falloit pour en tirer avantage ; de petits poëtes gagés glapissoient en rimes & en chansons. Les laquais, les cuisinieres, les crocheteurs les répétoient dans les rues & dans les carrefours, contribuant en leur maniere au triomphe du grave Augustinien, à qui, pour en revenir au ton sérieux que mérite la chose, toute cette affaire ne fit pas honneur dans l'esprit des personnes honnêtes. Elles n'y virent qu'avec mépris ou pitié, la haine & la passion portées jusqu'au ridicule. Ce qu'il y eut de plus maladroit dans sa fougue, c'est qu'en dénonçant une hérésie chimérique, il en établit de réelles & de manifestes. Il qualifia d'erreur la contradictoire de l'assertion capitale de Calvin & de Jansénius, tout anathématisés qu'avoient déjà été ses propres écrits à ce sujet, savoir que Dieu ne fait jamais de comman-

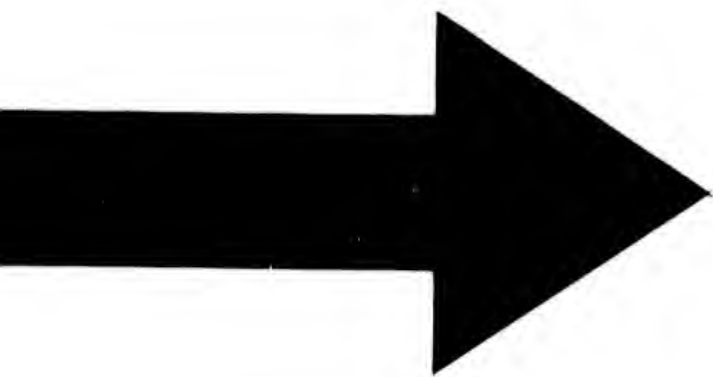
Lettre à l'auteur du libel.
intit. Nouv.
Méréfic.

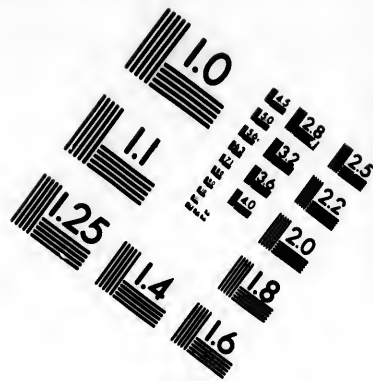
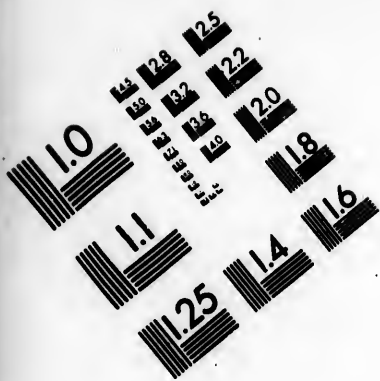
dem
le p
y au
des
d'évi
L
nonc
nonc
quato
rifée
canon
à répa
sur les
repre
cat de
Malin
Pays-b
pour le
les nou
l'univer
étant n
putés,
ferent a
dans les
de trou
Innocen
d'abord
nées, ils
pour me

demens aux hommes sans leur donner le pouvoir de les accomplir; & qu'il y auroit de l'injustice à les punir pour des fautes qu'il leur seroit impossible d'éviter.

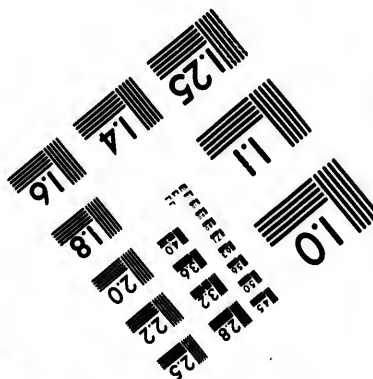
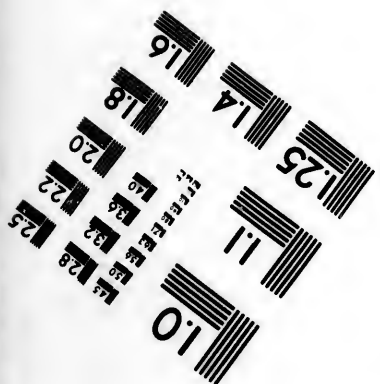
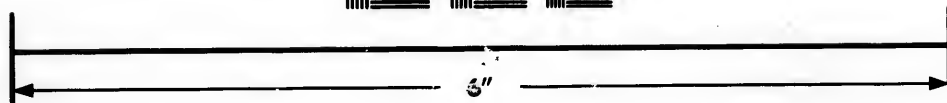
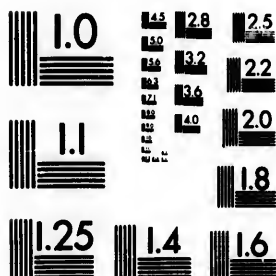
Les faux dénonciateurs furent dénoncés à leur tour, ou plutôt la dénonciation qui devoit être faite contre eux quatorze ans auparavant, fut enfin justifiée, en 1690 par une condamnation canonique des erreurs qu'ils continuoient à répandre. Pour remettre le lecteur sur les voies de cette affaire, il faut la reprendre de plus haut. Dès le pontificat de Clément X, l'archevêque de Malines, & d'autres catholiques des Pays-bas avoient député vers ce Pape, pour le prier de remédier au mal que les nouvelles opinions causoient dans l'université de Louvain. Clément X étant mort peu après l'arrivée des députés, les prétendus Augustiniens pensèrent alors à se défendre, pleins d'espoir dans les protecteurs qu'ils se flattoient de trouver auprès de son successeur Innocent: mais comme il leur importoit d'abord de marcher par des voies détournées, ils dressèrent une contre-batterie, pour mettre leurs agresseurs eux-mêmes







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

24
23
22
21
20
19
18

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

sur la défensive. A cet effet, ils recueillirent de leur côté un grand nombre de propositions en matiere de morale, & en demanderent la condamnation. Leur stratagème étoit si visible, qu'au premier bruit de leur procédé, comme on l'a vu en son lieu, le confesseur du nouveau Pape dit sans ménagement : Voilà des gens qu'une intrigue pleine de malice amene ici, pour rendre suspecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Ils réussirent néanmoins à faire censurer soixante-cinq de ces propositions, avec d'autant plus de facilité, que dans ce grand nombre il y en avoit peu, & peut-être point du tout, qui eussent jamais été enseignées dans aucune école.

Cependant le commissaire autorisé de la procuration de plus de cinquante des principaux docteurs séculiers & réguliers des Pays-bas, présenta la liste de trente-une propositions dénoncées par les catholiques, à Innocent lui même, qui nomma quatre théologiens, pour examiner avant toute chose, si elles n'avoient point été fabriquées ou du moins falsifiées. L'inconvénient, où il venoit de tomber, lui faisoit crain-

dre
livre
trait
les t
bre
time
lege
la qu
se co
avec
occaf
la co
jusqu
tise.
fausse
écriva
cent
public
été po
mort.
toiren
tres fo
Ale
juges
& il
théolo
sure,
étroite
ciples

dre un désagrément semblable. Les livres & les theses d'où l'on avoit extrait ces propositions, furent produits; les théologiens furent nommés au nombre de huit, pour en dire leur sentiment au Saint-Pere & au sacré collège; on fit l'examen qui doit diriger la qualification; & la qualification même se commença: mais tout cela se fit avec une lenteur, qui jointe aux affaires occasionnées, entre autres choses, par la condamnation du Quiétisme, traîna jusqu'à la maladie qui emporta ce Pontife. C'est ce qui fait toucher au doigt la fausseté de ce qu'ont avancé différens écrivains du parti, savoir qu'Innocent XI s'étoit toujours opposé à la publication de la censure, qui avoit été portée plusieurs années avant sa mort. Mais combien d'autres faits notoirement faux, qui n'ont point d'autres fondemens que leur parole!

Alexandre VIII avoit été l'un des juges, lorsqu'il n'étoit que cardinal; & il savoit parfaitement les avis des théologiens, qui tous alloient à la censure, à l'exception du seul Ricci, étroitement lié avec les prétendus disciples de Saint Augustin. Ainsi la cen-

sure suivit de près son exaltation. Le Pape y proscrit les trente-une propositions, comme scandaleuses, schismatiques & hérétiques respectivement, avec défense de les enseigner, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, & réservée au Saint-Siège. Parmi ces propositions, il y en a qui touchent à la liberté de notre état, aux suites de l'ignorance invincible, à l'application des mérites du Rédempteur, & à la sainteté même de J. C. à la grace suffisante, au baptême, à l'ordre de la pénitence, à l'usage de la communion, à l'absolution reçue des religieux mendiants, au culte de la Sainte Vierge, aux justes bornes de l'autorité de Saint Augustin, & à la bulle *In eminenti* donnée par Urbain VIII contre Jansénius.

Et pour entrer dans quelques détails capables d'instruire, on condamne ceux qui tiennent, avec la première proposition, que pour démeriter, il suffit de la liberté par laquelle le péché a été libre dans sa cause, c'est-à-dire dans la volonté d'Adam; ceux qui veulent, selon la seconde, que l'ignorance invincible du droit naturel, s'il y en

a u
& x
per
pro
ritat
quat
s est
forte
est c
A q
mett
piété
perni
dema
le pri
septie
quinz
volon
amou
du m
péche
c'est u
péché
même
le bie
le cie
ne pa
la cha
La se

a une, n'excuse pas de péché mortel; & selon la troisieme, qu'il ne soit pas permis de suivre l'opinion même la plus probable d'entre celles qui le sont véritablement; que le Sauveur, c'est la quatrieme, la cinquieme & la sixieme, s'est immolé pour les seuls fideles; en sorte que la volonté des autres hommes est destituée de toute grace suffisante. A quoi l'auteur de cette assertion, mettant par l'ironie le comble à l'impieété, ajoute que cette grace est plus pernicieuse qu'utile; & que loin de la demander à Dieu, nous devons plutôt le prier qu'il nous en délivre. Par la septieme & les suivantes jusqu'à la quinzieme, il est dit que tout acte de la volonté fait avec délibération, est, ou amour de Dieu, ou amour criminel du monde; d'où il suit qu'un infidele péche dans toutes ses actions; que c'est un péché nouveau, de ne haïr le péché que pour sa laideur; qu'il y a même du mal à le détester, & à faire le bien, dans la seule vue de gagner le ciel; en un mot, que tout ce qui ne part point d'une foi qui opere par la charité, est un péché véritable.

La seizieme proposition censurée porte,

M iv

que l'ordre de satisfaire pour les péchés avant d'en être absous, n'est pas un simple règlement de discipline ecclésiastique, mais une ordonnance de J. C. fondée sur la nature des choses. L'audace est poussée plus loin, dans la dix-septième & la dix-huitième : on y dit que la pratique d'absoudre aussi-tôt après la confession, renverse l'ordre de la pénitence ; & que l'Eglise tient pour un abus, la coutume moderne concernant l'administration de ce sacrement. La dix-neuvième portant atteinte jusqu'à la grace du baptême, ajoute que l'homme doit faire pénitence durant toute sa vie pour le péché originel. La vingtième & la vingt-unième invitant à calomnier des corps entiers de religieux, portent que les confessions qu'on leur fait sont invalides, ou même sacrilèges ; & qu'on a droit de soupçonner ceux qui vivent d'aumône, d'imposer des pénitences trop légères, en vue des secours temporels qu'ils attendent. Selon la vingt-deuxième & la vingt-troisième, il faut regarder comme des sacrilèges, ceux qui prétendent avoir droit à la communion, avant qu'ils aient fait une pénitence proportionnée

à leur
ceux
de D
dans
me,
de c
té, q
fait h
On n
louan
Mari
matur
leur i
rend à
rent e
jour
seuler
purific
dissim
fils, q
part à
trentie
cipe d
remen
on la
bulle
assure
subrep
No

à leurs fautes ; & on doit l'interdire à ceux qui n'ont pas encore un amour de Dieu, sans aucun mélange. On trouve dans la vingt-cinquième & la vingt-sixième, une confirmation bien convaincante de ce qu'on a si souvent expérimenté, que les ennemis de la foi d'un Dieu fait homme, le sont toujours de sa mere. On ne rougit pas d'y avancer, que les louanges données communément à Marie sont vaines : mais ces blasphémateurs prouvant au même lieu que leur impiété à l'égard de la mere, s'étend à la personne même du fils, ajoutent que l'offrande faite par Marie le jour de sa purification, marque non seulement qu'elle avoit besoin d'être purifiée, mais, ô comble de l'étourdissement, ou de l'irréligion ! que son fils, que le Saint des Saints avoit eu part à la tache qu'elle avoit contractée. La trentième proposition établit pour principe que, quand une doctrine est clairement établie dans Saint Augustin, on la peut soutenir sans égard à aucune bulle des Papes. La trente-unième enfin assure, que la bulle *In eminenti* est subreptice.

Nous passons sous silence quelques

autres de ces propositions, parce qu'elles n'ont pas trait aux erreurs qu'il importe spécialement de reconnoître dans les écrivains parjures, qui, après tant d'abjurations, ne continuoient pas seulement à professer & à répandre les erreurs condamnées dans Jansénius, mais qui renchérissoient sur elles, par des excès qu'on ne croiroit point, si on ne les avoit pas sous les yeux. C'est avec cette bonne foi qu'ils ne cessoiient de crier, que le Jansénisme étoit une chimere, & que les foudres du Vatican ne tomboient que sur un fantôme. Rome s'étoit assurée avec toute la circonspection que demandoient les circonstances, que les trente-une propositions étoient extraites fidèlement de leurs écrits. On en lisoit, & l'on en peut lire encore la plus grande partie dans les ouvrages d'Arnaud, principalement dans l'écrit donné sous le titre baroque de *Pentalogus Diaphoricus*.

Du reste, la chaleur avec laquelle ils les défendirent, & leurs emportemens contre le décret qui les condamnoit, prouèrent jusqu'à la démonstration, qu'ils en étoient les auteurs. C'est le scandale de la cour de Rome,

Crit. des pré-
jugés de Ju-
riçu, 2 En-
cretien d'un
abbé & d'un
Jésuite.

die
décr
& l
dre
relâ
Lig
ces
qu'i
Dou
cata
clam
que
vorif
justic
noit
heure
Quel
de je
més
bon
incroy
parti
comm
pas l
nom
pere
qui t
funt.
aucun

dit le P. Gerberon en parlant de ce décret; c'est la honte du Saint-Office, & la confusion du pontificat d'Alexandre VIII. C'est le triomphe des docteurs relâchés; ajoute le fameux Bachelier Ligny, qui dit ne rien comprendre à ces décisions de la grace suffisante, & qu'il n'est personne du bon parti à Douai, qui n'en ait été surpris. Étrange catastrophe! s'écrie un autre de ces déclamateurs, étrange catastrophe! Lorsque nous nous flations que Rome favorisoit le parti de la vérité & de la justice, un foudre sorti du Vatican venoit fondre sur nous, s'il ne s'étoit heureusement éclaté contre les Alpes. Quel scandale & quelle frayeur pour de jeunes gens, non encore accoutumés à de pareils tonnerres! Tout le bon parti est dans une consternation incroyable. En effet, le chagrin du parti alla jusqu'à regarder le Pape, comme un excommunié. Vous n'êtes pas le seul, dit du Vaucel, sous le nom de Valloni, dans une lettre au pere Quesnel, vous n'êtes pas le seul qui traitez en excommunié le Pape défunt. Je n'ai pu me résoudre à aller à aucun des neuf services qu'on a faits

Lettre au
faux Arn. du
1 février
1691.
Ibid. Lettre
du 2 février
1691.

Lettre du 17
mars 1691.

pour lui à Saint-Pierre, & je ne saurois me souvenir de lui à l'autel.

La désolation fut grande, sur-tout dans les Pays bas, où les principaux tenans François du parti s'étoient choisis un refuge. Elle n'y étoit cependant pas générale. Ce fut au contraire dans ces conjonctures, que l'université de Douai révoqua, ou du moins corrigea la censure qu'elle avoit faite autrefois, de concert avec celle de Louvain, contre les sentimens du pere Lessius, sur la grace & la liberté. Elle voyoit avec douleur tirer de cette censure, des conséquences contraires aux dernières décisions de l'Eglise; quand le pere Quésnel voulant ranimer, entre la faculté & les Jésuites, une animosité qui ne pouvoit être avantageuse qu'à sa secte, publia sous le nom du Bachelier Gery, l'apologie historique des deux censures de Douai & de Louvain. Les docteurs de Douai, qui pénétrèrent sans peine les vues de l'apologiste, condamnerent d'abord son ouvrage par un décret de toute la faculté.

Cette école ensuite, par une droiture & une générosité rare dans les corps savans, résolut de fermer à ja-

Epist. Decani
S. F. Th.
Duac. ad ful-
gent. p. 36.
Veritas &
Aequitas pro-
pugnat pag.
22.

Decret. fa-
cult. Duac.
adv. Apol.
D. Gery, die
21 januar.
1790.

mai
pos
tion
veau
infér
pas
cept
préd
d'aut
la gr
s'atta
re,
dogm
chose
puis
vingt
mand
de J.
sauver
aient
consp
manit
plicité
n'étoi
ils ét
leurs
Siège
On
& Syl

mais la bouche aux novateurs, qui opposoient son ancienne censure à l'avection qu'elle témoignoit de leurs nouveautés. Après avoir observé qu'ils en inféroient, que les justes même n'ont pas le pouvoir d'observer tous les préceptes, que J. C. est mort pour les prédestinés seuls, & qu'il n'y a point d'autre grace pour l'état présent que la grace efficace; pourquoi, dit-elle, s'attacher opiniâtrément à une censure, d'où l'on infere clairement des dogmes si horribles? Il y a bien des choses à corriger dans cette piece, depuis la premiere assertion jusqu'à la vingtieme, sur la possibilité des commandemens, sur la priere & la mort de J. C. sur la volonté qu'a Dieu de sauver les hommes. Que nos anciens aient erré, ou parlé avec peu de circonspection; c'est le propre de l'humanité: ils cherchoient dans la simplicité de leurs cœurs, des vérités qui n'étoient pas encore déve'oppées; & ils étoient disposés à se départir de leurs sentimens, aussi-tôt que le Saint-Siège les auroit proscrits.

On alléguoit à cette faculté, qu'Estius & Sylvius, deux de ses plus célèbres

Censura facta
cult. Duac.
22 augusti
1722.

docteurs, avoient tenu la doctrine qu'établissoit la censure : mais cette sage école, loin de canoniser les égaremens de ceux même de ses membres qui lui avoient fait le plus d'honneur, passa condamnation sur leurs erreurs, en excusant leur personne. Il se trouve, dit-elle ingénument, dans les ouvrages d'Estius & de Sylvius, des opinions qui méritent d'être corrigées, pour ne rien dire de plus. Aussi, l'un des plus habiles docteurs de Louvain, poursuit-elle, le savant Steyaert avertit le public, qu'il faut lire Estius avec précaution ; & c'est pareillement l'avis de tous les théologiens sensés. Quant à Sylvius, ajoute-t-elle, comme il a survécu à Jansénius, il a donné des preuves, & de son aversion pour les nouveautés de cet évêque, & de son zèle pour la pureté de la foi. Entre autres monumens de sa soumission sincère aux décisions apostoliques, il a composé avec ses collègues une lettre très-forte, adressée à l'archiduc Léopold, contre la doctrine de Jansénius. Sur quoi les Théologiens Lovanistes ayant député à Douai, pour y faire entendre que leur faculté ne levoit l'étendard que pour

la dé
fit ce
Sylvius
pour
l'Aug
ble d
& no
battere
Cepen
de Do
vius c
trouble
étonna
trop d
corrigé
Alex
octogé
n'avoit
seize n
le prer
l'accuse
la vige
moins
Innocen
trouvé d
publicat
dans le
pieux &
sous le

la défense de Saint Augustin; il leur fit cette réponse, bien digne du grand Sylvius : Vous êtes prêts à combattre pour l'Augustin d'Ypres, & nous pour l'Augustin d'Hippone, dont la véritable doctrine est celle du Saint-Siège; & nous sommes déterminés à combattre pour elle jusqu'au dernier soupir. Cependant, disent encore les docteurs de Douai, comme les œuvres de Sylvius ont été mises au jour avant les troubles du jansénisme; il n'est pas étonnant qu'il s'y trouve des opinions trop dures, & qui ont besoin d'être corrigées.

Alexandre VIII, vieillard presque octogénaire lorsqu'il fut élu Pape, n'avoit pas occupé le siège apostolique seize mois entiers, quand il mourut le premier jour de février 1691. On l'accuse d'avoir rendu au népotisme la vigueur que lui avoit ôtée, au moins par son exemple, le pape Innocent XI, qui, du reste, avoit trouvé des obstacles insurmontables à la publication d'une bulle qui l'abolissoit dans les formes canoniques. Mais le pieux & zélé cardinal Pignarelli, qui, sous le nom d'Innocent XII, succéda

au Pape Alexandre, le 12 juillet 1691, exécuta heureusement dès l'année suivante le projet d'Innocent XI. Après avoir pris toutes ses mesures, dont la plus efficace fut l'attrait de ses vertus, aussi engageantes qu'éminentes & pures, il fit souscrire par tout le sacré collège une bulle authentique, qui ôtoit toute distinction extraordinaire aux neveux des Papes; avec obligation aux cardinaux présens & futurs de la confirmer par serment à chaque conclave, & à tout nouveau Pape, d'en faire de même. Fidele à ses principes durant tout son pontificat, il répandit sur les pauvres, qu'il n'appelloit pas en vain ses neveux, tous les biens que ses prédécesseurs n'avoient que trop souvent prodigués à leurs proches.

Il avoit toujours joui d'une haute réputation de vertu; & les Romains firent de grandes réjouissances, aussitôt qu'ils apprirent son élection. Sur quoi le Vallon François, l'abbé Valloni ou du Vaucel, qui faisoit toujours à Rome les affaires des Jansénistes, s'égaya lui & ses amis, à sa maniere accoutumée. Le lendemain de l'élection, il écrivit en France, qu'on disoit à

Causa Quesn.
ait. 14. ¶ 2.

Rom
du p
dans
allu
pour
diffic
blasph
porte
Espri
trouv
grave
tout-
Le
à rire
dans
memb
n'ayan
veauté
inspire
procéd
pectio
que le
& n'ex
Un do
les dén
du stra
néanm
la prov
en per

Rome, sans doute parmi les plaisans du parti, que l'infailibilité se trouvoit dans la marmite; faisant une fade allusion à des especes de marmites qu'ont pour armes les Pignatelli. Il n'est pas difficile de reconnoître ici le ton du blasphémateur Fra-Paolo, qui faisoit porter, de Rome à Trente, le Saint-Esprit en valise! L'austere Quesnel trouva néanmoins cette faillie, sinon grave, ou fine, au moins innocente & tout-à-fait réjouissante.

Anatom. de
la Sentence
contre le pere
Quesn. page
261.

Le public, peu de temps après, eut à rire à leurs dépens. Il y avoit encore dans l'université de Douai quelques membres gangrenés radicalement, qui n'ayant abjuré que de bouche les nouveautés proscrites, continuoient à les inspirer aux jeunes étudiants: mais ils procédoient avec beaucoup de circonspection, & ne cessoient pas de publier que le Jansénisme étoit un fantôme, & n'existoit que dans les cerveaux blessés. Un docteur de Douai, dans la vue de les démasquer aux yeux du public, usa du stratagème suivant, qu'on ne sauroit néanmoins excuser de supercherie: mais la providence eut des vues utiles à l'Eglise, en permettant ces effets d'un zele peu

Mém. du P.
d'Avrigny,
tom. 3, pag.
351 & suiv.

réglé. Ce docteur écrivit à l'abbé de Ligny, célèbre à jamais par cette aventure, une lettre signée précisément A. A. Ni l'écriture, ni le cachet d'Antoine Arnaud, qu'on vouloit néanmoins désigner par ces lettres initiales de son nom, n'étoient contrefaits. En un mot, le piège étoit si visible, qu'il n'y avoit qu'un homme trahi par sa vanité, qui pût y être pris : mais Ligny, jeune, inconsidéré, prévenu de son mérite, sensible aux louanges, & fort crédule sur cet article, ne pouvoit qu'être la dupe de ceux qui l'attaqueroient par cet endroit. D'ailleurs, il jouissoit dans le parti d'une considération fort extraordinaire pour un simple bachelier ; & il ne désiroit rien plus passionément, que d'y parvenir au premier degré d'importance. La lettre du personnage A. A. ne pouvoit être, ni plus flatteuse, ni plus tendre. Il appelloit le Bachelier, son cher fils, & le félicitoit sur son zèle à défendre la bonne doctrine.

On croit aisément ce qu'on souhaite. Ligny ne voyant rien de plus glorieux, que d'être recherché par un chef de parti, qui tenoit depuis si long-temps contre toutes les puissances, ne douta

point
celle
tiré
Cet
il n'e
faisoi
qu'ell
néann
s'il ré
& qu
ce qu
doute
légers
avoit
à l'ad
joie,
ment,
port d

Il
Bachel
bert,
royaux
noine
de Lig
avec lu
naud f
répond
tre ; l
corresp

point que la signature A. A. ne fût celle du fameux Antoine Arnaud, retiré depuis dix ans dans les Pays-bas. Cette pensée absorba toutes les autres : il n'envisagea que la distinction qu'on faisoit de lui, & le rôle important qu'elle alloit lui faire jouer. Il a publié néanmoins qu'il avoit d'abord douté, s'il répondroit à *cette maudite lettre*, & qu'il avoit eu quelque soupçon de ce qui n'étoit que trop véritable. Le doute & le soupçon furent donc bien légers, puisqu'il fit comme s'il n'en avoit point. Il répondit sur le champ, à l'adresse qu'on lui avoit donnée : sa joie, sa reconnoissance, son dévouement, sa tendresse éclatoient avec transport dans toute sa réponse.

Il falloit d'autres acteurs, avec le Bachelier, pour jouer cette farce : Gilbert, Laleu, Rivette, professeurs royaux à Douai, & Malpaix, chanoine de la même ville, tous confidens de Ligny, parurent propres à monter avec lui sur la scène des dupes. L'Arnaud figuré par A. A. leur écrivit ; ils répondent : on réitère de part & d'autre ; l'amitié se met de la partie ; la correspondance devient des plus inté-

ressantes , & jamais commerce de lettres ne fit réciproquement plus de plaisir. Il est doux de répandre son cœur dans le sein d'un homme qu'on regarde comme son maître & son ami , comme son guide & son pere. L'Arnaud simulé étoit tout cela pour le reste des acteurs. J'ai autant de vénération , lui dit l'un d'entre eux , Dieu sait que je ne mens point ! j'ai autant de vénération pour toutes les vérités que vous défendez si généreusement , qu'en avoit Thimothée pour l'apôtre S. Paul. Je suis prêt , lui dit un autre , à faire & à souffrir toutes choses , même à me retirer d'ici , à me travestir , à demeurer inconnu en quelque endroit de la campagne , près ou loin de vous , comme vous le trouverez bon , pour le bien de l'Eglise. Un dévouement si parfait eût sans doute attendri le véritable Arnaud : celui qui en avoit pris le masque , ne fit apparemment qu'en rire. Mais il vouloit quelque chose de plus ; & la partie étoit trop bien liée , pour douter d'un plein succès.

Il composa une these , telle que Port-royal l'auroit pu dresser , & l'envoya à Douai , avec une lettre portant

Lettre de Li-
gny , du 6
août 1690.

Lettre de
Gilbert , du
24 octobre
1692.

qu'ell
dont
voulo
prélat
il ven
appro
de cet
adress
conso
d'eux
des ex
par le
prom
motiv
pouvo
d'une
ner au
les ac
tion ;
traints
grace
pliquée
tablem
certe
n'étoit
mais il
prunter
veloppe
donner

qu'elle avoit été soutenue à Malines, dont l'archevêque, asservi aux Jésuites, vouloit la faire censurer; mais que ce prélat n'en oseroit rien faire, quand il verroit le nombre & le poids des approbations qu'on ramassoit en faveur de cette piece. Ligny, à qui l'on s'étoit adressé, communiqua la lettre à ses confors, & renvoya la these signée d'eux & de lui-même; toutefois avec des explications sur quelques articles, par lesquels ils craignoient de se compromettre. Ils ne manquerent pas de motiver leur réserve: c'est qu'ils ne pouvoient pas, disoient-ils, s'expliquer d'une maniere plus absolue, sans donner aux ennemis de la grace sujet de les accuser, au moins de contradiction; parce qu'ils s'étoient vus contraints de souscrire un écrit, où la grace efficace & suffisante étoient expliquées à la façon des Thomistes. Véritablement, ils ne pensoient pas comme cette école, dont la grace suffisante n'étoit pour eux qu'une pure sottise; mais ils jugeoient nécessaire d'en emprunter les expressions pour mieux envelopper leurs sentimens, & ne pas donner prise à leurs ennemis, avant

le temps propre à prendre l'essor. D'ailleurs comme la these, qu'ils reconnoissent pour très-exacte & très-orthodoxe, sembloit néanmoins assez dure pour ceux qui n'étoient accoutumés qu'au langage des écoles; il leur avoit paru convenable d'apporter les explications les plus propres à en empêcher la censure. C'est ainsi que par plusieurs lettres ils excusoient humblement la liberté qu'ils avoient prise de faire quelques remarques sur la these dont on leur demandoit l'approbation.

Quoique ces lettres équivalussent à une signature pure & simple, le faux Arnaud en voulut une strictement telle, & fit passer, en la demandant, un nouvel exemplaire de la these. La docilité fut entière: on lui renvoya la these, signée purement & simplement; & les signatures étoient même légalisées pardevant notaire. Elle contenoit sept articles, dont voici la substance: Que la grace efficace ne soit donnée, ni toujours, ni à tous les hommes, c'est ce qu'on prouve tant par le consentement de tous les théologiens, que par l'expérience de tous les pécheurs; & que cette grace soit nécessaire, afin

que
& pr
c'est d
qui s
la do
mettre
où no
ment
qui ne
que ce
suffisan
roit m
renferm
la suffi
orangeux
les my
De ce qu
damnab
naturel
conform
de nier
ché du
cette for
l'indiffér
terminer
lui plaît
ou de n'a
empêche
l'état pr

que l'homme ait un pouvoir vraiment & proprement dit de faire le bien, c'est de quoi tombent d'accord tous ceux qui sont instruits de la tradition & de la doctrine des peres. Ceux qui admettent la grace suffisante pour l'état où nous sommes, s'éloignent infiniment de la pensée de S. Augustin, qui ne reconnoît point d'autre grace que celle qui est efficace. La grace suffisante au sens des Thomistes, paroît moins mauvaise, parce qu'elle renferme une expression qui en exclut la suffisance, & que dans ces temps orageux, elle est fort propre à cacher les mysteres de la grace évangélique. De ce que le péché philosophique est condamnable, l'ignorance, au moins du droit naturel, n'excuse pas de péché. Il est conforme aux principes de S. Augustin, de nier absolument, que depuis le péché du premier homme, on ait eu cette sorte de liberté, qui consiste dans l'indifférence de la volonté à se déterminer pour ou contre, selon qu'il lui plaît, & dans un pouvoir d'agir, ou de n'agir pas, qui soit dégagé de tout empêchement. Lorsqu'il est question de l'état présent, nous rejettons la né-

cessité qui s'appelle de nature, & qui emporte l'immutabilité : pour ce qui est de toute autre nécessité, rien ne doit empêcher de l'admettre avec S. Augustin.

Si la doctrine de cette these est, comme on le voit clairement, le pur Jansénisme, il étoit clair aussi que le jansénisme n'étoit pas un fantôme ; puisque les dupes de Douai attestèrent eux-mêmes en mille manieres, que telle étoit la croyance de leur parti. Outre la signature de la these, ils confirmèrent par des lettres multipliées la confession qu'ils y avoient faite. Je suis persuadé, dit Ligny, que les papes ont manqué, en condamnant Jansénius. M. l'évêque d'Ypres, ajoute-t-il par une autre lettre, a été condamné par une faction de bande Molinienne, & il n'a jamais tenu d'autre doctrine sur la grace, que celle de S. Augustin. . . . Les Papes n'ont jamais donné de marque plus évidente de leur faillibilité ; que dans la condamnation des cinq propositions au sens de Jansénius. Vous avez démêlé, écrivit le docteur Gilbert, la doctrine évangélique sur la grace de J. C. de la blessure que lui a
faite

Lettres du 18
du 23 nov.
1690.

faite
tion
bien
Il
piece
de tou
rées,
scene
puis q
fils de
avanta
évêque
qui ne
S. Aug
étoit te
toute c
de livr
plus pr
indiqu
lui fero
le saint
fant plu
ment d
l'envoie
soin de
tout po
ensuite
lui mar
mande
Tome

faite Alexandre VIII par sa constitution, dont la plaie n'est pas encore bien fermée.

Il y avoit un an que duroit cette piece, quand le faux Arnaud, muni de toutes les preuves qu'il avoit désirées, en vint au dénouement par la scene de toutes la plus comique. Depuis quelque temps, il flattoit son cher fils de l'espoir d'un établissement très-avantageux en France, auprès d'un saint évêque; qui ne pensoit, lui disoit-il, qui ne parloit, qui n'écrivoit que par S. Augustin. Enfin il lui manda qu'il étoit temps de partir, qu'il pouvoit en toute confiance envoyer ce qu'il avoit de livres, de lettres, & de papiers plus précieux, à une auberge qu'il lui indiquoit à Valenciennes, & qu'on les lui feroit tenir par une voie très-sûre chez le saint évêque. Jamais il n'y eut d'enfant plus docile, ni plus simple assurément que Ligny. Il fait son paquet, l'envoie au lieu indiqué, d'où l'on eut soin de le retirer bien vite, & il dispose tout pour son voyage. On lui mande ensuite qu'il faut partir sans délai, on lui marque sa route, & on lui recommande sur-tout de voyager commodé-

ment ; puisqu'on doit le rembourser de ses frais. Comme rien ne pouvoit faire plus de plaisir à ce tendre fils , que d'embrasser enfin son cher pere ; on l'assura qu'il le trouveroit à Carcassone , ville voisine de la terre heureuse qu'on lui promettoit , & dont le nom étoit toujours un mystere. Le voyage étoit long , & le mystere encore plus suspect : mais Ligny étoit armé d'un courage & d'une docilité à toute épreuve. D'ailleurs le terme du voyage lui présentoit des douceurs , qui faisoient disparoitre toutes les fatigues & les inquiétudes.

Il devoit descendre à Carcassone , chez le doyen de la cathédrale , pour qui on lui avoit donné une lettre ; & l'abbé de Valle-Dieu , c'est ainsi que son pere lui avoit appris qu'on le nommoit dans ce pays-là , au lieu qu'il s'appelloit Sainte-Croix en Flandres & Pnis-Laurent à Paris ; & son cher pere , sous le nom de Valle-Dieu , devoit le venir prendre chez le doyen , pour le conduire au saint évêque du voisinage , qui l'attendoit avec impatience. Le bachelier fait argent de ses meubles , comme désormais inutiles , fait

ses te
toutes
soutie
ble la
à Car
la mè
cette
lettre
ces ter
fiastiqu
de nor
homme
de son
faire q
du mo
des Jéf
puisse
Janséni
ce saint
cabale ,
capable
les sent
mémoire
logement
dont il
vienn
rendre
ment ,

On p

ses tendres adieux à ses amis , sans toutefois leur faire part de son secret , soutient avec une confiance inébranlable la longueur du voyage de Douai à Carcassone , & va débarquer , avec la même sécurité , chez le doyen de cette cathédrale. Il présenta aussi tôt sa lettre de créance , qui étoit conçue en ces termes : Monsieur , voici l'ecclésiastique qui vient de si loin au service de notre saint évêque. Pour trouver un homme de son mérite , de sa vertu & de son érudition , ce ne seroit pas trop faire que de l'aller chercher au bout du monde. Il est capitalement ennemi des Jésuites , il est réformé autant qu'on puisse l'être , les cinq propositions de Jansénius le gênent peu ; il fait que ce saint prélat a été condamné par une cabale , en un mot c'est un homme capable de mettre tout un diocèse dans les sentimens de M. Pavillon , de sainte mémoire. Donnez-lui , je vous prie , logement chez vous , & tout l'argent dont il aura besoin , jusqu'à ce que je vienne le prendre en carosse , pour le rendre à son terme. Je suis parfaitement , &c. Sainte-Croix.

On peut imaginer quelle fut la sur-

prise du doyen , qui n'entroit pour rien dans ces jeux. Celle du pèlerin fut encore plus grande. L'accueil qu'on lui fit ne fut pas moins fâcheux. Il reconnut enfin , mais un peu tard , qu'il étoit joué. Malgré toute sa douleur , il fallut suspendre ses larmes , & penser incessamment au retour. Cependant l'Arnaud supposé donnoit l'alerte à ses autres dupes. Il leur manda qu'un domestique perfide venoit de lui voler ses lettres , tous ses papiers & une partie de ses livres ; qu'il ne doutoit point que ce misérable , le plus indigne des hommes , ne trahît son secret , & ne cherchât à faire fortune aux dépens de son maître ; qu'il leur conseilloit de se cacher quelque temps , jusqu'à ce qu'on vît quel tour prendroit cette aventure ; qu'on fait toujours mieux ses affaires en champ libre , que dans une Bastille , où l'on pourroit des années entières sans être écouté. Comme ils ne prenoient pas l'alarme assez vite ; il leur manda par une seconde lettre , que ses premières appréhensions n'étoient que trop fondées , que son valet s'étoit rendu à la cour avec ses papiers ; qu'on les avoit examinés , & qu'on y trouvoit des choses horribles contre la religion.

Pe
 qui a
 leur
 son
 fameu
 de ses
 de leur
 suite ,
 de M.
 Le voi
 yeux ,
 toyabl
 tendu
 ritable
 ses pla
 bles ,
 de Lié
 res con
 d'avoir
 ne l'av
 auteur
 lisoit
 fourbe
 fripon
 démon.
 novateu
 brebis
 innocen
 sur leur

Peu après cet éveil, parut un écrit qui avoit pour titre : *Lettre à un docteur de Douai, sur les affaires de son université*. Il contenoit la these fameuse, ses approbations & les noms de ses approbateurs, avec des fragmens de leurs lettres, qu'on réimprima dans la suite, sous le titre de *Secrets du parti de M. Arnaud, découverts depuis peu*. Le voile ne tomba point encore de leurs yeux, tant leur aveuglement étoit pitoyable ! Il fallut que celui qui l'avoit rendu le levât lui-même. Quand le véritable Arnaud sut la chose, il en porta ses plaintes, avec des cris épouvantables, à l'évêque d'Arras au prince de Liège, & par deux lettres d'injures contre les Jésuites, qu'il accusoit d'avoir au moins conduit la trame, s'ils ne l'avoient pas ourdie. Quant à son auteur, quel qu'il pût être, il le qualifioit d'imposteur, de menteur, de fourbe, de faussaire, de filou, de fripon, d'ange de satan, d'organe du démon. Il représentoit au contraire les novateurs démasqués, comme autant de brebis innocentes, & victimes de leur innocence même. Il appuyoit en vain sur leur simplicité : elle étoit palpable;

mais il n'étoit pas moins clair, que ces théologiens, si débonnaires & si simples, se moquoient de toutes les décisions de l'Eglise, & tenoient dans le cœur la doctrine qu'ils s'efforçoient au dehors de faire passer pour une chimere.

Le but que s'étoit proposé l'auteur de cette piece, n'étoit pas simplement d'apprêter à rire, & moins encore de donner lieu aux clameurs & aux libelles. Dès que la lettre à un docteur de Douai eut été mise au jour, cette université cita ceux de ses membres dont il y étoit fait mention, pour savoir s'ils tomboient d'accord sur les faits qui s'y trouvoient énoncés. Ils n'eurent rien de mieux à dire, sinon que les morceaux produits de leurs lettres auroient un sens plus supportable, s'ils n'étoient pas détachés du corps du discours. Ce fut pour leur ôter ce retranchement, que le faux Arnaud remit toutes les pieces en original dans les mains d'un homme sûr, qui les montra à qui les vouloit voir. L'évêque d'Arras fut du nombre des curieux; & en qualité de juge de la doctrine dans son diocèse, il parut vouloir user des moyens de

droi
qui
envo
mèn
qu'o
& q
strat
mati
auro
bes
tomb
bien
strata
secret
affaffi
pou
de la
hors c
indub
serven
établi
même
la pru
jamais
ou pré
duplic
fut re
& du
domm

droit, pour se saisir de ces piéces; ce qui engagea l'Arnaud supposé à les envoyer à Paris. Il y alla peu après lui-même, & il fut présenté au Roi, qu'on avoit instruit de toute l'intrigue, & qui la regardoit comme un heureux stratagème de guerre. En toute autre matiere que celles de religion, il n'y auroit véritablement qu'à rire des fourbes fourbés enfin, & si étourdiment tombés dans le panneau. Blâmeroit-on bien fort l'homme adroit qui, par le stratagème en question, tireroit le secret d'un ennemi suspect de le vouloir assassiner? La conservation de la foi, pourroit-on dire encore, vaut bien celle de la vie d'un particulier. La chose est hors de doute; mais il n'est pas moins indubitable que la foi ne doit se conserver que par les voies qui l'ont établie, sans jamais blesser l'apparence même des loix de la candeur; sans que la prudence du serpent fasse oublier jamais la simplicité de la colombe, ou prenne seulement un faux air de duplicité. Au reste, le sieur de Ligny fut remboursé des frais de son voyage & du prix de ses livres: mais quel dédommagement pour une pareille avanie!

Le Roi donna ordre que tous les papiers surpris à Douai fussent communiqués aux professeurs de théologie des maisons de Sorbonne & de Navarre, afin d'examiner s'ils contenoient quelque chose qui renouvellât les erreurs condamnées par les Papes Innocent X & Alexandre VII. Les dix professeurs, après une discussion d'environ deux mois, déclarerent que ces écrits contenoient formellement la doctrine des trois premières propositions de Jansénius, & combattoient les constitutions des Papes, même en terme de méchante plaisanterie, & très-injurieux. La peine suivit de près le jugement. Gilbert étoit déjà exilé à Saint-Quentin. Laleu fut envoyé au Mans, Rivette à Coutances, Ligny à Tours, & le chanoine Malpaix à Xaintes. Deux freres de Rivette & le curé Malpaix, frere du chanoine, furent chassés du royaume. Ainsi finit cette farce ambigüe, en réjouissant tout le monde, excepté ceux qui prêtoient à rire.

On entreprit dans le même temps une négociation plus sérieuse, qui eut toutefois moins d'effet. On avoit tenté bien souvent, & toujours en vain,

Avis doctrinal des Professeurs, du 26 décembre 1691.

de co
& de
soien
Neuf
délib
ayant
des
Léop
coup
autori
expéd
1691
pouvo
gion,
tés,
Muni
vailla
direct
novre
théolo
avec
vant é
gociar
On
les ch
de ce
bien
Molan
tjouu

de concilier les différends de religion, & de pacifier les troubles qu'ils causoient en Allemagne. L'évêque de Neustad, en conséquence des nouvelles délibérations des diètes à ce sujet, ayant fait plusieurs démarches auprès des ministres protestans, l'empereur Léopold entra dans ce projet avec beaucoup de chaleur, & appuya de son autorité le prélat médiateur. Il lui fit expédier, dans le cours de cette année 1691, un rescrit qui lui donnoit plein pouvoir de traiter des affaires de religion, avec tous les états, communautés, & particuliers de sa dépendance. Muni de cette autorisation, l'évêque travailla pendant sept mois avec Molanus, directeur des consistoires du pays d'Hannovre, qui avoit été choisi parmi les théologiens protestans pour conférer avec lui. Peu après, il engagea le savant évêque de Meaux, dans cette négociation.

On dit qu'elle auroit pu réussir, sans les chicanes de Leibnitz, qui se mêla de cette controverse, avec des vues bien moins pacifiques que celles de Molanus. Il est vrai que celui-ci parut toujours avoir des intentions droites,

& désirer sincèrement la réunion : mais quel étoit son plan ? Il vouloit qu'on commençât par se réunir conditionnellement, & qu'ensuite on convînt des dogmes de la foi. Bossuet promettoit bien que, sur les points de discipline, l'Eglise useroit avec les protestans réunis, de toutes les condescendances que des enfans infirmes, & cependant soumis, pouvoient raisonnablement espérer d'une mère tendre : mais ferme sur nos principes, il vouloit qu'ils reconnussent avant toute chose le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise ; qu'ensuite ils examinassent de bonne foi ce qu'elle croit, & ce qu'elle réprouve ; & en conséquence qu'ils eussent à y rappeler les articles de la confession d'Ausbourg, en les modifiant par forme d'explication, pour éviter la honte d'une rétractation formelle. Après quoi ils devoient encore s'assembler, afin de rendre le concile de Trente œcuménique à leur égard, en l'autorisant de leurs suffrages. Quel énorme intervalle deux projets si différens ne laissent-ils pas entre les deux partis ? La foi est immuable de sa nature ; l'hérésie l'est également par son opiniâtreté : com-

men
ou l
tions
qu'on
du t
O
thum
de ce
l'auté
renou
de Di
somm
fera
pece
seme
La
témoi
de la
contr
la rep
tance
Cont
ment
seur
réelle
-conda
-Jean
forme
transf

ment les rapprocher, sans anéantir l'une ou l'autre. Dans toutes les négociations de ce genre, la moindre perte qu'on ait faite jusqu'ici, a été celle du temps.

On a recueilli dans les œuvres posthumes de Bossuet, toutes les pièces de cette affaire; dans l'espérance, dit l'auteur, qu'on pourra quelque jour la renouer sur ce plan, & si les momens de Dieu sont venus, la terminer & la consacrer. Si l'éditeur est prophète, ce sera la première prophétie de cette espèce, qui soit suivie de l'accomplissement.

La providence ménagea un nouveau témoignage, tant de la perpétuité que de la catholicité de la foi Romaine, contre les sectaires qui refusoient de la reprendre. Ce fut dans ces circonstances que Callinique, patriarche de Constantinople, approuva synodiquement la confession de son prédécesseur Parthénus, touchant la présence réelle de J. C. dans l'eucharistie, & condamna les écrits du Logothete, Jean-Cariophile, qui sous prétexte de former quelques difficultés, sur le mot de *transsubstantiation*, sembloit établir des

erreurs conformes à celles de l'ancien patriarche Cyrille-Lucar. Ainsi les Grecs, malgré leur aversion pour l'Eglise Latine, rendoient-ils justice au concile de Trente, qui avoit adopté ce terme sacramental. Callinique, comme on le voit, étoit le second patriarche de C. P. qui s'élevoit contre les nouveautés contraires au dogme de la présence réelle; sans compter les évêques des autres grands sièges de l'Orient, qui marquerent la même unanimité dans ce point de créance: tant il étoit profondément gravé dans le cœur de toutes les nations chrétiennes.

Hist. de l'édit
de l'Empereur
Cam-hi en faveur du
Christ. Tom.
III des Mém.
de la Chine.

Dans le cours de l'année suivante 1692, le ciel ménagea un événement plus glorieux encore, & incomparablement plus avantageux à la véritable Eglise de J. C. dont l'entrée fut rendue libre à la plus nombreuse nation qui soit dans l'univers. Jusque-là, l'empire de la Chine, où l'on compte plus de cent millions d'ames, avoit été fermé, par des loix réputées fondamentales, à toutes les religions étrangères. La religion chrétienne sur-tout étoit sévèrement exclue d'un empire, où les puissances infernales s'appliquoient à se

mai
rissa
tion
pour
les
y con
des
sieur
cesse
lieu,
jour
prof
Ce
jamai
haut.
Vicer
C'éto
sous
sembl
violen
l'Emp
tion d
verneu
il s'é
désinte
duite
où il
geusen
sa répa

maintenir, comme dans leur plus florissant apanage. Il y avoit des exceptions tacites pour les mahométans, & pour les sectes les plus extravagantes & les plus pernicieuses : mais quoiqu'on y comptât bien des chrétiens, & même des chrétientés considérables dans plusieurs provinces, on les inquiétoit sans cesse, on les persécutoit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; & chaque jour ils se voyoient au moment d'une proscription universelle.

Ce danger devint plus prochain que jamais, par la malice profonde & le haut crédit de Tcham-tein-yun, Viceroy de la province de Chekiam. C'étoit un fourbe consommé, qui, sous un extérieur modeste & des faux-semblans de vertu, cachoit des passions violentes. Il avoit acquis l'estime de l'Empereur, avec une grande réputation d'intégrité, parce qu'étant gouverneur d'une ville du dernier ordre, il s'étoit comporté avec beaucoup de désintéressement, persuadé que cette conduite l'éleveroit aux premiers emplois, où il pourroit se dédommager avantageusement de ce que lui auroit coûté sa réputation. Un homme de ce carac-

tere ne pouvoit pas aimer le christianisme. Il avoit d'ailleurs un intérêt d'orgueil à se déclarer contre cette religion. Le trésorier général de la province ayant fait faire une idole, afin d'en obtenir de la pluie, invita le Viceroi à l'inauguration de la nouvelle divinité, & à lui offrir le premier encens. Comme le Viceroi se piquoit d'être de la secte des savans & des philosophes, qui est une espece de déisme dont l'Empereur & les Mandarins font profession, au lieu que l'idolatrie est reléguée dans l'ordre populaire; il répondit d'un ton fier & railleur, qu'il ne savoit point prier les Dieux qui ne savoient rien donner. Je vous entends, reprit le trésorier piqué, c'est-à-dire que vous êtes chrétien. Le Viceroi eut beau s'en défendre, on feignit de ne pas l'en croire, & on l'en tailla souvent: ce qui le mit en si mauvaise humeur contre les chrétiens, qu'il résolut de les perdre.

Quand il crut son autorité bien établie, il leur suscita une persécution qui parut un effet soudain du hasard; mais qui étoit l'ouvrage d'une méditation profonde, & l'exécution d'un dessein

conco
sure
qu'e
plus
appu
ces,
l'ath
latri
leur
étoit
noeu
du h
U
Ling
avec
lâtr
plain
ne m
un c
neur
par
la ca
les c
de f
impr
pers
fessio
cilien
siona

concerté depuis long-temps. Les mesures en étoient d'autant plus sûres, qu'elles avoient été plus sourdes & plus détournées. Il avoit de puissans appuis à la cour; & dans les provinces, les partisans du déisme & de l'athéisme, du mahomérisme, de l'idolâtrie même, le devoient soutenir de leur crédit, & de leur argent, s'il en étoit besoin. Voici comment la manœuvre s'engagea, sous les apparences du hasard.

Un chrétien de la petite ville de Lingan prit malheureusement querelle avec un de ses parens, qui étoit idolâtre. Celui-ci porta sur le champ sa plainte au gouverneur de la ville, & ne manqua point de faire à son parent un crime de sa religion. Le gouverneur animé, selon toute apparence, par les émissaires du Viceroi, rendit la cause de l'accusé commune à tous les chrétiens, traita le christianisme de secte pernicieuse par des placards imprimés, & défendit à toutes les personnes de son ressort d'en faire profession. Le pere Intorcetta, Jésuite Sicilien, l'un des plus expérimentés missionnaires de la Chine, prévint d'abord

que cette étincelle tendoit à causer un embrasement général. Comme il demeuroit à Ham-chéou, capitale du Chekiam, où il gouvernoit l'une des plus florissantes Eglises de la mission; il en alla trouver le gouverneur de qui dépendoit celui de Lingan qui se montroit intraitable, & n'omit rien de ce qui lui parut propre à étouffer cette affaire dans son principe. La partie étoit liée entre tous les officiers de la province, voués au Viceroy: ainsi tous les soins & les efforts du pere Intorcetta ne furent pas seulement inutiles; mais on l'enveloppa lui-même dans la chicane, qu'on fit en même temps au pere d'Alcala, religieux de Saint-Dominique, sous prétexte qu'il étoit venu de la province de Canton, s'établir sans ordre dans celle de Chekiam. Le missionnaire Jésuite se trouvoit dans le même cas que le Dominicain, à prendre les choses à la lettre; sur quoi les Chinois, en mauvaise humeur, font les plus rigoureux de tous les hommes. Cette nation, tout implacable qu'est sa haine, n'a point recours, pour l'assouvir, à la cruauté qui lui fait peur, & qui est peu de son goût: mais la chi-

cane se
Chinoi
Nul a
art, &
à nos
pour c
Sans
dale d
mens
nous r
à faire
des co
Intorce
devant
ils s'y
qu'avo
tres de
comblé
opprob
premie
abattre
doit co
trophée
C'étoit
entendu
ficé n'e
quée p
avoient
régulier

cane seule fournit abondamment à un Chinois de quoi satisfaire sa passion. Nul autre peuple ne les égale dans cet art, & ils en pourroient faire des leçons à nos provinces les plus renommées pour ce genre de savoir.

Sans donc nous engager dans le dédale d'une procédure, dont les raffinemens sont encore inconnus en Europe; nous n'en toucherons que ce qui servit à faire éclater la foi & la constance des confesseurs. Les peres d'Alcala & Intorcetta furent obligés de comparoître devant tous les tribunaux infideles; & ils s'y présentèrent dans le même esprit qu'avoient autrefois comparu les apôtres devant la synagogue, c'est-à-dire comblés de joie d'avoir à souffrir des opprobres pour le nom de J. C. Le premier dessein du Viceroi étoit de faire abattre l'église de sa capitale, qu'il regardoit comme le triomphe & le plus beau trophée du christianisme en Chine. C'étoit en effet la plus belle & la mieux entendue de tout l'empire. Quoiquel'édifice n'en fût pas aussi grand que la mosquée principale que les mahométans avoient dans la même ville; elle étoit plus régulière, & beaucoup mieux ornée.

Elle avoit une nef, deux bas côtés, & trois autels, avec un riche lambris dans toute son étendue. L'or & l'azur y étincelloient de toute part, sur un vernis qui avoit le brillant de la glace. Mais ce qu'elle avoit de plus précieux pour les néophytes, & de plus irritant pour le Viceroy, c'étoit une suite continue de tableaux instructifs, copiés sur les bons modèles d'Europe. Ils représentoient la vie de J. C. depuis sa naissance jusqu'à son ascension, les mystères de la Vierge, les douze apôtres, les quatre évangélistes & les autres saints les plus célèbres, les quatre fins de l'homme, & les faits les plus remarquables, tant de l'histoire sacrée que de l'histoire ecclésiastique.

Le pere Intorcetta, par la force de ses raisons & par toutes les ressources d'une habileté peu commune, défendit si bien cet auguste monument, qu'il le préserva de tous les attentats du persécuteur. Quelque dévoués que fussent au Viceroy les officiers des tribunaux subalternes & nombreux, par où l'affaire devoit successivement passer, il y rencontra des répugnances, ou des craintes, qu'il ne put jamais vaincre.

Ils tro-
terme
pays;
fortun
politiq
la cou
prise,
produi
effet u
visible
éclat,
rencon
lement
du trib
ce trib
dans le
plus ar
Parn
ce, il
Tchin
raison
colonn
de vic
maison
à la c
des liv
chapel
tenir
condar

Ils trouverent son procédé contraire au terme des loix, & aux coutumes du pays; & ne voulurent pas risquer leur fortune, pour satisfaire la passion d'un politique, qui ne manqueroit pas, si la cour venoit à improuver cette entreprise, de se justifier personnellement en produisant leurs sentences. C'eût été en effet une audace extrême, une témérité visible, que de faire une injure de cet éclat, à une religion protégée en toute rencontre par l'Empereur; & spécialement de renverser, sans l'ordre exprès du tribunal des rites, une Eglise que ce tribunal avoit respectée lui-même, dans les persécutions précédentes les plus animées.

Parmi les chrétiens de cette province, il y avoit un médecin, nommé Tchintasen, qui étoit regardé avec raison par les infidèles, comme une des colonnes de cette Eglise. Sous prétexte de visiter les malades, il alloit de maison en maison exhorter les fideles à la constance, & distribuoit aux uns des livres de dévotion, aux autres des chapelets ou des images, afin de soutenir & d'animer leur ferveur. Il fut condamné à recevoir une rude basto-

nade, & à être mis ensuite à la cangue, c'est-à-dire à être exposé en public, le cou ferré entre deux ais, de trois pieds en carré, & du poids de soixante à quatre-vingt livres. Quoique cette torture soit aussi douloureuse qu'elle est infamante, un jeune homme qu'il avoit tenu sur les fonts de baptême, vint se jeter à ses pieds, & le conjurer, les larmes aux yeux, de lui céder sa place. Quoi ! mon fils, lui répliqua le vertueux médecin, voudriez-vous me ravir la couronne que le seigneur me présente ? à Dieu ne plaise que je vous l'abandonne ! Cette faveur est trop précieuse pour moi ; je sens tout le bonheur d'être jugé digne de souffrir quelque chose pour un Dieu, qui a souffert infiniment davantage pour nous. Un refus si bien motivé ne fit qu'animer le jeune homme. Il alla trouver les juges, pour les prier de le faire mettre à la cangue destinée au médecin. On ne voulut pas l'entendre : il ne se rebuta point. Il courut au lieu de l'exécution, comptant gagner les exécuteurs plus facilement que les juges : mais il arriva trop tard, & en marqua une inconsolable douleur. Il ren-

contra
le corp
sang,
pour y
seigneu
visage ;
pour le
de ce
plaigne
le bonh
bon m
L'ex
tisia les
merveil
plusieur
rang d
me, m
immolé
Cep
voyoit
la relig
étoient
de la
l'Emper
d'un ty
de moi
nisme
billon,
eux, c

contra le confesseur de J. C. qui, le corps tout meurtri & baigné de son sang, se faisoit conduire à l'église, pour y rendre ses actions de graces au seigneur. La joie étoit peinte sur son visage; & il disoit à ceux qui venoient pour le consoler: Ne me plaignez pas de ce que j'ai souffert, mais bien, plaignez-moi de ce que je n'ai pas eu le bonheur de donner ma vie pour notre bon maître.

L'exemple d'une foi si héroïque, fortifia les fideles, & fut d'une édification merveilleuse pour les païens, dont plusieurs, & quelques-uns même d'un rang distingué demanderent le baptême, malgré le danger prochain d'être immolés au dépit du persécuteur.

Cependant le pere Intorcetta, qui voyoit la grandeur du péril que couroit la religion, en informa les Jésuites qui étoient à la cour; & les pressa d'user de la faveur où ils étoient auprès de l'Empereur, afin d'arrêter les entreprises d'un tyran, qui ne se proposoit rien de moins que d'anéantir le christianisme dans la Chine. Le pere Gerbillon, un des plus renommés d'entre eux, communiqua d'abord ces tristes

nouvelles au seigneur le plus considérable de la cour, qui, tout infidèle qu'il étoit, l'honoroit d'une amitié qui alloit jusqu'à la familiarité. C'étoit le prince Sofan, allié de l'Empereur, oncle propre de l'Impératrice mere de l'héritier présomptif de la couronne, illustré d'ailleurs par les plus grands emplois; & par une exception sans exemple avant lui, il avoit exercé dix années entières la charge de Colao, ou de chef des conseils, la première de l'Empire. Son esprit vif & brillant, son jugement solide, sa pénétration, sa prudence & son expérience lui avoient acquis toute la confiance de l'Empereur, qui le regardoit comme la meilleure tête incomparablement de ses conseils, & ne faisoit rien sans le consulter. Plus estimable encore par les qualités du cœur, que par celles de l'esprit, il étoit naturellement droit, équitable, généreux & ami parfait.

Ce qui avoit le plus servi à lier le pere Gerbillon avec ce prince, c'étoit la paix qu'ils avoient négociée ensemble entre les Chinois & les Moscovites, & dont le prince, par un procédé qui marque toute la franchise & la noblesse

de son succès, pere Rien n qu'y éc sionaire celui d & actu ne fut- conquér tés de l dernier. passerent

Quel qu'en Théodo qualifiés peaux d nes du pellereri avoit en commun froient merce; avoit de dès-lors il y réul bassadeu viter à

de son ame, attribuoit entièrement le succès, tant au pere Gerbillon qu'au pere Pereira, qui lui étoit associé. Rien n'étonna plus la France que ce qu'y écrivirent alors de Chine les missionnaires François, que cet empire & celui de Russie étoient limitrophes, & actuellement en guerre. Aussi rien ne fut-il plus extraordinaire, que les conquêtes des Moscovites aux extrémités de l'Asie, dans le cours du siecle dernier. Voici comment les choses se passerent.

Quelques Sibériens s'avancerent jusqu'en Moscovie, sous le regne de Théodore, le second des grands Ducs, qualifiés de Czars, pour y vendre des peaux de martres, appellées Zibelines du nom de leur pays. Comme ces pelleteries, plus belles que tout ce qu'on avoit encore vu dans cette espece, & communes dans ces vastes déserts, offroient une branche précieuse de commerce; Boris, premier ministre, qui avoit de grandes vues, & qui pensoit dès-lors à monter sur le trône, comme il y réussit par la suite, envoya des ambassadeurs aux Sibériens, pour les inviter à faire alliance avec les Mosco-

vites. Ces ambassadeurs ramenerent avec eux quelques-uns des principaux de la nation, qui n'avoient jamais eü d'habitation fixe, ni presque d'autre société qu'avec les animaux de leurs déserts. Enchantés de la grandeur de Moscou, de la magnificence de la cour, & du bon accueil qu'on eut soin de leur faire, ils reçurent avec actions de grâces la proposition qu'on leur fit de ne plus former qu'un seul & même peuple avec les Moscovites, & de reconnoître l'empereur de Moscovie pour leur empereur & leur défenseur commun. Les récits pompeux qu'ils firent ensuite à leurs compatriotes, les présens qu'ils leur rapportoient & les assurances qu'on leur donnoit d'une puissante protection, les déterminèrent sans peine à ratifier le traité.

Unis de la sorte avec les Sibériens, les Moscovites parcoururent les terres immenses qui sont comprises sous le nom de Grande Tartarie, avancerent toujours sur la même ligne d'occident en orient, déclinant un peu vers le midi; bâtirent de distance en distance des villes, ou des forts, sur les principales rivières, & dans les gorges des montagnes,

monta-
ges,
des T
des M
maître
aucune
tates C
ques p
paces
étoient
ses qu
de mil
trouvoi
taux au
des em
la Chin
des inco
sur leur
vive for
jusqu'à
resses,
pour la
bien enfi
sulte. Le
réunis l'
artillerie
servie qu
eurs effor
que route
Tome

montagnes, afin de s'affurer des passages, & parvinrent jusqu'aux frontières des Tartares Orientaux; c'est-à-dire des Manchéous, qui s'étoient rendus maîtres de la Chine: Ils n'avoient trouvé aucune opposition de la part des Tartares Occidentaux; peu jaloux de quelques places éparées dans les vagues espaces où ils font toujours errans: ils étoient charmés au contraire des carresses qu'on ne cessoit de leur faire, & de mille commodités nouvelles qu'ils trouvoient pour la vie. Mais les Orientaux autrement disciplinés, & sujets des empereurs qu'ils avoient donnés à la Chine, trouverent fort étrange que des inconnus vinssent bâtir des forts sur leurs terres; & ils s'opposèrent de vive force à ces entreprises. Ils rasèrent jusqu'à deux fois l'une de ces forteresses, que les Moscovites rétablirent pour la troisieme fois, & munirent si bien enfin, qu'ils la crurent hors d'injure. Les Manchéous & les Chinois réunis l'assiégerent de nouveau: mais l'artillerie Européenne, tout autrement servie que la leur, rendit long-temps leurs efforts inutiles, & fit douter même que toute leur persévérance eût un meilleur

leur succès. Leur souverain craignoit d'ailleurs, que les Russes ne vinssent à soulever contre lui les Tartares occidentaux, les plus redoutables ennemis; & que joignant leurs forces, ils ne fissent une irruption, & peut-être une seconde révolution dans la Chine. D'ailleurs, ils furent bientôt las d'une guerre, qui les tiroit de la vie molle que le Chinois a aimée de tout temps, & que le Manchéou lui-même commençoit à goûter. D'un autre côté, cette guerre étoit fort à charge aux Moscovites, qu'elle obligeoit d'entretenir une armée dans les déserts, à plus de mille lieues de l'Europe. Il fut donc question de la paix; & l'on fit savoir à l'empereur de la Chine, que le Czar envoyoit pour cela ses plénipotentiaires à Selingue, ville appartenante aux Russes, à quatre cent cinquante lieues de Pékin. Le lieu des conférences fut ensuite assigné, de concert entre les deux couronnes, à Nipchou, autre place Russe, qui abrégeoit de cent cinquante lieues la route des plénipotentiaires Chinois. L'ambassade de cette nation fut d'une magnificence inouïe pour l'Europe. Outre les cinq pléni-

potent
l'Empe
de l'Im
avoit
plus co
plus d
les M
leurs l
que le
habiles
façonné
fussent
revêtit
afin de
Russes.

Ce p
s'y pren
vouloit
ces per
nations
entérées
s'agrire
ciler; &
qu'on s
rompre
Gerbillon
Moscovi
passer d
tir: il d

potentiaires, dont l'oncle propre de l'Empereur, & le prince Sofan, oncle de l'Impératrice, étoient les chefs, il y avoit cent cinquante Mandarins des plus considérables, avec une suite de plus de dix mille personnes. Comme les Moscovites avoient mis en latin leurs lettres à l'Empereur, il voulut que les peres Gerbillon & Pereira, habiles en cette langue, & d'ailleurs façonnés aux mœurs Européennes, fussent encore de l'ambassade; & il les revêtit de la qualité de Mandarins, afin de les rendre plus respectables aux Russes.

Ce prince en effet ne pouvoit mieux s'y prendre, pour conclure la paix qu'il vouloit absolument, qu'en députant ces peres pour la ménager. Les deux nations de mœurs toutes différentes, entêtées chacune de sa prééminence, s'agrippèrent d'abord, au lieu de se concilier; & l'emportement alla si loin, qu'on se canona. On étoit près de rompre sans retour, quand le pere Gerbillon se fit fort de regagner les Moscovites, si on lui permettoit de passer dans leur camp. On y consentit: il demeura quelques jours parmi

eux, & leur fit connoître leur véritable intérêt; que le point capital pour eux, au lieu de s'amuser à quelques fortrins bâtis dans un désert, c'étoit le précieux commerce de la Chine, qui apporteroit dans leur patrie l'abondance & les richesses de tout l'Orient; que la paix d'ailleurs leur étoit nécessaire, afin de consolider leurs établissemens dans la Tartarie, où ils voyoient bien qu'il ne leur seroit pas facile de se maintenir, si l'empereur de la Chine tomboit auparavant sur eux avec toutes ses forces. Ces raisons étoient sensibles: les Moscovites les goûterent, signèrent le traité; & les deux nations se trouverent également satisfaites. La droiture, vraiment magnanime, du prince Sosan, fit tout l'honneur du succès aux missionnaires. Il devint le protecteur déclaré de la religion qu'ils prêchoient, & l'ami tout particulier du pere Gerbillon.

Aussi rassura-t-il d'abord ce missionnaire contre les entreprises du Viceroi de Chekiam, avec d'autant plus de fondement, que cet officier lui devoit sa fortune. Cet homme, dit-il, m'a des obligations trop essentielles pour me

rien r
derai
ce qu
c'est a
christi
t-il, c
vous
aussi-t
Viceroi
avec la
ce qu'
chrétien
dant ri
choses
leur p
gueil e
toute l
pour l'
s'en ét
enfin, l
claroie
cette re
parmi
murmur
mentale
religion
des phi
torisée
tion; s

rien refuser de ce que je lui demandai. Ne doutez pas qu'il ne répare ce qu'il a fait contre la loi de Dieu ; c'est ainsi que les Chinois nomment le christianisme. Je vous réponds , ajouta-t-il , du succès de cette affaire , & je vous en donne ma parole. Il écrivit aussi-tôt une lettre fort pressante au Viceroi , pour l'engager à se réconcilier avec le pere Intorcetta , & à réparer ce qu'il avoit fait contre la religion chrétienne. Cette lettre n'opéra cependant rien. Le Viceroi avoit poussé les choses trop loin , pour les remettre dans leur premier état , sans que son orgueil en souffrît. Il sentoit d'ailleurs toute la délicatesse de cette affaire , pour l'Empereur lui-même ; & déjà il s'en étoit expliqué avec ses amis. Car enfin , leur disoit-il , si l'Empereur se déclaroit ouvertement le protecteur de cette religion étrangere , il exciteroit parmi les Chinois les plus dangereux murmures , en violant les loix fondamentales de l'Etat , pour approuver une religion contraire à celle des savans & des philosophes , la seule qui soit autorisée dans l'Empire , depuis sa fondation ; sans compter les excès où peu-

vent se porter les Lamas, les Bonzes, les Derviches, qui regarderoient cette distinction, comme infiniment honteuse à leurs sectes, qui ne sont que tolérés. Il aliéneroit même les Tartares, ses plus fideles sujets, qui ne pourroient que le blâmer, eux qui adorent tous les Dieux, sans en croire aucun, s'ils voyoient que sans nécessité, sans aucun intérêt d'état, il se fît l'objet de la haine publique pour une affaire de religion.

Le Prince revint toutefois à la charge, & adressa une seconde lettre, plus pressante que la première, à l'obstiné Viceroi. Elle n'eut point d'autre effet, que de le porter à épargner le pere Intorcetta personnellement, & à le laisser dans son Eglise. Mais afin de couper court aux nouveaux obstacles qu'on pourroit susciter contre son entreprise, il la poussa avec la plus grande activité, & s'appliqua malignement à la compliquer de telle maniere, par les formalités de la procédure, qu'il devint comme impossible de la débrouiller.

Il ne restoit plus qu'une voie pour sauver le christianisme, savoir le

recour
à la vér
la plus
lui-mê
tiques
de Pék
contre
chrétien
à souff
Il les a
ment ;
ils crai
de leur
une aff
art &
la loi,
gales.
du sort
pire, i
après a
& pris
que de
tique. L
leur d
sans co
nérosité
promett
en les a
son cro

recours immédiat à l'Empereur, qui à la vérité ne parloit de l'évangile qu'avec la plus haute estime, mais qui avoit lui-même bien des ménagemens politiques à observer. Souvent les Jésuites de Pékin avoient réclamé sa protection, contre les avanies soudaines que les chrétiens avoient de temps en temps à souffrir dans les provinces éloignées. Il les avoit toujours écoutés favorablement; mais par cette raison là même, ils craignoient qu'il ne se rebutât enfin de leurs importunités, sur-tout dans une affaire entreprise & conduite avec art & méthode, sous les auspices de la loi, & dans toutes les formes légales. Comme il s'agissoit néanmoins du sort entier de l'évangile dans l'Empire, ils crurent devoir tout risquer, après avoir imploré le secours du ciel, & pris d'ailleurs toutes les précautions que demandoit une démarche si critique. La première fut de communiquer leur dessein au prince Sofan, qui sans consulter autre chose que sa générosité, & sans craindre de se compromettre, approuva leur résolution, en les assurant qu'il les serviroit de tout son crédit, qu'ils pouvoient compter

sur lui, comme sur un ami à toute épreuve.

Les Jésuites qui se trouvoient à Pékin, & que l'Empereur honoroit en toute rencontre des témoignages de sa bienveillance, allèrent tous ensemble au palais, firent un récit fidele de tout ce qui s'étoit passé dans la province de Chekian, & se jetterent aux genoux de l'Empereur, en le conjurant, les larmes aux yeux, de les soustraire enfin aux vexations continuelles que leur attiroient les anciennes défenses d'exercer la religion chrétienne. Si l'on fait toujours un crime à vos sujets, lui dirent-ils, d'embrasser le christianisme, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer de votre Empire. Votre Majesté sait parfaitement que nous n'avons quitté l'Europe, abandonné nos proches & nos amis, renoncé à nos biens & à toute espérance de fortune, que dans la vûe de faire connoître J. C. jusqu'aux extrémités du monde. Il est vrai que les faveurs éclatantes dont un si grand prince nous comble sans cesse, surpassent infiniment les foibles services que nous pouvons lui rendre : mais engagés, comme nous le sommes par

notre
es bien
é seul
& que
t'est q
édits co
qu'elle
l'évang
Empire
brasser
L'Em
païser,
sécurité
avoir ré
ajoutera
cution
trop de
pour q
que pa
le Prin
ces pro
confidé
mécont
mais il
qui l'
contre
rité,
des lec
menoit

notre profession, à ne rechercher, ni les biens, ni les honneurs de ce monde; le seul avantage qui puisse nous flatter, & que nous demandons uniquement, c'est que votre Majesté révoque les édits contraires à la loi du vrai Dieu, qu'elle permette aux prédicateurs de l'évangile de l'annoncer dans tout son Empire, & à ses sujets de l'embrasser en toute liberté.

L'Empereur leur offrit d'abord d'appaïser, par des ordres secrets, la persécution de Chekiam. Les peres, après avoir témoigné leur vive reconnoissance, ajoutèrent néanmoins que cette persécution avoit eu trop d'éclat, & causé trop de préjudice à la loi de Dieu, pour qu'il se puisse réparer autrement que par des ordres publics. Soit que le Prince fût choqué de la liberté de ces propos, soit qu'il fût gêné par des considérations politiques, il parut mécontent, & les laissa sans réponse; mais il aimoit véritablement ces peres, qui l'avoient servi essentiellement contre les rebelles pendant sa minorité, qui lui donnoient journellement des leçons de mathématiques, qu'il menoit dans tous ses voyages, & qui

traitoit avec une affabilité sans exemple parmi les souverains de l'Asie, & principalement de la Chine. Il les fit rappeler dès le lendemain, & leur dit de se bien consulter, de voir ce qui leur étoit le plus avantageux, ou de s'en tenir à ce qui leur avoit été proposé la veille, ou de lui présenter une requête en forme, afin d'obtenir ce qu'ils prétendoient eux-mêmes. Le pas étoit glissant; & si la démarche ne réussissoit point, les suites en devoient être terribles. Mais l'Empereur étoit bien disposé; & ce jour-là même il leur envoya différens mets de sa table: ce qui est une des plus grandes faveurs que puissent faire ces princes, aux personnes même de la première distinction.

Ils se rappellerent aussi toute l'estime qu'il avoit foncièrement pour la religion chrétienne; & que s'étant doutés avant ceci, qu'il ne refusoit de la protéger ouvertement que parce qu'il la croyoit absolument étrangère à la Chine, & n'imaginoit pas qu'elle y eût été jamais établie, il leur avoit paru singulièrement frappé, quand ils lui avoient parlé du monument trouvé

en 16
Il app
avoit
de mi
s'étoie
leurir
temple
des pr
ces fa
nament
l'on c
gnafor
C'est
de pré
par la
fiance
faisant
plier
même
leur é
le Vic
de per
qualité
pour é
la reli
qui f
ni au
au co
pure

en 1625 dans la province de Chenfi. Il apparoissoit par-là, que l'évangile avoit été porté à la Chine depuis plus de mille ans ; que plusieurs Empereurs étoient appliqués autrefois à l'y faire fleurir, & qu'ils avoient élevé des temples au vrai Dieu dans la plupart des provinces. Or il s'étoit assuré de ces faits par l'inspection même du monument où ils étoient consignés, & que l'on conservoit dans un temple de Singafou, capitale du Chenfi.

C'est pourquoi ils prirent le parti de présenter une requête en forme ; & par la grandeur même de leur confiance aiguillonnant habilement la bienfaisance de l'Empereur, ils le supplièrent d'appuyer leur demande lui-même auprès du tribunal des rites, qui leur étoit peu favorable. Sans accuser le Viceroy de Chekiam, ni se plaindre de personne, ils demandoient que la qualité de chrétien ne fût pas un titre pour être persécuté, ni maltraité ; que la religion chrétienne n'enseignât rien qui fût contraire à la saine raison, ni aux loix politiques ; qu'apprenant au contraire les maximes de la plus pure morale, & la pratique des plus

sublimes vertus ; il n'étoit pas juste que parmi le grand nombre des sectes tolérées dans l'Empire, il n'y eût que la seule loi du vrai Dieu qui en fût proscrite ; que si l'on trouvoit quelque chose à reprendre dans leur doctrine, ils s'offroient à répondre sur chaque article, d'une manière à dissiper tous les doutes.

Ils posterent d'abord cette requête à l'Empereur, dans l'une de ses maisons de campagne, afin qu'il eût la bonté de l'examiner en particulier, avant qu'on la lui présentât en public. Après l'avoir lue, il leur dit avec autant de bonté que d'ingénuité, qu'elle n'étoit pas propre à faire impression sur les mandarins, que toutes les raisons tirées de l'excellence du christianisme les toucheroient peu, & qu'il falloit quelque chose de plus intéressant pour des Chinois, qui ne se mettent guere en peine de ce qui ne tient pas à leur propre avantage. Enfin ce Prince, par une faveur incroyable, prit la peine de corriger lui-même la requête, ou plutôt de la changer entièrement, & d'y substituer ce qu'il jugea de plus propre à la faire goûter au tribunal des rires

où, lui
voit é re
à l'Etat
culier po
leurs tra
des scie
mathéme
la nouvel
de succé
belles, é
ville ; la
à Nipch
covie ;
rendus à
sionaires
tail & a
jamais o
fois étoit
Chinois,
que par
pique.

L'affai
eut pas
asservie
risme, &
sément d
répondis
loix anci
noit l'ex

où, suivant l'ancien usage, elle devoit être renvoyée. Les services rendus à l'État par les missionnaires, en particulier par les pères Schal & Verbiest, leurs travaux assidus pour l'avancement des sciences, & principalement des mathématiques si prisées à la Chine; la nouvelle artillerie employée avec tant de succès pour la réduction des rebelles, & l'extinction de la guerre civile; la paix heureusement conclue à Nipchou entre la Chine & la Moscovie; en un mot tous les services rendus à l'Empire Chinois par ses missionnaires, étoient présentés dans un détail & avec une force qu'ils n'eussent jamais osé se permettre, & qui toutefois étoit nécessaire, comme prenant le Chinois, tant par l'intérêt qui le régit, que par la reconnoissance dont il se pique.

L'affaire, si bien concertée, n'eut pas une issue meilleure. Toujours asservie aux préjugés de son patriotisme, & toujours contraire à l'établissement de l'évangile, la cour des rites répondit qu'il falloit s'en tenir aux loix anciennes, & défendre aux Chinois l'exercice de la religion des Euro-

péens. Mais ce qu'il y eut de plus accablant pour les missionnaires, c'est que l'Empereur, à qui leur air consterné apprit bientôt leur mauvais succès, leur dit que le mal étoit sans remède, qu'il n'y avoit plus rien autre chose à faire que de prendre patience. A la Chine, le pouvoir du Prince est presque sans bornes; mais c'est un devoir capital pour lui, que de le régler sur les loix. Ainsi, contre son inclination & toutes ses démarches précédentes, il confirma la défense du tribunal, qui n'auroit point eu d'effet sans cela. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour les missionnaires. Leur douleur fut si vive, qu'elle les jeta dans un abattement & dans une désolation, qui parut aux yeux de tout le monde. L'Empereur l'avoit bien prévu, & n'y étoit rien moins qu'indifférent. Il aperçut un ministre qui étoit de leurs amis, & lui demanda ce que disoient les peres de ce qui s'étoit passé. Hélas! Seigneur, répondit le ministre, les uns sont malades & demi-morts, les autres ont perdu la parole, tous sont si abîmés dans la douleur, qu'ils sont pitié à tout le monde. Je ne sais, reprit l'Em-

perer
ont c
marq
j'avo
gré c
cours
penda
lesper
nent t
s'aban
à la d
faire,
Il fit
Sofan
ami,
rencon
gnoit
plus c
vouloir
pire à
souffre
une si
font-ils
droit s
Vous
bienve
long-te
fait, &
ce que

pereur, ce que les mandarins Chinois ont contre les Européens. Je leur avois marqué assez clairement l'envie que j'avois de favoriser la loi de Dieu : malgré cela ils ne veulent point qu'elle ait cours dans l'Empire. Il ne faut pas cependant que ces bons Européens se désespèrent. Allez leur dire qu'ils prennent un peu de patience, & qu'ils ne s'abandonnent pas, comme ils font, à la douleur. J'aurai soin de leur affaire, & je tâcherai de les contenter.

Il fit part de ses dispositions au prince Sofan, qu'il savoit être leur grand ami, & qui le prouva bien en cette rencontre. Comme l'Empereur se plaignoit à lui des mandarins Chinois, plus obstinés que les Tartares à ne vouloir pas donner cours dans l'Empire à la religion chrétienne; comment souffrez-vous, Seigneur, repartit Sofan, une si haute injustice? Les Chinois sont-ils donc les maîtres? & de quel droit s'opposent-ils à votre volonté? Vous honorez ces Européens de votre bienveillance; ils vous servent depuis long-temps avec un attachement parfait, & une inviolable fidélité. Qu'est-ce que ces Chinois entêtés trouvent à

redire à la religion de l'Europe ? Ceux qui la condamnent, ne la connoissent point. Pour moi, je l'ai examinée avec le plus grand soin ; & rien ne m'a jamais paru aussi conforme à la droite raison & aux premières loix de la nature. Il seroit à souhaiter que tout votre Empire la professât & la pratiquât exactement : nous ne verrions plus, ni voleurs, ni adulteres, ni brigands, ni rebelles ; & nous n'aurions plus besoin d'entretenir tant de troupes, pour nous garantir de la violence & du désordre. Il y a trente ans que Votre Majesté regne, avec tant de sagesse & de vigilance : lui est-il jamais parvenu aucune plainte fondée contre les missionnaires, ou contre les Chinois leurs disciples ? Au moins puis-je protester, que durant les dix années que j'ai exercé la charge de Colao, on ne s'est jamais plaint à moi des uns, ni des autres. Pourquoi donc les Chinois veulent-ils qu'on proscrive une religion si salutaire & si raisonnable ; tandis qu'on souffre à la Chine les sectes des Lamas, des Hochans, des Mahométans, & cent autres semblables, dont l'imposture & les extravagances excitent le mépris de

tous les
Majesté
de la rei
gers à v
Ils ne
les honn
charme
che poi
d'ailleurs
puisse ri
rendent
fusa la
passion,
engager
Vous
reur, in
confirmé
toujours
Quant à
pouvoir
vous la
quelques
avec un
je vais
reprendre
& de p
ment : m
aux man
bien ser

tous les gens sensés ? De plus, Votre Majesté n'ignore pas que le seul motif de la religion engage ces vertueux étrangers à venir de si loin dans vos États. Ils ne cherchent, ni les richesses, ni les honneurs, ni les dignités : ce qui charme les autres hommes, ne touche point ceux-ci. Comme ils n'ont d'ailleurs, ni famille, ni personne qui puisse tirer avantage des services qu'ils rendent à cet Empire, si on leur refuse la seule chose qu'ils désirent avec passion, ce n'est pas le moyen de les engager à venir de si loin nous servir.

Vous avez raison, répondit l'Empereur, mais l'arrêt est rendu, & je l'ai confirmé ; que puis-je faire ? Vous êtes toujours le maître, reprit le Prince. Quant à la manière d'user de votre pouvoir, il ne m'appartient pas de vous la prescrire. L'Empereur réfléchit quelques momens, puis se retournant avec un air décidé ; hé bien, dit-il, je vais ordonner à la cour des rites de reprendre la sentence qu'elle a portée, & de procéder à un nouveau jugement : mais il faut que vous alliez parler aux mandarins, & que vous leur fassiez bien sentir, comme vous venez de

m'en convaincre , l'injustice de leur première sentence. Le Prince promit de le faire , & remplit si bien sa promesse , que tous les membres du tribunal revinrent , ou purent revenir de leurs préventions. L'Empereur avoit d'abord ordonné que les seuls mandarins Tartares , comme les plus disposés à le satisfaire , procéderaient à ce nouveau jugement : mais les Chinois marquant les mêmes dispositions , protestèrent de plus qu'ils n'en vouloient , ni aux Européens , ni à leur religion ; que si jusque-là ils avoient été d'avis de ne la pas permettre hautement , c'est qu'après tout elle étoit étrangère à la Chine ; & que si une fois on la permettoit légalement , il étoit à craindre qu'en peu de temps on ne la vît embrassée par tous les sujets de l'Empire. A quoi le prince Sofan ne manqua point de répartir , que c'étoit-là tout ce qui pourroit arriver de plus avantageux pour la Chine ; puisque tous les crimes & les troubles en seroient bannis dès lors , & que la nation deviendroit la plus vertueuse & la plus heureuse de l'univers , comme elle en étoit déjà la plus sage & la plus puissante.

Ainsi
été aux
qu'on do
& la plus
dont voic
béré sur
nous avo
des mers
extrémité
Ils y ont
l'astronom
rhématique
beaucoup
chines de
canons ,
dans les d
ils ont a
Nipcho
avec les
moyen de
tion. En u
pire des
jamais
d'avoir fa
un défor
seignent
capable d
causer de
le monde

Ainsi tout sujet de murmurer fut-il
 ôté aux Chinois, en même temps
 qu'on donnoit la forme la plus légale
 & la plus grande authenticité à l'édit,
 dont voici la teneur. Nous avons déli-
 béré sur l'affaire des Européens, &
 nous avons trouvé qu'ils ont traversé
 les mers immenses, pour venir des
 extrémités de la terre dans cet Empire.
 Ils y ont présentement l'intendance de
 l'astronomie, & du tribunal des ma-
 thématiques. Ils se sont appliqués avec
 beaucoup de soin à construire des ma-
 chines de guerre, & à faire fondre des
 canons, dont on a tiré grand service
 dans les dernières guerres civiles. Quand
 ils ont accompagné nos ambassadeurs
 à Nipchou, pour y traiter de la paix
 avec les Moscovites, ils ont trouvé le
 moyen de faire réussir cette négocia-
 tion. En un mot, ils ont rendu à l'Em-
 pire des services importants. On ne les
 a jamais accusés dans nos provinces
 d'avoir fait aucun mal, ni commis au-
 cun désordre. La doctrine qu'ils en-
 seignent n'est pas mauvaise; elle est in-
 capable de séduire les peuples, & de
 causer des troubles. On permet à tout
 le monde de fréquenter les temples des

Lamas, des Hochans, des Tassoës; & l'on défend d'aller aux églises des Européens: cela paroît déraisonnable. Il faut donc laisser toutes les églises de l'Empire dans l'état où elles étoient ci-devant, & permettre à tout le monde d'y aller adorer Dieu, sans inquiéter désormais personne à ce sujet. Fait par les officiers du tribunal en corps, le troisieme jour de la seconde lune de la trente-unieme année du regne de Cam-hi, c'est-à-dire le vingt mars 1692. Dès le lendemain, l'Empereur confirma ce jugement, qui prit dès lors force de loi dans tout l'Empire.

Les missionnaires, après avoir remercié Dieu du triomphe de son évangile, allerent tous ensemble au palais, pour témoigner à l'Empereur la reconnaissance dont ils étoient pénétrés. Leur air & leurs transports, beaucoup mieux que leurs paroles, lui marquerent qu'ils avoient obtenu la plus grande faveur qu'il leur pût accorder. Rien en effet n'importoit davantage au solide progrès du christianisme dans la Chine. Les successeurs de Cam-hi pouvoient bien changer de dispositions, & quelques-uns en ont effectivement changé; mais

il reste
titre a
& la q
gere,
la plus
étant a
plus gr
levé a j
vangile
n'a-t-il
la prem
fut en
temens
près de
de paie
jusqu'al
çurent
aussi con
par leur
ples. Or
des con
nombre
toient p
devint
du pays
envoyer
Le b
Chine,
l'Orient

il reste à jamais dans cet Empire un titre authentique à la vraie religion ; & la qualification de nouvelle , d'étrangère , de barbare , espece d'anathême la plus repoussante pour cette nation , étant abolie d'une manière légale , le plus grand obstacle à sa conversion est levé à jamais. Que de progrès aussi l'évangile , depuis cette heureuse époque , n'a-t-il pas fait en Chine ? Aussi-tôt après la première publication de l'édit , qui fut ensuite publié dans tous les départemens des provinces , c'est-à-dire dans près de deux mille tribunaux ; quantité de païens que les loix avoient arrêtés jusqu'alors , se firent instruire , & reçurent le baptême. Des mandarins , aussi considérables par leurs talens que par leurs emplois , suivirent ces exemples. On vit dans toutes les provinces , des conversions extraordinaires ; & le nombre des personnes qui se présentoient pour embrasser le christianisme devint si grand , que les missionnaires du pays n'y pouvant suffire , il en fallut envoyer de toute part à leur secours.

Le bruit de ce qui se passoit à la Chine , nation réputée la plus sage de l'Orient , produisit des effets merveil-

leux dans les royaumes de Cochinchine, de Tunquin, de Siam, & jusque dans l'Inde proprement dite. L'évangile se trouvoit établi depuis long-temps sur les côtes de Malabar & de Coromandel, sans presque avoir pénétré dans l'intérieur des vastes contrées qu'elles renferment. Le pere de Nobilibus, neveu du cardinal Bellarmin, & petit-neveu du pape Marcel second, avoit à la vérité porté la foi jusqu'au centre de cette vaste presqu'île, dans le royaume de Maduré; ouvrant le premier cette pénible carrière aux prédicateurs enflammés du même courage: mais il avoit trouvé des obstacles presque invincibles à l'établissement de la vraie religion, dans la suffisance imaginaire des Brames ou Brachmanes, qui sont tour à la fois les nobles & les docteurs du pays, entêtés au delà de tout ce qu'on peut dire, de leur prétendu savoir. Il en convertit néanmoins plusieurs, en s'insinuant auprès d'eux, sous les vêtements & la forme de vie des Sanias, ou Brames pénitens, que la rigueur de leurs austérités fait écouter comme des saints, & comme les maîtres de la loi. Leur nourriture n'est qu'une poi-

Vie du P.
de Britto, p.
48 & suiv.

gnée de
n'en pr
coucher
Cepo
sion ne
enferme
la satisf
très-abo
rienne
sions p
plus pur
pires, p
ou du
sages. C
vant la
tracé la
quer, a
crit l'év
le plus
zélés
rendu ce
être de
déclarés
eux-mêm
celle-ci
missent
Les m
qu'une g
dont une

gnée de ris, cuit à l'eau seule ; & ils n'en prennent qu'une fois par jour, au coucher du soleil.

Pendant le fondateur de cette mission ne fit proprement que défricher & ensemencer, laissant à ses successeurs la satisfaction de faire la récolte, qui fut très-abondante, lorsque la foi chrétienne, rendue vénérable à tout l'Orient par l'édit qui l'autorisoit dans le plus puissant & le plus sage de ses empires, prévint les Indes en sa faveur, ou du moins en déconcerta les faux sages. Ces nouveaux missionnaires, suivant la méthode de celui qui leur avoit tracé la route, continuèrent à pratiquer, avec toute la bonne foi que prescrit l'évangile, l'austérité qui n'étoit le plus souvent qu'apparente dans les zélés de l'idolâtrie. C'est ce qui a rendu cette mission, la plus dure, peut-être de toutes. Les ennemis les plus déclarés de ces œuvres de Dieu, font eux-mêmes une exception en faveur de celle-ci, dans les calomnies qu'ils vomissent contre la plupart des autres.

Les missionnaires n'ont pour vêtement qu'une grande pièce de toile jaune dont une extrémité couvre la tête, &

Lettre Edif.
Tom. XIII,
pag. 6, &c.

le reste enveloppe le corps. Ils ont pour chaussure des soques ou semelles de bois, sans couvertures, sans liens, ni courroies, afin que le sable brûlant du pays n'y puisse pas séjourner. Elles ne tiennent que par une cheville à tête, qui passe entre les deux premiers doigts du pied : ce qui fait, au moins dans les commencemens, une des plus rudes macérations des missionnaires. Ils en ont les pieds enflés & ensanglantés pendant des cinq & six mois ; c'est-à-dire jusqu'à ce qu'à force de souffrir & de braver la souffrance, il se soit formé un calus. Pour ce qui est de la nourriture, ils s'abstiennent absolument de viande, de poisson, de tout ce qui a en vie, du pain même & du vin, qui sont inconnus dans l'Inde : ce n'est pas une petite peine, que d'en avoir ce qu'il en faut pour la messe. Ils ne peuvent se nourrir que de ris cuit à l'eau, de légumes sans assaisonnement, d'herbages, ou faves, ou amers, & de fruits qui n'ont la plupart aucune saveur. Leur plus grand régal est un peu de lait crud. L'eau même, qui fait toute leur boisson, est dégoûtante, quand on est éloigné
des

des r
terres
on n'
faut r
mares
d'aile
à un
un re
plus p
des co
mélanc
de suc
reux.
font to
on me
servent
provisi
bres ti
de serv
feuilles
bes, s
leres, n
coucho
dans u
couvert
maladie
midité
une pe
ches, p
Ton

des rivières, peu communes dans ces terres arides. Si l'on creuse des puits, on n'y trouve que de l'eau salée : il faut recourir à celle des étangs, & des mares bourbeuses. Les missionnaires sont d'ailleurs obligés, comme les Sanias, à un jeûne perpétuel, qui consiste en un repas unique. Ils peuvent tout au plus prendre le soir quelque fruit, ou des confitures du pays, c'est-à-dire un mélange de farine de ris, de poivre & de sucre noir, ou de sucre brut & terreux. Trois ou quatre vases de terre font tout leur ameublement. Dans l'un, on met ce qui sert à l'autel : les autres servent à mettre le ris, & le reste des provisions. Les feuilles de certains arbres tiennent lieu de table, de napes, de serviettes & d'assiettes. C'est sur ces feuilles qu'on pétrit le ris avec les herbes, sans qu'il soit question de cuillères, ni de fourchettes. Les missionnaires couchoient autrefois sur la terre nue, dans une cabane de boue desséchée, couverte de paille, ou de joncs. Les maladies fréquentes, causées par l'humidité, les ont contraints d'étendre une peau de tigre sur quelques planches, pour obvier à cet inconvénient,

& à des dangers encore plus prochains. Mais il s'en faut bien que cette précaution se soit toujours trouvée suffisante.

Les serpens & les reptiles venimeux de toute espece fourmillent dans les Indes, & s'insinuent de préférence dans les cabanes, où ils trouvent un abri contre les ardeurs du soleil. Le pere Boucher, non moins célèbre pour les talens dont ses lettres savantes font foi, que pour ses travaux & ses succès apostoliques, rentra dans sa cabane, après avoir passé la moitié de la nuit à confesser une troupe de néophytes, venus de fort loin. Heureusement, il avoit laissé par inadvertance, & contre sa coutume, sa lampe allumée. Il apperçut sur les planches où il alloit se coucher, un gros serpent, noir comme du jais, ce sont les plus dangereux. La morsure en est si mauvaise, qu'elle fait quelquefois périr un homme en moins d'un quart d'heure. Il appella ses catéchistes, qui le ruerent: mais il étoit perdu, s'il n'y avoit pas eu de lumière dans sa chambre. Les Indiens ont de la vérité d'excellens remedes contre ces morsures: mais il est bien difficile

d'y re-
moins
suites.

Un
étant
dans l
la fois
bane.
la pen
commu
sectes.
lorsque
apperçu
doutés,
où il avo
core,
ses côtés
& ne le
bien d'a
ne suffi
connoître
melle fa
de son é
poisons r
depuis t
évangélic
reptiles
est inoui
Les ti

d'y remédier assez promptement, au moins pour en prévenir toutes les suites.

Une autre fois, le même missionnaire étant déjà couché, entendit du bruit dans le chaume, qui formoit tout à la fois le toit & le plancher de sa cabane. Il s'endormit néanmoins, dans la pensée que c'étoit des rats, aussi communs dans les Indes que les autres insectes. Mais il fut terriblement surpris, lorsque le jour commençant à luire, il apperçut un de ces serpens les plus redoutés, suspendu à mi-corps sur l'endroit où il avoit passé la nuit. Une autre fois encore, l'un de ses catéchistes lisant à ses côtés, un serpent tomba sur le livre, & ne leur fit aucun mal. On citeroit bien d'autres exemples semblables, s'il ne suffisoit pas de ceux-là, pour reconnoître l'accomplissement de la promesse faite par le seigneur aux ministres de son évangile, que les serpens & les poisons ne leur nuiroient point. En effet, depuis tant d'années que les ouvriers évangéliques parcourent les Indes, où ces reptiles sont en si grand nombre, il est inoui qu'un seul en ait été mordu.

Les tigres également nombreux, &

si carnaciers dans ces contrées, qu'ils y viennent dévorer les hommes jusque dans les habitations champêtres; jusqu'aux portes des villes; les léopards, les éléphants sauvages, les monstres de toute espèce paroissent de même respecter les hommes apostoliques, toujours en course pour gagner de nouvelles âmes à Dieu, ou du moins pour soutenir la foi & nourrir la piété de dix mille, de vingt & trente mille fideles, répandus au loin & qui n'ont souvent que le même pasteur. Il lui faut parcourir à pied des sables brûlans, sous un ciel si enflammé, qu'il est tel missionnaire, dont le visage surtout a changé quinze & vingt fois d'épiderme; ou dans la saison des pluies, marcher dans la boue jusqu'à mi-jambe, traverser, dans l'eau jusqu'aux aisselles, des mares & des torrens; & s'il se rencontre des rivières, dans un pays où il n'est pas question de ponts, & rarement de bateaux, il les faut passer, ou sur quelques moreeaux d'un bois semblable au liège, ou en embrassant un grand vase de terre vide & sans ouverture, avec un danger continuel de briser & de périr. Bien souvent en-

core
de peu
perféci
celles d
tout en
les par
princes
& sans
ment
que le
à leurs
de moi
dans q
Alors o
de se je
si four
qu'ils
aux bê
fatigues
quelque
séchée,
terme
souvent
tion feu
naire n
si défig
sa comp
à un h
déterré.

core on ne peut voyager que de nuit, de peur de tomber entre les mains des persécuteurs du christianisme, ou dans celles des voleurs, dont il y a des tribus tout entières, ou parmi les troupes & les partis des gouverneurs & des petits princes, qui dans un pays sans police & sans politique, se font perpétuellement des guerres inhumaines, sans que le souverain prenne aucune part à leurs querelles. Il ne se passe point de mois où il n'y ait de ces guerres, dans quelques endroits des missions. Alors on est obligé de quitter les routes, de se jeter dans les forêts, ou halliers si fourrés & si embarrassés d'épines, qu'ils semblent impénétrables même aux bêtes sauvages. Et parmi tant de fatigues, on n'a pour se soutenir que quelques boules d'une pâte de ris desséchée, & le plus souvent aigrie. Le terme de la course n'est encore bien souvent qu'une prison, dont la description seule feroit horreur: si le missionnaire n'y laisse pas la vie, il en sort si défiguré, quelle que soit la force de sa complexion, qu'il ressemble moins à un homme vivant, qu'à un mort déterré. Et rien de plus commun que

ces emprisonnements. Il se trouve à peine un missionnaire, qui ait eu le bonheur, d'y échapper. On en cite, qui ont été emprisonnés deux fois dans un an.

Ces périls & ces travaux considérés seuls, effraieroient sans doute le plus ferme courage : mais les fruits qu'on en recueille sont si consolans, que la peine même en paroît douce. Le moins qu'un missionnaire gagne d'âmes à J. C. dans cette pénible mission, est un millier par année. Le pere Boucher, dans le cours de l'année 1699, en baptisa deux mille pour sa part, & trois cents en un seul jour; en sorte que les bras lui tombant de lassitude, il fallut les lui soutenir. Dans les cinq dernières années du même siècle, il en baptisa plus de onze mille; & près de vingt mille, depuis environ douze ans qu'il étoit dans cette mission. On ne sauroit dire le nombre des confessions qu'il y a entendues; il passe vraisemblablement cent mille. Il prenoit soin de trente petites Eglises, qui comprennent environ mille chrétiens chacune; & l'Eglise entière du Maduré en comprenoit des-lors plus de cent cinquante mille.

Lettr. Edif.
du P. Martin, T. X,
pag. 42, &c.
du P. Boucher, *ibid.*
page 151.

Au reste, ces conversions ne se font pas à la légère : au moins ces chrétiens nouveaux sont-ils bien différens de ceux qu'on retrouve dans les villes Européennes des Indes. On n'accorde le baptême aux Indiens qu'après trois ou quatre mois d'instructions, accompagnées des plus grandes épreuves. Quand une fois ils sont chrétiens, ils vivent comme des anges ; & l'Eglise de Maduré est une image à peu près aussi fidèle de la primitive Eglise, que celle du Paraguai. On y entend quelquefois les confessions de plusieurs villages, sans trouver une ame coupable d'un péché mortel. Et l'on imagineroit bien fausement que l'ignorance, ou la honte fait cette innocence apparente : ils s'accusent avec le scrupule d'une religieuse timorée, & avec toute la candeur de l'enfance.

Il y a d'abord beaucoup de difficulté à faire goûter l'évangile aux Indiens des castes nobles, fort entérés de leur savoir superstitieux ; mais quand une fois ils ont bien conçu le crime & l'extravagance de l'idolâtrie, ce sont les fidèles les plus fermes & les plus fervens. Quand aussi la foi a pris dans une caste, & qu'un certain nombre

en fait profession, le reste est facile à gagner. Il est des tribus entières, les Rettis, par exemple, & les Ambalagarrens, qui sont généralement d'un naturel admirable, d'une douceur & d'une docilité, qu'il ne faut qu'instruire pour en faire de parfaits chrétiens.

En général, les Indiens du milieu des terres n'ont presque aucun des obstacles qu'on trouve à la conversion des autres peuples. Ils n'ont point de communication avec les Européens, dont les violences & la débauche ont diffamé le christianisme dans les Indes. Leur vie est extrêmement frugale; ils ne font point de commerce, contents de ce qu'ils tirent de leurs terres pour se nourrir & se vêtir. Ils ont l'ivrognerie en horreur, & s'abstiennent de toute boisson qui peut enivrer. Ils n'ont aucun penchant pour le jeu: s'ils s'amuseut quelquefois avec une espece d'échiquier, c'est uniquement pour montrer de l'adresse, & jamais pour le gain. Les Indiens, même du commun, abhorrent le jurement, les emportemens de fureur, au moins quand les coups sont de la partie; & à

forte rai
leur timi
ment ten
aumônier
plus qu'
à égard
ple, réd
nement
dans la
ce qui
grand ob
fideles,
parmi ce
grands
femmes:
res, on n

Quand
à ces heu
vrai suje
cence de
phytes,
ont du p
pour la p
à confesse
verser des
la compo
sont forte
vertissant
être une

forte raison, l'homicide, qui fait frémir leur timidité naturelle. Ils sont naturellement tendres, compatissans, officieux, aumôniers & libéraux, beaucoup plus qu'on ne l'est en Europe, si l'on a égard aux minces facultés de ce peuple, réduit par le vice du gouvernement à la plus grande indigence, dans la plus riche des terres. Enfin, ce qui par-tout ailleurs est le plus grand obstacle à la conversion des infidèles, la polygamie même est rare parmi ces Indiens. Il n'y a que les grands qui entretiennent plusieurs femmes : dans les conditions ordinaires, on n'en a communément qu'une.

Quand la grace du baptême est jointe à ces heureuses dispositions, c'est un vrai sujet d'admiration que l'innocence de la vie que menent ces néophytes, & l'horreur extrême qu'ils ont du péché. Quoiqu'ils ne portent pour la plupart que des fautes légères à confesse; on ne peut s'empêcher de verser des larmes, en voyant celles que la componction leur fait répandre. Ils sont fortement persuadés, en se convertissant, que la vie chrétienne doit être une vie sainte; & le chrétien qui

Lettr. Édif.
T. XIII, pag.
56.

s'abandonne au péché, leur paroît un monstre. Le pere Boucher préparant un nouveau converti à se confesser quelques mois après son baptême, lui expliqua la maniere dont il devoit s'accuser. Le néophyte crut d'abord qu'on lui parloit des péchés qu'il avoit pu commettre avant son baptême, afin qu'il en conçût plus d'horreur : mais quand il eut compris qu'il s'agissoit de rechute; hé quoi ! mon pere, dit-il fort surpris, & presque scandalisé, est-il donc possible qu'un homme soit assez malheureux, pour violer la loi de Dieu, après avoir été comblé de ses graces? qu'il soit assez ingrat, pour outrager celui dont il les a reçues? Malgré la pusillanimité qui leur est naturelle; ils sont inébranlables dans la foi. A peine sont-ils susceptibles de doute, sur cet article; & si on les interroge à ce sujet, il faut user de la plus grande circonspection. Il s'en est trouvé, qui se formalisoient étrangement qu'on leur demandât, s'ils avoient douté de quelque vérité du salut; trouvant qu'il étoit affreux d'avoir le moindre doute sur la parole de Dieu & le témoignage de son Eglise. S'il arrive

Id. p. 61.

que quelques-uns d'eux chancelent dans les persécutions, c'est l'unique effet de la crainte; leur infidélité, toujours coupable sans doute, n'est jamais qu'extérieure. Mais combien d'autres, malgré la peur qui peut tant sur eux, tiennent contre toutes les tortures & tous les supplices!

Ce qui rend leur foi si vive, & leur vie si pure, c'est leur assiduité à la prière, & leur fidélité à pratiquer jusque dans leurs habitations écartées les pieux & fréquens exercices, qui sont d'usage dans les chef-lieux des missions. Pour ceux qui sont à la portée du lieu où réside le missionnaire, ils ne manquent jamais de s'y rendre. Et à quel point leur sainte avidité pour la parole du salut, & pour le pain des anges, n'en fait-elle pas décroître la distance à leurs yeux? Un vieillard, entre autres, un homme âgé de plus de soixante ans, terme de la décrépitude pour les Indiens, ne manquoit ni fête, ni dimanche, quelles que fussent les pluies ou les chaleurs, de venir de cinq lieues à l'église. Tous les jours de la semaine, le missionnaire y rassemble soir & matin les fideles de tout

âge, pour la priere, & pour des instructions qui durent long-temps. Le reste du jour, depuis la messe jusqu'au soir, ou il fait le catéchisme aux enfans, ou il instruit les catéchumenes, durant les heures où il n'est pas employé aux confessions, qui sont très-fréquentes. Le pere Martin rapporte, qu'en cinq mois qu'il avoit passés dans la mission d'Aour, il n'y avoit eu que quatre jours où les missionnaires n'eussent point eu de confessions à entendre. Aussi le pere Boucher, fondateur de cette florissante mission, a-t-il eu la même consolation que S. Grégoire de Néocésarée, qui n'avoit trouvé que dix-sept chrétiens dans cette ville, & qui n'y laissa que dix-sept infideles. Dans la grosse bourgade d'Aour, tout idolâtre quand y vint le pere Boucher, il n'a laissé que deux ou trois familles de gentils. Quand les missionnaires sont le plus occupés des confessions, les catéchistes, ou d'anciens fideles président aux saints exercices, & font au moins quelques pieuses lectures.

Ces pratiques journalieres ne sont presque rien, en comparaison de celles des fêtes & dimanches, & principale-

ment de
cices de
mêmes
ils se ré
la mult
ne saur
dans l'E
dès la p
approche
messe ;
le grand
faut ren
le prêtre
on lit u
ter digne
chante e
tiques, j
nion, c
les actes
suivre. A
qui ne ma
se fait à la
soit ente
trouver p
qu'on se
à trois he
pas fini.
plutôt pré
les diffé

ment des fêtes solennelles. Les exercices du dimanche sont à peu près les mêmes qu'aux jours ordinaires : mais ils se répètent plusieurs fois, à cause de la multitude, venue de fort loin, qui ne sauroit toute ensemble trouver place dans l'Eglise. Quoiqu'ils commencent dès la pointe du jour, ce n'est qu'aux approches du midi qu'on peut dire la messe; & souvent sans avoir entendu le grand nombre des confessions, qu'il faut renvoyer à d'autres heures. Quand le prêtre est près de monter à l'autel, on lit une courte méthode pour assister dignement au saint sacrifice; on chante ensuite des hymnes & des cantiques, jusqu'aux temps de la communion, où l'on récite à voix haute les actes qui doivent la précéder & la suivre. Après quoi vient la prédication, qui ne manque jamais ces jours-là, & qui se fait à la porte de l'Eglise, afin qu'elle soit entendue de ceux qui n'ont pu trouver place en dedans. Ainsi, avant qu'on se retire, il est toujours deux à trois heures après midi; & tout n'est pas fini. Il faut ensuite terminer, ou plutôt prévenir les querelles, accorder les différends, consoler les affligés,

soulager les infirmes & les nécessiteux ; examiner les empêchemens de mariage , répondre aux doutes , ou aux scrupules de ce bon peuple , à qui la seule ombre du péché fait peur.

C'est un tout autre travail , aux grandes fêtes. Il en est pour lesquelles il faut se préparer huit jours d'avance ; sans quoi l'on ne pourroit contenter qu'une très-petite partie de ceux qui veulent faire leurs dévotions. Quelque éloignés que ces fervens néophytes soient de leurs églises , ils abandonnent tout pour s'y rendre ces jours-là : ils laissent à leurs voisins la garde de leur maison , & partent avec toute leur famille. Il y en a qui demeurent les huit jours entiers , & quelquefois davantage. Ils ne se retirent jamais , qu'ils ne soient au bout de leurs petites provisions. Les plus aisés fournissent aux besoins des pauvres : il y a des endroits , où on les nourrit à frais communs. Chaque jour , on fait sur le mystere du jour un sermon , qui est suivi de prieres & de différens exercices de piété. On chante des cantiques , on fait de saintes lectures , on dispose les catéchumenes au bap-

me. Le nombre
avoir de
partie d
à s'en
l'accable
meil , i
Lorsqu'
ensembl
le saint
d'exprim
dévotion
Les ger
foule ; i
que les
rémonies
ne céléb
reil , qu
version
aussi dan
s'admini
principal
où il ne
dans ces
naire à
réchumen
plus gran
le nomb
cents da
davantage

me. Les confessions sont en si grand nombre, que les missionnaires, après y avoir donné tout le jour & une bonne partie de la nuit, ont souvent peine à s'en réserver une heure, où dans l'accablement de la fatigue & du sommeil, ils puissent réciter leur bréviaire. Lorsqu'ils se rencontrent deux ou trois ensemble, ils célèbrent solennellement le saint sacrifice. Il n'est pas possible d'exprimer, quelle est la joie & la dévotion qu'ont alors ces bons peuples. Les gentils même y accourent en foule; ils y marquent le même respect que les fideles. La majesté de nos cérémonies les ravit d'admiration; & l'on ne célèbre aucune fête avec cet appareil, qu'elle ne soit suivie de la conversion de plusieurs idolâtres. C'est aussi dans ces jours de solennité que s'administre le baptême, au moins principalement; car il est peu de jours, où il ne s'en fasse quelques uns: mais dans ces grandes fêtes, il y a d'ordinaire à Aour deux ou trois cents catéchumenes, qui le reçoivent avec la plus grande solennité. Dans le Marava, le nombre en a monté jusqu'à cinq cents dans un jour, & quelquefois davantage.

Lettr. Edif.
du P. Bou-
chet. T. XIII,
page 60.

Vie du P. de
Britto.

Le vénérable pere Jean de Britto; Portugais de nation, fils d'un viceroy du Brésil, & moins distingué par sa naissance que par ses travaux & ses vertus apostoliques, fut l'un des plus célèbres missionnaires du Maduré, auquel il se consacra de préférence; comme à la partie la plus laborieuse de la vigne du seigneur. Toute la suite de sa vie répondit à ces prémices, & fut enfin couronnée de la palme du martyre. Benoît XIV a ordonné expressément qu'on travaillât à sa canonisation; ce qui peut suffire, sans autre apologie, pour faire apprécier le libelle scandaleux qu'on avoit répandu à dessein de l'empêcher. Toutes les vertus qui font les saints & les apôtres, brillèrent sans interruption dans la vie de cet illustre missionnaire; un courage invincible, une patience victorieuse de tous les obstacles, une sévérité pour lui-même, qui lui faisoit ajouter les macérations de toute espece à la dureté d'une mission où la nature est déjà sacrifiée tout entiere; une charité pour Dieu & pour le prochain, une soif du salut des ames, qui lui fit affronter la mort presque tous les jours de sa

vie, & n
effusion
comme

Avec
divins,
nement
& tout
il n'est
plus de
mission
Et dans
naire sou
que les
Gingi &
baptême
dans l'esp
de ses au
tout à l'
four, do
dans tou
propre;
plus cher
moins de
par-là qu

Il y fi
plusieurs
chaîné d
poutre. C
de verges

vie, & ne fut satisfaite que par l'entiere effusion de son sang, qu'il regarda comme sa plus précieuse récompense.

Avec ces vertus & des talens tout divins, l'esprit de conseil, un discernement exquis, l'onction de la parole, & tout l'ascendant de la persuasion; il n'est pas étonnant qu'il ait converti plus de vingt mille idolâtres, dans la mission de Maduré proprement dite.

Et dans le Marava, compris d'ordinaire sous le même nom, aussi bien que les royaumes de Tanjaour, de Gingi & de Maïssour, il donna le baptême à huit mille catéchumenes, dans l'espace de quinze mois. Le détail de ses autres succès seroit infini, surtout à l'égard de la mission de Maïssour, dont il fut le créateur, qui fut dans toute son intégrité son œuvre propre; & qui fit constamment ses plus cheres délices: il n'y recueillit pas moins de croix que de fruits; & c'est par-là qu'elle lui devint la plus chere.

Il y fut arrêté une premiere fois plusieurs années avant sa mort, & enchaîné dans un cachot à une grosse poutre. On le battit à plusieurs reprises de verges & de chaînes de fer; on lui

fit subir le tourment de l'eau, c'est-à-dire qu'attaché au bout d'une corde, on le précipita plusieurs fois de suite au fond d'un étang, où on le retenoit chaque fois jusqu'à l'instant où il auroit été suffoqué. Sa constance, on le croira sans peine de sa mâle vertu, fut inébranlable; quoiqu'on le tentât sans cesse par les promesses les plus séduisantes & par la menace du dernier supplice, à quoi il ne répondoit que par ces mots: Hé! quand donc aurai-je le bonheur de m'immoler entièrement pour mon Dieu! Mais ce qu'il y a d'incroyable, & qui n'est pas moins constant, c'est que six neophytes qui l'accompagnoient & partageoient ses tourmens, par une force contre nature dans le caractère mondé de l'Inde, marquèrent un courage si extraordinaire, que leurs compatriotes idolâtres ne cessoient de crier, dans les transports de leur admiration, que des hommes si généreusement attachés à leur religion ne méritoient pas la mort. En effet, le tyran céda aux cris de la multitude; & ces confesseurs furent mis en liberté, aux acclamations générales: il n'y eut d'affligés,

que ceu
Quel
nommé
des anc
& par u
si corn
ven réc
provinc
avec inst
venir tro
guéri fu
telle, p
qui avo
& il vo
d'une reli
apostolic
d'une pa
aux emp
bra sous
nie, da
de fidele
tons; &
cents ca
de la m
hortation
de la dév
sur le c
Mais T
sans ce

que ceux qu'on déroboit à la mort. Quelques années après, un prince, nommé Teriadeven, héritier légitime des anciens souverains de Marava, & par une de ces révolutions qui sont si communes dans l'Inde, Teriadeven réduit au gouvernement d'une province de ce royaume, fit inviter avec instance le pere de Britto à le venir trouver. Ce prince venoit d'être guéri subitement d'une maladie mortelle, par le moyen d'un catéchiste qui avoit reçu un évangile sur lui; & il vouloit entendre le prédicateur d'une religion si merveilleuse. L'homme apostolique sentit toute l'importance d'une pareille entrevue, & se rendit aux empressements du prince. Il célébra sous ses yeux la fête de l'épiphanie, dans une assemblée nombreuse de fideles, accourus de tous ces cantons; & il conféra le baptême à deux cents catéchumenes. Le prince frappé de la majesté des cérémonies, des exhortations touchantes du pasteur, & de la dévotion des néophytes, demanda sur le champ à être de leur nombre. Mais Teriadeven avoit cinq femmes, sans compter les concubines. Vous

ignorez, Prince, lui dit le missionnaire, quelle est la pureté de vie que demande la sainteté du christianisme. Il est ordonné aux chrétiens de n'avoir qu'une femme; & vous en avez un grand nombre. Est-ce là tout ce qui vous arrête, reprit le Prince? L'obstacle sera bientôt levé. Il fait à l'instant venir toutes ses femmes, en choisit une pour unique épouse, déclare aux autres qu'il doit la vie au Dieu des chrétiens; qu'en reconnaissance il lui a consacré le reste de ses jours, veut obéir à toutes ses loix, & n'avoir plus qu'une seule femme; qu'au reste il aura le plus grand soin d'elles toutes, & qu'il les traitera comme ses propres sœurs. Après un sacrifice de cette nature, il n'y avoit plus à douter de ses dispositions pour le baptême, qu'il reçut en effet, dès qu'il fut suffisamment instruit. Il l'honora constamment par les œuvres dignes d'un chrétien, & par une magnanimité à confesser la foi, digne de la manière dont il l'avoit embrassée. Mais la plus jeune de ses femmes, & la plus piquée du divorce, après avoir inutilement épuisé, pour le séduire, ses larmes & ses artifices,

ne gar
l'homme
buoit sa
de l'usu
de Mar
sa fureu
qu'elle
déstestab
l'Orient
converti
Moutap
dont le
ans. Lo
des bru
pasteur
rent em
& il fut
satellites
& leur
enfin c
associer
maître.

Nous
suite de
prélude
qui fure
ficiles à
pas lais
fit écla

ne garda plus de mesure contre l'homme apostolique, à qui elle attribuoit sa répudiation. Elle étoit niece de l'usurpateur qui occupoit le trône de Marava, & lui communiqua toute sa fureur contre le saint missionnaire, qu'elle lui représenta comme le plus détestable magicien qui pût infecter l'Orient. Il fut arrêté avec un brame converti, nommé Jean, le catéchiste Moutapen, & deux jeunes chrétiens, dont le plus âgé n'avoit pas quatorze ans. Loin de prendre la fuite à la vue des brutalités qu'on exerçoit sur le pasteur, ces héroïques enfans coururent embrasser le Saint dans les chaînes; & il fut impossible de les en séparer. Les satellites voyant toutes leurs menaces & leurs coups inutiles, garotterent enfin ces victimes innocentes, & les associèrent ainsi au martyre de leur maître.

Nous passerons sous silence la longue suite des outrages & des barbaries qui préludèrent au coup de la mort, & qui furent incomparablement plus difficiles à supporter: mais on ne doit pas laisser ignorer le zèle généreux que fit éclater à cette occasion le prince

Teriadeven. Dès qu'il eut appris le traitement cruel du pere de Britto, il se rendit à la cour, afin de lui sauver la vie. Le prince régna ne se montra pas seulement inexorable; mais irrité contre l'illustre solliciteur, il lui reprocha qu'il soutenoit la secte abominable d'un infame étranger, & lui ordonna d'adorer sur le champ quelques idoles qui se trouvoient là. A Dieu ne plaise, répliqua Teriadeven, que je me rende coupable d'une impiété & d'une ingratitude si monstrueuse ! Non, je ne trahirai jamais, pour de vaines idoles, le Dieu qui m'a tiré des portes de la mort. Le tyran frémit de fureur; mais il n'étoit pas sûr pour lui d'attenter à la personne de Teriadeven : c'étoit à lui qu'appartenoit véritablement la couronne; & bien des seigneurs, ainsi que la meilleure partie du peuple, lui étoient extrêmement attachés.

L'usurpateur tourna tout son ressentiment contre le saint missionnaire; & pour ne pas courir plus long-temps les risques de voir échapper sa proie, il ordonna de le tuer sur le champ à coups de mousquets; mais Teriadeven, comme déjà les soldats étoient

prêts à
parmi e
procédé
& prote
même,
maître.
émotion
une révo
core dév
en appare
mais ce
secrétem
sûre, av
journées
royaume
mourir s
encore p
mandoit
tra qu'il
sion. Le c
eut à sou
supportab
Enfin,
la quaran
fut traîné
& attaché
éminence
Les bour
brutale,
ayant app

prêts à faire leur décharge, se jeta parmi eux en se récriant contre un procédé si manifestement tyrannique, & protesta qu'il mourroit plutôt lui-même, que de survivre à son saint maître. L'usurpateur apperçut quelque émotion parmi les troupes, & craignit une révolte ouverte. Il lui fallut encore dévorer cet affront, & révoquer en apparence l'ordre qu'il avoit donné; mais ce jour-là même, il fit partir secrètement le pere, sous une garde sûre, avec ordre de le mener à deux journées de là, sur les confins du royaume de Tanjaour, & de l'y faire mourir sans délai. Le frere du tyran, encore plus inhumain que lui, commandoit sur cette frontiere, & montra qu'il étoit digne de cette commission. Le confesseur, avant son martyre, eut à souffrir mille indignités plus insupportables que la mort.

Enfin, le 4 février de l'année 1693, la quarante-cinquieme de son âge, il fut traîné dans une plaine découverte, & attaché à un poteau, sur une petite éminence qui tenoit lieu d'échafaud. Les bourreaux, avec une précipitation brutale, lui déchirerent sa robe; mais ayant apperçu un reliquaire qu'il avoit

au cou, ils reculerent d'effroi, dans la
 prévention que c'étoit la boîte où il
 portoit les charmes qui fascinoient ses
 disciples; ce qui ne fit qu'ajouter à
 son supplice. L'un d'entre eux porta
 un coup de sabre, pour couper le
 cordon du reliquaire, & fit une large
 plaie au confesseur. Après quoi, tout
 en désordre & toujours tremblans,
 lui déchargent coup sur coup sur les
 épaules, sans pouvoir lui abattre la tête.
 Confus & désespérés, ils lui attachèrent
 une corde à la barbe, & la tirant par
 le bas, lui tiennent la tête penchée
 sur la poitrine; tandis que, l'un d'eux,
 pour la lui couper, court chercher une
 grosse hache, qui servoit à terrasser
 les bœufs immolés aux idoles. Cepen-
 dant les spectateurs, même infidèles,
 témoignent hautement leur indigna-
 tion contre les exécuteurs; & deux
 chrétiens fendant la presse, allèrent se
 jeter aux pieds du martyr, protes-
 tant qu'ils vouloient mourir avec leur
 pere. Quelque irrités que fussent les
 bourreaux, ils n'osèrent les faire mor-
 rir, & se contenterent de les garotter.
 On revint avec la hache sur le pere,
 on lui en déchargea un coup terrible,

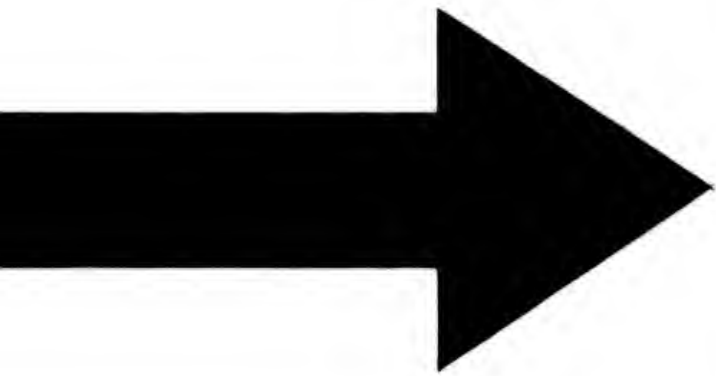
& il tom-
 ment sép-
 rent préc-
 puis lui
 les mains
 furent con-
 impie, qu-
 une faveu-
 fit couper
 renvoyain-
 foi que d-
 étoient, à
 nement ch-
 les fruits
 soit au se-
 les peuple
 de l'Inde.

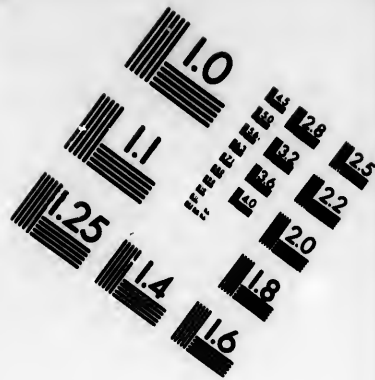
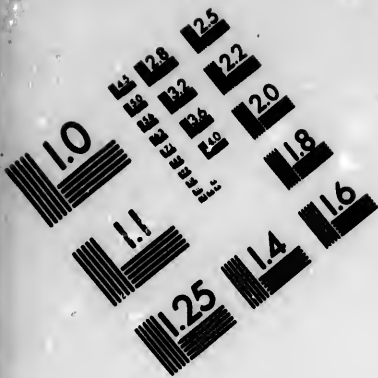
On a vu
 deux doigt
 différends
 vent de fil
 de la réga
 quartier d
 tellement c
 me & le c
 se fût vra
 si le Mon
 dans la f-
 même qui

& il tomba, la tête presque entièrement séparée des épaules. Ils acheverent précipitamment de la détacher, puis lui couperent encore les pieds & les mains. Les deux chrétiens arrêtés furent conduits ensuite au commandant impie, qui regarda le martyr comme une faveur trop grande pour eux, leur fit couper le nez & les oreilles, & les renvoya inconsolables de n'avoir signé leur foi que d'une partie de leur sang. Tels étoient, à la honte des nations anciennement chrétiennes les plus civilisées, les fruits que la foi naissante produisoit au sein des persécutions, parmi les peuples énervés & si mal policés de l'Inde.

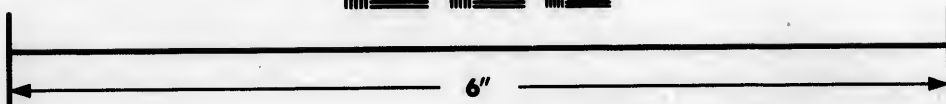
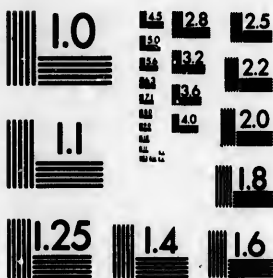
On a vu le royaume très-chrétien à deux doigts du schisme; pour de légers différends, pour la supériorité d'un couvent de filles, pour quelque extension de la régale, pour les franchises du quartier d'un ambassadeur à Rome; tellement que la rupture entre ce royaume & le centre de l'unité catholique, se fût vraisemblablement consommé, si le Monarque n'eût été mieux fondé dans la foi, que plusieurs de ceux même qui lui en devoient l'exemple.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128
16 132
17 122
18 120
19 118

10
11
12
13
14

Mais Louis, plus grand par ses victoires sur lui-même, que par tous ses triomphes sur les ennemis du dehors, avoit dissimulé jusqu'aux dédains injurieux d'Innocent XI, après des avances que le motif seul pouvoit ennoblir. Moins intraitable qu'Innocent, Alexandre VIII témoigna voir avec plaisir le Monarque se relâcher sur l'article des franchises; & se défendit cependant d'accorder les bulles pour les évêchés vacans, sur ce que l'injure qu'il prétendoit faite au S. Siège par l'assemblée de 1682, n'étoit pas réparée. C'étoit encore là, sous le pieux Innocent XII, la pierre de scandale. On sentit enfin combien il importoit de la lever; & voici comment on y procéda. Les sujets nommés aux évêchés vacans depuis le commencement du démêlé, écrivirent à ce dernier Pape, pour lui témoigner leur repentir de ce qui s'étoit passé; & ce vertueux pontife, sans approfondir davantage, leur envoya les bulles.

On a parlé du dénouement de cette affaire, avec autant de diversité qu'il y en avoit dans les intérêts, ou les préjugés de ceux qui en ont fait mention.

Lem
lats,
contr
sion
qui r
des p
le fr
nistr
avoir
il le
l'Egli
prélat
virent
qui r
le fir
nistr
par s
mode
dte V
bien
même
lettre
lettre
en eff
rend
c'est-à
tradue
nul &
que s

Le ministre Jurieu fait confesser à nos prélats, qu'ils avoient prononcé des décisions contre l'Eglise, *contra Ecclesiam*: expression capitale, pour ainsi parler, mais qui ne se trouve point dans la lettre des prélats. On ne la voit que dans le fragment altéré, qu'en cite le ministre Huguenot. C'est qu'il vouloit avoir occasion de leur reprocher, comme il le fait, de confondre le Pape avec l'Eglise. Il suppose aussi que tous les prélats qui avoient été de l'assemblée écrivirent au Pape; & il n'y eut que ceux qui n'avoient pas leurs bulles: encore le firent-ils séparément. Enfin, ce ministre est si mal instruit, ou si égaré par sa passion, qu'il place l'accommodement sous le pontificat d'Alexandre VIII. Le docteur du Pin, d'avis bien différent, assure qu'il n'y a pas même l'ombre de rétractation dans la lettre des prélats: il traduit cette lettre latine, d'une manière très-propre en effet à le persuader; puisqu'il en rend l'énoncé purement conditionnel, c'est-à-dire que les prélats, selon sa traduction, n'ont déclaré tenir pour nul & non venu le décret de 1682, que supposé qu'il pût justement être

Traité Hist.
sur la Théol.
Myst. part.
IV.

Hist. Eccléf.
du XVII. siècle,
T. III.
p. 724.

interprété, comme fait au préjudice de l'autorité légitime du S. Siège.

C'est aux lecteurs sans doute, que le droit de juger appartient dans ces rencontres. Voici donc cette traduction, de mot à mot : qu'ils prononcent, Prosternés aux pieds de votre béatitude, nous professons & nous déclarons, que nous sommes extrêmement fâchés, & au delà de tout ce qu'on peut dire, de ce qui s'est fait dans l'assemblée susdite, qui a souverainement déplu à Votre Sainteté & à ses prédécesseurs. Ainsi tout ce qui a pu être censé ordonné dans cette assemblée, concernant la puissance ecclésiastique & l'autorité pontificale, nous le tenons & déclarons qu'on doit le tenir pour non ordonné ; *Quidquid in iisdem conciliis circa ecclesiasticam potestatem & pontificiam auctoritatem decretum censerit potuit, pro non decreto habemus & habendum esse declaramus.* C'est dans les points de l'importance, ou de la nature de celui-ci, que la loi de l'histoire oblige sur-tout à une exactitude scrupuleuse, & ne permet pas plus la dissimulation que l'indiscrétion.

Il e
l'Eglis
par-là
rété da
lui-mê
pour l
tion p
source
en cor
même
moind
tousjour
quatre
discipli
voit pa
temps-l
fit la r
cles ont
vivant
theses,
tous les
Louis
l'ordre
selon le
grandes
violence
de gent
d'une m
on a ren

Il est néanmoins incontestable, que l'Eglise de France n'a point prétendu par-là renoncer à ce qu'elle avoit arrêté dans l'assemblée de 1682. Louis XIV. lui-même n'a voulu que donner au Pape, pour le bien de la paix, une satisfaction propre à tarir insensiblement la source des aigreurs passées. Le clergé en corps n'a fait aucune rétractation, même apparente; il n'a pas fait la moindre démarche. Les parlemens ont toujours agi sur le principe, que les quatre articles étoient essentiels à la discipline Gallicane, & qu'on ne pouvoit pas s'en écarter. Enfin depuis ce temps-là, depuis l'année 1693 où se fit la réconciliation, les quatre articles ont été soutenus ouvertement, du vivant même de Louis XIV., dans les theses, dans les livres, & appuyés dans tous les tribunaux.

Louis institua dans la même année l'ordre militaire de S. Louis, qui, selon les vues également heureuses & grandes de ce monarque, a ravi sans violence au Huguenotisme une infinité de gentilshommes François; & au prix d'une médaille, ou d'un ruban rouge, on a rempli nos légions de héros. L'année

précédente, on avoit institué, ou plutôt adopté à Paris, sous le titre du Bon Pasteur, l'institut des filles pénitentes, déjà établi en Lorraine, sous le nom de Refuge. On sentit bientôt qu'un seul asyle des mœurs en péril n'étoit pas suffisant pour une ville telle que Paris; & l'on y en fonda quatre autres, appelés Sainte Pélagie, la Madeleine, vulgairement les Madelonetes, Sainte Valere & le Sauveur. C'est de Paris principalement que cette institution s'est répandue dans les autres villes du royaume, où la nécessité ne s'en faisoit que trop généralement sentir.

Le 28 janvier 1694, le pape Innocent XII donna pour la Flandre, un décret accompagné de deux brefs; sur quoi les censeurs éternels de la chaire apostolique tinrent deux langages bien différens; l'un d'apprêt pour le public, l'autre dans leurs cercles dévots & leurs correspondances affidées. Les évêques des Pays-bas, voyant qu'entre les derniers novateurs, les plus affichés rigoristes ne faisoient pas scrupule de signer le formulaire, tout en soutenant la doctrine condamnée dans

le livre
à ce f
cation
pour
ges.
Rome
qu'on
cisions
que l
aux
tendo
les ju
docteu
qui re
confes
tenir
du S.
le Sai
violab
d'Inno
voulo
leur f
il dif
tent l
font
sans
ni ex
sitions
sens

le livre de Jansénius , avoient ajouté à ce formulaire quelques mots d'explication , qui leur sembloient nécessaires pour couper court à tous les subterfuges. Les agens que le parti avoit à Rome , se plaignirent apparemment qu'on ajoutoit , en Flandres , aux décisions apostoliques ; puisque les brefs que le Pape adressa aux évêques & aux docteurs de ces provinces , ne tendoient qu'à retenir leur zèle dans les justes bornes. Le bref adressé aux docteurs porte , entre autres choses qui tendent aux mêmes fins , que pour confesser la grace de J. C. il suffit de renir ce qui est enseigné par les décrets du S. Siège. Dans le bref aux Prélats , le Saint Pere marquoit d'abord , qu'inviolablement attaché aux constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII , il vouloit qu'elles demeurassent dans toute leur force ; puis venant au formulaire , il disoit que , comme ceux qui prêtent le serment sur cette confession , sont obligés de la faire sincèrement , sans aucune distinction , restriction , ni explication , condamnant les propositions *extraites de Jansénius* , dans le sens qui se présente d'abord à l'esprit ,

eu égard aux termes dont elles sont composées ; aussi ne faut-il rien exiger au delà du formulaire qui est proposé, & des paroles qui sont prescrites par la constitution apostolique. Le décret qui accompagnoit ces deux brefs, se réduit en substance à une défense très-expressse de donner au formulaire aucun autre sens que celui qui vient à tout le monde, & que les termes présentent d'eux-mêmes à l'esprit.

Il n'étoit guere à présumer que ces piéces pussent devenir un sujet de triomphe pour les champions de Jansénius : mais c'est au défaut de la force & du droit, que la bonne contenance est principalement d'usage. Si-tôt que le décret & les brefs parurent en Flandres, les héraults du parti publierent que le chef de l'Eglise étoit content, qu'en signant le formulaire, on condamnat dans les cinq propositions le sens qui se présente à l'esprit, sans toucher au livre dont on les prétendoit extraites : sur ce tour de force, il est incroyable combien ils triompherent. Ils s'en prévalurent presque autant que de la paix de Clément IX ; & si Innocent XII n'eût survécu à la publi-

cation d
que Clé
condes
comple
Mais I
par les
expédie
pliqua
d'une m
effronte
conteno
par l'hu
qu'il fir
On y p
Quelne
comme
& com
inction
ment ce
torité d
ordonna
Il en
tant pou
pour le
chantoit
étoit dan
soit poi
duite d
encore

cation de ses décrets, plus long-temps que Clément IX aux calomnieurs de sa condescendance, le triomphe eût été aussi complet pour l'une que pour l'autre. Mais Innocent informé du scandale par les évêques de Flandres, leur fit expédier un second bref, où il s'expliqua, contre ses interpretes menteurs, d'une manière à confondre toute leur effronterie. On peut juger de ce qu'il contenoit, sans que nous le rapportions, par l'humeur & le ton de carrefour qu'il fit prendre à Valloni, ou Vaucel. On y parle encore, écrivit-il au pere Quesnel, *du benais de formulaire*, comme subsistant dans toute sa force, & comme devant être signé sans distinction, explication, &c. Voilà comment ceux qui se couvroient de l'autorité du Pontife, parloient de ses ordonnances pontificales.

Il en étoit de même dans le parti, tant pour les deux premiers brefs, que pour le décret; c'est-à-dire qu'on y chantoit victoire, tandis qu'au fond on étoit dans un chagrin, qui ne connoissoit point de retenue. Toute cette conduite de la cour de Rome, écrivoit encore Valloni, fait pitié. . . . Les

Lettre du 8
décembre
1696.

Lettres du 6,
du 12, du 21
février & du
20 mars
1694.

brefs ne valent pas mieux que le décret. Ce qu'il y a de plus mauvais, est qu'on autorise l'introduction du formulaire en Flandres, en obligeant de le signer sans exception, ni explication, *in sensu obvio quem ipsius verba exhibent...* Plus je relis ces pieces, plus je suis mal satisfait, sur-tout par rapport au formulaire. Au reste, Valloni n'étoit pas le seul alarmé; comme il est clair, par ce qu'il écrivit encore peu après sur le même chapitre à l'arc-boutant du parti. Je ne suis pas surpris, disoit-il à l'intrépide Arnaud, de la consternation où vous êtes, à l'occasion du décret touchant la signature du formulaire *in sensu obvio*. C'est ainsi que ces faux braves marquoient leurs alarmes dans leurs lettres particulieres, qu'ils n'imaginoient guere alors devoir un jour tomber entre les mains de l'archevêque de Malines. Et cependant ils insultoient en public au parti orthodoxe; comme s'ils avoient eu cause gagnée, & qu'Innocent XII eût rétracté les constitutions de ses prédécesseurs. Qu'on apprenne donc une bonne fois, quel fond l'on doit faire sur tous les airs & les tons de sécurité des sectaires, quand

leur effr

Arna

à cet

dans le

de l'an

quatre-

de son

Quesne

qu'on

lui ad

l'extrêm

sévère,

autre d

me sur

de la

docteur

profusie

M. Ar

sa car

fallu q

en dise

Son ér

d'un gr

qui n'e

Jésus-

soient

docteur

Et dan

point à

accout

leur effronterie peut couvrir leur défaite.

Arnaud survécut très-peu de temps à cet affligeant triomphe. Il mourut dans le diocèse de Malines, le 8 août de l'année suivante 1694, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, entre les bras de son plus cher disciple, le pere Quesnel, qui, sans approbation & sans qu'on manquât de prêtres approuvés, lui administra le saint viatique & l'extrême-onction. Qu'eût dit le docteur sévère, d'une pareille conduite en tout autre docteur? Voici comment s'exprime sur une fin si triste le fameux abbé de la Trappe, que les partisans du docteur avoient cru s'attacher par la profusion de leurs éloges: Enfin voilà M. Arnaud mort; après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se terminât. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies. Son érudition & son autorité étoient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre, que celui de Jésus-Christ! Quelque mesurées que soient ces expressions, les partisans du docteur en furent irrités à outrance. Et dans le fond, que ne donnent-elles point à penser, vu sur-tout la réserve accoutumée de l'auteur? Q vj

Mém. Chron.
& Dogmar.
Tom. III, p.
422, &c.

Lettre à
l'ab. Nicaise,
chanoine de
Dijon.

Pendant que le restaurateur de l'ancienne discipline de Cîteaux le traduisoit ainsi, les zélateurs de la nouvelle doctrine lui prodiguoient les plus pompeux éloges, le faisoient aller de pair avec ce que l'Eglise a eu de plus grands & de plus saints personnages. Plusieurs l'ont comparé à Origene & à Tertullien : on ne peut disconvenir que la comparaison, au moins avec le dernier, ne soit juste. L'érudition, l'éloquence, l'imagination, la chaleur & l'opiniâtreté sur-tout, furent égales dans l'un & dans l'autre. Tous deux défendirent des points capitaux de la foi, tous deux eurent aussi le malheur de s'en écarter en des points essentiels ; & tout ce que Tertullien fut pour Montan, ou pour l'hérésie des Montanistes, Arnaud le fut pour Jansénius, & pour le calvinisme renouvelé, du moins en partie, sous le nom de jansénisme. La main dont il a reçu les derniers sacremens, & son *Testament spirituel*, où il fait profession de vouloir mourir dans la foi du parti, font croire sans témérité, qu'il y persévéra, au moins tout le temps qu'il conserva l'usage de la parole.

Qu
 deur d
 le proc
 phéma
 les cor
 de sa v
 destie
 tience ;
 réponse
 chrétien
 foi sans
 glise,
 ganes e
 que qui
 parût-il
 gardé c
 i : païe
 cherchie
 morts,
 réputati
 ne sera
 ment p
 comme
 infinime
 gloire
 tation d
 une ten
 ples ;
 genre ?

Qu'on nous vante après cela l'ardeur de sa charité pour Dieu & pour le prochain, son zèle contre les blasphémateurs de nos sacremens & contre les corrupteurs de la morale, l'austérité de sa vie, son désintéressement, sa modestie même, sa douceur & sa patience; à tout cela, il ne faut qu'une réponse: C'est qu'il n'est point de vertus chrétiennes sans la foi, & point de foi sans soumission à la voix de l'Eglise, qui n'avoue point d'autres organes que les premiers pasteurs; c'est que quiconque n'écoute pas cette Eglise, parût-il un ange du ciel, doit être regardé comme un publicain & comme un païen. A Dieu ne plaise que nous cherchions à troubler la cendre des morts, ni la jouissance même d'une réputation mal acquise, tandis qu'elle ne sera point une pierre d'achoppement pour la simplicité du fidele! Mais comme l'œuvre de Dieu doit nous être infiniment plus chere que la fausse gloire de l'homme, & que la réputation de sainteté dans les sectaires est une tentation trop forte pour les simples; & combien de simples en ce genre? il faut au moins ne pas s'a-

veugler jusqu'à leur trouver des vertus ; dont il n'est pas la moindre trace dans leur vie.

C'est se jouer manifestement du public , que d'attribuer la modestie , par exemple , la modération & la douceur à l'aigre chef des Jansénistes François. Quand la charité aveugleroit certains catholiques jusqu'à donner dans une crédulité aussi risible que défavorable à leur religion , les hérétiques eux-mêmes pourroient leur en faire sentir le ridicule. Il s'en faut bien que le ministre Jurieu , entre autres , fasse honneur à ce personnage pour sa douceur & sa modestie. Son caractère , dit-il , se produit dans tout ce qui sort de sa plume. On voit qu'il est janséniste , remarquons en passant que le jansénisme d'Arnaud n'étoit pas un fantôme pour les Protestans ; on voit qu'il est janséniste , qu'il est violent jusqu'à la fureur , plein d'amour propre , d'une fierté qui n'a pas d'exemple , & qu'il a d'ailleurs de l'habileté. Il ajoute qu'il n'a pas moins de célébrité ; qu'il est connu de tout le monde , par les démêlés qu'il a eus avec toute la terre , & que toute la terre a eus avec lui ; qu'on

Esprit de
M. Arnaud,
tom. 1, p. 6.

peut di
violence
mis sur
ordre &
est vrai
avoit po
pas mo
article ,
intérêt :

Tou
homme
les écri
d'invest
battre f
d'injure
me dans
épithete
lés , d'in
d'homme
& sans
guées a
docteurs
doctrine
teur de
ciples ,
conveni
effet de
fiel & d
attentif

peut dire enfin que son orgueil, sa violence & sa mauvaise humeur lui ont mis sur les bras, des gens de tout ordre & de toute religion. Jurieu, il est vrai, étoit d'une secte qu'Arnaud avoit poussée vivement : mais il n'est pas moins vrai qu'il a parlé sur cet article, comme tout ce qui n'avoit pas intérêt à parler autrement.

Tout le monde sait que jamais homme, il ne faut pour cela qu'ouvrir ses écrits, ne s'est répandu en plus d'invectives ; & qu'il suffisoit de combattre ses sentimens, pour être accablé d'injures. On y trouve à toute page, comme dans ceux de Luther & de Calvin, les épithetes d'ignorans, d'étourdis, d'insensés, d'impertinens, d'hommes perdus, d'hommes sans honneur, sans pudeur & sans conscience : épithetes prodiguées aux prêtres & aux prélats, aux docteurs séculiers & réguliers, d'une doctrine & d'une piété reconnue. L'auteur de sa vie, le plus zélé de ses disciples, le pere Quesnel n'a pu en disconvenir : mais il ajoute que c'étoit un effet de sa simplicité, incapable de fiel & d'amertume, qui le rendoit peu attentif à ces petits ménagemens de pa-

roles si étudiées pour la plupart des autres. On trouvera, sans doute, que la simplicité de l'apologiste passe encore celle de l'accusé. Tenons-nous en donc à son premier aveu, qui établit si bien ce qui nous importe, que tout ce qu'il ajoute pour l'affoiblir, ne sert qu'à le confirmer.

Bayle, Dic-
tionnaire his-
torique &
critiq. au
mot Arnaud.

On pourroit encore disputer au pape des jansénistes son désintéressement, assez méconnoissable dans sa persévérance à soutenir contre un pere & une mere, Perette des Lyons, disposée à faire du bien à Port-royal : désintéressement méconnoissable encore dans ses ménagemens pour les productions de ses amis, ou de ses prôneurs ; pour le système de Bourdaille, qui, de son aveu, ouvroit la porte à tous les dérèglemens ; pour celui de Cailly, qui détruisoit la transsubstantiation ; pour les plus piquantes satyres de son siècle, dont il fit une apologie en forme. Sans nous appesantir sur ces faits, il suffit de ce que nous en touchons, pour tenir les simples en garde ; c'est-là ce qui nous intéresse uniquement. Nous ne prétendons même toucher qu'aux apparences que voit l'homme, sans pé-

Lettres d'Ar-
naud à M. le
Feron, du 8
nov. 1686.

nétrer d
noissanc
les cœur
cette h
la foi,
J. C. q
n'en pe
cette Eg
cru plus
tré jusq
propre
papes,
membre
l'enseign

Il est
ouvrages
nombre
petits,
presque
fécondit
quent en
dent qu'
au moins
quente ;
pour un

Le pe
Arnaud,
& qu'on
une inve

nétrer dans les intentions , dont la con-
noissance est réservée à celui qui fonde
les cœurs. Mais pour cette douceur &
cette humilité qu'on ne puise , avec
la foi , que dans l'école véritable de
J. C. que dans la véritable Eglise , on
n'en peut rien accorder , sans trahir
cette Eglise , à un homme qui s'est
cru plus éclairé qu'elle , qui s'est mon-
tré jusqu'à la mort plus attaché à son
propre sens qu'aux constitutions des
papes , aux décisions du chef & des
membres du corps apostolique , à
l'enseignement de toutes les Eglises.

Il est assez inutile de parler des
ouvrages qu'a composés ce docteur , au
nombre de cent trente-cinq , grands ou
petits , presque tous anonymes , &
presque tous condamnés. Malheureuse
fécondité , malgré les talens qu'ils mar-
quent en tout genre ! puisqu'ils ne ten-
dent qu'à favoriser le jansénisme. Temps
au moins perdu , si la secte est consé-
quente ; puisqu'ils ne militeroient que
pour un fantôme.

Le père Quesnel succéda au docteur
Arnaud , dans la papauté jansénienne ;
& qu'on n'imagine pas que ce titre soit
une invention de ses adversaires : c'étoit

le nom que donnoient réellement au grand Arnaud, au moins les directeurs des monastères de Port-royal, comme on peut le voir dans le relevé des raisons alléguées par les religieuses de ces communautés, pour se défendre de signer le formulaire. Par modestie, sans doute, il se restreignit au nom de *Pere Abbé*, qu'on lui donnoit communément dans le parti; & par respect pour sa mémoire, son successeur s'entint au nom de *Pere Prieur*, qu'il avoit déjà, lorsqu'il n'étoit qu'en second.

Mais cessons de peiner les ames pieuses & catholiques, par le récit continü de tant de scandales: au moins donnons-leur quelque relâche, & tâchons de leur faire trouver quelque sujet d'édification, jusque dans les égaremens de l'esprit humain. C'est l'opiniâtreté, & non pas précisément l'erreur, qui fait les hérésies. Rien donc de plus propre à lever, ou du moins à diminuer le scandale de l'opiniâtreté jansénienne, que la docilité des ames droites, dont la mysticité, ou l'imagination trop vive, reproduisit alors une sorte de Quiétisme.

H I

D E

LIVRE Q

DEPU
isme
de Cl

LA re
l'Eglise
temps,
pendit p
ou du n
ducteurs
exemple
conduite
veaux d
l'avouer
France



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME:

*DEPUIS le renouvellement du Quin-
zisme en 1694, jusqu'au pontificat
de Clément XI en 1700.*

LA révolte contre les décisions de l'Eglise scandalisoit depuis trop longtemps, pour que la providence ne suspendît pas le torrent de la séduction, ou du moins ne confondît pas les séducteurs & les rebelles, par quelque exemple frappant & respectable d'une conduite opposée à la leur. Les nouveaux disciples de Molinos, qui sans l'avouer pour maître, s'éleverent en France sur la fin du siècle dernier, se

trouvoient , par rapport à la note d'hérésie , dans les mêmes circonstances que ceux de Jansénius. Les deux sectes avoient été pareillement condamnées par le Pape & les évêques ; & s'il y avoit quelque différence , c'est que la condamnation du prélat Flamand s'étoit faite avec beaucoup plus de solennité que celle du docteur Arragonois ; qu'elle avoit été réitérée , réaggravée , confirmée en toutes les manières. Voyons à présent quelle fut la conduite de leurs partisans respectifs ; sans toutefois revenir sur le chapitre fastidieux du parti qui n'est que trop connu.

Les premiers vestiges du Quiétisme François furent découverts dans un livre du pere la Combe Barnabite, intitulé Analyse de l'oraison mentale, où l'on ne put méconnoître le caractère du Molinisme ; quoique l'auteur n'y allât point jusqu'aux abominations de Molinos. Ce mystique outré eut une élève, qui passa bientôt son maître, qui de sa fille en Dieu, devint en peu de temps sa mere & son oracle. C'étoit, s'il est besoin de la nommer, la fameuse dame Guyon, qui fit des livres à son tour, donna le Moyen court & très-facile

de faire
cantique
du direc
qu'ils eu
condamn
tant pou
à la pié
commun
ans, que
à des vér
& à l'in
sont la b
se préten
nitence e
piété, d
les moye
contribue

Quels
de chose
renfermo
velle illu
est intiru
que la c
bandou
ni mort,
ni parad
si peu, q
s'inquie
perdra po

de faire oraison, & l'Explication du cantique des cantiques. Les ouvrages du directeur & de la pénitente, dès qu'ils eurent vu le grand jour, furent condamnés par l'archevêque de Paris, tant pour le ridicule qu'ils donnoient à la piété, en rendant la contemplation commune aux enfans même de quatre ans, que pour l'atteinte qu'ils portoient à des vérités essentielles de la religion, & à l'intégrité des mœurs dont elles sont la base. Ces contemplatifs abusés se prétendoient affranchis de toute pénitence extérieure, de tout exercice de piété, de toutes les regles, de tous les moyens même les plus capables de contribuer au salut.

Quels que soient ces écarts, c'est peu de chose en comparaison de ce que renfermoient les manuscrits de la nouvelle illuminée, & sur-tout celui qui est intitulé *les Torrens*. Elle y enseigne que la clef de tout l'intérieur est l'abandon parfait, qui ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer; que l'ame vaut si peu, que ce n'est pas la peine qu'elle s'inquiète si elle se perdra, ou ne se perdra point; que Dieu ôte quelquefois

à l'ame parfaite toute grace , tout don ,
 toute vertu , & pour toujours , en sorte
 qu'elle devient un objet d'horreur pour
 tout le monde ; que la fidélité de cette
 ame consiste pour lors à se laisser écraser
 & pourrir , sans chercher à éviter la
 corruption ; que dès qu'elle commence
 ainsi à ne plus sentir son infection ,
 & à y demeurer contente , sans es-
 pérance , ni pouvoir d'en jamais sortir ,
 dès-là aussi commence l'anéantissement ,
 en quoi consiste la vraie perfection ;
 qu'au lieu d'avoir encore horreur de
 sa misere extrême , & de craindre ,
 comme autrefois , de la porter à la
 sainte communion , elle y va comme
 à une table ordinaire ; qu'elle n'a point
 de peine , qu'elle est même ravie que
 Dieu ne la regarde plus , & qu'il donne
 toutes ses graces à d'autres ; en
 un mot , qu'elle est tellement perdue
 en Dieu , qu'il n'y a plus en elle , ni
 remords , ni conscience. Ce n'est-là
 qu'une petite partie de ce qui est con-
 tenu dans le livre des *Torrens* , dont un
 extrait plus long ne seroit pas suppor-
 table. Voilà néanmoins l'état visible
 d'une ame abandonnée de Dieu , livrée
 au désordre , & absolument endurcie

dans le
 noir pou
 grace pu
 manuscri
 moins re

Quant
 lypse , é
 frages ,
 son moi
 la proph
 de telle
 rapporter
 pendant
 duite l'ai
 lui restoi
 aussi pure
 piroit. A
 à qui so
 écrivit en
 de sa pro
 lations ,
 tôt nouve
 clair dans
 sur elles
 une auto
 lierai , d
 je déliera
 fichée pa
 par les ar

dans le crime ; & voilà ce qu'on donnoit pour l'état le plus sublime , où la grace pût élever une ame. Les autres manuscrits de Madame Guyon sont au moins remplis d'extravagances.

Quant à l'Explication de l'Apocalypse , écueil fameux par tant de naufrages , dont elle ne fut point effrayée ; son moindre égarement c'est d'y faire la prophétesse. Elle y conte des visions , de telle nature , qu'on ne pourroit les rapporter sans salir l'imagination. Cependant elle proteste , sans que sa conduite l'ait jamais démentie , qu'il ne lui restoit après cela que des pensées aussi pures , que le ciel qui les lui inspiroit. A l'exemple de sainte Thérèse , à qui son directeur la comparoit , elle écrivit encore par obéissance l'histoire de sa propre vie : là , nouvelles révélations , & nouvelles impiétés , ou plutôt nouvelles extravagances. Elle voyoit clair dans le fond des ames , elle avoit sur elles , aussi bien que sur les corps , une autorité miraculeuse. Ce que je lierai , disoit-elle , sera lié , & ce que je délierai sera délié : je suis cette pierre fichée par la croix sainte , & rejetée par les architectes. Elle étoit parvenue à

un tel point de perfection, qu'elle ne pouvoit plus prier les Saints, pas même la Sainte Vierge. Elle étoit si remplie de graces pour elle & pour les autres, qu'elle couroit à tout moment un danger prochain d'étouffer. Il falloit promptement la détacher; & si on ne l'eût fait un jour, elle en seroit morte sur le champ. Cependant le remede le plus efficace étoit de s'asseoir en silence à ses côtés. Alors du réservoir divin de son cœur, il se faisoit un dégorge-ment qui la dégageoit avec suavité; & ses acolytes, enfans de sagesse, recevoient de leur mere la mesure d'aliment qui convenoit à chacun d'eux.

Ce qu'il y a de plus étrange, ce qui doit paroître dans l'ordre moral un phénomène égal aux plus grands prodiges de l'ordre physique, c'est que cette femme inconcevable, malgré des écrits dictés en apparence par un libertinage outré, n'a jamais donné le moindre sujet de soupçonner ses mœurs; c'est que par un prodige encore moins concevable, & non moins incontable, elle ait conçu & mis au jour tant d'extravagances, douée d'autant d'esprit que jamais femme en ait montré.

montré.
furent q
vantage
mieux d
que, sa
auprès d
du plus
ici une
d'autres
qu'éclairé
& qui ne
qu'avec
toient au
vraiment
truire les
dans les te
En effet tou
le temps
miere, &
tromper p
Quel q
les charme
elle ne la
des person
Le bruit
parvenu,
à l'abbé de
une confia
pas la seule
Tome

montré. Tous ceux qui l'ont connue, assurent qu'il est difficile d'en avoir davantage, & que personne ne parloit mieux des choses de piété. Un trait unique, savoir la haute estime où elle fut auprès de l'un des plus beaux génies du plus beau de nos siècles, forme ici une preuve, qui n'en laisse point d'autres à désirer. Aussi gens de bien qu'éclairés, ceux qui la préconisoient, & qui ne revinrent de leurs préventions qu'avec beaucoup de peine, la mettoient au nombre de ces mystiques vraiment habiles, mais incapables d'instruire les autres, & qui ont plus péché dans les termes que dans les sentimens. En effet tout le monde se convainquit avec le temps qu'elle étoit trompée la première, & qu'elle n'avoit jamais songé à tromper personne.

Quel que fût le mérite de ceux à qui les charmes de son esprit imposaient, elle ne laissoit pas d'être suspecte à des personnages d'une grande célébrité. Le bruit de ces soupçons lui étant parvenu, elle communiqua sa peine à l'abbé de Fénelon, en qui elle avoit une confiance particulière. Ce n'étoit pas la seule personne d'un rang & d'un

Tome XXIII.

R

Mém. Hist.
& Dogm.
T. IV, pag.
25 & suiv.

mérite distingués, avec qui elle eût des rapports intéressans. Elle inspira le même intérêt aux personnes les plus illustres de son temps, & jouit d'une vraie considération parmi tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus estimable à la cour de Louis XIV.

Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, c'est son premier nom, fille d'un gentil-homme du Gâtinois, & femme de M. Guyon, né aussi de parens nobles, étant restée veuve à l'âge de vingt-deux ans, avec de la fortune, de la figure, beaucoup d'esprit & un caractère aimable, ne voulut jamais entendre à un second mariage, & tourna vers Dieu tous les sentimens de son cœur naturellement tendre. Peu après la mort de son époux, elle fit un voyage à Paris pour ses affaires. Elle y fit des connoissances, & particulièrement celle de M. d'Aranton, évêque de Geneve, le quatrième successeur & l'imitateur fidele de S. François de Sales. Ce prélat lui proposa de se retirer dans son diocèse, pour y travailler, avec quelques autres dames pieuses, à l'instruction des nouvelles catholiques. Elle prit en effet ce parti, après s'être dépouillée

de ses
à la r
Mais
charge
la revê
trop ra
déjà go
qui éto
nauté.
de Tono
temps,
pour la
ses ami
ceil, de
d'une es
invitée
années
séjours,
accomp
compos
ritualité
ne conv
& moir
rale,
de reto
à Paris.
Le b
précédée
ventions

de ses biens en faveur de ses enfans , à la réserve d'une modique pension. Mais les distractions attachées à la charge de supérieure dont on voulut la revêtir , l'en détournèrent bientôt ; trop tard néanmoins , puisqu'elle avoit déjà goûté les leçons du pere la Combe , qui étoit le directeur de cette communauté. Elle se retira chez les Ursulines de Tonon : après les avoir édifiées quelque temps , par son goût pour l'oraison & pour la retraite , elle alla chez une de ses amies à Grenoble , puis à Verceil , dont l'évêque prévenu pour elle d'une estime singulière , l'avoit souvent invitée à s'y rendre. Pendant les six années qu'empotterent ces différens séjours , où elle fut presque toujours accompagnée du pere la Combe , elle composa ses ouvrages divers sur la spiritualité. Enfin l'air épais de Verceil ne convenant point à sa complexion , & moins encore à sa constitution morale , les médecins lui conseillèrent de retourner en France ; & elle revint à Paris.

Le bruit de ses ouvrages l'y avoit précédée , & l'on y avoit conçu des préventions si fâcheuses contre elle , qu'elle

y fut arrêtée presque en arrivant, & mise dans un monastere. L'archevêque l'interrogea, & la fit interroger plusieurs fois par des gens habiles. On découvrit en elle autant de docilité que d'innocence. Les religieuses, d'un autre côté, rendant avec admiration témoignage à toutes ses vertus; Madame de Maintenon s'intéressa pour elle auprès du Roi, & lui fit rendre une entière liberté. Ainsi l'humiliation même la mit dans une considération plus haute, & lui procura la plus puissante protection. Dès son premier séjour à Paris, elle avoit eu la connoissance de la duchesse de Béthune, femme de beaucoup d'esprit & de grande piété, chez qui se rassembloit tout ce qu'il y avoit de personnes recommandables par ces deux endroits, tant à la ville qu'à la cour: ce fut là qu'elle se lia d'une manière étroite avec les ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, & sur-tout avec l'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, Fénelon, cette ame si pure & si noble, applaudissoit aux idées grandes que Madame Guyon s'étoit formées de Dieu, & plus encore à son amour sans partage pour l'être infiniment aimable,

On c
doctrin
même
On me
d'une f
minatio
Gnostiq
principa
avec t
donner
là, la
puissanc
Mada
s'il étoit
leuses,
M. de
niere d'
cle de l'
de Me
mission
ouvrage
peut ju
Bossuet
vie de c
même
nous av
momen
plus p
qu'elle

On continua néanmoins à décrier sa doctrine, & l'on peignit sa personne même des couleurs les plus affreuses. On menaçoit le Royaume & l'Eglise d'une secte nouvelle, égale en abominations & en infamies aux anciens Gnostiques; & ceux qui répandoient principalement ces bruits, le faisoient avec toute la chaleur que pouvoit donner l'espoir de tourner de ce côté-là, la vigilance & l'activité des deux puissances, dont ils étoient l'objet.

Madame Guyon, pour faire tomber, s'il étoit possible, ces clameurs scandaleuses, prit le parti, avec le conseil de M. de Fénelon, de soumettre sa manière d'oraison & tous ses écrits à l'oracle de l'Eglise de France, le grand évêque de Meaux. Ce prélat accepta la commission, & la dame lui remit tous ses ouvrages, imprimés & manuscrits. On peut juger quel fut l'étonnement de Bossuet, quand sur-tout en lisant la vie de cette femme, composée par elle-même, il y trouva les rêveries que nous avons citées. Il ne douta pas un moment qu'elle ne fût dans l'illusion la plus pitoyable. Dans les conférences qu'elle eut ensuite avec lui, elle con-

fessa qu'il étoit contraire à sa maniere d'oraison, de rien demander à Dieu. Sur quoi il lui défendit de s'approcher des sacremens : mais elle marqua tant d'humilité & de soumission, que cette défense n'eut pas son effet.

Cependant elle demanda que M. de Noailles, alors évêque de Châlons, en grande réputation de piété, & M. Tronson, supérieur général de S. Sulpice, fussent associés à M. de Meaux, pour la décision des points sur lesquels on l'accusoit d'erreur. Madame de Maintenon leur fit encore joindre M. de Fénelon. Les amis de Madame Guyon lui avoient apparemment fait entendre, depuis qu'elle avoit choisi M. de Meaux pour juge, qu'il étoit de la prudence de ne pas s'en rapporter uniquement en cette matiere à un prélat, qui s'étoit déclaré plus d'une fois en pleine Sorbonne contre le pur amour, qu'il traitoit de chimere, persuadé qu'il entre de l'intérêt propre dans tous les actes du cœur humain. M. de Meaux lui-même, dès les premières conférences, qui, pour ce nouvel examen, se tinrent à Issi près de Paris, avoua qu'il connoissoit peu les

ouvrage
tances
dogme
quoi il
versé d
faire de
niquer
le fit v
les écri
ne pris
par zél
laquelle
atteinte

Les
les prin
tiere,
ritualité
des illu
pratique
examen
cufée,
des cho
fit à to
cations
les plu
une ca
laissoit
pronon
péché

ouvrages des mystiques ; les circonstances l'ayant toujours tourné vers le dogme & la controverse. C'est pour-quoi il pria M. de Fénélon, très-versé dans ce genre d'étude, d'en faire des extraits, & de les communiquer à la Commission. Le pieux abbé le fit volontiers, non pour défendre les écrits de Madame Guyon, dont il ne prisoit que la piété personnelle, mais par zèle pour la vraie spiritualité, à laquelle il craignoit que l'on ne donnât atteinte.

Les examinateurs posèrent d'abord les principes propres à éclaircir la matière, à faire discerner la vraie spiritualité de la fausse, & à préserver des illusions qui sont à craindre dans la pratique de la vie contemplative. Ils examinèrent ensuite les écrits de l'accusée, où ils trouverent sans doute bien des choses à reprendre : mais elle satisfit à toutes les plaintes, par des explications catholiques des passages même les plus répréhensibles, & sur-tout par une candeur & une soumission qui ne laissoit pas douter de sa foi sincère. Ils prononcèrent donc que, si elle avoit péché dans les termes, elle étoit irré-

prochable dans sa croyance , & bien éloignée sur-tout des abominations reprochées à Molinos & à ses disciples. Ils voulurent ensuite réduire toutes ces matières abstraites & difficiles à quelques articles précis , qui pussent confondre l'erreur , sans porter préjudice aux vrais principes de la vie contemplative. Mais ce ne fut pas sans beaucoup de peine & de contestation , tant sur le fond des choses que sur la manière de les énoncer , qu'ils parvinrent enfin à les dresser au nombre de trente-quatre.

Ils portent en substance , que tout fidele en tout état est obligé de retenir l'exercice des vertus théologiques , & d'en produire des actes ; d'avoir la foi explicite des vérités principales du christianisme ; de vouloir & de demander expressément son salut éternel , la rémission de ses péchés , la grace de n'en plus commettre , la force contre les tentations , la persévérance dans le bien , & l'avancement dans les voies de la perfection , qui peut toujours croître ; qu'il n'est jamais permis d'être indifférent pour le salut , ni pour ce qui y a rapport ; que les actes ci-dessus

mention
haute po
duire ,
inspirati
au secon
pour ce
sublime
dans la
me tout
l'exercic
tiles ; qu
les opér
du ciel
ayant é
les plus
par tou
parfaits
rieures
deles ,
qu'ils f
encore
raison p
un acte
terrupti
habitue
Dieu ,
plaise
ditions
celles

mentionnés ne dérogent point à la plus haute perfection, & que pour les produire, il n'est pas besoin d'attendre une inspiration particulière, la foi jointe au secours ordinaire de la grace suffisant pour cela; que dans l'oraison la plus sublime, ces actes sont à la vérité compris dans la charité, mais en tant qu'elle anime toutes les vertus, qu'elle en facilite l'exercice, & non qu'elle les rende inutiles; que les réflexions sur soi-même, sur les opérations intérieures, sur les dons du ciel & sur l'usage qu'on en fait, ayant été pratiquées par les apôtres & les plus grands saints, doivent l'être par tous les chrétiens même les plus parfaits; que les mortifications extérieures conviennent de même aux fidèles, à quelque état de perfection qu'ils soient parvenus, & que souvent encore elles sont nécessaires; que l'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte unique & persévérant sans interruption, mais dans une disposition habituelle à faire tout ce qui plaît à Dieu, & à ne rien faire qui lui déplaît; qu'il n'y a point d'autres traditions d'une autorité certaine, que celles qui sont reconnues par toute

l'Eglise ; qu'il ne faut pas rejeter l'oraison de simple présence de Dieu , de quiétude ou repos en Dieu , ni les autres oraisons extraordinaires , même passives , qui sont approuvées par les meilleurs maîtres de la vie intérieure ; mais que sans elles on peut devenir un très-grand saint , & qu'on ne doit pas attacher l'état de perfection à un tel genre d'oraison plutôt qu'à un autre ; bien moins encore le don de prophétie , ou le privilège de l'apostolat , à un certain degré d'oraison & de perfection ; que c'est un égarement dangereux , d'exclure de la contemplation les mystères de J. C. & les vérités communes de la foi ; enfin que les voies extraordinaires sont très-rares , & toujours sujettes à l'examen des supérieurs ecclésiastiques , avec d'autant plus de raison , que les illusions y sont fort à craindre.

Il y avoit près de huit mois que duroit cette discussion , & tout le monde en attendoit l'issue , avec autant d'impatience que de curiosité. Enfin le jugement & les trente-quatre articles furent signés par les commissaires , sans excepter M. de Fénelon , le dixième de

mars
chevêch
février
voulut
blic ,
s'étoit
point a

Du
Madan
rement
le couv
n'avoit
gieuses
le conf
lui avo
la visit
confère
absent
ponfes
cessa de
vaincar
d'une
tion ,
sincere
maître.
jugem
signa
Elle si
les cen

mars 1695. Il avoit été nommé à l'archevêché de Cambrai, au mois de février précédent; & M. Bossuet le voulut sacrer, pour marquer au public, que la diversité d'opinions qui s'étoit rencontrée entre eux, n'avoit point altéré leur union.

Durant le cours des conférences, Madame Guyon s'étoit retirée volontairement pour six mois à Meaux, dans le couvent de la Visitation, où elle n'avoit commerce qu'avec deux religieuses d'une sagesse éprouvée, & avec le confesseur que l'évêque lui-même lui avoit donné. Le prélat d'ailleurs la visitoit souvent dans l'intervalle des conférences, lui écrivoit quand il étoit absent, & recevoit assidument ses réponses: dans tous ces rapports, elle ne cessa de lui donner des témoignages convaincans de la droiture de son cœur, d'une modestie incapable de présomption, de confiance même & d'un désir sincère d'être éclairée par un si grand maître. Si-tôt qu'on lui eut présenté le jugement des commissaires, elle le signa sans faire la moindre objection. Elle signa, sans plus de difficultés, les censures que M. de Châlons & M.

de Meaux firent de ses livres. Elle fit même son acte de soumission, sous la dictée de celui-ci : tout ce qu'elle se permit d'y ajouter, fut qu'elle n'avoit jamais eu intention de rien avancer de contraire à l'esprit de l'Eglise Catholique, protestant qu'elle lui avoit toujours été, & qu'elle lui seroit toujours soumise.

Sur des dispositions aussi édifiantes, M. de Meaux lui donna une attestation par laquelle il affuroit, qu'elle n'étoit impliquée en aucune manière dans les abominations du Molinosisme, & qu'il étoit pleinement satisfait de sa conduite. La supérieure & les religieuses de la Visitation de Meaux lui donnèrent encore un certificat, portant que, loin d'avoir causé aucun trouble dans leur maison, elle les avoit extrêmement édifiées par sa conduite & ses entretiens, où l'on avoit remarqué beaucoup de patience & de mortification, de douceur & d'humilité, de simplicité même, & la plus haute estime pour tout ce qui est de la foi.

Munie de pareils témoignages, après de pareilles épreuves, Madame Guyon ne prévoyoit pas qu'elle dût essuyer de

nouveaux
à la ve
moins
secte &
avoient
autre c
confond
ne pas l
cour au
faisoient
trop fa
à la pe
peine M
sa retrai
tion de
tout aill
mencer
cusation
sonne.
pas plus
lui per
avant so
venoit c
à l'arche
nouvel a
sans diff
voit jam
erreurs
qu'elle

nouveaux orages. Mais sa soumission à la voix des pasteurs ne lui avoit rien moins que concilié bien des gens de secte & de cabale, qui désiroient & avoient peut-être espéré d'elle tout autre chose. Une docilité si exemplaire confondoit trop leur opiniâtreté, pour ne pas leur déplaire; & les alarmes de la cour au sujet du nouveau Quiétisme, faisoient une diversion qui leur étoit trop favorable, pour ne pas chercher à la perpétuer. Quoi qu'il en soit, à peine Madame Guyon eut-elle quitté sa retraite de Meaux, dans la résolution de vivre également retirée partout ailleurs, qu'on l'accusa de recommencer à dogmatiser; & sur cette accusation, on se saisit encore de sa personne. Cette nouvelle détention n'eut pas plus de suite que les autres. On lui permit de se retirer à Blois; mais avant son départ, M. de Noailles, qui venoit de passer de l'évêché de Châlons à l'archevêché de Paris, exigea d'elle un nouvel acte de soumission. Elle le donna sans difficulté, & y protesta qu'elle n'avoit jamais prétendu insinuer aucune des erreurs que ses écrits contenoient; qu'elle n'avoit pas même conçu, que

personne se mît jamais ce mauvais sens dans l'esprit.

On ne sauroit donc révoquer en doute l'innocence de cette femme singulière, ni plus soupçonner l'intégrité de sa foi, que la droiture & la pureté de son cœur. Telle fut en effet l'idée que s'en formerent Messieurs de Paris & de Meaux. Ces prélats qui avoient lu & relu les manuscrits où elle se dit la femme enceinte de l'apocalypse, l'épouse préférée à la mère, la fondatrice d'une Eglise nouvelle, n'ont vu en tout cela qu'un fanatisme d'imagination & un flux de galimathias, sans nulle intention d'enseigner l'erreur. Est-il donc surprenant qu'elle ait gagné l'estime de ceux qui lui connoissoient bien d'autres qualités, véritablement estimables? On verra néanmoins par la suite faire un crime à M. de Cambrai, d'un sentiment aussi digne de sa générosité que de sa candeur.

Madame Guyon, touchant laquelle il est temps de finir, ne se contenta point d'avoir rendu témoignage à sa foi, dans le cours de ses tribulations. Plusieurs années après, elle le renouvela, dans un temps où il n'impor-

roit plus
où elle
devant
point d
de son
conçue

Je pr
glise cat
ne; qu
ter de s
j'ai eu
n'ai pas
au moir
elle jusq
sang, d
testé en
l'ai décl
j'en ai
en tout
mes livr
pour la
& aura
attache
aveugle
tre auc
condam
qu'elle
toujour
pour

roit plus à la tranquillité de ses jours, où elle n'envisageoit que le juste juge, devant qui elle alloit paroître. Sur le point de mourir, elle mit à la tête de son testament sa profession de foi, conçue dans les termes suivans.

Je proteste que je meurs fille de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine; que je n'ai jamais voulu m'écarter de ses sentimens; que depuis que j'ai eu l'usage parfait de la raison, je n'ai pas été un moment sans être prête, au moins de volonté, à répandre pour elle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, comme je l'ai constamment protesté en toute rencontre, comme je l'ai déclaré & signé autant de fois que j'en ai eu occasion; ayant toujours & en tout temps, soumis mes écrits & mes livres à la sainte Eglise ma mere, pour laquelle j'ai, & toujours j'ai eu & aurai, avec la grace de Dieu, un attachement inviolable & une obéissance aveugle; n'ayant & ne voulant admettre aucun sentiment que les siens, & condamnant sans restriction tout ce qu'elle condamne, ainsi que je l'ai toujours fait. Je dois à la vérité, & pour ma justification, de protester

avec serment, qu'on a rendu de faux témoignages contre moi, ajoutant à mes écrits, me faisant dire & penser ce à quoi je n'avois jamais pensé, & dont j'étois infiniment éloignée; qu'on a joint la fausseté à la calomnie, me faisant des interrogatoires captieux, ne voulant point croire ce qui me justifioit, & ajoutant à mes réponses, mettant ce que je ne disois pas, & supprimant les faits véritables. Je ne dis rien des autres choses, parce que je pardonne tout & de tout mon cœur; ne voulant pas même en conserver le souvenir. Quelle énigme nouvelle, que ce monument! Nous ne nous hazarderons point en à faire l'explication, & moins encore l'application: mais nous en concluons à user de la même réserve, à l'égard de l'accusée, qu'à l'égard des accusateurs.

Madame Guyon n'est pas la seule personne de son temps, qui, au point le plus lumineux d'un siècle si justement vanté, montra que l'esprit humain n'étoit pas à l'abri de l'égarement, & des écarts même les plus piroyables. Il s'éleva dans ce même temps, au milieu de Rome, une société entière de

fanatique
merent
Augustin
chef, se
marque
du nom
rameaux
comme
est ce R
à la mai
que c'éto
pour un
sans crie
le renfer
de l'apo
de quatr
bits &
de leur c
mandem
avec un
des ange
Ils se d
l'Eglise
prêt à
bien d'a
d'autant
accrédit
à soula
quelque

fanatiques, dont les membres se nommerent les Chevaliers de l'apocalypse. Augustin Gabrino de Brescia, leur chef, se faisoit appeller tantôt le monarque de la trinité, tantôt le prince du nombre septenaire. Un jour des rameaux qu'il se trouvoit à l'église comme on chantoit l'antienne, *Qui est ce Roi de gloire*, il courut, l'épée à la main, vers les chantres, en criant que c'étoit lui. On le prit avec raison pour un fou; & sans faire d'éclat, sans crier à l'erreur, ni à l'hérésie, on le renferma. Cependant les chevaliers de l'apocalypse étoient déjà au nombre de quatre-vingts, portant sur leurs habits & sur leurs manteaux les armes de leur ordre, savoir un bâton de commandement & un sabre en sautoir, avec une étoile & les noms rayonnans des anges Michel, Gabriel & Raphael. Ils se disoient suscités pour défendre l'Eglise contre l'Antechrist, qui étoit prêt à se faire adorer. Ils avançoient bien d'autres principes de subversion, d'autant plus dangereux, qu'ils les accrédoient par leur empressement à soulager tous ceux qui étoient dans quelque nécessité. Après l'emprison-

nement de leur chef, un pauvre bucheron qui s'étoit laissé engager dans cette secte, révéla tout ce qu'il favoit de ses myſteres : on arrêta une trentaine de ces illuminés, & tout le reſte ſe diſſipa.

Rome laiſſa tomber de lui-même ce fanatiſme ; & pendant que des rêveries à peu près ſemblables abſorboient en France les momens précieux des premiers prélats, elle porta ſon attention ſur deux ouvrages françois, qui avoient pour titres, la Dévotion à la Sainte Vierge, & l'Année Chrétienne : il faut cependant convenir que la ſéduction n'y étoit pas fort à craindre, au moins à raiſon du ſtyle. Le traité de la dévotion à la Sainte Vierge, compoſé par le ſieur Baillet, étoit marqué au coin des autres ouvrages du même auteur, dont l'on peut juger par la vie des Saints, le plus paſſable de tous, & qui n'a guere pour relief que ſa hardieſſe à rayer & à biſſer, à dénicher & à réprover ; en un mot, qu'une témérité confiante, dont la ſotte ignorance peut ſeule prendre les productions pour des chef-d'œuvres de ſagacité & de critique. Mais s'il ne

D
raisonnoit
peu ; il
ſans ſin,
il entraînait
les réper
néanmoins
s'expoſer
par les lo
Cette hab
au mérite
des appro
ſuffrage
juſtifier
ſoient tou

Le do
quantité
à de me
autres ch
d'un gran
catholiqu
des préte
bien diff
n'en avo
Bayle ré
traite la
raisonnab
ſa profe
dire aut
nion Ro

raisonnoit point, & pensoit très-peu; il lisoit beaucoup, il furetoit sans fin, il compiloit, il déchiquetoit, il entassoit & puisoit de préférence dans les répertoires de la nouveauté, autant néanmoins qu'il le pouvoit, sans trop s'exposer; & il s'en attachoit les auteurs, par les louanges qu'il leur prodiguoit. Cette habileté à se faire valoir suppléoit au mérite, & procuroit à ses livres des approbations pompeuses, que le suffrage des connoisseurs, il est vrai, justifioit rarement, mais qui imposoient toujours au troupeau des simples.

Le docteur Hideux, connu par la quantité d'approbations qu'il a données à de méchans ouvrages, dit entre autres choses, que celui-ci peut être d'un grand usage pour défendre l'Eglise catholique contre les faux reproches des prétendus réformés. Ils auroient été bien difficiles, sans contredit, s'ils n'en avoient pas été contens. Aussi Bayle témoigne-t-il que cet auteur traite la dévotion à la Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire, c'est-à-dire autant qu'un prêtre de la communion Romaine, sans trahir en termes

Diction. art.
Nestorius.

Baill. Dév. à
la S. Vierge,
page 93.

exprès la foi qu'il professe, peut se rapprocher des plus grands ennemis de Marie. Quoi de plus agréable en effet pour des protestans, que d'entendre dire à un prêtre, que l'ange de l'apocalypse empêcha S. Jean de se prosterner devant lui, parce que *se prosterner est une sorte de respect & de soumission, qui n'est due qu'à Dieu?* N'est-ce pas là condamner véritablement la pratique universelle des catholiques, qui tous les jours se mettent à genoux devant les images des Saints, & particulièrement devant celle de la Sainte Vierge? L'auteur avance aussi, que le culte rendu à la mere de Dieu est inutile, & à elle, parce qu'elle n'en retire aucune gloire, & à la plupart des hommes, parce qu'elle abhorre les prieres des pécheurs, & qu'elle n'intercede que pour les élus. Ce dernier trait ne dut pas moins plaire aux semi-calvinistes, qu'aux calvinistes rigoureux.

Ce frondeur audacieux attaque de même les prérogatives & tous les titres d'honneur que l'Eglise attribue à Marie. Si on l'appelle mere de miséricorde, c'est uniquement, selon lui, parce qu'elle est mere du Dieu de miséricorde;

& non
res, et
faveur.
Dame,
peu dit
par la
gens ap
& une
nomme
ajouter
sieurs,
il ajou
titres
Vierge
sont de
ne fait
beaucoup
les titres
qui ne
faux
furent
les pri
gérés
par di
traîné
lée co
aguerr
aposto
docteur
& en

& non pas que touchée de nos misères, elle emploie son crédit en notre faveur. Si nous la nommons Notre-Dame, c'est, dans son style ironique, peu différent ici du blasphème, c'est par la même raison, que les bons gens appellent un Saint, Monsieur, & une Sainte, Madame; & nous la nommons Reine des anges, ose-t-il ajouter, comme on dir la reine des fleurs, ou le roi des astres. A quoi il ajoute encore, que la plupart des titres d'honneur qu'on donne à la Vierge, sont nouveaux, sont outrés, sont de pures hyperboles; que l'Eglise ne fait que les tolérer, & qu'il vaudroit beaucoup mieux s'en abstenir. Après les titres de Marie, viennent ses fêtes, qui ne sont pas mieux traitées par le faux prôneur de sa dévotion. Elles furent établies, dit-il, en partie par les princes séculiers, qui se sont ingérés à les prescrire; & en partie, par différens particuliers, qui ont entraîné l'Eglise. Il parle de l'immaculée conception, en homme également aguerri contre les foudres du siège apostolique, & contre le torrent des docteurs. Pour l'assomption en corps & en ame, que l'abbé de S. Cyran

néanmoins avoit tenue pour tellement indubitable, qu'on ne pouvoit la nier sans se rendre coupable d'erreur; ce n'est pour lui qu'une conjecture, appuyée sur des révélations, au défaut de preuves régulières. L'Eglise, ajoute-t-il en termes exprès, n'a pas jugé à propos d'arrêter le zèle & l'industrie de ceux qui introduisoient des opinions nouvelles, pourvu qu'elles fussent édifiantes & pieuses. N'est-ce pas là, sous le faux air d'une apologie de l'Eglise, la justification des plus sanglans reproches que lui font les protestans?

Il n'en falloit pas tant sans doute, pour autoriser Rome à flétrir un ouvrage, infiniment plus propre à éteindre qu'à établir la dévotion qui lui servoit de titre. La flétrissure ne fut assurément pas excessive, puisqu'on se contenta de le mettre à l'*Index*; apparemment pour ne pas lui donner plus de célébrité, qu'il ne pouvoit s'en acquérir par sa mince valeur.

L'Année Chrétienne du sieur le Tourneux ne fut pas traitée avec plus de rigueur; & si elle n'eût pas été comme une publication nouvelle du missel & du bréviaire françois du sieur Voisin,

déjà con-
laissée,
mains de
pas d'es-
tant plus
tendent
jetter fe-
suivant l-
affidé V-
avec sa c-
nouvelle
de toute
qu'on m-
massin,
& les
charité c-
ter jusq-
morphos-
d'autant
rendent
réputati-
tout la
Chrétien-
nantes,
votieux
& qui m-
tout ce
dans le
de son

déjà condamnés, peut-être l'eût-on laissée, sans aucune atteinte, entre les mains de ces dévotes qui ne regorgent pas d'esprit, & qui en trouvent d'autant plus dans un livre, qu'elles l'entendent moins. Ce décret fit toutefois jeter feu & flamme au pere Quesnel, suivant les paroles expresses de son affidé Valloni. Le parti en conclut, avec sa docilité ordinaire, à faire une nouvelle édition du livre proscrié; & de toute part on en préconisa l'auteur, qu'on mettoit de niveau avec les Thomassin, les le Coite, les le Vallois & les Arnaud même. Telle est la charité dans les sectes, capable d'opérer jusqu'aux plus étonnantes métamorphoses; & les succès en sont d'autant plus rapides, que tous s'y rendent solidaires pour fabriquer la réputation d'un seul. Quelle est après tout la dose de génie, dans l'Année Chrétienne? Quelques réflexions traînantes, quelques lieux communs dévotieux, qui content peu à l'esprit, & qui ne vont point au cœur; voilà tout ce qui en a fait placer l'auteur dans le catalogue des premiers génies de son temps.

Voici un décret bien différent de ceux qu'on vient de rapporter, & de la plupart des choses de même ordre. Aussi la cause en fut-elle des plus singulieres, & tout-à-fait originale. Les savans auteurs des Actes des Saints, connus sous le nom de Bollandistes, avoient établi sous le 6 & le 19 de mars, que le B. Berthold avoit été le premier général des Carmes : par-là, ils fixoient au douzieme siecle l'origine de cet ordre. Il s'en falloit bien que les vieux nourrissons du Carmel se bornassent à une antiquité de six cents ans. Quelques-uns d'eux avoient autrefois prétendu que leur origine remontoit jusqu'au patriarche Enoc, qui vivoit avant le déluge. Mais on les avoit un peu embarrassés, en leur rappelant que Noé & ses trois fils, restés seuls du genre humain, avoient chacun sa femme, ce qui n'étoit pas conforme à la regle du Carmel; du reste, que parmi les animaux, tant mondes qu'immondes, admis dans l'arche, on ne voyoit, par aucun texte des livres saints, qu'il se fût mêlé aucun Carme. L'objection fut assez forte, ou du moins assez plaisante, pour faire disparaître

cette

cette pré
que plus
moins on
du proph
de ce pr
meuse qu
un Carm
pitre pro
en 1684
triarches
la plupart
phes sou
gore indu
Druides
Carmes.
avec tant
la légende
la déshon
voit épou
rendus la
le bon se
dant ils
front; c
l'ordre en
généalogi
Elle é
encore q
au moins
bas. Ces l
Tome

cette prétention : mais on n'en fut que plus ardent à soutenir, qu'au moins on descendoit en droite ligne du prophete Elie. Et depuis le temps de ce prophete, selon la these fameuse qui fut soutenue en 1682, par un Carme de Beziers, devant le chapitre provincial, & censurée à Rome en 1684, tout ce qu'il y a eu de patriarches & de prophetes en Judée, la plupart des sages & des philosophes sous les climats divers, Pythagore indubitablement païen, & les Druides mêmes furent autant de Carmes. Les savans qui travailloient avec tant d'applaudissement à purger la légende des mélanges fabuleux qui la déshonoroient, ne crurent pas devoir épouser des opinions, qui les eussent rendus la risée de tout ce qui joignoit le bon sens avec l'érudition. Cependant ils ne les combattirent pas de front ; connoissant la délicatesse de l'ordre en général, sur l'article de la généalogie.

Elle étoit infiniment plus grande encore qu'ils ne se l'étoient figurée, au moins parmi les Carmes des Paysbas. Ces bons peres oubliant qu'il n'en est

pas de la noblesse religieuse, comme de la noblesse mondaine, d'autant plus estimée qu'elle est plus éloignée de sa source; que les ordres monastiques, au contraire, ne sont jamais plus estimables que quand ils touchent à leur origine, parce qu'ils ne sont jamais plus fervens; ils se crurent lésés dans leur honneur, ils poussèrent des plaintes & des cris menaçans, ils écrivirent de toute part, ils inonderent la Flandre de libelles, & bientôt tous les Etats d'Espagne. Le pere Sébastien de S. Paul, très-distingué par les emplois qu'il avoit remplis dans son ordre, & bien médiocrement par sa doctrine, ou sa critique, fit un crime & presque une hérésie aux Bollandistes, d'avoir accusé de supposition les décrétales antérieures à celles du pape Sirice, aussi bien que la donation de Constantin à l'Eglise Romaine, & d'avoir douté du miracle de la Véronique. On sent qu'il ne fut pas difficile de répondre à ces objections, & à toutes les pauvretés qu'elles entraînent.

Durant cette lutte, fort sérieuse d'une part, quoique très-badine de l'autre, parut tout à coup dans la lice un nouvel athlète, qui avoit moins l'air d'un

concurrer
chargé d
il se
ne fut
non plus
de Paul
la Char
Carmes
anciens
la lance
plume,
son ordi
quitte su
des Carr
ou vivo
celui de
restablen
ham; q
fondé l
vallée d
pital de
ce prem
un autre
loger les
On dou
lation pa
signé da
tout sou
de S. S

concurrent véritable, que d'un acteur chargé de parodier les prétentions dont il se montrait jaloux. Rien toutefois ne fut moins supposé que le chagrin, non plus de Sébastien de S. Paul, mais de Paul de S. Sébastien, religieux de la Charité, quand il apprit que les Carmes se donnoient pour les plus anciens religieux du monde. Il quitta la lancette & la seringue, il prit la plume, il s'outint avec chaleur, que son ordre avoit neuf cents ans d'antiquité sur celui des Carmes; que l'ordre des Carmes datoit tout au plus du temps où vivoit le prophete Elie, & que celui de la Charité remontoit incontestablement jusqu'au temps d'Abraham; que ce prentier patriarche avoit fondé l'ordre de la Charité dans la vallée de Mambre, en faisant un hôpital de sa maison; bien plus, qu'après ce premier hôpital, il en alla faire un autre dans les Limbes, pour y loger les enfans morts sans baptême. On douteroit avec raison d'une émulation pareille, si l'on n'avoit pas consigné dans un monument, au dessus de tout soupçon, la lettre de ce frere Paul de S. Sébastien. Lui-même écrivit à

Réponse de
Papebr. au
F. Sébast. de
S. Paul, art.
16, n°. 10.

ce sujet, de l'hôpital d'Antiquera en Espagne, au général de son ordre. Une piece de ce caractère méritoit assurément de passer à la postérité.

La vérité qui perçoit par tant d'endroits, ou fut étouffée par l'intrigue, ou ne fut pas apperçue par les Inquisiteurs d'Espagne, qui, au grand étonnement de toute l'Europe savante, condamna quatorze volumes des Actes des Saints, qui comprenoient les mois de mars, d'avril & de mai. Les moins affectionnés à l'institut des auteurs, regarderent cette censure comme une plaie faite à la république des lettres, & firent éclater de toute part leur indignation. Ce qui engagea l'empereur Léopold, à prier le roi d'Espagne d'interposer son autorité, afin que ses Etats ne fussent pas privés du fruit d'un travail utile à l'Eglise, & applaudi par tous les vrais savans. Ces remontrances firent sans doute impression, puisque l'inquisition d'Espagne rendit un décret nouveau, qui permettoit aux Bollandistes de fournir leurs défenses. Les Carmes, dans cette crise, jugerent qu'il falloit tout risquer: ils dénoncerent à l'inquisition la lettre même de l'Empereur, qu'ils osèrent qualifier de

piece hé
ois en
ne la c
bessus,
faire ;
d'abord
jour. L'
ensuite
noient ce
core, se
reuses,
tution pr
Enfin l'i
re, ou
le décret
des Acte
mens po
de chim
vemens
En F
une ma
aussi mi
cation d
après qu
bien sus
lancé le
ges, dar
purent
sagesse.

pièce hérétique & schismatique ; toutefois en voulant bien feindre , qu'ils ne la croyoient pas de ce prince. Là-dessus , Rome prit connoissance de l'affaire ; & les volumes notés eurent d'abord la liberté de se produire au jour. L'inquisition d'Espagne défendit ensuite toutes les pièces qui concernoient ce différend. Rome défendit encore , sous les peines les plus rigoureuses , de traiter à l'avenir de l'institution prophétique de l'ordre des Carmes. Enfin l'inquisition d'Espagne , instruite , ou calmée par le temps , révoqua le décret qui avoit défendu la lecture des Actes des Saints. Que de mouvemens pour une chimere ! & combien de chimeres ont causé de pareils mouvemens !

En France , Louis le Grand , par une marche plus égale , comme aussi mieux méditée , confirma la révocation de l'édit de Nantes , treize ans après qu'elle avoit été ordonnée : délai bien suffisant pour en avoir contrebalancé les inconvéniens & les avantages , dans un conseil dont peu d'autres purent se flatter depuis d'égalier la sagesse. Ce religieux monarque s'étoit

rendu sourd à toutes les sollicitations que les plénipotentiaires des princes protestans avoient faites en faveur des religionnaires de France, au congrès de Riswick; tandis qu'il avoit encore sur les bras la plus grande partie des puissances de l'Europe. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances que ces François équivoques avoient conçues à l'occasion d'une guerre si embarrassante pour leur Souverain, & qui en avoit induit plusieurs à se relâcher des bonnes dispositions qu'ils marquoient auparavant. Ils allerent en foule chercher la liberté de professer l'erreur dans la principauté d'Orange, qui par un article du traité, avoit été rendue au Roi Guillaume d'Angleterre, charmé de les recevoir dans ce petit Etat presque dépeuplé. Mais le Roi très-chrétien leur fit défense, sous peine de la vie, de s'y aller établir; avec ordre sous la même peine, à ceux qui s'y étoient déjà retirés, de revenir chez eux dans le terme de six mois.

Attentif à tout ce qui regardoit le maintien, l'avancement & la dignité de la religion, Louis avoit donné, deux ans auparavant, l'édit à jamais mémorable de 1695, sur les remon-

trances
donnant
jurisdic
égaleme
cours de
publicat
des diff
que dor
année.,
déclarat
le calm
jurisdic
matiere
Elle s'ét
épiscopa
ecclésiast
cation c
comme
nelles,
tion des
la hiérar
ses bien
taux, &
revenus
à l'hon
prieres
aux cor
rieur,
officiau

trances du clergé , portant que les ordonnances de nos Rois au sujet de la juridiction ecclésiastique n'étoient pas également observées dans toutes les cours de justice , & que depuis leur publication il étoit encore survenu bien des difficultés insolubles. Le Monarque donna , au mois d'avril de cette année , en cinquante articles , une déclaration capable de rétablir à jamais le calme & l'harmonie entre les deux juridictions , si la jalousie en pareille matière pouvoit connoître des bornes. Elle s'étend à la résidence & à la visite épiscopale, aux monitoires & aux décrets ecclésiastiques de toute espece, à la publication des actes juridiques , aux appels comme d'abus , aux procédures criminelles , aux cas privilégiés , à l'exécution des sentences , aux prérogatives de la hiérarchie & à la conservation de ses biens , à l'administration des hôpitaux , aux comptes des fabriques, aux revenus des bénéfices incompatibles , à l'honoraire des ministres sacrés , aux prières publiques , aux prédications & aux confessions quant à l'ordre extérieur , & de même à la doctrine , aux officiaux , aux théologaux , aux curés

& aux vicaires, à l'érection des cures, aux écoles des paroisses, aux décimateurs, aux religieux, aux religieuses & à tout ce qui intéresse la discipline régulière. En un mot, il ne tint pas à la sage prévoyance du Monarque, que la concorde & l'harmonie entre les deux juridictions ne fussent rétablies dans toute leur étendue. Si les passions humaines continuerent encore à les troubler, au moins les troubles & les abus diminuèrent-ils considérablement.

Pendant que le Monarque s'occupoit ainsi de tout ce qui intéressoit l'ordre ecclésiastique & civil de ses Etats; cinq prélats des plus distingués du royaume, Messieurs de Paris, de Reims, de Meaux, d'Arras & d'Amiens, portant leur sollicitude jusqu'au centre de la catholicité, sur les productions du sacré college, écrivirent au Pape pour lui déférer un livre posthume du cardinal Sfondrati sur la prédestination; quoiqu'il eût été imprimé à Rome, avec la permission du saint office. Il n'est pas hors de propos d'observer, que ce cardinal avoit écrit contre les quatre articles, statué par le clergé de France dans l'assemblée de

1682. Il
livre me
très-sing
choses,
sans bap
ayant pr
mêmes
de la f
pas priv
félicité.

C'éto
tout l'é
que cel
ranisme
que les
pour sau
leurs p
fautes q
la grace
nous av
n'ont ri
ils sont
sinon q
mes de
vient d
grace
tissent
cessité
mêmes

1682. Il faut avertir aussi, que son livre mettoit en avant des propositions très-singulieres. On y voit, entre autres choses, que le sort des enfans morts sans baptême est heureux, comme les ayant préservés d'offenser Dieu par eux-mêmes; & que Dieu, en les privant de la félicité surnaturelle, ne les a pas privés pour cela de toute sorte de félicité.

C'étoit-là saper par les fondemens tout l'édifice du Jansénisme, aussi bien que celui du Calvinisme & du Luthéranisme par rapport à la grace; puisque les partisans de toutes ces hérésies, pour sauver la divine justice, qui dans leurs principes punit de l'Enfer des fautes que nous n'avons pu éviter sans la grace qui nous manquoit, & qu'ainsi nous avons commises nécessairement, n'ont rien de mieux à répondre, quand ils sont poussés jusqu'à un certain point, sinon que cette nécessité où nous sommes de pécher dans l'état présent, provient du péché originel, malgré la grace du baptême, dont ils anéantissent ainsi la vertu essentielle. La nécessité, pour me servir des expressions mêmes de Jansénius, répétées vingt

Jans. de Nat.
nat. Lapf.
cap. 24
25.

fois , provient de la détermination libre de la volonté de notre premier pere , & n'est rien autre chose que la perpétuité immuable de cette volonté primitive. Voilà pourquoi ses disciples s'irritent si fort contre quiconque ne fait pas , comme eux , un article de foi , de la peine du feu décernée aux enfans morts sans baptême ; c'est-à-dire contre tous les théologiens catholiques , sans en excepter les saints peres , dont la plupart ont tenu l'opinion contraire , & dont aucun n'a regardé cette question comme décidée par l'Eglise , pas même S. Augustin. Si ce pere , comme on a pu le voir dans le lieu où nous avons rendu compte de ses œuvres , a tenu l'affirmative , en touchant cette matiere en orateur dans un sermon prêché à Carthage ; cependant il la regardoit si peu comme un article de la croyance catholique , qu'en y revenant dans un de ses ouvrages dogmatiques & des plus réfléchis , il reprit le sentiment opposé.

Le livre du cardinal Sfondrat déplaisoit par bien d'autres endroits aux partisans des nouvelles doctrines , parmi

lesquels éloignés prélat : sentés la. doct toure c Augusti souleva lui , s'il crié-bie prélat : lettres , soient aux un Souvera conspira furent i tise In toit. Il avec se liberté pouvoi tant d adverfa ment étrange les Jar Rome

lesquels toutefois nous sommes bien éloignés de comprendre plusieurs des prélats qui se rendirent les dénonciateurs : d'autres motifs habilement présentés les engagèrent dans ce faux pas. La doctrine de ce cardinal étoit en toute chose trop opposée à celle des Augustiniens prétendus, pour qu'ils ne soulevassent point tout le clergé contre lui, s'il leur eût été possible. Ils avoient crié bien haut, avant même que les prélats eussent parlé. On voit par leurs lettres, les mouvemens qu'ils se donnoient pour le faire dénoncer, tant aux universités qu'aux évêques & au Souverain Pontife. Toute la faction en conspira la ruine ; & toutes ses cabales furent inutiles. Le sage & pieux pontife Innocent XII vit où le coup portoit. Il fit cependant examiner l'ouvrage avec soin, & avec d'autant plus de liberté, que l'auteur étant mort, il ne pouvoit rien pour sa défense. Malgré tant de circonstances favorables à ses adversaires, le Pontife refusa constamment de prononcer. Il eût été bien étrange en effet, & bien doux pour les Jansénistes, de voir condamner à Rome ce que Rome avoit permis d'im-

primer. Bien loin de remporter ce triomphe, ils eurent encore le chagrin de voir paroître à Rome, sans flétrifure & sans aucun obstacle, une défense publiée en faveur de Sfondrat, par le pere Gabrieli, Feuillant, qui fut depuis cardinal.

Cette conduite soutenue aigrit à l'excès, au moins les principaux du parti. Chacun d'eux varia ses injures, à sa maniere. Le pere Gerberon, entre autres, dit que l'apologiste étoit un très-pitoyable théologien; qu'on ne pouvoit rien lire de plus téméraire, de plus artificieux, de plus pernicieux que cet ouvrage, & qu'il lui paroissoit en beaucoup de choses plus que pélagien. Cependant les injures n'opérant rien du côté de Rome, on se retourna vers le clergé de France, qui devoit s'assembler dans peu. On fit un gros recueil de tout ce qui s'étoit jamais écrit contre l'ouvrage épargné à Rome, & on le présenta au clergé, sous ce titre: La doctrine Augustinienne de l'Eglise Romaine, débarrassée des entraves du cardinal Sfondrat, par plusieurs disciples de S. Augustin, & dédiée à l'assemblée prochaine du clergé

de France
rent que
ger leur
mettre l
pout pr
humiliat
pere Q
lettre ad
ordre,
avançoit
voit que
le traite
Rome n
avec la
Palais;
chimérie
jamais
précéder
celle-ci
semblab
ritablem
soin de
circonf
catesse
ne man
se feroi
du cler
L'ass
gues de

de France. Mais bientôt ils pressentirent que cette entreprise, loin de venger leur affront, ne serviroit qu'à mettre le comble à leur honte. Ce fut pour prévenir, s'il étoit possible, une humiliation si désespérante, que le pere Quesnel publia, en forme de lettre adressée à un député du second ordre, une espece de satyre, où il avançoit que le jansénisme ne se trouvoit que dans les cervelles blessées; qu'on le traitoit de fantôme au milieu de Rome même, par des écrits imprimés avec la permission du maître du Sacré Palais; que le sort de l'inséparabilité chimérique du fait & du droit, à jamais honteuse pour les assemblées précédentes, devoit bien faire craindre à celle-ci de se couvrir d'un opprobre semblable. Il finissoit par avertir charitablement les prélats, d'avoir grand soin de se comporter avec toute la circonspection que demandoit la délicatesse de la matiere; sans quoi l'on ne manqueroit point de relever ce qui se feroit de nouveau contre l'honneur du clergé de France.

L'assemblée n'eut pas besoin de longues délibérations, pour prendre son

Mém. de
Clergé, sept
1697.

parti. La seule préface du recueil marquoit un sectaire, qui n'avoit en vue que de ruiner l'autorité des constitutions apostoliques, publiées contre les cinq propositions. On n'y disoit pas seulement que le jansénisme est une chimere; mais que la constitution d'Innocent X n'avoit servi qu'à aigrir & brouiller; qu'Alexandre VII avoit agi d'une manière indigne de son siège; qu'Innocent XII s'étoit expliqué en termes ambigus; que s'il avoit paru, dans un premier bref, apporter quelque remède au mal, il avoit renversé, par un autre, le bien dont on s'étoit flatté; que les évêques de France avoient abandonné les libertés de l'Eglise Gallicane; en recevant la bulle d'Innocent X; qu'il faudroit établir des disputes réglées sur l'affaire du jansénisme, en présence de juges nommés par le Pape, ou par le Roi; & qu'on devoit se souvenir que la mort n'avoit pas encore enlevé tous ceux qui savoient, que les regles suivies aujourd'hui par les évêques seront éternellement la honte du clergé de France. Le 4 septembre 1697, l'assemblée condamna ces propositions, comme

fausses
jurieux
souvera
univers
les erre
le fruit
vemene
pour fl
drat,
plus qu
encore
nité ca
dignati
n'attaqu
dinal,
que d'
L'an
d'oit
vêque
truction
longue
flexions
Quoiqu
bation
nel, i
nance,
position
& la
de l'ab

fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses au clergé de France, aux souverains pontifes, & à l'Eglise universelle, schismatiques & favorisant les erreurs condamnées. Ce fut là tout le fruit que la cabale retira des mouvemens infinis qu'elle s'étoit donnés, pour flétrir l'ouvrage du cardinal Sfondrat, auquel l'assemblée ne toucha pas plus que n'avoit fait le S. Siège; moins encore par respect pour ce lien de l'unité catholique, que par une juste indignation contre des sectaires, qui n'attaquoient la doctrine de ce cardinal, que pour établir celle de l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, le vingtième d'août 1696, M. de Noailles, archevêque de Paris, avoit publié une instruction pastorale, qui occasionna une longue suite de discussions & de réflexions très-désagréables pour lui. Quoiqu'il eût déjà donné son approbation aux Réflexions morales de Quesnel, il condamnoit par cette ordonnance, ou instruction pastorale, l'Exposition de la foi touchant la grace & la prédestination, digne ouvrage de l'abbé de Barcos, neveu & disciple

du fameux abbé de S. Cyran. Dans l'ordonnance du prélat, on peut distinguer deux parties, entre lesquelles certains adeptes trouverent une diversité singulière de principes. Dans la première, le prélat disoit qu'il y avoit eu lieu de se promettre, que l'erreur qui causoit tant de troubles dans l'Eglise de France, finiroit après le jugement qui l'avoit proscrite; mais qu'il y avoit encore des esprits inquiets & ennemis de la paix qui répandoient dans le public des livres, tels que l'Exposition de la foi touchant la grace & la prédestination, qui pourroient troubler le repos de l'Eglise; que personne n'ignoroit le bruit qu'ont excité les cinq fameuses propositions tirées du livre de Jansénius, & proscrites par les constitutions pontificales, que les évêques de France ont acceptées unanimement avec toute sorte de respect & de soumission, ce qui a été suivi du consentement de toute l'Eglise catholique; que c'en étoit bien assez pour détruire cette doctrine pernicieuse; mais que l'orgueil ne cessant de s'élever, quoiqu'abattu, on voyoit avec douleur renaître l'hérésie dans un livre

nouvelle plus de posé en lu par le bien que toit que temps e reconnu de Jans

Sur c invoqué renferma ment fau impies, à Dieu frappées enfin cor des cinq avec une portable comme ce qui r que la f horré pa

La se tion sur chevêqu ne pouv grace de

nouvellement imprimé, avec d'autant plus de péril, que cet ouvrage composé en langue vulgaire, pouvoit être lu par les ignorans & les simples, aussi bien que par les savans. Le Prélat ajoutoit que l'ayant fait examiner, & longtemps examiné lui-même, il y avoit reconnu sans peine le venin du dogme de Jansénius.

Sur quoi, le saint nom de Dieu invoqué, il condamne ce livre, comme renfermant des propositions respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, impies, blasphématoires, injurieuses à Dieu & dérogeantes à sa bonté; frappées d'anathème & hérétiques; enfin comme renouvelant la doctrine des cinq propositions de Jansénius, avec une témérité d'autant plus insupportable, que l'auteur ose donner comme étant de foi, non seulement ce qui n'en est point, mais même ce que la foi déteste, & ce qui est abhorré par toute l'Eglise.

La seconde partie est une instruction sur les matieres de la grace. L'archevêque y établit d'abord, que nous ne pouvons rien pour le salut sans la grace de J. C. mais que Dieu ne com-

mande rien d'impossible ; qu'il nous avertit de faire ce que nous pouvons, de demander ce que nous ne pouvons pas, & qu'il nous aide afin que nous le puissions. Il dit ensuite que dans les prières qu'on adresse à Dieu ; ce n'est pas le seul pouvoir, mais encore l'effet qu'on demande ; que quelque pouvoir que nous sentions en nous de résister à la grace, même la plus efficace ; la foi nous apprend que Dieu est tout puissant, & qu'ainsi il peut faire ce qu'il veut de notre volonté, & par notre volonté. Il finit par un éloge court, mais énergique de S. Augustin, avec défense d'accuser personne de jansénisme, sur des soupçons vagues.

Il falloit que les novateurs condamnés par cette ordonnance eussent des termes, ou des sens de convention bien particuliers, pour trouver, comme le firent plusieurs d'entre eux, que la seconde partie étoit un préservatif contre la première ; & que si l'archevêque sembloit d'un côté ne se point déclarer pour Jansénius, il laissoit de l'autre de quoi le justifier. Accuser ainsi de jansénisme un prélat qui déclaroit les opinions de Jansénius hérétiques & pernicieuses, c'étoit assurément contrevenir avec bien

Entrer. sur le décret de Rome contre le Nouv. Test. de Châl. pag. 17 & suiv. Reflex sur les cost. & les brefs, &c. p. 214 & suiv.

du front
il défend
pareilles
Jansénist
ont avan
d'abando
un peu le
sant d'aill
justifier,
ser M. de
la duplic
racte, &
putation
jouissoit.

D'autr
ton, parl
Le pere
avoit tire
par l'inst
d'avis de
dre le co
point à
mettant
avec lui-
la secon
rale il
pasteur,
mière qu
remens

du front à l'ordonnance par laquelle il défendoit de former des accusations pareilles sur de légers soupçons. D'autres Jansénistes, pour excuser ce prélat, ont avancé qu'il avoit simplement feint d'abandonner Jansénius, afin d'adoucir un peu les esprits aigris à l'excès, faisant d'ailleurs tout son possible pour le justifier, c'est-à-dire que, pour excuser M. de Noailles, ils lui attribuoient la duplicité la plus indigne de son caractère, de son rang, & de la réputation même de candeur dont il jouissoit.

D'autres encore, & sur un tout autre ton, parlerent de l'Instruction Pastorale. Le père Gerberon sur-tout, lui qui avoit tiré des ténèbres le livre flétri par l'Instruction pastorale, ne fut pas d'avis de se taire, ni d'humeur à prendre le ton du patelinage. Il ne tarda point à publier des remarques, où mettant l'archevêque en contradiction avec lui-même, il disoit, que si dans la seconde partie de l'Instruction pastorale il avoit entendu la voix d'un pasteur, il n'avoit apperçu dans la première que les préventions & les entêtements d'un mercenaire, qu'on ne

pouvoit suivre sans s'égarer. L'archevêque fut si choqué de plusieurs traits aussi crus, qui se trouvoient dans les Remarques, que tous ceux qui l'obédoient & conspiroient à le tromper, crurent devoir tout employer afin de l'adoucir. Le sieur Couet, bon janséniste alors, écrivit au pere Quesnel, qui avoit toute autorité dans le parti, qu'il falloit adresser au frere Germain, c'étoit le nom de guerre du docteur Boileau, qui régissoit l'archevêque, une lettre qui blâmât nettement la licence de l'auteur des Remarques. Cette commission très-délicate en soi, avoit des difficultés toutes particulieres pour le pere Quesnel. Il avoit écrit à l'abbé Couet lui-même, une lettre pleine d'éloges, pour le livre censuré par l'archevêque; & tout nouvellement encore, il en avoit écrit une autre au sieur Willart, où il parloit de la censure, comme d'une faute énorme, capable d'arrêter toutes les bénédictions du ciel. Je suis surpris, lui disoit-il, que Dom Antoine de S. Bernard, c'est un des noms que le parti donnoit à l'archevêque; je suis surpris que Dom Antoine prenne des résolutions si pré-

judiciable
la gâte
personne
dans une
la conno
qu'il en
pénitence
en soit l

Voilà
pere Qu
Couet,
mensong
faveur de
l'envie de
qu'on se
les intére
conscienc
neur. Qu
étoit l'am
très-fâch
ques, a
mensong
il assuror
ne pas r
très-fâch
pût être
prise, &
si contra
pour qu

judiciables à sa réputation. Cet homme-là gâte tout. Il est important qu'une personne qui a commis cette faute dans une place si sainte & si élevée, la connoisse dans toute son étendue, qu'il en prévienne les suites par la pénitence, qu'il s'en humilie, & qu'il en soit humilié.

Voilà dans quelles circonstances le pere Quesnel reçut la lettre de l'abbé Couet, qui lui demandoit ainsi un mensonge des mieux conditionnés, en faveur de la cause commune. Il l'obtint l'envie de ménager un prélat puissant, qu'on se flattoit d'avoir engagé dans les intérêts du parti, l'emporta sur la conscience, & sur tout sentiment d'honneur. Quesnel écrivit à Boileau, qui étoit l'ame de cette intrigue, qu'il étoit très-fâché que l'auteur des Remarques, avec lequel, par un second mensonge aussi effronté que le premier, il assuroit n'avoir aucun rapport, & ne pas même le connoître, qu'il étoit très-fâché que cet auteur, quel qu'il pût être, se fût avisé d'une telle entreprise, & l'eût exécutée d'une manière si contraire à l'autorité épiscopale. Et pour qu'il ne manquât rien de ce qui

caractérisé un hypocrite, & un menteur aguerrî; on ne me soupçonnera point, sans doute, ajouta-t-il, d'user d'équivoque, ni de restriction mentale: on sait que ce sont-là des drogues dont je n'ai jamais tâté. Ce n'est pas tout: peu après cette protestation, il écrivit de nouveau à Willart, pour lui témoigner l'estime qu'il continuoît à faire des Remarques. C'est ainsi que se jouoient de la religion, aussi bien que de la vérité, ces ennemis affichés de l'équivoque & de la restriction. Ils abhorroient l'équivoque, & ils se faisoient un jeu du mensonge: ils craignoient d'avaler le moucheçon, & ils dévorotent le chameau. Quels maîtres! & qui peut se faire leur disciple!

Mém. chronol. & crit.
Tome IV,
p. 91 & suiv.

M. le Tellier, archevêque de Reims, eut, vers le même temps, une aventure à peu près semblable à celle de M. de Paris. A l'occasion de quelques theses soutenues chez les Jésuites, il donna une très-longue ordonnance, qui fut distribuée en pleine assemblée de Sorbonne, envoyée à Rome, en Flandres, à tous les évêques & dans toutes les villes du royaume. Cet ouvrage,

outre la
travail:
prélat ne
On peut
des savan
avoit eu
Reims y
obligé d'

L'Ord
monde,
son pere
coup près
le monde
même;
rence effe
cette éco
L'évêque
ses discip
présen ou
sompueu
entrer da
que tous
traits mê
me au pla
donner d
put s'em
chagrin,
gés de la
à la réput

outre la doctrine, demandoit un grand travail : aussi fut-on persuadé que le prélat ne l'avoit pas composé lui-même. On peut encore voir dans le Journal des savans, que le docteur Vitasse y avoit eu bonne part. Mais enfin M. de Reims y avoit mis son nom, & il fut obligé d'en faire les honneurs.

L'Ordonnance envoyée à tout le monde, avec une dépense digne de son pere adoptif, n'obtint pas, à beaucoup près, les applaudissemens de tout le monde. On y canonisoit le Thomisme; mais on y mettoit une différence essentielle entre la doctrine de cette école, & celle de Jansénius. L'évêque d'Ypres y étoit maltraité, & ses disciples encore davantage. On représentoit ceux-ci comme des prélimptueux, qui se flattoient de mieux entrer dans le sens de S. Augustin, que tous les catholiques ensemble : ces traits mêloient un peu trop d'amertume au plaisir, que l'ordonnance pouvoit donner d'ailleurs. Le pere Quesnel ne put s'empêcher de témoigner avec chagrin, que ceux qui avoient été chargés de la faire, avoient eu peu d'égards à la réputation du prélat dont elle por-

Journal des
Sav. 17 janv.
1698.

Causa Quesnel, p. 171.

roit le nom ; qu'au moins ce prélat ne devoit pas exiger la créance du fait ; qu'à la bonne heure il croie en son particulier , après s'en être déclaré convaincu , que les cinq propositions sont de Jansénius ; mais qu'il étoit ridicule d'exiger que les autres fussent de même sentiment. Toujours incapable de ménagement , le pere Gerberon le prit sur un ton bien autrement fort. Tout le monde conclura , dit-il ; que M. l'archevêque de Reims est cet homme bouffi d'orgueil dont parle S. Paul , ce docteur qui ne fait rien de la science des Saints , ce possédé d'une maladie d'esprit , d'où naissent les envies , les médisances , les mauvais soupçons & les disputes pernicieuses.

Les Jésuites ne furent pas plus contents du prélat , que les Jansénistes. C'étoit pour eux , ou plutôt contre eux , que l'ordonnance avoit été faite. On n'y parloit de Jansénius , que pour retomber avec plus de poids sur leur doctrine , que l'on qualifioit de nouvelle , de dangereuse , de suspecte , & même d'erronée. La science moyenne étoit le monstre aux sept têtes pour M. de Reims : il avoit pour elle une antipathie ,
 thie ,
 Ton

thie , qu
 perimer
 On avo
 Reims
 sauve
 qu'elle
 calvinif
 n'y avo
 doctrine
 destinat
 chevêqu
 de la so
 & le c
 nu que
 la gloir
 Cetr
 tique ,
 jours p
 trui , r
 du cent
 uns , à
 un rang
 Le ton
 rustres
 moins
 les plus
 n'avoie
 du mé
 pandit

thie, qui lui troublait les sens, & ne lui permettoit plus de mesurer ses paroles. On avoit soutenu dans les theses de Reims, qu'elle étoit sortie saine & sauve des plus fortes épreuves, & qu'elle n'étoit pas plus pélagienne que calviniste. Quoiqu'on eût ajouté, qu'il n'y avoit rien de plus constant dans la doctrine de S. Augustin, que la prédestination tout-à-fait gratuite; l'archevêque en furie contre le défenseur de la science moyenne, perdit la tête, & le censura, pour n'avoir pas soutenu que cette prédestination gratuite à la gloire étoit un dogme de foi.

Cette censure prêtoit trop à la critique, pour que bien des malins, toujours prêts à partager les querelles d'autrui, ne s'égayassent point aux dépens du censeur. Il y en eut même quelques-uns, à ce qu'on publia, qui tenoient un rang fort considérable dans le monde. Le ton brusqué & les manières assez rustres de ce prélat, qui passoit néanmoins sa vie au milieu des personnes les plus propres à lui adoucir les mœurs, n'avoient pas multiplié ses amis, ou du moins ses estimateurs. On répandit quantité de pamphlets & de vraies

fatyres, parmi lesquelles on donna
 grands cours sur-tout à celle qui étoit
 intitulée *Maurolique*, parce que l'au-
 teur faisoit un parallèle fort piquant
 entre un ancien abbé de ce nom, &
 l'archevêque qui l'avoit peu ménagé
 dans son ordonnance. Feignant de pren-
 dre le parti de M. de Reims, il se
 fait objecter que l'autorité de ce pré-
 lat, quoique très-grande, mise en ba-
 lance avec le savoir de *Maurolique*,
 ne laisseroit pas d'être en danger d'avoir
 le dessous. Mais Dieu fait, répond-il,
 comment je fermai la bouche à ces
 bonnes gens. *Maurolique*, me disoient-
 ils, étoit un savant homme, fort con-
 sidéré de son temps; & M. l'archevê-
 que de Reims, leur répondois-je, est pre-
 mier pair de France, & fort redouté
 dans son diocèse. *Maurolique*, repre-
 noient-ils, étoit un homme d'une
 grande piété, & d'une conduite très-
 régulière; & M. l'archevêque de
 Reims, repliquois-je, est comman-
 deur de l'ordre du S. Esprit, & maître
 de la chapelle du Roi. *Maurolique*,
 osoient-ils dire encore, étoit un homme
 de qualité, de l'ancienne maison des
 Marulles; & M. l'archevêque de Reims,

leur rep
 vif leur
 école du
 voient p
 A Di
 à des lib
 rité chré
 personne
 dignités
 a des dro
 notoires
 en puisse
 ussemens
 contre le
 frages d
 re, à qu
 soit parv
 au jugem
 bunal, t
 tout, tou
 soit, qui
 dire, ent
 l'Eglise &
 politique
 outre qu
 l'un & l'a
 nellement
 homme la
 vertu &

leur reparçois-je, a la qualité de professeur de Sorbonne, la plus ancienne école du monde. A tout cela, ils n'avoient pas le mot à dire.

A Dieu ne plaise qu'on applaudisse à des libelles, aussi contraires à la charité chrétienne, qu'au respect dû aux personnes constituées sur-tout dans les dignités ecclésiastiques ! mais la postérité a des droits imprescriptibles sur les faits notoires ; & le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est d'en tirer des avertissemens qui nous mettent en garde contre les écueils fameux par les naufrages d'éclat. Tout homme en dignité, à quelque degré d'élevation qu'il soit parvenu, est à jamais soumis au jugement du public ; & à ce tribunal, tout ministre de l'Eglise sur-tout, tout prélat, quelque décoré qu'il soit, qui aura voulu planer, pour ainsi dire, entre la foi & l'erreur, entre l'Eglise & les sectes, ou se ménager en politique avec deux partis si contraires, outre qu'il se les attirera infailliblement l'un & l'autre à dos, il portera éternellement l'opprobre que mérite un homme lâche & faux, qui estime la vertu & révere le vice.

Nous avons fait entendre que les chagrins, ou les importunités causées à M. de Paris, par les circonstances où il avoit condamné le livre de l'Exposition de la foi, ne se bornerent point à l'année où il le condamna. On peut regarder, comme provenant encore de cette source, le fameux problème qui fut proposé deux ans après à l'abbé Boileau, & dont la solution que le parlement, au lieu de l'abbé, donna par un arrêt de condamnation, ne soulagea pas plus le prélat, qu'il ne satisfit l'auteur. Le problème étoit conçu en ces termes ; A qui doit-on croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de châlons en 1695, ou de M. L. A. de Noailles, archevêque de Paris en 1696 ?

Voici la cause & le sujet de cette piece. M. de Noailles étant évêque de Châlons, avoit donné, le 23 juin 1695, une approbation pompeuse aux Réflexions Morales sur le nouveau testament, que le pere Quesnel lui avoit dédiées ; & de plus un mandement, pour engager ses ecclésiastiques à les lire. Il y avoit que l'auteur avoit recueilli tout ce que les saints peres

ont
chan
plein
les
men
la r
cette
fait
qu'e
s'ind
app
qu'i
le p
nou
être
tien
les
J. C
mun
com
élog
qui
piét
arch
l'an
carl
ton
a v
C

ont écrit de plus beau & de plus touchant, & qu'il en a fait un extrait plein d'onction & de lumière; que les difficultés y sont expliquées nettement, & les plus sublimes vérités de la religion traitées avec cette force & cette douceur du S. Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs; qu'on y puifera de quoi s'édifier & s'instruire; que les ecclésiastiques y apprendront à enseigner les peuples qu'ils ont à conduire; qu'ils y trouveront le pain de la parole dont ils les doivent nourrir, tout rompu & tout prêt à leur être distribué; que ce livre enfin leur tiendra lieu d'une bibliothèque entière, les remplira de la science éminente de J. C. & les mettra en état de la communiquer aux autres. Il étoit difficile, comme on le voit, d'ajouter à cet éloge, fait d'ailleurs par un prélat qui avoit une grande réputation de piété. Mais M. de Châlons, devenu archevêque de Paris, condamna, dès l'année suivante, l'Exposition de la foi catholique, la nota d'hérésie, & de toutes les qualifications flétrissantes qu'on a vues.

Or l'auteur du problème prétend

que la doctrine des Réflexions approuvées à Châlons en 1695, & celle de l'Exposition condamnée à Paris en 1696, sont absolument la même. Pour le prouver, il fait un parallele entre ces deux ouvrages, & montre par la confrontation d'un assez grand nombre de morceaux, qu'il n'y a aucune différence entre eux pour le fond des choses, & presque point d'autre que celle de la marche, ou de la méthode; en ce que l'Exposition de la foi est en forme de catéchisme, par demandes & par réponses, au lieu que les Réflexions Morales sont en forme de considérations. Du reste, il ne prononce point sur le fond de la doctrine: là-dessus, il affecte de ne prendre aucun parti. Mais il s'appesantit, d'une manière bien mortifiante pour le prélat, sur la contrariété de la censure & de l'approbation: il dit & rebat jusqu'à pousser toute patience à bout, que la censure détruit l'approbation, & que l'approbation détruit la censure; qu'on n'a pu censurer ni approuver l'un des deux ouvrages, sans approuver ou censurer l'autre. Pour conclusion, il veut qu'on lui dise à qui des deux il doit croire,

ou de
avec
flexion
archev
sition
L'in
faisoit
& le c
rique
lemen
en pr
guelle
puis
comm
étoit
tant d
teur a
lemen
mais
tantôt
dictio
comm
au n
d'une
des p
mais
& de
chan
elle.

ou de l'évêque de Châlons approuvant avec des éloges magnifiques les Réflexions Morales, ou du même prélat, archevêque de Paris, qualifiant l'Exposition de la foi, d'ouvrage pernicieux.

L'injure étoit sanglante, puisqu'on faisoit entendre qu'il souffloit le froid & le chaud en matière de religion; pratique infame pour un évêque. Le parlement s'empressa d'arrêter le scandale, en proscrivant le problème. M. d'Aguesseau, alors avocat général, & depuis chancelier de France, en parla comme d'un libelle dont le titre seul étoit une injure atroce. Il dit avec autant de force que de justesse, que l'auteur appelloit en jugement, non seulement la religion d'un archevêque, mais sa raison même; qu'il l'accusoit tantôt d'hérésie, & tantôt de contradiction; que d'un côté il le représentoit comme un évêque digne d'être compté au nombre des hérétiques convaincus d'une doctrine pernicieuse, comme un des plus déclarés jansénistes qui ait jamais pu figurer à la tête de cette secte; & de l'autre, comme un prélat de foi chancelante, incertaine, contraire à elle-même; comme un juge qui ap-

prouve ce qu'il doit condamner, & condamne ce qu'il doit approuver, hérétique quand il approuve, téméraire quand il condamne, également incapable de constance dans le parti de l'erreur & dans celui de la vérité. Sur quoi le magistrat éloquent demanda que l'on réprimât la licence, avec laquelle on répandoit ainsi depuis quelque temps des libelles injurieux à la dignité épiscopale; qu'on n'en connoît pas les auteurs, mais qu'on pouvoit dire qu'un archevêque du caractère de celui qu'ils injurioient avec tant de noirceur, ne pouvoit avoir d'autres ennemis que ceux de l'Eglise. On fit droit sur le requisitoire: le problème fut lacéré & brûlé, devant la porte principale de Notre-Dame.

Solution de divers problèmes très-importans pour la paix de l'Eglise. Procès de P. Gerberon, chap. 6, p. 9.

Un Janséniste de bas ordre dit qu'un pareil problème ne méritoit point d'autre solution. Mais le pere Gerberon, toujours franc & toujours dur, rendit en ces termes ce qu'il en pensoit: Ce n'est pas sur la déclamation d'un avocat général mal instruit, ni sur un arrêt donné sans autre instruction, qu'on doit juger d'un crime. Le ministre Jurieu, dans son traité de la Théologie Mystique, s'en

exprim
répon
jection
un bo
le calv
pour e
parlem
lance

Il
couvri
ménag
en effe
on fit
il n'eto
sènienn
soites
dont je
problè
atelier
qu'il e
avoien
tructio
pudev
conda
conze
l'Inst
la d
des
four
décr

exprime dans le même goût. On ne répond pas, dit-il, à ces sortes d'objections, avec un arrêt du parlement, un bourreau & un bucher. Mais, ni le calviniste, ni le janséniste n'ont ici pour eux qu'un faux air de raison. Le parlement prétendoit réprimer l'insolence, & non pas régler la doctrine.

Il étoit naturel de chercher à découvrir l'auteur d'un ouvrage si peu ménagé. On le rechercha diligemment en effet, on raisonna, on conjectura, on fit des imputations; & comme il n'étoit point de mal que l'équité jansénienne ne mît sur le compte des jésuites, le janséniste en sous-ordre, dont je viens de parler, publia que le problème ne pouvoit sortir que d'un atelier molinien. Et la grande raison qu'il en apportoit, c'est que les jésuites avoient eu seuls intérêt à décrier l'instruction pastorale de Paris. Où est la pudeur? où est même le bon sens? En condamnant l'Exposition de la foi, qui contenoit tout le venin du jansénisme, l'Instruction Pastorale avoit condamné la doctrine la plus opposée à celle des jésuites; & l'on a la sottise de soutenir qu'eux seuls avoient intérêt à décrier cette Instruction. T v

La loi suprême de l'histoire, la vérité veut néanmoins qu'on avoue qu'un jésuite, moins distingué par sa finesse que par sa naissance, que le pere de Souastre fit imprimer le Problème à Bruxelles; mais il est plus que vraisemblable, que dans la manœuvre employée pour amener là ce bon pere, on voulut donner le change de la piece du faux Arnaud; & qu'on fit jouer au P. de Souastre le personnage du bachelier Ligny, c'est-à-dire du chat dont le singe de la fable emprunta la patte.

Voyez l'Hist.
de la Const.

Quoi qu'il en soit du motif, la manœuvre est certaine. Le plus déterminé, mais en même temps le plus sincere des jansénistes, le P. Gerberon crut devoir sacrifier à l'amour de la vérité, le plaisir que donnoit à ses amis l'embaras des jésuites; & par une merveille que n'attendoient guere ceux-ci, il devint leur défenseur contre ceux qui les accusoient d'avoir composé le Problème ecclésiastique, non toutefois par envie de leur rendre justice, mais bien pour empêcher de leur faire honneur d'une piece digne, à son sens, des Augustiniens les plus renommés. En effet, dans les trois conférences des

Dames Sa
puis, la tr
ver que
d'un. Augu
fit de cet
encore qu'
jésuites. E
qu'il subit
arrêté, il
composé l
de faire f
tion qu'on
des gens
témérité,
vrage de
confre de
janséniste
il fut arré
papiers un
qu'il ne
quelle,
tere, il f
blème n
Rome qu
deux juill
Saint Off
autre écla
l'année p
tion de r

Dames Savantes, qu'il composa depuis, la troisième est employée à prouver que ce Problème étoit l'ouvrage d'un Augustinien. Dans l'apologie qu'il fit de cette pièce-là même, il soutint encore qu'on avoit tort de l'attribuer aux jésuites. Enfin, dans les interrogatoires qu'il subit quand par la suite il fut arrêté, il confessa nettement qu'il avoit composé l'apologie du problème, afin de faire sentir le ridicule de l'imputation qu'on en faisoit à la société. Bien des gens ont cru pouvoir juger sans témérité, que le problème étoit l'ouvrage de Dom Thierrî de Vianne, confrere de Dom Gerberon, & fameux janséniste lui-même. Quand à son tour il fut arrêté, on en trouva dans ses papiers une copie écrite de sa main, qu'il ne put désavouer, & sur laquelle, comme sur le reste du mystère, il se défendit assez mal. Le problème n'eut pas un meilleur sort à Rome qu'à Paris: il y fut pros crit, le deux juillet 1700, par un décret du Saint Office. Mais un décret d'un tout autre éclat, émané du même lieu dès l'année précédente, absorboit l'attention de toute la France, partagée par

l'admiration entre les deux aigles de son clergé, si l'on peut s'exprimer ainsi. Tout le monde ne s'y occupoit encore que de la censure qui avoit été prononcée contre la fameuse Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, composée par Fénelon, & poursuivie par Bossuet.

Après la conclusion pacifique des conférences d'Issy, & la soumission sincère de Madame Guyon, il y avoit lieu de présumer que la paix étoit à jamais rétablie. Cette malheureuse discussion ne demandoit plus en effet qu'un profond oubli pour expirer dans les ténèbres, d'où la seule importance qu'on lui donna pouvoit la faire sortir. Mais, ni les agresseurs, ni les défenseurs de ce qu'on appelloit pur amour, n'étoient contents de ce qu'on avoit statué jusque-là, pour mettre, d'un côté, la vie intérieure à l'abri de toute illusion, & de l'autre, pour en accréditer les pratiques les plus parfaites. On a vu que M. de Meaux, avouant d'abord qu'il avoit peu lu les livres mystiques, ne fit pas difficulté d'en prendre une première connoissance dans l'analyse qu'en fit à cette fin le pieux abbé de

Fénelon
à tout
talent
tous les
rières d
faire pe
rôt en
que, e
teur int
ouvrage
épineux
les prin
discutan
sons ex
épreuves
remplati
y ont à
parties
complet
ne fit,
que la
vrai &
états d
erretts
soit co
été con
partie,
qui se
suet, f
états d'

Fénélon. Mais Bossuet, génie propre à tout, & doué en particulier d'un talent unique pour mettre à portée de tous les hommes les plus hautes matières de la théologie, sans leur rien faire perdre de leur élévation, fut bientôt en état de traiter de la vie mystique, en maître profond & en orateur intéressant. Il donna le plan d'un ouvrage, qui embrassoit cette matière épineuse dans toute son étendue; posant les principes de la véritable oraison, discutant la nature & le mérite des oraisons extraordinaires, & marquant les épreuves où Dieu met les âmes contemplatives, ainsi que les écueils qu'elles y ont à craindre. Cependant, des cinq parties qui devoient former ce traité complet de la Théologie Mystique, il ne fit, ou du moins il ne mit au jour que la première. Là, pour montrer le vrai & le faux par rapport aux divers états d'oraison, l'auteur exposoit les erreurs des nouveaux mystiques, & faisoit connoître pourquoi elles avoient été condamnées. C'est cette première partie, divisée elle seule en dix livres, qui se trouve dans les œuvres de Bossuet, sous le titre d'Instruction sur les états d'oraison.

Pendant qu'il s'occupoit infatigablement de ce grand ouvrage , annoncé par un mandement raisonné sur le même sujet ; Fénelon , de son côté , travailloit à un ouvrage contraire , qu'il ne croyoit pas moins utile. Il s'y proposoit de venger ceux qu'on appelloit nouveaux mystiques , des imputations flétrissantes dont on les chargeoit ; de montrer que leur doctrine n'avoit rien de commun avec celle de Molinos , rien qui dût alarmer , rien même de nouveau. Il prétendoit que les contemplatifs les plus respectés dans tous les siècles , s'étoient servi d'expressions aussi extraordinaires que les modernes qu'on s'efforçoit de décrier ; & qu'il étoit injuste de prendre ces termes à la lettre , dans les écrits des uns plutôt que dans ceux des autres. Il y avoit du vrai dans ces principes : mais à combien d'écueils leur développement n'exposoit-il pas ?

Dès que M. de Meaux eut achevé la première partie de son ouvrage , c'est tout ce qui nous en est parvenu ; il pria M. de Fénelon qu'il venoit de sacrer archevêque de Cambrai , de l'honorer de son approbation , comme avoient déjà fait M. l'archevêque de

Paris & M. de Fénelon. M. de Fénelon fit un nouvel archiduc venu de dieux Meaux fait amis , de l'avis ses erreurs , une rétractation assez authentique à ne pas sujet. Cependant doute qu Mais l'archevêque partir pour le premier crit qu'on garda l'approbation doit comme foi , comme loit tenir de norer , lui d

Il y vit tendoit principe position d'un différoit en avoit condamné Molinos ; qu passages tirés Guyon , au

Paris & M. l'évêque de Chartres. Cette déférence fut d'autant plus suspecte au nouvel archevêque, qu'il lui étoit revenu de divers endroits, que M. de Meaux faisoit gloire auprès de ses amis, de l'avoir obligé de renoncer à ses erreurs, & qu'il en vouloit tirer une rétractation au moins indirecte, & assez authentique pour l'engager d'honneur à ne point écrire sur le même sujet. Cependant il n'avoit pas le moindre doute qu'il n'obtînt l'approbation. Mais l'archevêque de Cambrai, prêt à partir pour son diocèse, n'eut pas jetté le premier coup d'œil sur le manuscrit qu'on lui avoit laissé, qu'il regarda l'approbation qu'on lui demandoit comme un piège tendu à sa bonne foi, comme un instrument qu'on vouloit tenir de sa main, pour le déshonorer, lui & ses amis.

Il y vit avec surprise que l'auteur tendoit principalement à réaliser la supposition d'une hérésie déguisée, qui ne différoit en rien de celle que Rome avoit condamnée dans les écrits de Molinos; qu'il rapportoit quantité de passages tirés des livres de Madame Guyon, auxquels il donnoit les sens

les plus horribles du Molinosisme ; quoique M. de Meaux lui-même eût justifié la foi de cette dame par un certificat authentique , & qu'il eût encore assuré que dans ces sortes de matieres , il ne s'agissoit pas des conséquences éloignées qu'on peut tirer d'un principe , mais qu'on désavoue , ni de quelques façons de parler qui sont exagérées , mais qu'on peut ramener à l'exactitude. Il déclara donc avec toute la franchise qui lui étoit naturelle , qu'il n'approuveroit point un ouvrage fait exprès pour diffamer une femme qu'il avoit estimée , & traitée avec estime devant plusieurs personnes de considération qui avoient confiance en lui ; que son nom à la tête d'un pareil ouvrage ne serviroit qu'à rappeler les liaisons qu'il avoit eues avec elle , & dont il jugeoit beaucoup plus à propos de laisser perdre le souvenir ; qu'il s'intéressoit peu aux écrits de cette personne ; mais qu'un évêque devoit à sa propre réputation , ainsi qu'à la charité & à la justice , de ne pas reconnoître authentiquement qu'elle eût enseigné des erreurs monstrueuses & dignes d'un châtement exemplaire ; convaincu , comme

il en étoit
claré elle
que jam

Ainsi
rien faire
l'avoir a
rriomphe
Plus sent
amis qu
couleurs
qu'à tous
il contin
prêt à pa
montrer
trine de
celle qu'o
de Meau
refus de
mandée
de simp
mais de
prétendo
roître di
la cause
résultero
il eut b
Cambrai
premiere
que le

il en étoit, & comme elle l'avoit déclaré elle-même en tant de rencontres, que jamais ce ne fut là son intention.

Ainsi refusa-t-il invinciblement de rien faire, par où M. de Meaux parût l'avoit attaché à son char, dans son triomphe prétendu sur le Quiétisme. Plus sensible encore à l'injure de ses amis qu'on peignoit des plus noires couleurs, qu'à son intérêt propre, & qu'à tous les risques qu'il alloit courir, il continua son ouvrage, & le tint prêt à paroître en cas de besoin, pour montrer au public combien la doctrine de ces amis étoit différente de celle qu'on leur imputoit. Cependant M. de Meaux se récria étonnamment, sur le refus de l'approbation qu'il avoit demandée : il en fit une affaire, non pas de simple convenance & d'égards, mais de devoir & de conscience. Il prétendoit que l'épiscopat alloit paroître divisé, que le public pénétreroit la cause de cette division, & qu'il en résulteroit un véritable scandale. Mais il eut beau dire & tonner, M. de Cambrai demeura inébranlable dans sa première résolution. Il étoit manifeste que le refus de l'approbation, fort

secret jusqu'à ce moment, ne laisseroit voir de méfintelligence entre les deux prélats, qu'autant qu'on viendroit à le divulguer. Or M. de Meaux étoit maître absolu du secret : il lui étoit donc aussi facile d'obvier au scandale, que de garder le silence. Mais il ne fut pas maître de son ressentiment, ou du moins de ses paroles. Telle fut, dans l'opinion des personnes instruites & justes, la cause première de ce triste démêlé.

Beaucoup d'autres censeurs la vont chercher dans la jalousie d'un prélat établi au faite de la gloire épiscopale & littéraire, contre un jeune prélat que sa réputation extraordinaire d'esprit & de capacité, jointe à ses vertus aimables autant qu'integres & pures, sembloit destiner aux plus grandes choses; vu sur-tout qu'à la fleur de son âge, il avoit rempli avec une distinction sans exemple l'office de précepteur des enfans de France. Déjà ils avoient concouru ensemble pour la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne; & quoique le prélat ancien l'eût emportée, on prétend que jamais depuis il n'avoit vu de bon œil son

jeune co
à se rep
fices, il
chagrin
chevêque
médiocre
n'avoit
qu'à con
de chaq
c'est-à-di
ses augu
de vacau

De là
parrifans
des indif
la pureté
M. de M
nouveau
celui-ci
jure & à
vie & de
plus odi
évêque d
ble ne p
routes le
sienne,
bâttre le
forti vic
qui touj

jeune concurrent. On ajoute qu'ayant à se reprocher la pluralité des bénéfices, il ne l'avoit pas vu d'un œil moins chagrin se démettre, en devenant archevêque, tant d'une abbaye, que d'un médiocre prieuré. Le pieux Fénélon n'avoit même accepté son archevêché qu'à condition qu'il résideroit neuf mois de chaque année dans son diocèse, c'est-à-dire qu'il ne passeroit auprès de ses augustes élèves que les trois mois de vacance accordés par les canons.

De là, toutes les accusations que les partisans de M. de Cambrai, & bien des indifférens même formerent contre la pureté du zèle brûlant que marqua M. de Meaux, dans la poursuite du nouveau Quiétisme. Les partisans de celui-ci, au contraire, ont crié à l'injure & à la calomnie, d'accuser d'envie & de vengeance, des sentimens les plus odieux & les plus abjects, un évêque dont la gloire montée à son comble ne pouvoit plus croître, qui voyoit toutes les renommées au dessous de la sienne, qui occupé toute sa vie à combattre les ennemis de la religion, étoit sorti victorieux de tous ses combats, qui toujours enfin avoit témoigné n'a-

voir d'autres intérêts que ceux de l'Eglise & de la vertu. A ces éloges , trop bien fondés pour y donner atteinte , on ne laissoit pas de répliquer , que la passion de la gloire , plus qu'aucune autre , ne dit jamais , c'est assez ; que l'homme parvenu au point suprême de l'élévation , craint autant d'en voir un autre prendre place à ses côtés , qu'il souffriroit impatiemment , dans un degré plus bas , de le voir au dessus de sa tête.

Sans prendre parti dans cette cause , dont l'histoire ne doit qu'exposer l'état , revenons - en au grand principe de la charité & de la prudence évangélique , savoir qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les cœurs. Observons néanmoins , d'un côté , que les grands hommes ont assez communément de grands foibles ; & de l'autre , que les âmes sensibles , les plus pieuses même & les plus ingénues , se préservent rarement de l'exagération , dans les plaintes qui leur sont arrachées par la vivacité du chagrin. Ainsi donc , pour ne rien avancer d'injuste , ni d'incertain , tenons - nous - en à ce qu'ont fait & publié les deux parties. Là-dessus même ,

D
si quelqu'un
core les in-
nonce que
des faits d
pas moins

Quelles
sitions de
tant qu'il
refus de l'
vrage : cert
dans un au
& qu'il in
uisse. Son
à fort pe
nélon eût
tion où il
justifier le
culations
théologien
la portée
fortement
cette vie
& unqu
aucun in
rance ,
persuader
il fût ind
les princ
sommées

si quelqu'un veut juger, qu'il laisse encore les intentions à part, & ne prononce que sur des aveux exprès, ou sur des faits dont la conséquence ne soit pas moins concluante.

Quelles que pussent être les dispositions de M. Bossuet, il est constant qu'il fut excessivement piqué du refus de l'approbation faite à son ouvrage : certes, il ne le dissimula point, dans un autre ouvrage qu'il fit ensuite, & qu'il intitula Relation sur le Quietisme. Son humeur eût toutefois abouti à fort peu de chose, si M. de Fénelon eût pu se défaire de la prévention où il étoit touchant la nécessité de justifier les mystiques, dont les spéculations, souvent inintelligible aux théologiens même, passent absolument la portée du commun des fidales. Mais fortement persuadé qu'on pouvoit dès cette vie aimer Dieu continuellement & uniquement pour lui-même, sans aucun motif de crainte, ni d'espérance, il se faisoit un devoir de le persuader aux autres; quoiqu'au fond il fût indubitable qu'il seroit selon tous les principes; cette perfection consommée n'appartient qu'aux bienheu-

reux qui sont dans le ciel. Sur quoi l'on peut néanmoins dire, que s'il est des erreurs honorables, aussi bien que des fautes heureuses, il n'en étoit point qui pût faire plus d'honneur que celle-ci à l'ame pure qu'un excès de piété seulement y avoit induite. Mais qu'elle paya cher cet honneur ! Ce fut pour elle une source intarissable de chagrins & d'infortunes, ou pour en parler plus juste, de tribulations & d'épreuves, bien propres à la détromper, en lui faisant éprouver que l'amour le plus pur ici-bas peut toujours s'épurer davantage.

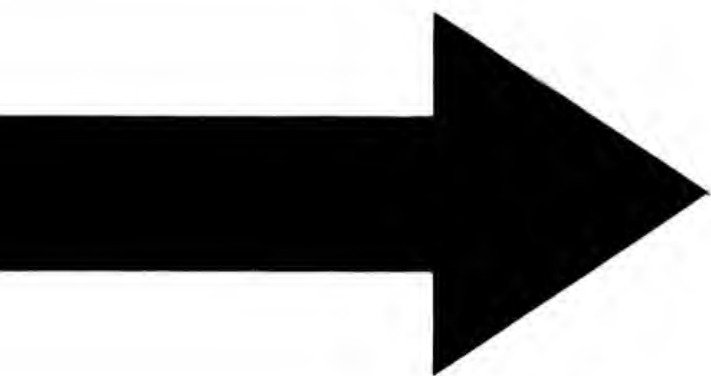
Le dessein de ce prélat n'avoit été d'abord que d'expliquer & développer les trente-quatre articles des conférences d'Illy, en joignant à chacun d'eux les sentimens & les expressions mêmes des auteurs spirituels universellement révéérés. L'auteur communiqua cette première production à M. de Noailles & à M. Tronçon, qui tous deux avoient été commissaires dans les conférences, & qui n'y trouverent rien à reprendre : mais il ne jugea pas qu'il convint de la communiquer au troisième commissaire, c'est-à-dire à M. Bossuet,

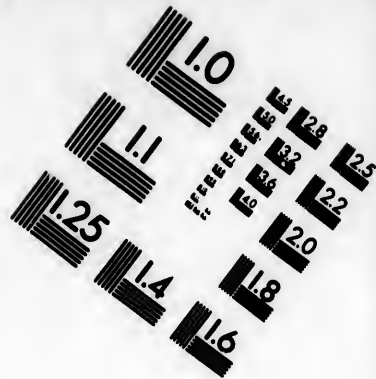
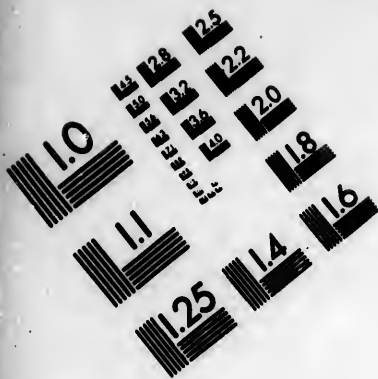
après
tion à
fut-là
rentem
ne s'en
livre. E
il ne le
plier ses
due,
dre, p
de soli
qui ne
premie
l'idée p
mystiq
nombr
étoit ap
célèbre
modern
la fois
la ma
rangés.
muniq
qui le
de cit
à l'abr
à l'en
Ain
brai l

après avoir refusé sa propre approbation à un ouvrage de ce prélat. Ce fut-là une source nouvelle de mécontentement & d'aigreur. M. de Cambrai ne s'en disposa pas moins à publier son livre. Déjà il le révisoit avec dessein, & il ne le trouva pas suffisant pour remplir ses vues. Il lui donna plus d'étendue, & en même temps plus d'ordre, plus de liaison, plus de nerf & de solidité. Dans cette forme nouvelle, qui ne s'écartoit pas du fond de la première, qui du moins en conservoit l'idée principale, toute la doctrine des mystiques étoit réduite à un certain nombre de maximes, dont chacune étoit appuyée de l'autorité des écrivains célèbres en ce genre, tant anciens que modernes. Ces passages servoient tout à la fois de preuve & d'explication à la maxime sous laquelle ils étoient rangés. L'ouvrage ainsi rédigé fut communiqué de nouveau à M. de Noailles, qui le trouva trop long, trop chargé de citations, & qui engagea l'auteur à l'abrégé, ou plutôt à le mutiler & à l'énervé.

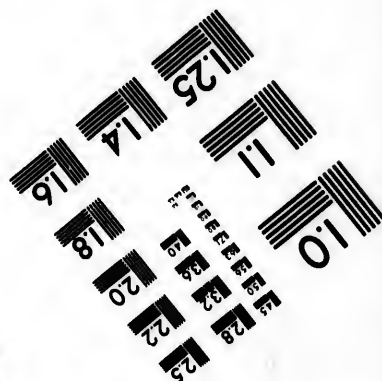
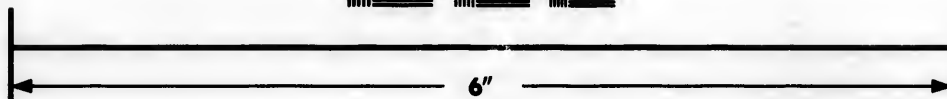
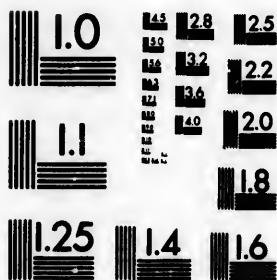
Ainsi la docilité de M. de Cambrai lui fit gâter son ouvrage. Le re-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 128
E 132
E 122
E 120
E 118
6

11
10
E 118
E 122

tranchement qu'il y fit en particulier des autorités d'une foule d'auteurs respectables, le dépouilla de ce qui en faisoit la force principale, & pour ainsi dire, la sauve-garde. Avant cette suppression, on ne pouvoit l'attaquer, sans attaquer en même temps les plus profonds & les plus saints mystiques de tous les âges; au lieu qu'après le dépouillement où on l'avoit réduit, il prêtoit le flanc à tous les traits, sans plus rien avoir qui lui servît de bouclier. Ce n'est pas que l'Eglise, toujours éclairée par le S. Esprit, n'y eût déconvert l'erreur sous toutes ces envelopes, si les maximes ainsi remparées, pour ainsi dire, eussent eu le même sens, que présentées à nud: mais comme le sens de l'auteur, ou le sens littéral & naturel d'une proposition, qui est le seul dont juge l'Eglise, dépend sur-tout de ce qui l'accompagne, de ce qui la précède & la suit, en un mot de la contexture générale d'un écrit; ce qu'on jugea erroné dans le livre des Maximes après sa réduction, eût peut-être été jugé tout différemment, avant des suppressions qui lui avoient ôté cette contexture, & toute son enchaîure. Quoi

Quo
défigur
M. de
maines
mina
théolo
Pirrot,
à M.
teur q
devoir
brai p
rence
fit sur
Paris,
sroit.
que ce
celui
cité ge
désere
sa par
son d
ment
son n
pressio
prome
circon
de ra
obligé
toit l
T

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ainsi défiguré fut encore communiqué à M. de Noailles, qui le garda trois semaines, pendant lesquelles il l'examina soigneusement avec deux habiles théologiens, les docteurs Beaufort & Pirot, dont le dernier étoit fort attaché à M. Bossuet. Ils marquerent à l'auteur quelques endroits qu'ils jugeoient devoir être retouchés; & M. de Cambrai poussant la docilité, ou la déférence, aussi loin qu'elle pouvoit aller, fit sur le champ, & sous les yeux de M. de Paris, tous les changemens que l'on désiroit. M. de Noailles exigea de plus que cet ouvrage ne parût point avant celui de M. Bossuet; & la simplicité généreuse de Fénelon le fit encore déférer à cette demande. Il y engagea sa parole; & comme il repartoit pour son diocèse, il recommanda fortement à des amis qu'il chargeoit de son manuscrit pour en diriger l'impression, d'observer religieusement sa promesse: mais par un concours de circonstances, qu'il est, au moins inutile de rapporter, ces amis se crurent obligés à être plus défians qu'il ne l'étoit lui-même. Ainsi l'ouvrage de M.

de Cambrai, sous le titre d'Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure, fut mis au jour quelques mois avant l'Instruction de M. de Meaux sur les états d'oraison.

Mais à peine il parut quelque exemplaire des Maximes, que ce furent des clameurs épouvantables, & un déchaînement universel contre cet ouvrage. Ce qui suit en présente la preuve, & en fait au moins entrevoir la cause.

Relat. du
Quiétisme.

La ville & la cour, dit M. Bossuet, la sorbonne, les communautés, les savans, les ignorans, les hommes, les femmes, tous les ordres sans exception furent indignés du raffinement d'expressions, de la nouveauté inouïe, de l'entière inutilité & de l'ambiguïté de cette doctrine. En effet, mille & mille bouches coururent à la fois, que le nouvel ouvrage étoit le quiétisme tout pur, masqué néanmoins & insidieusement déguisé; que c'étoit une justification scandaleuse d'une femme & d'une doctrine justement diffamées; qu'il ne faisoit que revêtir de belles couleurs l'exclusion de l'espérance chrétienne, & de l'indifférence pour le salut. Mais si le fracas fut horrible, fut-il

également
raison
des re
jusqu'à
vraies
rent s
haute
dans c
tôt au
dalisât
Ma
raclé d
Priscil
put cr
sion de
d'énerg
homme
fondan
pardon
pas rév
veaux l
teur é
si vif
dont o
dans le
fils ? I
gerent
alarme
plus a

également naturel, ou fortuit? Est-il raisonnable de croire qu'il n'y eut pas des ressorts cachés, qui firent parler jusqu'aux automates? que les ignorans, vraies machines dans cette piece, crient sans qu'on les fit crier? que la haute & abstruse spiritualité qui régnoit dans cet ouvrage, n'imposât pas plutôt aux simples, qu'elle ne les scandalisât?

Mais après qu'on eut entendu l'oracle du clergé s'écrier que la nouvelle Priscille avoit trouvé son Montan; qui put craindre autre chose dans l'expression de ses alarmes, sinon de manquer d'énergie? Et quand on vit un si grand homme se jeter aux pieds du Roi, en fondant en larmes, & en demandant pardon à Sa Majesté de ne lui avoir pas révélé plutôt les pratiques des nouveaux Molinosistes; quelle dû être l'horreur & l'indignation d'un Monarque si vif sur les intérêts de la religion, dont on lui montrait l'ennemi capital dans le précepteur des princes ses petits-fils? La plupart des courtisans partagerent, ou feignirent de partager les alarmes du Monarque. Les prélats les plus assidus à la cour, ou les plus am-

*Ibid. Refar.
de Bossuet
sur le Quir.*

bitieux , parlerent avec toute la véhémence que peut inspirer la jalousie de la faveur. Bien des seigneurs qui portoient envie à ceux qui étoient connus par leur attachement pour M. de Cambrai , & particulièrement aux ducs de Chevreuse & de Beauvilliers , manœuvrent pour les faire envelopper dans sa disgrâce.

Cependant , quoique M. de Meaux se soit trouvé à la tête d'un parti abandonné à ces odieuses passions , nous nous garderons bien de les lui attribuer. Nous présumons bien plus volontiers , qu'un évêque si ardent pour la foi qu'il avoit défendue toute sa vie , ne fut emporté que par son zele , & qu'il vit les choses telles qu'il les représenta. Mais il est clair aussi , par la dureté de ses expressions , & par l'appareil qu'il mit dans ses démarches , que son zele eut trop de chaleur , & ne fut rien moins qu'exempt d'amertume. Aujourd'hui qu'on envisage de sang froid ces miseres , comment regarde-t-on sa supplique larmoyante aux pieds de Louis XIV , sinon comme une parade aussi ridicule par son objet , que mésestante au personnage qui se

donnoit
qu'il n
doute
chée p
Camb
mis en
ment
d'hui
dame c
avec c
ou feu
Monta
donner
aux m
infami
Tou
brai n
d'chir
plaign
généra
lui , é
Meaux
les per
livre ,
voient
les aut
lui ave
rema
s'étoit

donnoit en spectacle? Scene au reste qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, après qu'elle lui a été reprochée par un écrit public de M. de Cambrai, sans que jamais il se soit mis en devoir de la désavouer. Comment encore l'entendrait-on aujourd'hui comparer les rapports de Madame de Guyon & de M. de Cambrai, avec ceux de Priscille & de Montan; ou seulement rapprocher du nom de Montan celui de Fénelon, c'est-à-dire donner lieu à la malignité d'imputer aux mœurs angéliques de Fénelon les infamies de Montan?

Toute la modération de M. de Cambrai ne put tenir contre des traits si déchirans. Il éclata lui-même, & se plaignit vivement que le soulèvement général qui se faisoit tout à coup contre lui, étoit l'effet des ressorts que M. de Meaux avoit mis en jeu. Il savoit que les personnes incapables d'entendre son livre, & qui ne l'avoient pas lu, élevoient la voix encore plus haut que les autres. Il assure que M. de Meaux lui avoit fait dire qu'il lui enverroit ses remarques sur les Maximes, & qu'il s'étoit montré disposé à les écouter.

sans prévention ; d'où il conclut , que si au lieu de se lamenter aux pieds du Roi , M. Bossuet avoit averti Sa Majesté qu'il avoit pris des mesures avec l'auteur pour retoucher l'ouvrage, Elle auroit été tranquille , & le soulèvement seroit tombé.

Soit par le procédé contraire , soit par l'aigreur réciproque des deux partis , le mal ne fit qu'empirer. Le Roi , qui avoit singulièrement estimé M. de Fénelon avant qu'on l'accusât de quiétisme , en conçut une aversion pour le moins égale à l'estime dont il l'avoit honoré. Ce prince , revenu des égaremens de sa jeunesse , & plus vif que jamais sur l'article de la religion , s'étoit fait une idée effroyable du Quiétisme : il ne se pardonnoit point à lui-même , d'avoir confié l'éducation du prince qui devoit lui succéder , à un hérétique infame , à un sectateur de l'affreux Molinos , à un hypocrite dont les mœurs n'étoient pas moins corrompues que la foi : car c'étoit sous ces couleurs que des courtisans jaloux & affamés de dépouilles ne cessoient de lui représenter , tant M. de Cambrai , que ses proches & ses amis. Il

fat
rens
plois
cont
rédu
lui ;
un
méri
cret
silenc
le D
gogn
men
le pl
remp
de l
nir
soit
dang
eût
il ne
ni a
route
Féné
trion
C
mes
du r
tabli

fat relégué dans son diocèse. Ses parens furent dépouillés de leurs emplois. Entre ses amis, les uns furent contraints de quitter la cour ; on en réduisit d'autres à se déclarer contre lui ; & ceux à qui l'on ne put arracher un fond d'estime trop évidemment mérité, ne purent que gémir en secret, & garder au dehors un profond silence. Son auguste & généreux élève, le Dauphin, auparavant duc de Bourgogne, qui lui demeura inviolablement attaché, fut réduit lui-même à le plaindre en secret, en attendant le temps propre à le justifier aux yeux de l'univers. Personne n'osoit entretenir de commerce avec lui, & il n'osoit se réclamer de personne ; tant le danger étoit imminent pour quiconque eût encore paru son ami. En un mot, il ne manqua rien à son humiliation, ni au triomphe de son adversaire ; si toutefois la ruine d'un rival tel que Fénelon, put jamais être un sujet de triomphe.

Cependant on parla de se mettre en mesure, tant pour arrêter les progrès du nouveau Quiétisme, que pour rétablir la concorde entre les chefs des

deux partis. M. de Noailles, ami de M. Bossuet & de M. de Fénelon, travailla d'abord à les réconcilier, & garda la neutralité; tandis qu'il eut quelque espérance d'y réussir. Mais quand il vit l'inutilité de ses efforts, il se déclara pour M. de Meaux, qui n'oublia rien pour s'attacher encore M. des Marais, évêque de Chartres, prélat éclairé, très-pieux, & fort en crédit, à raison de la confiance qu'avoit en lui Madame de Maintenon, dont il dirigeoit la conscience. Ces deux prélats eurent pour M. de Cambrai beaucoup plus d'égards personnels que M. Bossuet: ils ne s'engagerent pas même à soutenir tout-à-fait la doctrine de celui-ci en matière ascétique. Au moins est-il constant qu'on n'accusa point M. de Chartres d'établir l'espérance sur les ruines de la charité, comme on l'avoit reproché à M. de Meaux, qui avoit nié d'abord la possibilité, non seulement d'un état fixe où l'on aimât Dieu purement pour lui, mais encore des actes passagers du pur amour. C'est ce qu'on voit encore dans son Instruction sur les états d'oraison, où il prétend

que
pour
l'espé
de p
de
qui
1698
traite
extra
expre
sainte
mabl
au m
d'int
M
un la
il est
matie
tout
toute
qui
sur
gard
parle
s'en
plus
qu'i
à b
le s

que la charité n'a point d'autre motif pour ses actes propres, que celui de l'espérance. En quoi il fut abandonné de presque tous les théologiens, & de M. de Chartres en particulier, qui dans sa Lettre Pastorale du 10 juin 1698, se montre bien éloigné de traiter de *pieux excès & d'amoureuses extravagances*, les sentimens & les expressions enflammés de tant d'ames saintes, qui ont trouvé Dieu assez aimable en soi, pour qu'on pût l'aimer, au moins par intervalle, sans motif d'intérêt.

M. de Meaux lui-même prit ensuite un langage différent du premier: tant il est visible, non seulement que la matiere étoit difficile, mais qu'avec tout son génie il n'étoit pas maître en toute matiere. Dans son ouvrage latin qui a pour titre, *les Mystiques en sûreté*, ces mystiques qu'il avoit regardés comme des visionnaires, il en parle avec autant de respect, ou peu s'en faut, que M. de Fénelon. Bien plus, le sacrifice conditionnel du salut, qu'il y passe aux ames peignées, parut à bien des gens habiles retomber dans le sacrifice absolu, qui faisoit le grand

crime de M. de Cambrai. Que ne pourroit-on pas y relever encore ? Mais laissons un examen, qui nous engageroit en tant de discussions, que l'ennui en seroit le moindre inconvénient.

Que d'ouvrages en effet n'auroit-on point à examiner, si l'on vouloit rendre compte de tout ce que produisit dans ce différend animé la véhémence inarrissable de M. de Meaux ? Outre les Erats d'oraison, la Relation sur le Quiétisme, & les Mystiques en sûreté, sa plume enfanta l'Ecole en sûreté, le Quiétisme ressuscité, le Sommaire de la doctrine de M. de Cambrai; sans compter une foule de mémoires, de lettres, d'écrits divers, & quelques préfaces qui équivalent à autant de traités. Dans toutes ces productions, il est vrai, on retrouve toujours le grand évêque de Meaux; sa maniere grande & sublime, son raisonnement nerveux, la profondeur de ses vues, la justesse & la sagacité de ses réflexions, ces mouvemens rapides qui étonnent & qui entraînent, son style énergique, lumineux & non moins naturel, son éloquence mâle, abondante, soutenue & presque toujours

conve
nom
vers
à la s
égard
ils pa
firent
pour
des
sent p
les d
plus
çoise
M
Meau
relâch
Les
lettre
aussi
de ce
dit s
l'amé
grace
l'écrit
style
belli
persu
les a
moy

convenable au sujet. Dignes en un mot du nom de Bossuet, tant d'ouvrages divers ne laissent rien à désirer, quant à la forme : mais au fond, & à mille égards, que de justes regrets ne font-ils pas naître ? Queile énorme perte ne firent pas les lettres & la religion, privées pour des productions qu'on ne lit plus, des fruits à jamais intéressans qu'eussent produits, au lieu de ces subtilités, les deux talens qui firent jamais le plus d'honneur à la prélaturo Francoise !

M. de Cambrai, ainsi que M. de Meaux qui ne lui donnoit point de relâche, parut sans fin dans la lice. Les instructions, les explications, les lettres spirituelles coulerent presque aussi rapidement de sa plume, que de celle de son antagoniste. Il répandit sur les matieres les plus seches, l'aménité, l'onction de la piété, des graces touchantes qui faisoient aimer l'écrit & l'écrivain tout ensemble. Un style ingénu, facile, enchanteur, embellissoit tout ; & le ton ravissant de la persuasion remplaçoit avec avantage les argumens pressés & les plus forts moyens de la rigide logique. Il eut à

peine publié quelques lettres, qu'on revint presque généralement des préventions répandues en premier lieu contre lui. On cria de toute part, qu'il n'avoit que suivi les enseignemens des Mystiques les plus estimés, qu'il n'étoit pas même allé aussi loin qu'eux; qu'il avoit rectifié leurs idées, & adouci leurs sentimens en plusieurs articles. Cependant les personnes bien réfléchies & solidement instruites jugeoient toujours qu'il s'étoit trop avancé, dans le livre des Maximes, & souhaitoient qu'il y eût mis les correctifs qui se trouvoient dans ses défenses. Mais après tout, ajoutoient-elles, c'est un excès de charité qui fait tout son crime; & on pouvoit le redresser, sans tout l'opprobre dont l'on a tâché de le couvrir.

Perfuadé cependant que l'orage n'étoit pas près de finir, M. de Cambrai s'offrit à retoucher dans son livre des Maximes, ce que l'on croyoit en avoir besoin: mais il ne voulut point que M. de Meaux, qu'il regardoit comme sa partie adverse, & comme l'ennemi de tous les Mystiques, fût du nombre de ses juges. Et comme il n'étoit pas facile de l'en exclure, dans un examen

qui se
d'emp
influe
rendre
avoit
copat
théolo
ment
exposa
l'amou
l'acte
mais l
l'indis
tinct d
conten
roit,
péchés
volont
une or
pératio
actes
cune
S. Esp
font l
unifor
sensibi
en ce
établi
tion

qui se feroit en France, ou du moins d'empêcher qu'il n'eût la plus grande influence dans le jugement qui s'y rendroit, attendu l'ascendant qu'il avoit sur tous ses collegues dans l'épiscopat; il proposa de s'en rapporter aux théologiens du Pape, & avec l'agrément du Roi, il écrivit au Saint Pere. Il exposa dans sa lettre, qu'en traitant de l'amour contemplatif il en condamnoit l'acte permanent, c'est-à-dire qui n'a jamais besoin d'être réitéré; qu'il renoit l'indispensable nécessité de l'exercice distinct de chaque vertu, & rejettoit une contemplation perpétuelle qui excluroit, soit cette distinction, soit les péchés véniels, soit les distractions involontaires; qu'il rejettoit pareillement une oraison passive, qui excluroit la coopération effective du libre arbitre dans les actes méritoires; qu'il n'admettoit aucune autre quiétude que cette paix du S. Esprit, avec laquelle certaines ames font leurs actes divers d'une manière si uniforme, que la diversité n'en est pas sensible aux personnes sans expérience en ce genre; qu'il prétendoit sur-tout établir, qu'à quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, il faut tou-

jours conserver dans son cœur la vertu d'espérance, comme nécessaire pour être sauvé. Cette déclaration doit au moins faire convenir qu'il falloit être excessivement prévenu, pour confondre le Quietisme de Fénelon avec l'affreusé doctrine de Molinos. Cette lettre explicative fut suivie de près par une traduction latine du livre des Maximes, accompagnée d'un recueil manuscrit des sentimens, tant des peres que des Saints du dernier âge, sur le pur amour des contemplatifs. Tous ces correctifs & ces adoucissimens mettoient hors d'atteinte le fond des sentimens de M. de Cambrai : mais il faut avouer qu'ils venoient un peu tard, & s'accordoient peu avec le texte de son livre. Ce pouvoit être le sens personnel de l'auteur, dont l'Eglise ne juge point; mais ce n'étoit pas le sens du livre, ou celui qu'on appelle juridiquement sens de l'auteur, & dont l'Eglise avoit à juger. M. de Fénelon demanda au Roi d'aller lui-même se justifier auprès du Pape : n'ayant pu l'obtenir, il y envoya deux ecclésiastiques de confiance.

M. de Bossuet, de son côté, écrivit

à Rome
partie
fuet,
sur le
pour a
qui le
zele q
affaire
homme
donna
son an
le juge
moins
ter le
qua un
préten
ment à
cause q
Ceux
dotes,
teur des
parce c
neur d
çois, i
jetter à
pour l
gloire
clarant
avec un

à Rome ; & se portant avec éclat pour partie adverse , il y envoya l'abbé Bos-
suet , son neveu , qu'on a vu depuis
sur le siège de Troies , & lui donna
pour adjoint le théologien Phélippeaux ,
qui le seconda sans doute avec le beau
zele qui , dans sa Relation sur cette
affaire , lui a fait travestir Fénelon en
homme artificieux & faux. Le Roi or-
donna de plus au cardinal de Bouillon ,
son ambassadeur à Rome , d'y presser
le jugement. La décision tarda néan-
moins assez long-temps pour impatien-
ter le Monarque , en qui l'on remar-
qua une chaleur si extraordinaire , qu'on
prétendit , qu'on dit même publique-
ment à Rome , qu'elle avoit une autre
cause que l'appréhension du Quiétisme.
Ceux qui faisoient fond sur les anec-
dotes , se persuaderent que le précep-
teur des enfans de France étoit persécuté,
parce que préférant à la faveur l'hon-
neur de ses élèves & du diadème Fran-
çois , il avoit porté le zele jusqu'à se
jetter à son tour aux pieds du Roi ,
pour le conjurer de ne pas ternir sa
gloire dans les races futures , en dé-
clarant le mariage qu'il avoit contracté
avec une femme née trop loin du trône ,

Volr. Siecle
de Louis XIV.

pour y monter sans causer un étonnement dangereux. Si ces particularités sont incertaines, au moins ne doutoit-on pas que Fénelon ne partageât à ce sujet les sentimens très-connus du duc de Bourgogne. On ajoute que les maximes de gouvernement & certains portraits du Télémaque, qui fut mis au jour dans ces entrefaites, étoient regardés comme une censure indirecte du règne de Louis XIV. Mais tout ce qu'on peut sensément inférer de ces allégations, c'est que ce prince habile, outre l'hérésie, craignit peut-être encore la cabale; deux motifs, dont l'un suffisoit pour presser avec chaleur la fin d'une dispute, qui mettoit toute la cour en fermentation.

Peu satisfait cependant de ce qu'on faisoit à Rome, M. de Meaux tira douze propositions du livre des Maximes, & les fit censurer à Paris, par un assez grand nombre de docteurs. Si la censure fut juste au fond, elle ne passa pas pour bien régulière dans les formes. Au moins, M. de Cambrai se crut-il assez instruit, pour se plaindre fort haut, qu'on étoit allé de porte en porte solliciter la signature des

Troisième
Lettre de M.
de Cambrai à
M. de Meaux;

tenfen
jeunes
qui n
somp
libérat
ensuite
les au
crite.
toute
offense
soit qu
à prom
rière d
plus se
dit-on
ajoute
dans le
spectac
vertueu
censure
Celle
qu'avec
mande
au cal
brai la
noître
soumis
vouloir
çoit d

enseurs ; en commençant par les plus jeunes théologiens , sans oublier ceux qui n'ayant pas encore fait leur *Re-sompse* , n'étoient point admis aux délibérations de la faculté ; qu'on avoit ensuite gagné quelques anciens ; que les autres avoient refusé de souscrire la formule qu'on leur présentoit toute dressée , soit qu'ils se tinssent offensés qu'on leur fit ainsi la leçon , soit qu'ils trouvaient de l'imprudence à prononcer sans examen , sur une matière dont la délicatesse demandoit la plus sérieuse attention. C'est par-là , dit-on , que la mine fut éventée. On ajoute que le changement déjà opéré dans les sentimens du public , par le spectacle attendrissant des revers du vertueux Fénélon , fit supprimer cette censure.

Celle de Rome n'en fut poursuivie qu'avec plus d'ardeur. Le Roi la demandoit prompte , comme important au calme du royaume. M. de Cambrai la souhaitoit précise , pour connoître la vérité , & promettoit une soumission parfaite. M. de Meaux la vouloit conforme à l'idée qu'il s'efforçoit de donner des Maximes , en Italie

comme en France. Tous les partis pressoient le jugement : mais la cour de Rome usoit de sa lenteur & de sa prudence accoutumée, examinant tout avec d'autant plus de slegme, que les sollicitateurs lui en marquoient moins. Le sage & pieux pontife Innocent XII sentit toute l'importance & la difficulté de la question sur laquelle il avoit à prononcer ; il en avoit commis l'examen préparatoire à dix théologiens renommés, qui après huit mois de travail se trouverent partagés de moitié juste, dans leurs opinions : cinq opinoient pour la condamnation du livre, & cinq en trouvoient la doctrine orthodoxe. Alors, sentant mieux que jamais combien la matiere étoit épineuse, il établit une congrégation de cardinaux, pour revoir tout ce qui s'étoit fait dans le premier examen. Elle tint vingt-une conférences, & ne put rien décider. Il en fallut établir une autre, que le vigilant Pontife composa de tout ce qu'il connoissoit de plus éclairé dans le sacré college. Celle-ci tint cinquante-deux assemblées, au bout desquelles enfin l'on tomba d'accord sur les propositions qui méritoient quelque censure. Il ne s'agissoit plus

guere
pour
cong
autan
Tout
huit
d'hum

Or
genu
gant
sourd
loit
tout
prove
reco
alamb
loit
vivem
auprès
ne pr
hume
ment
mars

Le
Maxi
lier
seize
tende
état

guere que d'en rédiger la formule ; & pour cela il fallut encore trente-sept congrégations , sans compter presque autant de conférences particulières. Toutes ces opérations emportèrent dix-huit mois ; ce qui donna beaucoup d'humeur à la cour de France.

On y peignoit Fénelon , le plus ingénu des hommes , comme un intrigant , qui retardoit la décision par de sourdes manœuvres ; & l'on n'y vouloit pas voir que cette froide lenteur , tout ordinaire qu'elle est aux Romains , provenoit tout particulièrement en cette rencontre de la nature des questions alambiquées , sur lesquelles on vouloit une décision. Louis XIV , piqué vivement , renouvela ses instances auprès du Pape , par une lettre où il ne prit pas grand soin de cacher son humeur. Enfin , le jugement si instantement demandé , fut rendu le 12 de mars 1699.

Le Pape y condamnoit le livre des Maximes en général , & en particulier vingt-trois propositions , dont seize qu'on peut rapporter à deux chefs , tendent à faire croire la réalité d'un état permanent en cette vie , où l'on

aime Dieu pour lui uniquement, & à autoriser le sacrifice absolu du bonheur éternel, dans le temps des plus rudes épreuves. Pour les sept autres propositions qui ont différens objets, leur condamnation fait bien voir qu'on ne vouloit faire grace à rien même d'ambigu, pour peu qu'il fût susceptible d'un mauvais sens. Il est dit que la lecture de ce livre pourroit engager insensiblement les fideles en des erreurs déjà condamnées; & que les vingt-trois propositions, soit dans le sens des paroles, tel qu'il se présente en les lisant; soit eu égard à leur liaison avec les principes établis dans le corps de l'ouvrage, sont téméraires, scandaleuses, mal sonantes, offensant les oreilles pieuses, dangereuses dans la pratique, & même erronées respectivement. On avoit beaucoup pressé, pour que les qualifications d'hérétiques & d'impies fussent encore insérées dans le décret de condamnation; mais le Pape & les consistoires n'y voulurent jamais entendre: ils refuserent aussi de donner atteinte à plusieurs des propositions qu'on avoit attaquées en France, bien au delà du nombre de vingt-

trois
catis
avoit
ce
justi
de
D
faire
ne
damm
trou
doct
a co
des
com
ni c
port
terr
Out
sens
se f
de
d'im
roit
dès
jam
imp
Lou
dém

trois , & à aucune des pieces justificatives publiées par l'auteur , qui les avoit répandues jusqu'à Rome. C'est ce qu'on peut regarder comme une justification des sentimens personnels de M. de Cambrai.

Dans toute la conduite de cette affaire , on s'apperçut qu'Innocent XII ne se prêtoit qu'à contre-cœur à condamner l'ouvrage de ce prélat. Il y trouvoit sans doute quelques points de doctrine condamnables , puisqu'il les a condamnés : mais il ne regardoit pas des subtilités presque inintelligibles , comme des erreurs fort contagieuses ; ni comme une entreprise funeste , de porter les fideles à aimer Dieu sur la terre comme il est aimé dans le ciel. Outre les bruits publics , le simple bon sens lui apprenoit que le vacarme qui se faisoit en France ne provenoit pas de l'objet de la dispute ; qu'il n'avoit d'importance que ce qu'on lui en prêtoit ; & qu'il tomberoit de lui-même , dès qu'on ne l'agiteroit plus. En effet , jamais question aussi malheureusement importante que le fut celle-ci sous Louis XIV ; ne fut ensuite aussi profondément oubliée , ou du moins regardée

avec autant d'inférence qu'on la regarde aujourd'hui : il n'en reste qu'un air de cabaleurs & de lâches rivaux aux zélatens amers qui l'ont poussée avec tant de violence.

On doute qu'Innocent XII s'embarassât beaucoup que la condamnation du livre des Maximes fût reçue en France. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il fit tout ce qu'il falloit pour qu'elle y fût rejetée. Son décret ne portoit point, que les évêques du royaume avoient de leur plein gré référé cette affaire au S. Siège : il ne parloit pas davantage des sollicitations de Sa Majesté Très-Chrétienne. La décision n'étoit qu'en forme de bref. Elle n'étoit point adressée aux évêques de France. On n'y trouvoit pas les termes usités en pareils jugemens, afin de les rendre plus authentiques, & la clause fatale, *Motu proprio*, capable seule de tout faire manquer, y étoit employée dans le sens rigoureux, c'est-à-dire qu'elle y signifioit sans la moindre ambiguë, que le Souverain Pontife s'étoit porté de son propre mouvement à condamner l'ouvrage du prélat François. Tout cela rend très-vraisemblable le propos qu'on

attribu
M. c
savoir
un ex
autres
le pro
soit y
qu'il f
lui at
la peir
en ce
d'un l
Nos
ment
voit I
Gallic
répété
nitive
le mo
le mo
tion d
pas pl
nonce
tre, q
au Pou
affectio
France
intime
semble

attribue à ce pieux Pontife, touchant M. de Cambrai & ses adversaires, savoir que le premier avoit péché par un excès d'amour pour Dieu, & les autres par un défaut de charité pour le prochain. Au reste, que ce propos soit véritablement d'Innocent XII, ou qu'il soit de la façon du public qui le lui attribue; c'est ce qui ne vaut pas la peine d'être discuté: la voix du public en ce point, peut équivaloir à celle d'un Pape.

Nos évêques ne virent pas apparemment sans chagrin le peu d'égard qu'avoit Innocent XII pour les libertés Gallicanes: mais on avoit trop souvent répété au Roi, que la sentence définitive de Rome pouvoit seule étouffer le monstre du Quiétisme, pour élever le moindre obstacle contre l'acceptation du bref. Le Monarque n'en eut pas plutôt reçu l'exemplaire que le nonce avoit été chargé de lui remettre, qu'il écrivit de sa propre main au Pontife, pour le remercier de son affection paternelle envers l'Eglise de France. Quelques jours après, il fit intimer à tous les métropolitains d'assembler sans délai leurs suffragans,

afin d'accepter solennellement cette décision. Ce fut-là pour M. de Cambrai la plus outrageuse de toutes les scènes d'ignominie qu'il eut à essuyer. Quelle idée, en effet, pouvoit donner aux peuples, tant de sa personne que de son livre, le mouvement simultané, de tous les membres du corps épiscopal dans toutes les provinces ! On dut naturellement regarder, au moins son ouvrage, comme un des plus abominables dont il eût été question depuis long-temps.

Jamais Fénelon ne fut plus humilié, & jamais il ne se montra plus grand. Sitôt que la décision du S. Siège lui fut parvenue, il ne connut point d'autre parti que celui d'une obéissance héroïque. Il abandonna pour toujours ses premières opinions, empêcha ses amis de les défendre, condamna son livre, s'empessa de faire un mandement à ce sujet, & monta lui-même en chaire pour le publier. Voici en quels termes il eût conçu : Enfin, mes très-chers freres, notre saint pere le Pape a condamné par un bref le livre intitulé, *Explication des Maximes des Saints*, avec vingt-trois propositions

pro
 Nou
 text
 trois
 men
 C'es
 vous
 blabi
 de p
 la si
 S. Sic
 nanc
 l'exer
 notre
 t-il à
 plaise
 si ce
 teur
 la de
 qu'il
 missio
 chés j
 prélat
 phoie
 regard
 plus g
 No
 équiv
 il fut
 T

propositions qui en ont été extraites. Nous adhérons à ce bref, tant pour le texte du livre, que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, & sans ombre de restriction. C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission semblable, & à une docilité sans réserve; de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au S. Siège, dont nous voulons, moyennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise, ajouta-t-il à ses ouailles attendries, à Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être aussi docile que la dernière brebis du troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission. Les pieux fideles étoient touchés jusqu'aux larmes, de l'humilité du prélat, & ses ennemis cependant triomphoient de sa défaite: mais qui ne regardera point cette défaite, comme plus glorieuse que tous leurs triomphes?

Nonobstant les expressions si peu équivoques de sa soumission sincère, il fut chicané sur ce mandement-là.

même, & traité fort durement dans son propre palais. Comme il tenoit, ainsi que les autres métropolitains, son assemblée provinciale pour l'acceptation solennelle du bref; l'évêque de S. Omer, l'un de ses suffragans, osa l'interpeller, & lui reprocher de ne pas marquer par son mandement qu'il y acquiesçât de cœur & d'esprit, & même de s'y être ménagé une porte pour revenir quand il voudroit de son apparente soumission. Bien plus, cet audacieux évêque mit de son chef en délibération, de supprimer tous les écrits que l'archevêque avoit composés pour sa défense, avant la décision du S. Siège. Aucune de ces piéces n'ayant été condamnée à Rome, quelque mouvement qu'on se fût donné pour les y flétrir, & l'assemblée de Cambrai n'ayant point du tout pour objet l'examen du mandement de son métropolitain; l'entreprise de l'évêque de S. Omer ne méritoit que le mépris & l'indignation générale. Cependant l'archevêque, par une humilité qui mit le comble à ce qu'il en avoit déjà fait paroître, conclut en sa qualité de président, qu'on suppleroit le Roi d'or-

donn
vrag
catio
quen
des a
ses l
pour
tifica
de to
en fa
St
prêto
qui ju
même
siroien
missio
qu'il
instru
ce pré
comm
c'étoit
où l'e
ami f
ne fut
silence
térieur
parlan
vant l
regard

donner la suppression de tous les ouvrages produits pour défendre l'Explication des Maximes des Saints. En conséquence de ce synode, ainsi que de ceux des autres provinces, Sa Majesté donna ses lettres patentes, non seulement pour l'entière exécution du décret pontifical, mais encore pour la suppression de tout ce qu'on avoit jamais publié en faveur du livre des Maximes.

Si après cet exposé fidele, on prêtoit encore l'oreille à des sectaires, qui jugeant de M. de Cambrai par eux-mêmes, & se persuadant ce qu'ils desiroient, ont tenté de rendre sa soumission suspecte; qu'on entende ce qu'il a répété souvent à l'auteur très-instruit & très-sincere, qui a écrit la vie de ce prélat. Ce n'étoit point un témoignage commandé, ni fait pour la public: c'étoit une ouverture de cœur à cœur, où l'on n'a rien de caché pour un ami sûr. Ma soumission, lui disoit-il, ne fut point un trait de politique, ni un silence respectueux; mais un acte intérieur d'obéissance rendue à Dieu seul, parlant par le chef de l'Eglise. Suivant les principes des catholiques, j'ai regardé le jugement du S. Siege & des

Ramf. Vie de
M. de Fénel.

évêques, comme une expression de la volonté suprême, & comme un écho de la voix divine. Je ne me suis point arrêté aux passions, aux préjugés, aux disputes qui précéderent ma condamnation. J'entendis me parler, comme à Job, du milieu de ce tourbillon, & me dire : Qui est celui qui mêle des sentences avec des discours considérés ? Et je répondis du fond de mon cœur : Puisque j'ai parlé indistinctement, je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche & me taire. Depuis ce temps, je ne me suis point retranché dans les vains subterfuges de la question du fait & du droit ; j'ai accepté ma condamnation dans toute son étendue, & je n'ai, ni voulu, ni dû faire autrement.

Procès du P.
Gerberon,
chap. 6, p.
23.
Jur. Théol.
Mét. part.
IV, art. 19.

Aussi le pere Gerberon, loin d'accuser la sincérité de ce prélat, improuva fortement sa docilité. Le ministre Jurieu y trouva de la petitesse d'esprit, & de la bassesse d'ame. Partant l'un & l'autre du même principe, ils devoient porter le même jugement : mais le prélat qui avoit erré, sans rien avoir de l'obstination qui fait l'hérésie, n'ouvrit pas un moment l'oreille à ceux qui

le vou
brillan
pas fa
pas m
ses tal
point
droit :
n'avoit
plicati
que c
cune a
irrépré
levées,
agissoit
fondies
n'étoient
qu'on
piété &
cette d
juste e
& mé
donnoit
avec l'
la ruin
son ac
de Fra
jours d
l'indui
fa,

le vouloient attirer dans leur secte. Quel brillant personnage cependant n'y eût-il pas fait ? quel puissant parti n'eût-il pas même formé, par la supériorité de ses talens ? Non, non, il ne s'amusa point à incidenter sur le fait & le droit : il n'alléguait point que son livre n'avoit d'autre sens que celui des explications qu'il en avoit données, & que ces explications n'ayant reçu aucune atteinte, le livre dès-là devenoit irrépréhensible ; que les questions relevées, subtiles, délicates, dont il s'y agissoit, n'avoient jamais été approfondies par les théologiens, & qu'elles n'étoient pas suffisamment éclaircies ; qu'on avoit proscriit le langage de la piété & les sentimens des Saints ; que cette condamnation vague, fût-elle juste en quelque point, étoit inutile & même dangereuse, en ce qu'elle donnoit lieu de confondre la vérité avec l'erreur ; que sa forme seule étoit la ruine des libertés Gallicanes ; & son acceptation, l'opprobre du clergé de France. D'autres ussoient tous les jours de ces subterfuges, quelques-uns l'induisoient à y recourir ; & s'il l'eût fait, leur dépit injurieux se fût con-

verti, comme pour tant d'autres, en transports d'admiration & en applaudissemens.

Mais aigris par une soumission qui leur reprochoit leur révolte contre l'Eglise, ils n'ont rien oublié, pour ternir à jamais sa gloire, s'il eût été possible. C'est sans doute à cette fin qu'ils ont décrié de tout leur pouvoir la Relation qu'a donnée de ce différend, dans l'histoire de l'Eglise de Meaux, Dom Toussaints du Plessis, bénédictin de la Congrégation de S. Maur: elle est néanmoins qualifiée d'impartiale par les Protestans mêmes, par le savant luthérien Mosheim, & par ses commentateurs plus que luthériens. Quel est donc l'homme équitable, ou précisément sensé, qui ne fasse plus de fond sur ces mémoires, que sur ceux d'un Phélippeaux, voué au rival de Fénelon, & l'un de ses entremetteurs à Rome? Cet agent clandestin a beau nous dire dans sa préface, que sa dévotion pour le tombeau des Saints Apôtres l'avoit seule conduit au delà des monts, & que ce ne fut que par rencontre qu'il eut quelque part à la sollicitation du jugement

qui
xime
gag
à fa
pire
fléch
que
perfe
quar
bouil
tout
mané
cieux
mais
gagn
leur
gues
qui f
geoit
sion.
dans
fera
lomm
figure
de c
ment
grande
sente
moin
le m

qui s'y porta contre le livre des Maximes. Je me trompe fort, si ce langage ne paroît à bien des gens plus propre à faire naître des soupçons, qu'à inspirer la confiance. Mais l'iniquité réfléchie du sollicitateur, qui ne veut l'être que par rencontre, ne demeurera pour personne dans les termes du doute, quand on lui aura vu peindre, ou barbouiller le prélat que sa candeur surtout rend encore aujourd'hui si recommandable, comme un homme artificieux, souple & flatteur, s'il en fut jamais; qui par ses complaisances avoit gagné les femmes en crédit; qui par leur moyen étoit de toutes les intrigues, sans paroître y prendre part; qui séduisoit par une illuminée, ne songeoit qu'à répandre par-tout la séduction. Eh! qui reconnût jamais Fénelon dans cette énorme caricature! qui ne fera saisi d'indignation contre le calomniateur qui l'a si horriblement défiguré! C'est aux peuples & aux siècles de concert, qu'il appartient uniquement de tracer le vrai tableau d'un grand homme: quiconque ose en présenter des copies infidèles, est au moins un aventurier qui ne mérite que le mépris.

La condamnation du livre des Maximes fut le dernier événement d'éclat du dix-septieme siecle. Mais avant de passer au siecle suivant, nous ne pouvons nous dispenser de toucher des faits, moins éclatans sans doute, ou qui n'ont guere eu que l'œil de Dieu pour témoin, & qui sont cependant beaucoup plus propres à produire des fruits d'édification, à procurer même la vraie gloire de l'Eglise. Sur la fin du dix-septieme siecle, & dans les commencemens du dix-huitieme, la foi Romaine a fait des progrès si frappans parmi les infideles, parmi les nations les plus barbares des deux hémispheres, que ses ennemis les plus déclarés n'ont pu s'empêcher d'en concevoir une admiration, qui perce à travers toute l'amertume de leur humeur & de leur maligne envie. Depuis les monts hyperborées de la haute Asie jusqu'au sein brûlant de l'Afrique, depuis le Thibet & les détroits les plus impraticables du Caucase jusques au cœur de l'Ethiopie; & dans l'autre hémisphere, depuis le Labrador & la Californie jusqu'aux terres Magellaniques, il n'est pas un peuple tant soit peu digne de

ce no
plade
tres q
de cel
tendue
porté

Les
histori
que le
princip
conver
ce qu
nouvea
reçu qu
nisme,
le véri
entend
la bou
Pour o
impure
fallu fa
néophy
à n'avo
ne révè
n'eût fa
bine &
dans la
teurs a
pour f

ce nom, & presque point de peuplade nombreuse, où la société d'apôtres qui n'est plus, s'empressant, avant de cesser d'être, à remplir toute l'étendue de sa destination, n'ait alors porté le nom de J. C.

Les faits sont si notoires, que les historiens protestans n'ont pu désavouer que les missionnaires de cette compagnie principalement, n'aient à cette époque converti une infinité d'infidèles. Tout ce qu'ils ont à objecter, c'est que ces nouveaux chrétiens, ajoutent-ils, n'ont reçu qu'une foible teinture du christianisme, & qu'on ne leur a point donné le véritable esprit de l'évangile. On entend ce que signifient ces mots dans la bouche des prétendus réformés. Pour obtenir le plein suffrage de cette impure & sacrilège réforme, il auroit fallu sans doute instruire les fervens néophytes du Maduré, par exemple, à n'avoir ni autel, ni sacrifice, & à ne révéler ni prêtre, ni religieux, qui n'eût sa femme, ou plutôt sa concubine & son comptoir. Il s'est trouvé dans la jalouse réforme, des émulateurs assez dépourvus de bon sens, pour faire entrer leurs missionnaires,

Traduct. de
Mosheim,
Tome VI,
page 70.

mâris & marchands, en parallele avec les chastes apôtres du S. Siège apostolique. Infatués d'orgueil, ils ne voyoient pas que la qualité d'apostolique n'est pas moins particuliere à l'Eglise Romaine que celle de catholique, & que tous les efforts des sectes pour l'usurper ou la contrefaire, n'ont jamais paru que des jongleries méprisables & de misérables singeries.

Lettr. Edif.
T. X, pages
117 & 118.

Le fait suivant peut suffire lui seul, pour les confondre à jamais. Sur la côte de la Pêcherie, dans les grandes Indes, les Hollandois, sans y avoir aucune autorité legitime, agissoient en despotes & en vrais tyrans. Ils avoient enlevé les églises des Indiens convertis à la foi catholique, & les maisons des missionnaires, pour y loger leurs facteurs. Réduits à se réfugier dans les bois, ces pauvres néophytes ne relâchoient rien de leur ferveur. Leur persévérance fit tant de honte à leurs oppresseurs, qu'il prit fantaisie à ceux-ci de devenir convertisseurs. Un ministre appelé de Baravia, entreprit de les retirer, ainsi qu'il s'en exprimoit, de leur aveuglement : mais quoiqu'il n'eût affaire qu'à ces bons Indiens qui

n'on
sa m
fut
que
chef
simp
nom
dever
dans
& l'e
Pere
leur a
Il fa
d'en
vous
de m
beau
vous a
religi
celle
comm
de no
en a
tous
deux
le son
à vou
Le
non p

n'ont d'autre occupation que la pêche, la mission émanée du comptoir, ne fut pas heureuse. Dès la première fois que le prédicant voulut pérorer, le chef de la caste des Paravas, les plus simples de tous les Indiens, lui dit au nom des autres : Vous savez, ou vous devez savoir que la foi n'a pris racine dans nos cœurs que par la multitude & l'éclat des miracles, que le grand Père, c'est-à-dire S. François Xavier leur apôtre, a opérés dans ces cantons. Il faut donc avant que vous nous parliez d'en changer, il faut qu'à nos yeux vous fassiez non pas seulement autant de miracles qu'il en a fait, mais un beaucoup plus grand nombre; puisque vous avez à nous faire voir, que votre religion est beaucoup meilleure que celle qu'il nous a transmise. Ainsi, commencez par ressusciter dix à douze de nos morts, puisque le grand Père en a ressuscité cinq ou six; guérissez tous nos malades, rendez nos mers deux fois plus poissonneuses qu'elles ne le sont : avant cela, nous n'avons rien à vous répondre.

Le ministre n'ayant point de solution pour cet argument, demeura muet,

& d'autant plus déconcerté, qu'il l'attendoit moins d'un pêcheur. Il ne se remontra plus, & ne songea qu'à se rembarquer. Cependant, au défaut de la raison, les marchands Hollandois employant la violence, se mirent en devoir de forcer les Paravas à venir au prêche: elle leur fut également honteuse. Le chef de la caste fit afficher à la porte même de la loge Hollandoise, un écriteau qui défendoit de s'y rendre, sous peine d'être puni sur l'heure, comme traître à la patrie & rebelle à Dieu. Un seul osa désobéir, par attache à une sorte de fortune qu'il tenoit des Hollandois: mais au mépris de ses patrons, il subit la proscription dans toute sa rigueur. Les Hollandois se tintent pour insultés, ils firent grand bruit, ils promirent d'en tirer une vengeance éclatante; mais elle s'exhala tout entiere en paroles: tout leur zele, ainsi que leur honneur, céda paisiblement à l'intérêt de leur commerce.

Ibid. T. XII.
P. 430, &c.

Des côtes du Malabar, les peres Hyppolite Desideri, & Manuel Freyre résolurent d'étendre le royaume de J. C. au delà du mont Caucase, jusque dans le Thibet le plus reculé. Il s'agis-

soit de
de l'
marc
d'arr
fameu
clima
le fro
prossio
pût r
tagnes
autres
miere
on en
troisier
tes, &
espéran
s'éleve
insupp
somme
gentils
utions
venir d
de Pro
dévoro
Ils e
verser
cumulé
rouler
traînés

soit de traverser d'abord toute l'étendue de l'empire du Mogol ; & ce fut une marche de quatre-vingts jours , avant d'arriver au pied de ces montagnes fameuses. Là , passant tout à coup d'un climat brûlant dans un air glacial , le froid fit sur nos voyageurs une impression , qui leur parut la plus vive qu'on pût ressentir. Mais comme ces montagnes sont entassées les unes sur les autres , & qu'après avoir passé la première qui sembloit toucher aux nues , on en retrouve une seconde , puis une troisième plus haute que les précédentes , & ainsi de suite jusqu'à perdre espérance d'y trouver une fin ; plus on s'éleve , plus la rigueur du froid devient insupportable. Enfin , ils parvinrent au sommet , nommé Pirpangial par les gentils du voisinage , dont les superstitions parurent aux missionnaires provenir de la fiction des poëtes , au sujet de Prométhée & du Vautour qui lui dévorait les entrailles sur le Caucase.

Ils employèrent douze jours à traverser cette vaste chaîne de monts accumulés , dans un danger continuel de rouler dans les précipices , ou d'être entraînés par les torrens qui séparent ces

monts. Mais il n'étoit pas encore question du Thibet, dont ils ne prirent une connoissance même imparfaite, que dans la ville de Cachemire, dont les grandes & belles campagnes contrastent singulièrement avec les monts affreux qui les environnent. Elle est encore de la domination du Mogol. Là, ils apprirent qu'il y avoit deux Thibets, dont le petit, nommé Balistan, s'étendoit à l'ouest; & le grand, appelé Buton, au nord-est. Comme la religion du petit Thibet, ainsi que du Mogol, est la mahométane, & que l'évangile rencontre beaucoup plus d'obstacles parmi les mahométans que chez les idolâtres; les deux missionnaires ne balancerent point à préférer le séjour affreux du Buton au riche & beau pays du Balistan. Toute leur ardeur pour la croix y trouva bientôt de quoi se satisfaire.

Après six à sept jours de marche qui ne furent pas fort rudes, l'abondance des neiges, un froid extrême & des vents effroyables leur firent payer durant près de six semaines la douceur des premières journées. Depuis le Mont-Cantel, comparable en hauteur aux Cor-

dilier
l'entr
resse
route
gues
charn
d'éno
forme
nue d
du ca
culbur
les de
peine
torrens
& qui
mugiss
le bas
bles :
mi-côte
dinaire
pied :
on roul
des ab
horreu
à quoi
même
le mo
d'une
les-tor

dillieres du Pérou, c'est-à-dire depuis l'entrée du grand Thiber, jusqu'à la forteresse de Ladak où en réside le Roi, la route se fait entre deux chaînes de montagnes arides, ou plutôt de roches déchârnées, qui telles qu'un long amas d'énormes squeletes & de monstres informes, présentent une image continue de la mort, & comme un reste du cahos. Les masses en désordre sont culbutées les unes sur les autres, & les deux chaînes si rapprochées, qu'à peine il reste assez d'intervalle pour les torrens qui se précipitent des sommets, & qui se brisent aux rochers avec un mugissement épouvantable. Le haut & le bas des montagnes sont impraticables : on est contraint de marcher à mi-côte, par des sentiers si étroits d'ordinaire, qu'il n'y a place que pour le pied : pour peu qu'on fit un faux pas, on rouleroit sans pouvoir s'arrêter, dans des abîmes dont le seul aspect fait horreur. Il n'y a ni arbre, ni buisson, à quoi l'on se puisse accrocher ; pas même de plantes d'aucune espece, ni le moindre brin d'herbe. Faut-il passer d'une hauteur à l'autre, & traverser les torrens impétueux qui les séparent ?

on n'a point d'autres ponts, que des cordes tendues & entrelassées de branchages, d'où la tête la plus ferme est en risque de tourner, à la vue & au bruit affreux des flots écumans sur lesquels on est suspendu. Au milieu de tant de fatigues, on ne trouve point d'autre nourriture que la farine du sattu, qui est une espece d'orge, dont l'on fait une bouillie. Et quand on est forcé de prendre quelque repos, on n'a pour lit que la terre, & bien souvent que la neige ou la glace.

Arrivés enfin dans l'intérieur du grand Thibet, les missionnaires furent accueillis avec humanité par les peuples, qui, tout grossiers qu'ils étoient, leur parurent d'un naturel doux & docile, spirituels même quoique très-ignorans, & beaucoup moins superstitieux que les autres idolâtres d'Asie. Ils rejettent la métempicose, qui est si accréditée dans les Indes; & la polygamie n'est point en usage parmi eux. Les Lamas ou les prêtres, les ministres d'Etat & le roi lui-même firent beaucoup d'honneur aux deux voyageurs, qui bénissant Dieu de trouver des dispositions si favorables à l'évangile, se préparoient

à ouvrir
tendin
Le po
n'étoi
l'attra
un hi
ni arb
cune
queme
chans
à faire
chers
que l'
porter
le plus
voient
mahon
disposi
faisoie
de la
chréti
Ce
mois,
des ne
& des
verent
ce trois
gnée d
ue mo

à ouvrir leur mission, quand ils entendirent parler d'un troisieme Thiber. Le portrait fidele qu'on leur en fit, n'étoit pas propre à leur donner de l'attrait : on leur apprit qu'il y régnoit un hiver éternel ; qu'on n'y voyoit, ni arbres fruitiers, ni légumes d'aucune espece ; qu'on y recueilloit uniquement des orges, & quelques méchans blés. Mais outre qu'ils aspiroient à faire florir l'évangile dans les rochers les plus stériles du Caucase, & que l'objet de leur mission étoit de porter le nom de J. C. jusqu'au Thiber le plus reculé ; celui où ils se trouvoient étoit encore fréquenté par les mahométans, qui malgré les bonnes dispositions des naturels du pays, leur faisoient déjà ressentir quelques effets de la haine qu'ils portent au nom chrétien.

Ce fut encore un voyage de six mois, qu'ils eurent à faire au milieu des neiges & des glaces, des torrens & des précipices ; après quoi ils arriverent à Lassa, qui est la capitale de ce troisieme Thiber, & qui n'est éloignée de celle de la Chine que de quatre mois de chemin. Ils y reçurent le

même accueil qu'au second Thibet ; de la part du roi , aussi bien que des peuples. Après quelque peu de séjour , le premier ministre leur fit des reproches honnêtes , de ce qu'ils ne s'étoient pas encore présentés à l'audience du Prince. Le pere Desideri s'excusa , sur ce qu'il n'avoit rien qui fût digne d'être offert , selon la coutume , à un si grand roi. Le ministre insista malgré cette excuse , & d'une manière si engageante , que le pere alla sur le champ au palais. Il y porta néanmoins quelques curiosités d'Europe , mais qui n'avoient point d'autre valeur que d'être inconnues au Thibet. Le Prince en marqua la plus grande estime ; quoiqu'au même instant il regardât à peine des présens considérables qu'on lui faisoit d'ailleurs. Il fit asseoir le pere à ses côtés , l'entretint près de deux heures , sans dire un mot à aucune autre personne ; & en le quittant , il le combla de marques d'estime & de bienveillance. Sous de si favorables auspices , les missionnaires ne tarderent point à ouvrir leur mission. Mais on n'en a point d'autre détail ; ce qui doit peut surprendre : la communication de l'Eu-

rope
ficul
sans
cette
tion
son
riere
ces
la p
tion
fut
plus
Il es
éman
jama
&éril
Ap
Tarta
Tarta
& au
paroi
roien
somin
où ce
les A
renve
les p
médie
& d

rope, avec ces pays perdus est d'une difficulté que tout le monde comprend sans peine. On doute néanmoins que cette mission ait eu des suites proportionnées aux travaux qu'avoit coûtés son établissement. Mais toujours la carrière fut-elle ouverte aux émules de ces premiers apôtres du Thibet ; & la prophétie qui concerne la prédication de l'évangile dans tout l'univers, fut remplie dans l'un des points les plus difficiles de son accomplissement. Il est à croire aussi, que la parole émanée du sein de Dieu n'y retournant jamais sans fruit, n'aura pas été plus stérile en cette rencontre.

Après ces travaux apostoliques de la Tartarie supérieure, ceux de la petite Tartarie, dite communément Crimée, & autrefois Chersonese-Taurique, ne paroîtroient qu'un diminutif, & n'auroient plus rien de piquant. Nous n'en sommes plus aux temps, ni aux idées, où ce voyage seul rendit si fameux les Argonautes antiques. Ainsi, nous renverrons aux monumens originaux les mieux fidèles, que rien n'intéresse médiocrement en matière d'édification ; & des extrémités septentrionales de

Lettr. Edif.
T. III, pag.
118... pag.
242....

l'Asie, nous passerons avec les propagateurs de l'évangile, au cœur de l'Afrique.

Mém. de l'Éthiopie, dans les Lettres Edifiantes, T. III, pag. 387 & suiv.

Les peres Liberato Weis, Pie de Zerbe & Samuel de Bienno, missionnaires Allemands, de l'ordre de saint François, furent envoyés en Ethiopie, dans les commenceimens de ce siècle, par le pape Clément XI. Depuis la mission du pere de Nugnez, que le pieux roi de Portugal Jean III joignit, avec d'autres missionnaires, au secours qu'il envoyoit à l'empereur d'Ethiopie contre des sujets rebelles, tous les papes zélés avoient eu fort à cœur le salut de cette nation vraiment intéressante, non seulement par sa célébrité dans les plus anciens monumens, sacrés & profanes, mais par son attachement à la religion chrétienne, qui toujours y fut la dominante, au milieu de l'idolâtrie & du mahométisme dont le reste de l'Afrique est infesté. Avant même l'établissement du christianisme, les Ethiopiens d'aujourd'hui n'étoient pas idolâtres : car il ne faut pas les confondre avec les premiers Ethiopiens, qui étoient venus de l'Inde ; d'où la plupart des auteurs

ancie
thiop
jour
la co
ces I
l'Ara
capit
Suiva
pas d
leurs
la sag
en eu
dont
moins
ou le
soient
conve

Un
d'autr
dans
Tigré
ma,
tienne
par S.
que S.
que d
core d
férent
ques d

anciens ont confondu l'Inde avec l'Ethiopie. Les Abyssins qui tiennent aujourd'hui l'Ethiopie sous leurs loix, ne la conquièrent que long-temps après ces Indiens : ils étoient originaires de l'Arabie heureuse, dont Saba est la capitale, & ils se nommoient Homérites. Suivant leur tradition, qui ne manque pas de vraisemblance, ce fut une de leurs reines qui vint autrefois admirer la sagesse de Salomon. Ils ajoutent qu'elle en eut un fils, nommé Manilehec, dont leurs empereurs descendent. Au moins est-il constant, que les Abyssins, ou les Ethiopiens modernes, professoient la religion juive, quand ils se convertirent au christianisme.

Une partie de ces peuples, jointe à d'autres Arabes, passa la Mer-Rouge dans la suite, conquit la province de Tigré, & fonda le royaume d'Axuma, qui fut converti à la foi chrétienne, comme on l'a vu en son temps, par S. Frumence, natif d'Alexandrie, que S. Athanase ordonna premier évêque de cette nation. Ils conservent encore dans leur figure, absolument différente de celle des Negres, les marques de leur origine. Ils sont de couleur

simplement olivâtre , ordinairement
 très-bien faits , & ils ont un air de
 grandeur. Cette nouvelle Eglise révéra
 toujours celle d'Alexandrie , comme sa
 mere , & ne poussa que trop loin ce
 respect ; puisqu'elle en reçut , on ne
 fait trop en quel temps , les erreurs de
 Dioscore , & rompit comme elle avec
 l'Eglise catholique. Elle tenoit encore
 au centre de l'unité , sous l'empire de
 Justinien ; comme on le voit par l'his-
 toire de son roi Elesbaam , dont toute
 l'Eglise honore la mémoire. Ce fut
 cet Elesbaam qui précipita du trône
 le juif Dunaam , usurpateur & persé-
 cuteur tout ensemble. On peut suppo-
 ser que ces Abyssins , ou Ethiopiens
 d'origine Homérite , conserverent la
 vraie foi jusqu'au commencement du
 neuvieme siecle , temps où l'on trouve
 dans l'histoire les premiers vestiges de
 leurs rapports schismatiques avec les
 patriarches Coptes , ou Jacobites d'A-
 lexandrie.

Vers l'an 960 , la famille royale fut
 presque entièrement éteinte par une
 nouvelle Athalie , qui s'étant proposé
 d'anéantir la postérité de Salomon ,
 usurpa la couronne & la transmit à

ses p
 fédée
 Alors
 restât
 Salom
 peres
 Const
 concil
 ce fut
 David
 liaires
 au roi
 mort
 le tem
 naires
 le rest
 sécutio
 révolu
 n'empê
 tolique
 mer la
 Ils rel
 naf - S
 l'empir
 vers le
 tieme
 de péne
 tant de
 Ami d
 non

ses propres descendans, qui l'ont possédée jusqu'à la fin du treizieme siecle. Alors Ikun-Amlac, le seul prince qui restât, ou qu'on réputât du sang de Salomon, recouvra le trône de ses peres. Un de ses successeurs, nommé Constantin, envoya des députés au concile œcuménique de Florence; & ce fut son arriere-peut-fils, l'Empereur David, qui demanda des troupes auxiliaires, & des prédicateurs catholiques au roi Jean III de Portugal. Après la mort de cet Empereur, qui n'eut pas le temps de voir arriver les millionnaires, il y eut en Echiopie, pendant le reste du seizieme siecle, des persécutions presque continuelles & des révolutions fréquentes, qui toutefois n'empêcherent point ces hommes apostoliques d'y répandre & d'y faire germer la semence de l'évangile.

Ils respirerent enfin sous le regne d'Arznaf-Seghed, héritier légitime de l'empire, qu'il recouvra par sa valeur, vers le commencement du dix-septieme siecle. Ce prince avoit autant de pénétration que de courage, & autant de droiture que de pénétration. Ami de la vérité, il l'embrassa aussi

tôt qu'il l'aperçut. Non, dit-il au pere Paëz, je ne puis méconnoître le chef de l'Eglise dans le successeur de Pierre, sur qui le fils de Dieu a fondé cette Eglise, & qu'il a chargé de paître ses brebis, aussi bien que ses agneaux. Je crois que lui refuser l'obéissance, c'est la refuser à J. C. même. Mais son zele fut trop vif, & son courage trop impétueux. Un édit publié à contre-temps en faveur de la religion Romaine, excita la révolte; & le feu de sa valeur ne lui permettant pas de temporiser jusqu'à ce que l'ambition divisât les conjurés, comme le lui conseilloit le pere Paëz, ainsi que le général Portugais, il présenta la bataille aux rebelles, fut abandonné de ses troupes, & périt les armes à la main. Susneios, autre arriere-petit-fils de l'empereur David, & son légitime successeur après Arznaf-Seghed, suivit le conseil dont l'inobservation avoit perdu son prédécesseur, & parvint avec le temps à éteindre la rebellion. Mais croyant alors n'avoir plus rien à craindre, & trop vif à son tour pour le rétablissement de la vraie religion qu'il avoit embrassée, il déclara sa conversion,

sion
où il
des P
autres
par u
de re
Cete
soulév
nomb
écrivit
roi d'
d'un p
quence
jésuite
à Lisbo
suivante
prince
grands
& de c
professio
successe
seul &
rigea n
du pays
Romain
valides
nouveau
Le nom
considér
Ton

sion ; par une espece de manifeste où il faisoit un portrait affreux , tant des patriarches d'Alexandrie que des autres évêques jacobites , & il ordonna par un édit solennel à tous ses sujets de recevoir le concile de Calcédoine. Cette fermeté hors de saison causa des soulèvemens , & des factions sans nombre. Il en triompha cependant ; il écrivit aussi-tôt après au Pape & au roi d'Espagne , pour presser l'arrivée d'un patriarche catholique. En conséquence , le pere Alphonse de Mendez , jésuite Portugais , fut sacré patriarche à Lisbonne l'an 1624 , & arriva l'année suivante en Ethiopie. L'empereur , le prince son fils , & la plupart des grands , avec une multitude de moines & de clercs , firent entre ses mains une profession publique de soumission au successeur de S. Pierre , comme au seul & vrai chef de l'Eglise. On corrigea même les abus de la discipline du pays , & l'on y introduisit les rites Romains. Les ordinations paroissant invalides pour de justes causes , on fit de nouveaux prêtres & de nouveaux diacres. Le nombre des catholiques s'augmenta considérablement ; & tous les jours il

se faisoit des conversions dans tous les états. En un mot, il n'y avoit rien qu'on n'espérât du cours que prenoient les affaires de la religion, quand Thecle, gendre de l'Empereur, & les schismatiques des provinces formerent des factions plus dangereuses que les premières. Susneios, vraiment homme de guerre, en triompha, comme il avoit fait des autres, mais par des exploits très-sanglans, & qui n'épargnerent pas même le sang le plus illustre. Dans la dernière bataille, qui assura son triomphe, il resta huit mille hommes, dont grand nombre de premier rang, égorgés sur la place.

Mais à cet affreux spectacle, ceux même de ses sujets qui lui avoient toujours été fideles, sans toutefois quitter le schisme, lui dirent, en lui faisant contempler ces cadavres : Ce n'est pas des infideles, ni des ennemis de la nation que nous avons ainsi prodigué le sang ; ce sont-là nos freres, ce sont des chrétiens comme nous, & des chrétiens illustres en grand nombre. Le Roi parut attendri. L'Impératrice, le prince héritier & la plupart des seigneurs firent ce moment pour parler

en f
qu'ils
peu
confe
avoit
elle,
homm
rétabl
borner
L'Emp
liberté
ques,
laps.
l'abjur
sévera
mort,
ces nou
Il n
son fils
maître
qu'il av
religion
aux mi
catholig
ou d'ex
fut du r
oncle de
de chaîn
qui lui

en faveur de la religion du pays , qu'ils représenterent comme différant peu de la religion Romaine , comme conservant au moins tout ce qu'elle avoit d'essentiel , & confessant , avec elle , Jésus-Christ vrai Dieu & vrai homme. On obligea le patriarche de rétablir l'ancienne liturgie , & de se borner à corriger les principaux abus. L'Empereur accorda par édit une entière liberté de conscience aux schismatiques , sans même en exclure les relaps. Cependant il ne rétracta point l'abjuration qu'il avoit faite ; il persévéra même dans la vraie foi jusqu'à la mort , qui arriva quelques mois après ces nouvelles dispositions.

Il n'en fut pas ainsi de Faciladas , son fils & son successeur. Dès qu'il se vit maître , il fit éclater la secrète aversion qu'il avoit toujours conservée pour la religion Romaine. On ôta les églises aux millionnaires. Les principaux des catholiques subirent la peine de mort , ou d'exil. Le premier secrétaire d'Etat fut du nombre des exilés. Zela-Christ , oncle du nouvel Empereur , fut chargé de chaînes , & amené devant ce prince , qui lui offrit de le rétablir dans ses

dignités, s'il vouloit renoncer à la religion des étrangers. Sans délibérer un instant, cet illustre confesseur refusa, d'une maniere à ôter toute envie de le tenter de nouveau. Il entendit avec joie prononcer l'arrêt de mort, que lui attira son refus. Cependant l'Empereur rougit de faire couler le sang de son oncle: mais il le reléqua dans un affreux désert. Il fit chasser honteusement le patriarche, & tous les missionnaires. Néanmoins le pere d'Almeida, évêque du titre de Nicée, & sept de ses confreres, résolus à souffrir les plus cruels tourmens plutôt que d'abandonner de nouveaux convertis à de si grands dangers, demurerent dispersés dans les provinces de l'empire, & convertiront encore quantité d'Ethiopiens, dont plusieurs même endurerent le martyre. Tous les missionnaires eurent successivement le même bonheur; les peres Paëz & Pereira, en 1635; l'évêque de Nicée, avec les peres Rodriguez & Franceschi, en 1638; les peres Bruni & Cardeira, en 1640. Le pere Noguera, resté long-temps seul, fut enfin martyrisé, l'an 1653, avec le prince Zela-Christ, trop digne du martyre, pour en manquer la couronne.

P
 rigo
 tres
 dans
 Prop
 core
 sept
 sacré
 irqis
 Eryp
 décap
 cable
 voir
 pere
 pénétr
 furent
 Le
 çois,
 en Et
 regne
 cesseur
 lités d
 son hu
 son go
 envie
 à quel
 maine
 espérer
 le miss

Faciladas usa des moyens les plus rigoureux, pour empêcher que les prêtres Romains remissent jamais le pied dans ses Etats. La congrégation de la Propagande ne laissa pas d'y faire encore passer des Capucins : mais des sept qu'elle envoya, deux furent massacrés sur la route par des voleurs ; trois, arrêtés à Suaquem dans la Haute-Egypte, par le bacha Turc, y furent décapités, à la sollicitation de l'implacable Faciladas. Les deux autres, savoir le père Cassien de Nantes & le père Agathange de Vendôme, ayant pénétré jusqu'à la cour d'Ethiopie, y furent sur le champ mis à mort.

Le père de Brédevent, jésuite François, entreprit encore de porter la foi en Ethiopie, vers l'an 1700, sous le règne d'Adiam Seghed, troisième successeur de Faciladas. Les bonnes qualités de cet empereur, sa douceur & son humanité, son zèle pour la justice, son goût pour les sciences, joint à une envie extraordinaire de s'instruire, & à quelque penchant pour la foi Romaine, donnoient tout lieu de bien espérer de cette nouvelle mission : mais le missionnaire mourut des fatigues de

la route, avant d'être à son terme. Les regrets de l'Empereur, à la nouvelle de cette mort, mirent le comble à ceux des catholiques.

Enfin, les trois Franciscains Allemands, choisis par Clément XI, arrivèrent en Ethiopie, sous le regne de Juste, successeur immédiat d'Adian-Seghed. Ils avoient d'abord entrepris de faire la route par terre; mais voyant bientôt la grandeur des obstacles auxquels tant d'autres missionnaires avoient succombé, ils changerent leur plan, sans rien perdre de leur courage, & allerent s'embarquer sur la Mer Rouge. Leur navigation fut heureuse; ils pénétrèrent aussi heureusement dans l'Ethiopie, marcherent droit à Gondar qui en est la capitale, & furent reçus de l'Empereur, d'une maniere à faire croire qu'ils n'étoient pas venus sans la participation de ce prince. Il les prit sous sa protection, il leur offrit des pensions & des terres, qu'ils refuserent avec un désintéressement, qui joint à leur vie pénitente l'édifia si fort, qu'il leur promit de les soutenir au péril de sa propre vie. Il leur défendit seulement de prêcher en pu-

blic,
ples.
leur
ména
créer
voulu
hensio
fondé
rent c
qu'aff
du pa
gneur
tion.
reur
lence,
jusqu'
mais i
d'une
d'attri

On
ronna
rial,
pateur
de la
trône
de se
empris
ensuite
sence.

blic, dans la crainte de soulever les peuples. L'ouvrage que nous entreprenons, leur disoit-il, demande du temps & des ménagemens. Dieu lui-même, au lieu de créer le monde en un moment, ne l'a voulu faire qu'en six jours. L'appréhension du Prince n'étoit que trop fondée. A peine les missionnaires eurent converti quelques personnes, quoiqu'assez secrètement, que les moines du pays, de concert avec quelques seigneurs, excitèrent une violente sédition. Fidele à ses promesses, l'Empereur déroba les missionnaires à la violence, & les fit transporter en lieu sûr, jusqu'à ce qu'il pût rétablir le calme: mais il fut presque aussitôt attaqué d'une paralysie, qu'on eut tout lieu d'attribuer au poison.

On le chassa du palais, & l'on couronna un jeune homme du sang impérial, nommé David. Comme cet usurpateur vouloit se maintenir à la faveur de la sédition qui l'avoit porté sur le trône; un de ses premiers soins fut de se saisir des missionnaires, qu'il fit emprisonner étroitement. Ils subirent ensuite un interrogatoire en sa présence. D'abord, on leur demanda pour-

quoi ils étoient venus en Ethiopie. Ils répondirent ingénument, que c'étoit pour instruire les Ethiopiens dans la vraie foi de J. C. Quoi donc ! reprit l'Empereur extrêmement irrité, ne sommes-nous pas de vrais chrétiens, moi & mes sujets ? Il les condamna, sans plus d'examen, à être lapidés. Néanmoins, un moment après, on leur offrit leur grace, s'ils vouloient recevoir la circoncision, suivant l'usage des Ethiopiens, & en professer la religion. Ils rejeterent ces propositions avec une horreur & un courage, dont l'Empereur, qui se piquoit d'estime pour les gens courageux, fut si frappé, qu'il commua la peine de mort en exil. Mais les schismatiques furieux, & sur-tout les moines s'en tenant à la première sentence, traînerent les confesseurs dans une grande place, où ils furent assommés par huit ou dix mille personnes attroupées en tumulte. Ce fut un prêtre qui jetta la première pierre, en disant anathème à quiconque n'en jetteroit pas au moins cinq.

Dans l'autre hémisphère, sous le ciel glacé du Labrador & du Canada, l'évangile faisoit dans le même temps

des p
vages
quin
les A
de r
inhun
au su
Miami
ples d
Et ce
n'en a
donne
a
par la
des ho
riens
vie fi
plupa
muné
nocen
lique
turelle
passer
ges. C
consta
les of
les A
eux e
ligion

des progrès admirables parmi les sauvages les plus barbares ; chez les Esquimaux , les Hurons , les Algonkins , les Abnakis , chez les Iroquois même , de tous ces antropophages les plus inhumains ; & en déclinant du nord au sud-ouest , chez les Illinois , les Miamis , & une infinité d'autres peuples dont les noms sont à peine connus. Et ces hommes , qui dans l'infidélité n'en avoient que la figure , qui s'abandonnoient à des excès inconnus même aux bêtes ; dès qu'ils furent régénérés par la grace du baptême , ils parurent des hommes , des citoyens & des chrétiens accomplis , d'une innocence de vie si soutenue & si générale , que la plupart d'entre eux la portèrent communément au tombeau. Avec cette innocence , ils avoient pour la foi catholique un attachement éclairé , surnaturellement sans doute , & qui doit passer pour un des plus grands prodiges. Quelle merveille en effet , que leur constance à rejeter , à peine convertis , les offres avantageuses que leur firent les Anglois leurs voisins , d'entrer avec eux en société de commerce & de religion ! Quel autre maître que l'Esprit-

Lettr. Edif.
T. VI , pag.
189 & suiv.

Saint put leur persurder , comme ils le reprocherent souvent à ces tentateurs importuns , qu'une religion sans virginité , sans sacerdoce , sans sacrifice , & presque sans culte , ne valoit pas mieux que leur ancienne infidélité ?

*Ab d. p. 175,
123 & suiv.*

Avec la vraie foi , ces hommes réduits peu auparavant à une vie purement animale , prenoient des sentimens & des idées dégagés des sens , un fond même de connoissances religieuses , qui n'est pas commun dans nos meilleures paroisses d'Europe. Les chrétiens Illinois en particulier , naturellement spirituels à la vérité , & beaucoup moins barbares que les autres sauvages , n'ignorent presque aucun trait d'histoire de l'ancien , ni du nouveau testament. Ils sont parfaitement instruits de nos mysteres , & des devoirs du chrétien. On leur a donné dans leur langue un excellent catéchisme , de bonnes méthodes pour entendre la messe , pour recevoir les sacremens , pour les prieres du soir & du matin , pour faire toutes leurs actions d'une maniere méritoire ; & toujours ils ont ces instructions présentes à l'esprit , où la pratique assidue qu'ils en font les grave de jour en jour plus profondément.

*Hil. T. VII,
p. 63 & suiv.*

C
cette
incro
aussi
au co
& la
trées
triona
rosent
ries p
le mi
& ma
les bo
ronne
agréal
tablea
conten
plaisir
méri
leur y
y éran
par la
seaux
est co
plus g
moins
nuds ,
charpe
campa

C'est le pere Gravier qui a fondé cette belle mission, avec des peines incroyables; non pas que le pays soit aussi rude que le reste du Canada: c'est au contraire la partie la plus agréable & la plus fertile, au moins des contrées intérieures de l'Amérique septentrionale. De grandes rivières qui l'arrosent d'un bout à l'autre, des prairies plus fécondes que celles qui sont le mieux soignées en Europe, de vastes & majestueuses forêts, sans compter les bocages qui d'espace en espace couronnent les collines, & promettent agréablement la vue; tout cela fait un tableau si richement varié, qu'on le contemple toujours avec un nouveau plaisir. Quoique cette contrée soit plus méridionale que la Provence, la chaleur y est beaucoup moins grande; l'air y étant rafraîchi par les forêts, ainsi que par la quantité de rivières & de ruisseaux, de lacs & d'étangs, dont elle est coupée. Le froid à la vérité y est plus grand, mais assez modéré néanmoins, pour que les hommes y aillent nus, à la réserve d'une espece d'écharpe qui leur couvre la ceinture. Les campagnes y sont toutes couvertes de

bœufs sauvages , de cerfs , de chevreuils , & d'autres bêtes fauves. On voit souvent , dans des prairies à perte de vue , quatre à cinq mille bœufs à la fois. Outre leur chair qui est extrêmement saine , ils fournissent un poil doux & frisé , aussi propre que la laine à faire des étoffes de toute espèce. Les cygnes , les outardes , les canards , les farcelles & mille autres oiseaux aquatiques couvrent , tant les eaux que les riyages ; & à peine fait-on une lieue dans les terres , qu'on trouve des troupes de deux à trois cents poules & coqs d'Inde , aussi bons & plus gras que ceux qu'on élève en France. Ils sont communément du poids de trente à trente-six livres. On y trouve aussi de bons fruits en abondance ; & les marais sont remplis de racines , dont quelques-unes sont délicieuses. En un mot , de toutes les contrées qui sont comprises sous le nom de Canada , il n'en est point où regne une si grande abondance.

Mais que peut faire à la douceur de la vie la profusion des biens de la nature , dans une terre sans loix , sans mœurs , & presque sans habitans ? Dans

le be
du ne
viere
encom
sipi ,
à-dire
cents
geur
tout ,
dérab
gades
sud ,
vingt-
& cel
sieme
de Q
d'aller
gades
de pr
Quebe
menfe
route
festés
d'antro
est réc
quatre
leur su
bier m
Pour

le beau pays des Illinois, qui s'étend, du nord au midi, aussi loin que la rivière qui porte leur nom, & plus bas encore, sur les deux rives du Mississipi, où elle a son embouchure, c'est-à-dire sur une longueur d'environ deux cents lieux, & sur plus de cent en largeur; il n'y a que onze villages en tout, & trois seulement assez considérables pour mériter le nom de bourgades. Le plus avancé des trois vers le sud, sur les bords du Mississipi, est à vingt-cinq lieues de celui du centre; & celui-ci à plus de cent lieues du troisième, qui est encore à huit cents lieues de Quebec. On est toutefois obligé d'aller sans cesse de l'une de ces bourgades à l'autre, & d'avoir des rapports de première nécessité avec la ville de Quebec, à travers ces espaces immenses, où il n'est, ni hospice, ni route, & qui sont perpétuellement infestés par des partis de sauvages & d'antropophages. Souvent un missionnaire est réduit à voyager, avec trois ou quatre néophytes, sans autre fond pour leur subsistance que la chasse: si le gibier manque, il faut mourir de faim. Pour éviter ces inconvéniens, on

voyage, autant qu'il est possible, sur les rivières, avec des canots d'écorce qu'on transporte d'une rivière à l'autre : mais ces frêles esquifs, dans les contrées septentrionales, sont souvent brisés par les glaces que charient les eaux. L'unique ressource alors, c'est de sauter de glaçons en glaçons, pour gagner, si l'on peut, le rivage.

C'est à ce prix qu'on procura la grace du salut aux Illinois qu'aux Akenfas, leurs voisins; mais elle fut si fructueuse, qu'on la regarda comme ayant peu coûté. Ces bons sauvages persévérèrent invinciblement dans la foi chrétienne, & dans leur attachement inviolable pour la nation qui la leur avoit portée : ils méprisèrent toutes les sollicitations & toutes les menaces des autres sauvages, conjurés dans la suite pour exterminer les colonies Françoises de la Louisiane. C'est des François, répondirent-ils unanimement, sans même délibérer, c'est des François que nous tenons la connoissance du Grand Génie, & la pratique de la prière qui conduit au vrai bonheur : toujours nous leur ferons un rempart de nos corps, quand on voudra les attaquer; avant de parvenir jusqu'à

eu
& n
elle
resp
caso
Roi
Rob
la p
rous
les p
être
l'unic
mond
rage
La
lée a
presq
lui-m
sible
miere
1697
tierra.
Espag
ginere
pêche
côtes
terreu
nuées
le cie

eux, il faudra nous passer sur le ventre, & nous frapper au cœur, avant de leur effleurer la peau. Nous écoutons avec respect, dirent-ils dans une autre occasion, les commandemens du grand Roi, notre pere; & plus encore les Robes-noires, quand elles nous portent la parole du Grand Génie, roi de tous les rois: car la meilleure de toutes les paroles, c'est qu'il faut toujours être attaché à la priere, comme à l'unique moyen d'être heureux dès ce monde, & de l'être infiniment davantage encore dans l'autre.

La Californie, région la plus reculée au couchant de l'Amérique, & presque détachée de ce nouveau monde lui-même, ne fut pas plus inaccessible que le plein continent à la lumiere de l'évangile. Elle y pénétra l'an 1697, avec les peres Picolo & Salvatierra. A la premiere vue de ces deux Espagnols, les naturels du pays s'imaginèrent qu'on venoit s'emparer de la pêche des perles qui abondent sur leurs côtes; & sans rien écouter que leur terreur panique, ils firent pleuvoir des nuées de fleches & de cailloux, dont le ciel put seul préserver ses ministres.

Lettr. Edif.
T. VIII, p.
53 & suiv.

Mais comme ces peuples, avec un esprit vif & un caractère de droiture, faisoient fort bien les raisons qu'on leur présente, & se rendent avec docilité quand on les a convaincus; sitôt qu'on leur eut fait sentir les extravagances de l'idolatrie, & le bonheur souverain qu'on tendoit à leur procurer par le christianisme, ils accoururent en foule pour demander le baptême, & ils se rendirent extrêmement assidus aux instructions, qu'on leur dit nécessaires pour les y disposer. La légèreté qui leur est commune avec tous les sauvages, faisoit craindre, malgré tout leur empressement, qu'ils ne vinssent à retourner à leurs superstitions. Ainsi, on les retint deux ans au rang des catéchumènes, à l'exception d'un certain nombre d'enfants qui ne quittoient presque pas les missionnaires, & qui chaque jour leur demandoient le baptême avec des instances & des larmes si attendrissantes, que l'on crut pouvoir sans danger se relâcher à leur égard de la rigueur des règles. On baptisa aussi quelques malades & quelques vieillards, dans la crainte d'une mort prochaine.

Après cette première ébauche de mission, les deux zélés pasteurs se répan-

diren
le p
le p
afin
dispe
au tr
ne fu
tume
l'un
soum
de Sa
de ria
ges,
belles
vieres
de po
décha
ture
rile,
bastes
Dans
trouve
espece
& qu
ne tro
dance
rope y
du pa
grains
sans co

dirent dans cette grande presqu'île, le pere Salvatierra vers l'orient, & le pere Picolo du côté de l'occident, afin de recueillir toutes les brebis dispersées qu'ils pourroient incorporer au troupeau de l'Eternel Pasteur. Ce ne fut pas sans regrets & sans amertume, que ces apôtres de J. C. virent l'un des plus beaux pays du monde, soumis depuis tant de siècles à l'empire de Satan. Ils trouverent de vastes plaines, de riantes vallées, d'immenses pâturages, des montagnes bien boisées, de belles sources d'eaux vives, des rivières & des fleuves qui fourmillent de poisson, ainsi que les mers où ils se déchargent. Pour ce qui est de la nature du terroir, la terre y est si fertile, que bien des arbres & des arbustes y portent du fruit trois fois l'an. Dans presque toutes les saisons, on trouve de grosses pistaches de plusieurs especes, des figues de toutes couleurs, & quantité de fruits délicieux qu'on ne trouve que là. C'est la même abondance pour les légumes; & ceux d'Europe y réussissent aussi bien que ceux du pays. Il y a quatorze especes de grains dont les hommes se nourrissent, sans compter les racines de beaucoup de

plantes, dont l'on fait des pâtes & du pain. Outre les animaux connus en Europe, & bons à manger, comme les cerfs, les lievres, les lapins, des perdrix d'un goût exquis & en grand nombre, les oies, les canards, les pigeons; il y en a beaucoup d'autres, dont les plus remarquables sont deux especes de moutons fort grands: la chair en est délicate, & ils ont beaucoup plus de laine que les nôtres.

Au milieu de cette abondance que la terre fournit d'elle-même, les Californiens presque nus, & la plupart contens de ce qui suffit pour vivre, envisagent tout le reste avec indifférence. Le pays est néanmoins très-peuplé, tant par la grande salubrité de l'air qui le préserve des maladies les plus communes ailleurs, que par son assiette isolée, hors d'atteinte aux sauvages errans qui désolent sans cesse le reste de l'Amérique. On avance rarement deux ou trois lieues dans les terres, sur-tout vers le nord, sans trouver des habitations composées de vingt, trente, quarante & cinquante familles. Cependant ils n'ont point de maisons: l'ombre des arbres les défend

des ar
ferein
temps
lage p
se tier
L'occu
mes,
de file
des go
longue
rûre le
frais.

En c
former
cherent
appellé
prenoit
Franco
de No
que tro
naireme
nommé
qu'imp
sans m
nouvelle
s'applic
Voilà d
en cinc
nécessai

des ardeurs du soleil pendant les jours fereins ; pour la nuit & les mauvais temps , ils se font un couvert de feuillage plus épais ; & durant l'hiver , ils se tiennent renfermés dans des caves. L'occupation la plus ordinaire des hommes , aussi bien que des femmes , c'est de filer une espece de coton qu'ils tirent des gouffes de certains fruits , ou de longues herbes filandreuses , que la nature leur fournit encore à moindres frais.

En cinq ans , les deux millionnaires formerent trois missions , & en ébaucherent une quatrieme. La premiere , appelée Notre-Dame de Lorete , comprenoit neuf peuplades ; celle de Saint-François Xavier en avoit onze ; celle de Notre-Dame des Douleurs n'avoit que trois bourgades , mais extraordinairement peuplées. La quatrieme , nommée S. Jean de Londo , quoiqu'imparfaite , en comprenoit déjà cinq , sans même compter deux habitations nouvellement découvertes , & qu'on s'appliquoit sans relâche à instruire. Voilà ce que firent deux missionnaires en cinq ans , au bout desquels il fallut nécessairement envoyer des coopéra-

teurs pour seconder leur zele , dont toute l'activité ne pouvoit plus absolument suffire à la multitude des catéchumenes. Les chapelles bâties en premier lieu ne suffisant plus par la même raison , on éleva de grandes églises en murs de brique , avec des couvertures en planches émincées & lustrées avec art , pour tenir lieu d'ardoises , & répondre à la dignité du reste de l'édifice.

*Mid. p. 39
& suiv.*

En cette même année 1697 , l'évangile fit les mêmes progrès , mais d'une manière bien plus merveilleuse encore , à l'autre extrémité du nouveau monde. C'est l'ouvrage visible de la main seule de Dieu , que la conversion des Canisiens en particulier. Ces féroces barbares , enfoncés dans les forêts & les montagnes impraticables du Pérou le plus reculé , n'avoient ni religion , ni superstition. Quoiqu'ils eussent des idées , même assez particulières , de l'Être Suprême , ils ne rendoient d'honneur , ni à Dieu , ni aux démons , ni à aucun être visible ni invisible. Ils alloient entièrement nus , hommes & femmes indistinctement , & confondus ensemble. Ils n'avoient aucune apparence de loix , nulle forme de gouver-

neme
point
où ch
à l'éc
comm
bles.
sinistr
féroc
affreu
mang
qui to

Le
escort
de née
de gu
cher à
douze
de fle
sa ren
voient
homme
du mi
descen
leur to
le che
quiper
anima
nouve
un fai

nement, point de demeure fixe, & point d'autre habitation que leurs forêts, où chaque mere avec ses petits, avoit à l'écart sa taniere, ou son hallier, comme les animaux les plus infocia- bles. Leur regard farouche & vraiment sinistre, annonçoit lui seul toute leur férocité. Ils se faisoient des guerres affreuses les uns aux autres, & ils mangeoient presque vifs, les prisonniers qui tomboient entre leurs mains.

Le pere Stanislas Arlet, sans nulle escorte, sans autre suite que le peu de néophytes nécessaires pour lui servir de guides & d'interpretes, osa marcher à ces forêts abhorrées. A l'instant, douze à quinze cents sauvages, armés de fleches & de javelots, volerent à sa rencontre. Heureusement, ils n'avoient jamais vu, ni chevaux, ni hommes habillés. Au premier aspect du missionaire, qui n'étoit pas encore descendu de cheval, l'arc & les fleches leur tomberent des mains: ils prenoient le cheval & l'homme, avec tout l'équipement, pour un seul & même animal; & la rencontre d'un monstre si nouveau dans leurs forêts, leur imprima un saisissement, qui les rendoit immo-

biles. Un des Interpretes dissipa leur terreur, en leur faisant comprendre, qu'au lieu de monstres malfaisans, c'étoient des hommes comme eux, & de tendres freres, qui venoient de l'autre bout du monde, afin de leur apprendre à servir le Maître Suprême, & leur faire part de la félicité qu'il destine à ses serviteurs. Il ajouta quelque instruction des plus à leur portée, touchant l'immortalité de nos ames, l'éternité des récompenses futures, & les brasiers épouvantables, auxquels ils ne pourroient échapper, s'ils fermoient les yeux à la lumiere qu'on leur apportoit de si loin.

C'étoit le moment de la grace pour ce malheureux peuple. Cette légère instruction les pénétra jusqu'au fond du cœur; & depuis ce moment, des troupes nombreuses ne cessèrent d'accourir au pere de leurs ames. Ils le recherchoient, ils le suivoient par tout, comme les brebis suivent les pas du pasteur; & ils ne le quittoient que pour aller chercher d'autres ouailles, qu'ils lui ramenoient par milliers. Bientôt six nations fort peuplées, ou plutôt les habitans nombreux de six grandes forêts

envo
son
lui
se fi
ne ta
chrét
canta
autan
Elle
plain
couve
qui a
Du c
irée p
poisso
des fo
d'une
propre
des c
sorte
& de
les sub
mission
temps
en fal
de, o
est par
en plac
qu'une

envoyèrent leurs députés lui demander son amitié, l'assurer de la leur, & lui promettre de l'accompagner & de se fixer par-tout où il lui plairoit. Il ne tarda point à faire son choix. Cette chrétienté nouvelle fut établie dans un canton fertile, commode & agréable, autant que pouvoit l'être un désert. Elle a au levant & au midi, une plaine de plusieurs lieues d'étendue, couverte çà & là de grands palmiers, qui annonçoient la bonté du terroir. Du côté du septentrion, elle est bornée par une rivière considérable & très-poissonneuse. A l'occident, ce sont des forêts d'arbres odoriférans, mais d'une grandeur extraordinaire, & très-propres à la construction. On y trouve des cerfs, des sangliers, & toute sorte de gibier. C'est de la forêt & de la rivière, qu'on tire toutes les subsistances. On ne voit dans cette mission, ou du moins on n'y vit longtemps de pain & de vin, que ce qu'il en falloit pour la messe. La bourgade, où chaque famille a sa maison, est partagée régulièrement en rues & en places publiques. Il n'y eut d'abord qu'une grande chapelle : mais ces bons

sauvages n'eurent point de repos , qu'ils n'eussent bâti au Maître Suprême , c'est ainsi qu'ils nomment Dieu , une maison plus digne de lui.

Voici , dans un seul trait , la sûre garantie de leur conversion solide & sincere , autant qu'elle avoit été prompte. On fait quel obstacle mettent communément à la conversion de ces barbares la pluralité des femmes & les excès de l'incontinence , qui avoient réduit les Canisiens , plus que tous les autres sauvages , à la condition des brutes & des monstres. Toutefois , au premier discours que le missionnaire leur fit à ce sujet , avec toute la réserve que demandoit la délicatesse de la matiere , la peuplade entiere , à l'exception de trois familles , se réduisit sur le champ au terme de la chasteté conjugale & strictement chrétienne. Il n'en coûta pas davantage pour les corriger de l'ivrognerie , vice également enraciné parmi eux , & facilité par l'abondance des fruits & des racines qu'ils ont sous la main , pour faire , au moyen d'une courte fermentation , une boisson forte & très-capiteuse. Un des premiers soins fut de parer

à
fer
toi
dan
me
fer
les
cha
par
rap
de
d'h
fan
més
que
nier
affe
ils
offr
gers
le
gué
ils
leur
une
me
exe
ma
nat

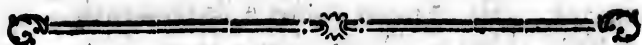
à l'indécence & à l'immodestie. Les femmes apprirent à filer, à faire la toile & les vêtemens : mais en attendant le fruit de leur travail, les hommes aussi bien que les femmes, se servirent comme ils purent, de feuilles & d'écorces pour se couvrir. Le changement s'opéra dans toutes les parties de leur être, & toujours avec rapidité. En moins d'un an, ils prirent de grands sentimens, non seulement d'humanité, mais de cette bienfaisance généreuse & sur-humaine qui mérite le nom de charité. Ils pratiquèrent la civilité même, & une manière de politesse. Ils s'entre-saluoient affectueusement à chaque rencontre; ils se faisoient les uns aux autres mille offres cordiales de services. Les étrangers qu'ils alloient autrefois, comme le tigre ou l'hyène en embuscade, guéter à leur passage pour les dévorer; ils les recherchoient & les attiroient dans leur peuplade, pour exercer à leur égard une hospitalité aussi libérale que le permettoient leurs petites facultés. Des exemples si touchans ne pouvoient pas manquer d'avoir des imitateurs. Aussi la nation particulière des Canisiens ne fut

pas la seule qui fit admirer dans ces cantons, & la force de la grace, & la célérité de ses triomphes. Dix ans après que la foi y eut été portée, déjà l'on comptoit plus de quarante mille barbares, de naturel à peu près semblable, qui avoient reçu le baptême, & qui l'honoroiert généralement par des vertus dont il reste peu d'exemples parmi les domestiques de la foi.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter toutes les merveilles que la parole du salut opéra vers le même temps, parmi les peuples innombrables du nouveau monde. A peine avons-nous présenté quelques traits de détail, pour caractériser au moins chaque genre de mission; & déjà les bornes respectives de nos matieres diverses sont presque franchies. Où ne meneroit donc pas un détail entier? Où ne meneroit pas le dénombrement seul des nations, soit converties, soit simplement évangélisées, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux terres de Magellan? dans tout le cours du Maragnon & de l'Oréonque, de quinze à dix-huit cents lieues & dans les marais & les montagnes impraticables des Mexes, des Chi-

quites, des Baures, des Chiriguanes même, réputés si long-temps incapables de-christianisme? Et au delà du Tucuman, dans les sables stériles qui s'étendent au sud-est, depuis le Chili jusqu'au voisinage des Patagons? sans compter encore les Guaranis, les Paresies, les Pignocas, les Guates, les Guapses & tant d'autres anthropophages, dont I, forma, sous le pontificat d'Innocent XII, l'incomparable chrétienté du Paragua, qui déjà, sous le pontificat suivante offrit à l'Eglise étonnée le spectacle d'une innocence & d'une ferveur inconnue depuis les temps apostoliques.

Fin du vingt-troisième Volume.



T A B L E

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1676 jusqu'à l'an 1700.

TOME VINGT-TROISIEME.

P A P E S. S O U V E R A I N S.

CCXXXVIII. **I**NNOCENT
XI, mort le 12 Août
1689.

CCXXXIX. Alexandre
VIII, élu le 6 Octobre
1689, mort le premier
Février 1691.

CCXL. Innocent XII. 12
Juillet 1691. 27 Sep-
tembre 1700.

E M P E R E U R S.

LÉOPOLD I.

R O I D E F R A N C E.

Louis XIV.

R O I S D' E S P A G N E.

Charle II, mort en 1700.
Philippe V.

R O I S D' A N G L E T E R R E.

Charle II, 1685.
Jaque II.

ÉCRIVAINS

ÉCRIVAINS
ÉCCLÉSIASTIQUES.

JEAN DE LAUNAY, docteur de Paris, mort en 1678. Les ouvrages de ce laborieux & savant Ecrivain remplissent dix volumes *in-folio*, sur les matieres ecclésiastiques. Il a surtout beaucoup de lettres savantes. Il défend aussi les libertés de l'Eglise Gallicane avec beaucoup de force, & peut-être beaucoup moins de clarté, ou de précision. En général, son style n'est, ni orné, ni élégant, & son raisonnement n'est pas toujours juste; mais on est en quelque sorte dédommagé de ces défauts, par la riche variété des matieres, & par la profondeur de l'érudition.

François Combefis, Dominicain, 1679. On a de lui, entre autres ouvrages, les éditions

Tome XXIII.

ÉCRIVAINS
NOVATEURS.

ANTOINE ARNAUD, mort en 1694. Il suffit de le nommer.

Pierre Nicole, Guillaume Wendrock, & Paul Irénée, sont toujours le même personnage, dont les deux derniers noms marquent la justice qui fait placer ici le premier. L'ouvrage de Wendrock est une traduction latine des Lettres Provinciales, avec des notes encore plus mauvaises que le texte. L'ouvrage d'Irénée contient la même doctrine, ainsi que les Lettres imaginaires, & bien d'autres écrits de cet auteur clandestin, mais non pas anonyme, puisqu'il avoit au moins trois noms.

Michel Molinos, 1696, auteur d'un Quiétisme, comparable à la doctrine cor-

A a

& les versions de quantité d'auteurs ecclésiastiques Grecs, & une bibliothèque des Peres pour les prédicateurs, en huit volumes *in-folio*.

Charles le Coite, prêtre de l'Oratoire, 1681. Ses principaux

ouvrages sont les Annales Ecclésiastiques de France, la Bibliothèque sacrée, & son histoire des Bibles Polyglottes.

Luc d'Acheri, Bénédictin, 1685. Cet Ecrivain, l'un des plus érudits de son siècle, s'est rendu principalement célèbre par la grande collection qu'il a publiée sous le titre de *scripturae*: c'est un recueil de piéces & de monumens précieux, qui étoient restés jusques-là manuscrits. Il est enrichi de préfaces très-savantes, également judiciaires, & bien écrites.

Jean-Baptiste Cotelier, Bachelier, qu'on a égalé peu de Docteurs, 1686.

Il appoita une telle application à l'étude des auteurs ecclésiastiques, & une telle exactitude à ses recherches, qu'aucun savant ne l'a surpassé dans ce genre de connoissances. On a de lui une collection des ouvrages des Peres des temps apostoliques & un recueil de plusieurs monumens de l'Eglise Grecque. Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une bonne version latine, avec des notes courtes, mais exactes & bien conçues, qu'on y trouve plus d'instruction & plus de vraie science, que dans les gros volumes de la plupart des commentateurs.

Louis Maimbourg, 1686. Il a écrit l'histoire de l'Église des Iconoclastes, du Luthéranisme, de Calvinisme, des Pontifes de S. Léon & de

rompue des anciens Gnostiques. Ses écrits & sa personne ont été flétris par le S. Siège. Son principal ouvrage est celui qui a pour titre, la Guide spirituelle.

S. Grégoire, du grand Schisme d'Occident, du Schisme des Grecs, des Croisades & de la Ligue. Les Protestans dont il avoit peint la secte au naturel, l'ont décrit avec fureur; sur quoi bien des orthodoxes l'ont jugé d'abord, sans autre examen. Sans l'approuver en tout, on rend aujourd'hui beaucoup plus de justice à sa fidélité dans les citations. Ce qui empêche peut-être le plus de dissiper entièrement les fortes préventions qu'on avoit conçues contre lui, c'est la qualité de son style pompeux jusqu'à l'emphase, avec une surcharge de traits pittoresques, qui dans le genre grave de l'Histoire, ôtent à la vérité l'air de la vraisemblance.

Louis Thomassin, pieux & savant prêtre de l'Oratoire; 1695. Les suggestions de faux zélateurs lui avoient inspiré dans sa jeunesse quelque penchant pour les nouveautés proscrites; mais avec un cœur droit & un esprit juste, il ne tarda point à reconnoître ce piège, qu'il décria sans aucun respect humain. Il a donné une quantité d'ouvrages excellens, dont voici les principaux: Un grand traité de la discipline Ecclésiastique en trois volumes *in-folio*; trois tomes de dogmes théologiques; trois volumes de Mémoires sur la grace; un traité dogmatique des moyens propres à maintenir l'unité dans l'Eglise; les traités de la Puissance Ecclésiastique, de la vérité & du mensonge, du négoce & de l'usure, & plusieurs autres. En tous ces ouvrages, on remarque une étude non prodigieuse.

Antoine Pagi, coadjuteur de M. de Meaux, & de ce critique érudit, judicieux & l'un des plus clairvoyans de son siècle, un ouvrage en quatre volumes *in-folio*, où il suit année par année les Annales de Baronius, & en rectifie une infinité d'erreurs, tant pour la chronologie, que pour l'exactitude des faits. L'ouvrage de Pagi a été regardé

comme un accompagnement si nécessaire pour les Annales de Baronius, que les Italiens ont donné une édition de ces Annales, où sont fondues les observations de son critique. Ce qui n'ôte rien au mérite de ce savant cardinal, dans l'entreprise immense duquel il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé bien des inexactitudes.

Jean Gerbais, docteur de Paris, 1699. Son principal ouvrage est le traité latin des causes majeures des Evêques, où l'on remarque, comme dans les autres écrits, de l'érudition, de la sagacité, de la force dans le raisonnement, beaucoup & peut-être un peu trop de vivacité d'esprit.

Le cardinal d'Aguirre, bénédictin, 1699. Ses principaux ouvrages sont une histoire des Conciles d'Espagne, qui est très recherchée; une collection des Conciles de la même nation; & une Théologie en trois volumes, tirée des œuvres de S. Anselme.

Armand Jean le Bouthillier de Rancé, abbé réformateur de la Trappe, 1700. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de piété. Les plus remarquables sont des Réflexions Morales sur les quatre évangiles, un abrégé des devoirs des Chrétiens, des Instructions & des Maximes Chrétiennes, quantité de Lettres spirituelles, la traduction Françoisse des œuvres de Saint Dorothee, un livre de la sainteté & des devoirs de la vie monastique, & plusieurs écrits sur les Etudes Monastiques. Dans tous ces ouvrages, la piété n'ôte rien à la beauté, ni à l'aménité même de son style.

F I N.

s
6
-
i
-
6
-
s
s
a
e
s
s
n
e
e
6
n
-
e
.
e
n
-
s
ni



